



RAPPORT ANNUEL 2004

© Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Avenue Abdoulaye Fadiga - BP 3108 - Dakar - Sénégal

ISBN 2-916140-01-8
ISSN 08505519

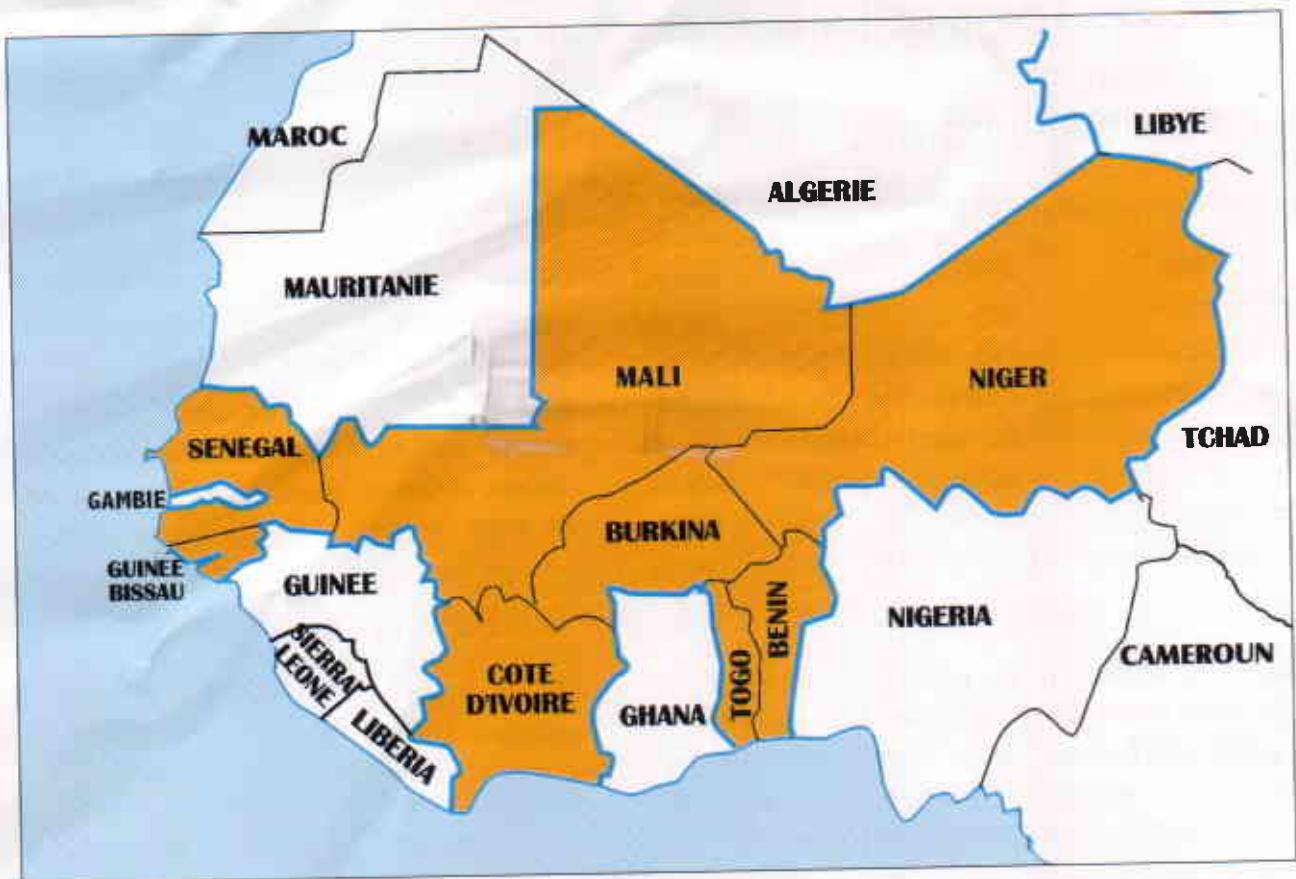
SOMMAIRE

	PAGES
LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2004	viii
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO	xiii
MESSAGE DU GOUVERNEUR	1
VUE D'ENSEMBLE	3
I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL	5
2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA	12
2.1 - Produit intérieur brut	12
2.2 - Production agricole	12
2.3 - Extraction minière	14
2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail	14
2.5 - Evolution des prix	15
2.6 - Finances publiques	17
2.7 - Balance des paiements	17
2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure	18
II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE	21
1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE	21
2 - ACTION MONETAIRE	21
2.1 - Politique des taux d'intérêt	21
2.2 - Opérations d'open market	21
2.3 - Actions sur les guichets permanents et exceptionnels de refinancement	21
2.4 - Dispositif des réserves obligatoires	22
3 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES	22
3.1 - Avoirs extérieurs nets	23
3.2 - Crédit intérieur	24
3.2.1 - Position nette des gouvernements	25
3.2.2 - Crédits à l'économie	26
3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques	27
3.3 - Masse monétaire et base monétaire	27
3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	34
3.5 - Concours de la Banque Centrale	35
3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées	38
3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires	39
3.8 - Opérations du marché des titres publics et privés	41
3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés	41
III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT	43
1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	43
1.1 - Retrait de signes monétaires	43
1.2 - Prélèvements et versements aux guichets	45
1.2.1 - Prélèvements	45
1.2.2 - Versements	45
1.3 - Composition de la circulation fiduciaire	47

2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA	48
2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO	48
2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA	49
3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR	50
3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger	50
3.2 - Transferts scripturaux	50
4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT	50
4.1 - Textes réglementaires	51
4.2 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	51
4.3 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)	52
4.4 - Système monétique interbancaire régional	52
4.5 - Système de télécommunications	53
4.6 - Centrale des incidents de paiement	53
IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	55
1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE	55
1.1 - Textes réglementaires	55
1.2 - Evolution du réseau bancaire	55
1.3 - Activité des banques et des établissements financiers	56
1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel	57
1.5 - Situation au regard du dispositif des accords de classement	58
2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL	59
3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	59
3.1 - Indicateurs de croissance du secteur	59
3.2 - Appuis au secteur de la microfinance	60
3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel	60
3.4 - Surveillance du secteur	61
V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO	63
1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE	63
2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA	63
3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE	66
3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods	66
3.2 - Relations avec les autres institutions	67
4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO	67
4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques	67
4.2 - Centrale des bilans	68
VI - CONCERTATIONS SUR LE FINANCEMENT BANCAIRE DE L'ECONOMIE DANS LES ETATS DE L'UMOA	69
1 - OBJECTIFS DES CONCERTATIONS	69
2 - SYNTHESE DES TRAVAUX	70
2.1 - Difficultés d'accès au crédit bancaire	70
2.1.1 - Difficultés relatives à l'environnement des affaires	70
2.1.2 - Autres difficultés	71
2.2 - Risques liés au financement bancaire	71
3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	72

3.1 - Conclusions	72
3.2 - Recommandations	73
VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO	77
1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	77
1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union	77
1.2 - Conseil des Ministres de l'UEMOA	78
1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO	82
2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO	87
2.1 - Gestion des ressources humaines	87
2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles	87
2.1.2 - Effectif	88
2.1.3 - Formation	88
2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO	90
2.3 - Système d'information et de communication	90
2.4 - Modernisation de la Documentation et des Archives	91
2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations	93
2.6 - Dispositif du contrôle de gestion	94
VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO	97
1 - ANALYSE DU BILAN	97
1.1 - Analyse des postes de l'actif	98
1.2 - Analyse des postes du passif	99
2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS	100
2.1 - Produits	100
2.2 - Charges	100
3 - CONTROLE DES COMPTES	101
4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS	103
5 - ETATS FINANCIERS	106
ANNEXES	147
LISTE DES ENCADRES	
Encadré n° 1 : La filière coton dans l'UEMOA : diagnostic organisationnel et propositions de pistes d'actions	13
Encadré n° 2 : Impact de l'offre locale de produits vivriers sur les prix dans l'UEMOA	16
Encadré n° 3 : Pauvreté et exclusion sociale dans les pays de l'UEMOA : l'initiative PPTE est-elle une réponse appropriée ?	19
Encadré n° 4 : Démontérisation des billets FCFA de la gamme 1992	43
Encadré n° 5 : Réforme et modernisation des Services de caisse de la BCEAO	47
Encadré n° 6 : Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE)	61
Encadré n° 7 : Indicateur synthétique de convergence pour les Etats membres de l'UEMOA	64
Encadré n° 8 : Les orientations stratégiques du projet de réorganisation et de modernisation de la documentation et des archives	92
LISTE DES GRAPHIQUES	
Evolution des cours du pétrole	8
Evolution des cours du caoutchouc	8
Evolution des cours du cacao	9
Evolution des cours du café	10
Evolution des cours du coton	10

Productions agricoles d'exportation	12
Productions vivrières	14
Répartition par pays du crédit intérieur	24
Répartition par pays de la masse monétaire	28
Répartition par pays de la base monétaire	29
Situation monétaire intégrée du Bénin	29
Situation monétaire intégrée du Burkina	30
Situation monétaire intégrée de la Côte d'Ivoire	30
Situation monétaire intégrée de la Guinée-Bissau	31
Situation monétaire intégrée du Mali	31
Situation monétaire intégrée du Niger	32
Situation monétaire intégrée du Sénégal	32
Situation monétaire intégrée du Togo	33
Situation monétaire intégrée de l'UMOA	33
Répartition par pays de l'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées de l'UMOA	34
Entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO	46
Entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO	46
LISTE DES TABLEAUX	
UMOA - Variation des taux de change moyens annuels	7
UMOA - Evolution des taux de change moyens trimestriel	7
UMOA - Variation des prix à la consommation en 2003 et 2004 (en %)	15
UMOA - Coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques	22
UMOA - Situation monétaire intégrée (fin décembre)	23
UMOA - Evolution des avoirs extérieurs nets	23
UMOA - Evolution par pays de la position nette des gouvernements	25
UMOA - Evolution par pays de la masse monétaire	28
UMOA - Evolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	34
UMOA - Concours de la Banque Centrale	35
UMOA - Interventions de la BCEAO à fin décembre 2004	36
UMOA - Evolution par pays des concours de la Banque Centrale	37
UMOA - Crédits à l'économie et refinancement	38
UMOA - Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets	38
UMOA - Evolution des réserves constituées par les banques	39
UMOA - Evolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers	39
UMOA - Evolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)	40
UMOA - Evolution des prêts interbancaires dans l'UMOA	40
UMOA - Situation des titres d'Etat au 31 décembre 2004	41
UMOA - Répartition des prélèvements	45
UMOA - Répartition des versements	46
UMOA - Composition des billets et pièces en circulation	47
BCEAO - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences	48
BCEAO - Dispositions entre les pays de l'UMOA	49
UMOA - Flux des transferts - exercice 2004	50
Répartition des établissements de crédit par pays	56
Evolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA	58
Evolution des principaux indicateurs des systèmes financiers décentralisés (SFD)	59



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit pays membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :

BENIN

MALI

BURKINA

NIGER

COTE D'IVOIRE

SENEGAL

GUINEE-BISSAU

TOGO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-deuxième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), celle de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2004

L'exercice écoulé a été marqué pour la BCEAO, par les temps forts ci-après :

AU PLAN INSTITUTIONNEL

Projet de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO

Les travaux relatifs à la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, entamés en juin 2003, se sont poursuivis. Ainsi les avant-projets de textes de base, élaborés par le Comité de Réforme, ont fait l'objet d'une consultation juridique. En outre, les conclusions des travaux du Comité ont été examinées par le Conseil d'Administration de la BCEAO qui a émis un avis favorable sur les orientations proposées lors de sa session du 24 mars 2004, à Abidjan.

Le Rapport des travaux du Comité de Réforme et les avant-projets de textes de base ont été soumis au Conseil des Ministres lors de sa session ordinaire du 5 juillet 2004 et au cours d'un séminaire tenu le 15 décembre 2004 à Dakar. Le Conseil a approuvé les grandes orientations et les objectifs de la réforme. Il a validé les projets de texte de base de l'UMOA et de la BCEAO et a convenu de les soumettre à la Conférence des Chefs d'Etat.

Adoption du cadre global du Programme Economique Régional

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunis à Niamey, le 10 janvier 2004, ont adopté le cadre global du Programme Economique Régional (PER), présenté par la BCEAO, la BOAD et la Commission de l'UEMOA. La mise en œuvre de ce programme, qui est une déclinaison du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) à l'échelle de l'Union, devrait contribuer à la promotion d'une croissance forte et d'un développement durable grâce notamment à la modernisation des infrastructures de base de l'Union et à la réduction des coûts de production. A cet effet, la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD ont été invitées à rechercher les financements nécessaires à la réalisation dudit programme.

Visite des Administrateurs de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Siège de la BCEAO.

Le 28 janvier 2004, une délégation d'Administrateurs de la Banque Africaine de Développement (BAD) a séjourné au Siège de la BCEAO à Dakar. Cette visite s'inscrit dans le cadre des contacts réguliers de la BAD avec les institutions régionales. A cet égard, il convient de rappeler qu'en décembre 2002, la BCEAO et le Fonds Africain de Développement (FAD) de la BAD avaient signé un accord de crédit destiné au financement du projet de réforme des systèmes et moyens de paiement dans l'UMOA.

Les deux délégations ont eu des échanges de vues sur les questions liées notamment au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), à l'intégration sous-régionale et régionale, à la compétitivité des économies de la sous-région ainsi qu'au partenariat avec d'autres institutions régionales.

Visite de travail du Président de la Commission de l'UEMOA

Le Président de la Commission de l'UEMOA, M. Soumaïla CISSE, a effectué une visite au Siège de la BCEAO, le 28 janvier 2004. Au cours de la rencontre, le Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY, lui a réitéré ses vives félicitations à la suite de sa nomination à la tête de la Commission de l'UEMOA.

Le Président de la Commission a indiqué qu'il mesure pleinement la portée de la tâche que les Chefs d'Etat de l'Union lui ont confiée et compte sur le soutien de la BCEAO pour l'aider à accomplir sa mission. Il a en outre souhaité placer son mandat sous le signe de la lutte contre la pauvreté.

Les deux personnalités ont discuté des dossiers d'actualité de l'Union, notamment le Programme Economique Régional, la situation de la Guinée-Bissau, le dispositif de convergence macroéconomique et la Banque Régionale de Solidarité (BRS).

Réunion de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) au Siège de la BCEAO

Le Siège de la BCEAO a abrité, le 11 février 2004, la réunion du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), sous la présidence de M. Emmanuel TUMUSIIME-MUTEBILE, Gouverneur de la Banque d'Ouganda, Président en exercice de l'ABCA. Au cours de cette réunion, les débats ont porté notamment sur les progrès enregistrés dans le processus de mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA). A cet égard, les Gouverneurs des Banques Centrales Africaines ont insisté sur la nécessité d'assurer une meilleure cohérence entre les différents programmes sous-régionaux et le PCMA. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau a souligné l'utilité d'impliquer d'autres acteurs économiques en dehors des Banques Centrales dans la réalisation du PCMA, notamment les Ministres chargés de l'Economie, des Finances, de la Planification et du Commerce. Avec plus de réalisme, l'année 2021 a été projetée comme nouvelle date butoir pour l'adoption de la monnaie commune.

Visite de travail du Gouverneur de la Banque Centrale de Guinée

M. Alkaly Mohamed DAFFE, Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée, a été reçu par le Gouverneur de la BCEAO, le 15 juin 2004. Cette visite, intervenant à la veille de la trente et unième réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des pays membres de la CEDEAO, a permis d'ouvrir des bases de renforcement de la coopération entre la Guinée et la zone UMOA. Au cours de la séance de travail organisée à cette occasion, le Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY, a réitéré sa conviction que l'intégration monétaire des économies de la sous-région est une nécessité. A cet égard, la Guinée est interpellée à double titre en raison de son histoire commune avec les pays de l'UMOA, mais aussi et surtout de sa continuité territoriale avec certains d'entre eux qui en fait un partenaire privilégié.

M. Alkaly Mohamed DAFFE a eu des échanges de vues avec les Autorités de la BCEAO sur des questions liées aux problèmes économiques que traverse son pays et au fonctionnement de la Banque Centrale de la République de Guinée.

AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

Séminaire sur les conditions de financement bancaire de l'économie dans les Etats de l'UEMOA

Une journée de concertation sur les conditions de financement bancaire de l'économie a été organisée, du 4 mars au 29 avril 2004, dans chaque Etat membre de l'Union.

Ces journées de concertation ont regroupé, outre la BCEAO, le secteur bancaire et financier, l'Administration publique (Ministères de l'Economie et des Finances, de l'Industrie, du Commerce, des PME/PMI, de la Justice), les Chambres de Commerce et d'Industrie, les principales organisations professionnelles, les associations de consommateurs, les organisations paysannes et d'artisans, le Patronat, le Conseil Economique et Social des Etats, des représentants d'Institutions financières internationales (Banque Mondiale, BOAD, GARI, etc...) et plusieurs personnes ressources, notamment des universitaires.

Atelier régional DFI/BCEAO sur l'analyse des flux de capitaux privés

Le Siège de la BCEAO, à Dakar, a abrité du 16 au 21 août 2004, l'atelier régional organisé par *Development Finance International (DFI)* et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, sur l'analyse des flux de capitaux privés. La cérémonie d'ouverture de cet atelier s'est déroulée en présence de son Excellence Luvio HÜRZELER, Ambassadeur de Suisse au Sénégal, et du Directeur de DFI.

Attirer le capital privé vers des activités productives dans les pays de la CEMAC et de l'UEMOA, à travers un suivi et une analyse pertinente des flux de capitaux étrangers, tel est l'un des objectifs majeurs de cet important atelier régional, le premier du genre en Zone franc.

Au cours de leurs travaux, les participants ont échangé leurs expériences respectives en matière de collecte et de gestion des données sur les capitaux étrangers privés et se sont imprégnés de méthodes d'analyse plus pertinentes en référence aux pratiques internationales.

Démarrage du Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Le démarrage opérationnel du Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA) a eu lieu le 25 juin 2004. STAR-UEMOA est un système conçu pour les transferts interbancaires de gros montants et dans lequel chaque transaction est réglée sur une base brute et en temps réel.

Création du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA)

Le Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) a été créé juridiquement en décembre 2004, sous forme de société anonyme, lors des rencontres du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui se sont déroulées à Niamey, du 13 au 17 décembre 2004. Le CTMI-UEMOA est la structure opérationnelle chargée d'assurer la gestion des moyens techniques de l'interopérabilité monétique dans la zone UEMOA. Il convient de rappeler que le GIM-UEMOA est la structure de gouvernance chargée de définir le cadre réglementaire et sécuritaire pour toute la monétique de la région.

Opération de démonétisation des billets BCEAO de type 1992

En application de la décision prise par le Conseil des Ministres de l'UMOA au cours de sa session du 22 décembre 2003, à Lomé, la BCEAO a procédé, du 15 septembre au 31 décembre 2004, au retrait de circulation des billets FCFA de type 1992. Ces billets ont été privés de cours légal et de pouvoir libératoire à compter du 1^{er} janvier 2005.

Afin d'assurer le succès de cette opération, des structures chargées de la supervision, de la coordination et du suivi ont été créées et une campagne de communication a été menée en direction du grand public. Le retrait des billets de type 1992 est la suite logique de la vaste opération de renouvellement à laquelle la BCEAO a procédé l'année dernière avec la mise en circulation de nouveaux billets et de nouvelles pièces.

Séminaire sur l'évaluation du dispositif de suivi de la conjoncture économique

Le séminaire sur l'évaluation du dispositif interne de suivi de la conjoncture économique s'est tenu, du 22 au 26 novembre 2004, au Siège de la BCEAO. L'objet de ce séminaire était de procéder à une évaluation des différents volets du dispositif actuel de suivi de la conjoncture économique de la BCEAO (enquêtes mensuelle et trimestrielle auprès des entreprises, élaboration des indices de la production industrielle et du chiffre d'affaires du commerce, suivi des prix et des coûts des facteurs de production) et de définir les modalités de leur renforcement en vue d'un meilleur éclairage de la politique monétaire. Le séminaire visait, en outre, la préparation du lancement officiel, en janvier 2005, de l'enquête sur le suivi des conditions de banque dans l'UEMOA, ainsi que le renforcement des capacités d'analyse des agents de la Banque Centrale chargés du suivi de la conjoncture.

Le bilan de la mise en œuvre du dispositif de suivi de la conjoncture est apparu globalement satisfaisant, nonobstant certaines difficultés rencontrées. A cet égard, le séminaire a recommandé l'approfondissement de l'analyse des indices de conjoncture de la Banque Centrale et l'élargissement du champ de ces indicateurs au suivi de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises de services marchands. Les participants ont également recommandé l'intensification des actions de communication vis-à-vis des entreprises, en vue d'améliorer les taux de réponse aux différentes enquêtes.

Rapport sur les perspectives économiques régionales

Le rapport annuel sur les perspectives économiques régionales a pour objectif de permettre à l'Institut d'émission de contribuer davantage à la conception et à la mise en œuvre de politiques économiques efficientes, à

même de renforcer les fondements de la monnaie commune des pays de la zone.

En offrant un cadre d'évaluation périodique de la mise en œuvre des recommandations de politique économique formulées par la Banque Centrale, ce rapport permet d'entretenir une dynamique de restructuration de l'espace économique régional, en vue de faire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, une zone de stabilité macroéconomique durable et de croissance soutenue.

Au regard de l'importance du projet, des concertations nationales se sont tenues du 14 au 23 octobre 2004, à l'issue desquelles la BCEAO a organisé le 25 octobre 2004 une réunion régionale d'experts avec la participation d'institutions internationales afin de discuter des résultats issus du premier rapport sur les perspectives économiques régionales. Les échanges de vues ont porté notamment sur la pertinence des projections macroéconomiques et des recommandations formulées, ainsi que sur les voies et moyens d'amélioration des perspectives économiques et sociales des Etats pris individuellement, et de l'Union dans son ensemble.

AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

La BCEAO honorée à travers son Gouverneur au «Forum Universale» de Crans Montana (Suisse)

La quinzième session annuelle du Forum de Crans Montana, qui s'est déroulée du 24 au 27 juin 2004, a décerné le prix 2004 de la Fondation au Gouverneur de la BCEAO. En recevant son prix des mains du Président de la République tchèque, Monsieur Vaclav KLAUS, M. Charles Konan BANNY a indiqué que le mérite de ce prix dépassait sa seule personne pour aller aussi bien au personnel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, réparti dans les huit pays de l'UEMOA, qu'à l'ensemble des Africains.



Le Gouverneur Charles Konan BANNY recevant son prix des mains du Président de la République tchèque.

Adoption du nouveau Règlement de Caisse de la BCEAO

La BCEAO a mis en œuvre un important projet de réforme et de modernisation des services de caisse qui devrait permettre à terme, d'améliorer les conditions de travail du personnel, la qualité de la circulation fiduciaire et la maîtrise des charges du matériel d'émission. Dans ce cadre, le Comité Exécutif de la BCEAO, réuni le 5 novembre 2004, a adopté un nouveau Règlement de Caisse et une nouvelle organisation des services de caisse.

Les interventions du Gouverneur de la BCEAO

Dans le courant de l'année 2004, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan BANNY, a animé notamment deux conférences de presse pour éclairer l'opinion publique et partager son analyse sur les questions d'actualité au sein de la Banque Centrale et de l'Union.

La première a été organisée le 21 janvier 2004, au Siège de la BCEAO, à la suite de la Conférence des Chefs d'Etat de l'UEMOA tenue à Niamey, le 10 janvier 2004. Cette conférence de presse a donné l'occasion au Gouverneur de rappeler que la rencontre de Niamey a coïncidé avec le dixième anniversaire de deux événements majeurs, en l'occurrence le changement de parité du FCFA, intervenu le 12 janvier 1994, et la signature du Traité de l'UEMOA, dont l'objectif était d'insuffler une nouvelle dynamique aux économies de l'Union. Il a ensuite dressé un bilan de la politique monétaire commune et de dix années d'intégration économique. L'adoption du Programme Economique Régional (PER), la dévaluation du franc CFA, le projet de nouvelle compagnie aérienne régionale, la fusion des Traités de l'UMOA et de l'UEMOA, le principe de rotation pour la nomination des responsables des Institutions de l'Union, la situation de la Guinée-Bissau ont été les principaux sujets abordés par le Gouverneur dans son face-à-face avec les journalistes.

La seconde, organisée le 13 octobre 2004 au Siège de la BCEAO, avait pour but de faire le point sur la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat, tenue le 11 octobre à Niamey. Le Gouverneur a expliqué à cet égard que la convocation de cette session extraordinaire répondait à un besoin d'information des Présidents sur la situation économique et financière de la zone UEMOA, ainsi que sur le fonctionnement de ses Institutions.

Le Gouverneur de la BCEAO est également intervenu à Cotonou, au Bénin, les 20 et 21 octobre 2004, au cours de la principale édition du journal télévisé de la chaîne privée LC2 et sur la chaîne nationale. Il a été interrogé sur des questions relatives à l'opération de démonétisation, au niveau des réserves de change de la BCEAO, à la Banque Régionale de Solidarité, à l'économie béninoise ainsi qu'au dernier sommet des Chefs d'Etat, tenu à Niamey.

Conférence de Monsieur Daniel CABOU, ancien Secrétaire Général de la BCEAO

Dans le cadre du programme de formation des agents nouvellement recrutés, la Banque Centrale a organisé le 23 juin 2004 une conférence sur le thème «La BCEAO et les défis majeurs des années 70 : la vision des Pères fondateurs et des premiers dirigeants africains» animée par Monsieur Daniel CABOU, ancien Ministre du Sénégal et ancien Secrétaire Général de la BCEAO.

Le conférencier a retracé l'épopée des Pères fondateurs et des premiers dirigeants africains de la Banque, en rappelant les événements relatifs à la période où le Siège de la BCEAO était à Paris, au retrait de la Mauritanie de l'UMOA, au combat pour la réforme institutionnelle de 1973, ainsi qu'aux étapes délicates de l'africanisation. L'édification du Siège de la BCEAO à Dakar, l'adhésion du Mali et de la Guinée-Bissau à l'UMOA ont aussi fait partie des sujets évoqués par M. CABOU. Son récit a mis en exergue la portée de la vision, l'ampleur des défis relevés et des sacrifices consentis par les pionniers africains de la BCEAO.

Ouverture de la salle d'auto-formation en anglais du COFEB

Le Gouverneur de la BCEAO a inauguré, le 24 décembre 2004, la salle d'auto-formation du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB). La vocation de cette salle est de faciliter l'apprentissage et l'amélioration de la pratique de la langue anglaise grâce à un dispositif didactique à la pointe de la technologie. Des acquisitions ultérieures d'équipements permettront de l'élargir à d'autres langues telles que le portugais et le français, notamment pour les utilisateurs lusophones.

Cérémonie de pose de la première pierre du nouvel immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau.



Maquette de l'immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau.

Le 28 décembre 2004, Monsieur Henrique PEREIRA ROSA, Président de la République de Guinée-Bissau, a procédé avec le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan BANNY, à la pose de la première pierre du nouvel immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau. Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Premier Ministre de Guinée-Bissau, Monsieur Carlos GOMES Junior, des membres des Corps Constitués de l'Etat et de plus de quatre cents invités. Intervenant au cours de la cérémonie, le Gouverneur de la BCEAO a indiqué que la pose de la première pierre de la nouvelle Agence de la BCEAO à Bissau doit être perçue comme le symbole vivant de la solidarité des Etats membres de l'Union envers la Guinée-Bissau.

Bissau. Il a également réaffirmé la volonté de la BCEAO de participer à la modernisation et au renforcement des infrastructures bissau-guinéennes, afin de les mettre à la hauteur des aspirations légitimes des populations et des impératifs de développement économique et social. Le Premier Ministre de la Guinée-Bissau, Monsieur Carlos GOMES Junior, a dressé un bilan satisfaisant de l'adhésion de son pays à l'UMOA, en mettant un accent particulier sur la stabilité monétaire dont bénéficie la Guinée-Bissau. Il a en outre salué la récente installation d'une antenne de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) en Guinée-Bissau. Au cours de cette cérémonie, le Gouverneur a été décoré de la «Médaille du Mérite et de la Coopération» par le Président de la République de Guinée-Bissau.

COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO

COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE L'UMOA

au 31 décembre 2004

PRESIDENT : Son Excellence **Mamadou TANDJA**,
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Mathieu KEREKOU**,
Président de la République du Bénin ;

Son Excellence **Blaise COMPAORE**,
Président du Burkina Faso ;

Son Excellence **Laurent GBAGBO**,
Président de la République de Côte d'Ivoire ;

Son Excellence **Henrique PEREIRA ROSA**,
Président de la République de Guinée-Bissau ;

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE**,
Président de la République du Mali ;

Son Excellence **Mamadou TANDJA**,
Président de la République du Niger ;

Son Excellence **Abdoulaye WADE**,
Président de la République du Sénégal ;

Son Excellence **Gnassingbé EYADEMA**,
Président de la République togolaise.

COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2004

PRESIDENT : M. Grégoire LAOUROU,

Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin

République du Bénin

MM. Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie ;
Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé du Plan, de la Prospective et du Développement.

Burkina Faso

MM. Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget ;
Jean de DIEU SOMDA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, chargé de la Coopération Régionale.

République de Côte d'Ivoire

MM. Bohoun BOUABRE, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Théodore MEL EG, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intégration Africaine.

République de Guinée-Bissau

MM. João Aladje Amadú FADIA, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Carlos Alberto ANDRADE, Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Intégration Régionale.

République du Mali

MM. Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Oumar Hammadoun DICKO, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

République du Niger

MM. Ali Mahamane Lamine ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Seyni OUMAROU, Ministre d'Etat, Ministre de l'Equipement.

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

République togolaise

MM. Débaba BALE, Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations ;
M'ba LEGZIM, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, chargé du Budget.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2004

PRESIDENT : M. Charles Konan BANNY
Gouverneur de la BCEAO

République du Bénin

MM. Cosme SEHLIN, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
Mathias N. HOUNDONOUUGBO, Secrétaire Technique de la Commission
 Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté.

Burkina Faso

MM. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la
Comptabilité Publique ;
Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère des Finances
et du Budget.

République de Côte d'Ivoire

MM. Charles Koffi DIBY, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances.

République de Guinée-Bissau

MM. Amizade Fara MENDES, Directeur Général du Trésor ;
Gabriel Lopes SO, Conseiller Technique du Premier Ministre.

République du Mali

MM. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la
Comptabilité Publique ;
Samba DIALLO, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Niger

MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère
de l'Economie et des Finances ;
Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

MM. Falilou Mbacké DIAGNE, Trésorier Général, Agent Comptable Central
du Trésor ;
Adama DIEYE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

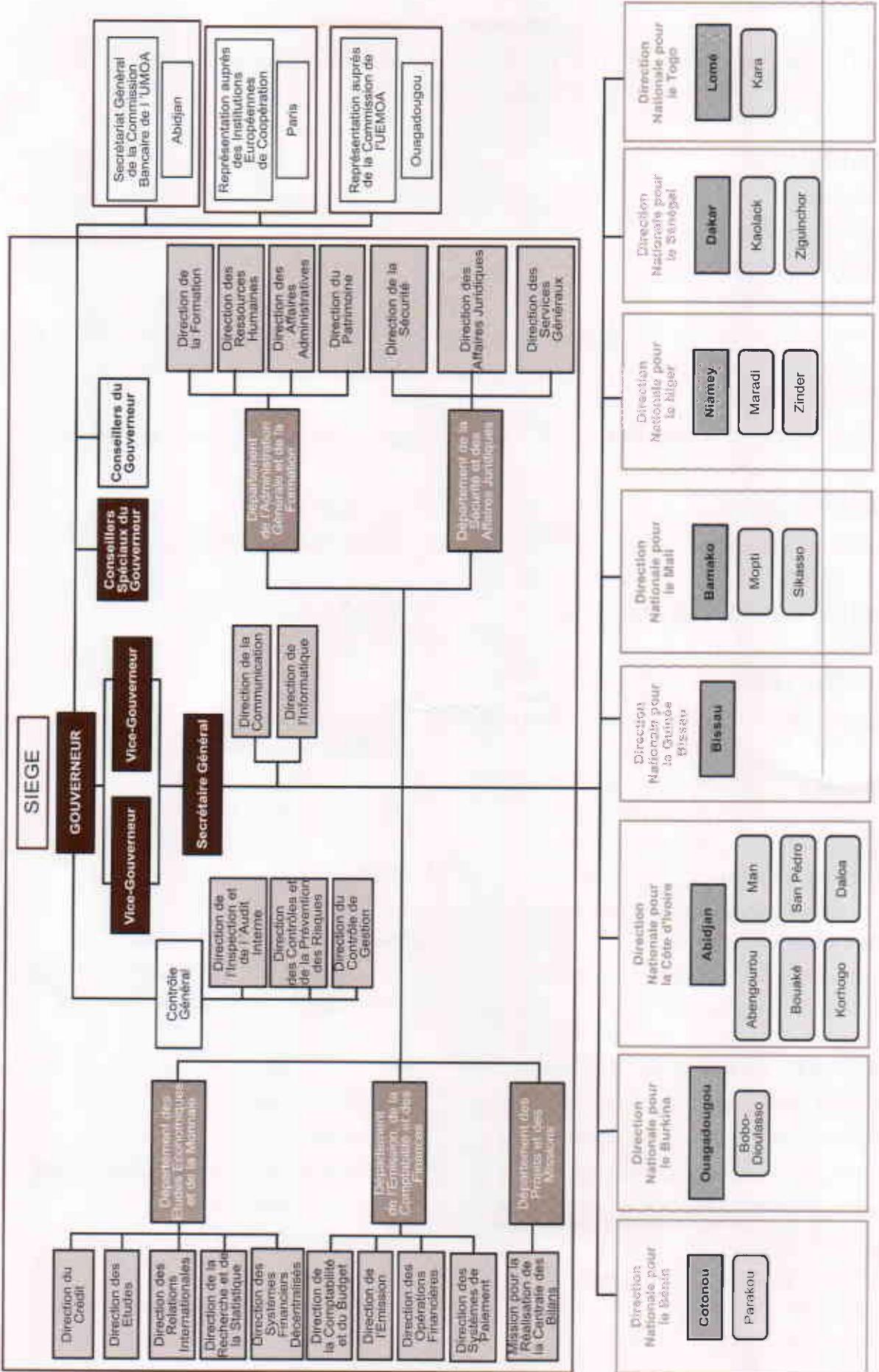
République togolaise

MM. Essowédéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des
Finances et des Privatisations ;
Hémou Badibawu BAKALI, Directeur Général des Douanes.

République française

M. Xavier MUSCA, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique
au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
Mme Bérengère QUINCY, Directrice du Développement et de la Coopération
Technique au Ministère des Affaires Etrangères.

ORGANIGRAMME DE LA BCEAO



BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2004

GOUVERNEMENT

Gouverneur	: M. Charles Konan BANNY
Vice-Gouverneur	: M. Damo Justin BARO
Vice-Gouverneur	: M. Ali Badjo GAMATIE
Secrétaire Général	: M. Amadou Sadickh DIOP
Conseillers Spéciaux du Gouverneur	: M. Tiémoko Meyliet KONE : M. Pascal Irénée KOUPAKI

CONSEILLER DU GOUVERNEUR

: M. Sosthène Boureima BAMBARA

CONTROLE GENERAL

Contrôleur Général	: M. Tiémoko Meyliet KONE
--------------------	---------------------------

ASSISTANT DU GOUVERNEUR

: M. Alain KOUTANGNI

DEPARTEMENTS

Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation	: M. Sosthène Boureima BAMBARA
Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances	: M. Ambroise KONE
Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	: M. Pascal Irénée KOUPAKI
Directeur du Département des Projets et des Missions	: M. Ousmane OUEDRAOGO
Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques	: Mme Sockna Bèye SAKHO

DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

Directeur des Affaires Administratives	: M. Marcel de SOUZA
Directeur des Affaires Juridiques	: M. Elpidio FREITAS
Directeur de la Communication	: M. Venance Adamah KANGNI
Directeur de la Comptabilité et du Budget	: M. Soulé Mana LAWANI
Directeur du Contrôle de Gestion	: M. Alain KOUTANGNI
Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques	: M. Soumaila OUEDRAOGO
Directeur du Crédit	: M. François de Salles NARE
Directeur de l'Emission	: M. Amadou BACHIR

Directeur des Etudes	: M. Jean-Claude BROU
Directeur de la Formation	: M. Modienne GUISSE
Directeur de l'Informatique	: M. Abdoulaye SECK
Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne	: M. Vassiriki TOURE
Directeur des Opérations Financières	: M. Oumar Tatam LY
Directeur du Patrimoine	: M. Siriki KONE
Directeur des Relations Internationales	: M. Bolo SANOU
Directeur de la Recherche et de la Statistique	: M. Antonin DOSSOU
Directeur des Ressources Humaines	: M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Directeur de la Sécurité	: M. Sani TANIMOUNE
Directeur des Services Généraux	: M. Henrique Hugo BORGES
Directeur des Systèmes de Paiement	: Mme Fatimatou Zahra DIOP
Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés	: M. Eric Amah EKUE
Directeur auprès du Secrétaire Général	: M. Mamadou Lamine DIOUF

MISSIONS

Directeur Chargé de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans	: M. Joseph Pindana SAMA
Coordonnateur Principal de la Mission d'Assistance Technique à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	: M. Blaise Djomand DIPLO

REPRESENTATIONS

Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), chargé de l'intérim	: M. Célestin Kouka ZALLE
Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, chargé de l'intérim	: M. Daniel NDOYE

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin	: M. Lyassou Idriss DAOUDA
Directeur National pour le Burkina	: M. Célestin Kouka ZALLE
Directeur National pour la Côte d'Ivoire	: M. Kablan YAO SAHI
Directeur National pour la Guinée-Bissau	: M. Aguinaldo EMBALO
Directeur National pour le Mali	: M. Idrissa TRAORE
Directeur National pour le Niger	: M. Abdoulaye SOUMANA
Directeur National pour le Sénégal	: M. Seyni NDIAYE
Directeur National pour le Togo	: M. Ayéwanou GBEASOR

ADRESSES DES DIFFERENTS SITES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar
Téléphone : (221) 839 05 00 - Télifax : (221) 823 93 35 et 822 61 09
Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG, 21 597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

BENIN

Cotonou

Avenue Jean-Paul II
01 Boîte Postale : n° 325 RP
Téléphone : (229) 31 24 66 et 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Télifax : (229) 31 24 65
Directeur de l'Agence Principale : M. François Constant DIOGO
Parakou
Boîte Postale : n° 201
Téléphone : (229) 61 03 25 et 61 29 79
Télex : 5099 BCEAO PARAKOU
Télifax : (229) 61 10 91
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Evariste BONOU

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER
Boîte Postale : n° 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télex : 0978 5205 BCEAO BF et 0978 5235 BCEAO BF
Télifax : (226) 50 31 01 22
Directeur de l'Agence Principale : M. Tiémoko DIARRA
Bobo-Dioulasso
Boîte Postale : n° 603
Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46
Télex : 0978 8228 BCEAO BF
Télifax : (226) 20 97 04 58
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Lallé COULIBALY

COTE D'IVOIRE

Abidjan

Avenue Terrasson de Fougères
Boîte Postale : n° 01 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23 474 - 23 761 et 23 607
Télifax : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40
Directeur de l'Agence Principale : M. Ernest ADOHI ASSEU
Abengourou
Boîte Postale : n° 905
Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15
Télex : 59 103 ABENGOUROU CI
Télifax : (225) 35 91 31 76
Chef de l'Agence Auxiliaire : Mme Odile COULIBALY AGNERO

Bouaké

Boîte Postale : n° 773
Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14
Télex : BCEAO BOUAKE 69 109
Télifax : (225) 31 63 38 31
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO
Daloa
Boîte Postale : n° 46
Téléphone : (225) 32 78 38 85
Télex : BCEAO DALOA
Télifax : (225) 32 78 13 10
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Célestin Angoua NANGOH
Korhogo
Boîte Postale : n° 54
Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11
Télex : 63 106 KORHOGO CI
Télifax : (225) 36 86 15 30
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Charles KOUTOUAN
Man
Boîte Postale : n° 1017
Téléphone : (225) 33 79 02 67
Télex : BCEAO MAN 89 106
Télifax : (225) 33 79 02 28
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alexandre Aoya KOUAKOU
San Pedro
Boîte Postale : n° 387
Téléphone : (225) 34 71 21 74
Télex : BCEAO 91 130 SAN PEDRO
Télifax : (225) 34 71 24 48
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Niangoran ALLE

GUINEE-BISSAU

Bissau
Boîte Postale : n° 38
Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82
Télex : 289 BCGB 1
Télifax : (245) 20 13 05 et 20 13 21

Adjoint au Directeur National : M. Floriberto CARVALHO

MALI

Bamako
Boulevard du 22 octobre 1946
Boîte Postale : n° 206
Téléphone : (223) 22 25 41 et 22 54 06
Télex : 2574 BCEAO BAMAKO
Télifax : (223) 22 47 86
Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaila KIDA

Mopti

Boîte Postale : n° 180
Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65
Télex : BCEAO MPT 8001 MJ
Télifax : (223) 43 05 07
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Idrissa Matoti TOURE
Sikasso
Boîte Postale : n° 453
Téléphone : (223) 62 06 57
Télex :
Télifax : (223) 62 08 79
Chef de l'Agence Auxiliaire par intérim : M. Ibrahima TOURE

NIGER**Niamey**

Rue de l'uranium
Boîte Postale : n° 487
Téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Télifax : (227) 73 47 43
Directeur de l'Agence Principale : M. Oumarou GAGERE
Maradi
Boîte Postale : n° 265
Téléphone : (227) 41 00 96
Télex : BCEAO 8244 NI
Télifax : (227) 41 00 45
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Badagé BAWA
Zinder
Boîte Postale : n° 133
Téléphone : (227) 51 00 94
Télex : BCEAO 8226 NI
Télifax : (227) 51 07 24
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Sahaka MAHAMAN SALAH

SENEGAL**Dakar**

Boulevard Général De Gaulle x Triangle sud
Boîte Postale : n° 3159
Téléphone : (221) 889 45 45
Télex : BCEAO SG 21 839
Télifax : (221) 823 57 57
Directeur de l'Agence Principale : M. Birame SENE
Kaolack
Boîte Postale : n° 79
Téléphone : (221) 941 13 86 et 941 13 87
Télex : BCEAO SG 74071
Télifax : (221) 941 33 23
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alain Serge NICOD
Ziguinchor
Boîte Postale : n° 317
Téléphone : (221) 991 10 39
Télex : BCEAO SG 73027
Télifax : (221) 991 16 59
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Abdoulaye BA

TOGO

Lomé
Rue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : n° 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Télifax : (228) 221 76 02
Directeur de l'Agence Principale : M. Kokou Seretti GOZAN
Kara
Boîte Postale : n° 75
Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37
Télex : 7202
Télifax : (228) 660 62 69
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Novignon GABOUTOU

REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina
Boîte Postale : n° 64 OUAGADOUGOU 01
Téléphone : (226) 30 60 15
Télex : BCEAO 5205 BF
Télifax : (226) 30 63 76

REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES DE COOPÉRATION

29, rue du Collège, 75008 Paris, France
Téléphone : (33) 01 42 25 71 60
Télex : BCEAO PARIS 650087
Télifax : (33) 01 42 56 00 37



Monsieur Charles Konan BANNY, Gouverneur de la BCEAO

Message du Gouverneur de la BCEAO

Des crises financières d'un genre nouveau sont apparues au cours de ces dernières années. Elles se sont multipliées dans le monde, affectant en particulier les économies émergentes. Se caractérisant par leur soudaineté et leur ampleur, elles fragilisent le système financier et l'économie réelle, entraînant faillites, chômage et paupérisation. Elles constituent ainsi des menaces pour la stabilité et la prospérité de régions entières, par leur force de propagation aux économies environnantes.

Aussi, la stabilité financière est-elle devenue un enjeu majeur. Elle correspond, dans son acception la plus courante, à la situation dans laquelle le secteur financier fonctionne de manière saine et sans à-coups, permettant une allocation efficiente des ressources, une bonne maîtrise des risques financiers et la préservation de la capacité de résistance aux chocs potentiels.

La stabilité financière nécessite de la part des Etats, des banques centrales et des autres acteurs du secteur financier, la mise en œuvre de politiques appropriées et le respect de règles basées sur la rigueur, la transparence, la prudence et la prévention des risques.

Les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont été épargnés par ces crises financières d'un type nouveau. Toutefois, les risques liés à la globalisation financière requièrent que l'Union se dote de moyens idoines, aptes à lui permettre de les prévenir et d'y faire face. Les défis du développement exigent en effet un système financier stable, adossé à des infrastructures de paiement solides, régies par une réglementation adéquate.

A cet égard, la Banque Centrale peut compter sur un certain nombre d'acquis, dont un cadre légal et réglementaire régiissant la profession bancaire, largement conforme aux normes internationales. L'Union dispose, en outre, d'un réseau bancaire solide, fruit du programme d'assainissement d'envergure mis en œuvre au cours des années 1990. Au plan institutionnel, la Banque Centrale veille, de façon permanente, en relation avec la Commission Bancaire de l'UMOA, à la supervision et au contrôle des banques et établissements financiers. Cette supervision s'étend au secteur de la microfinance, dont le développement rapide doit aller de pair avec le renforcement de la solidité des structures concernées ainsi que la protection de la petite épargne.

La Banque Centrale a également entrepris, au cours des dernières années, un vaste chantier de modernisation des systèmes de paiement, en vue de renforcer la sécurité et la célérité des transactions.

Par ailleurs, en considération des enjeux en cause, la BCEAO publie, à compter de cette année, une revue de la stabilité financière, destinée aux acteurs du marché financier, aux Autorités de supervision et de régulation des différentes composantes du système financier et, d'une manière générale, aux principaux acteurs de l'activité économique. L'un des enjeux urgents qui motivent cette initiative est de donner une vision globale du système financier de l'Union et de contribuer au suivi macroprudentiel du secteur. Cette revue bénéficie en particulier des contributions de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), auquel incombe une mission de premier plan, de régulation et de surveillance du marché financier naissant de l'UEMOA.

Les acteurs du marché des capitaux devront quant à eux veiller à consolider leur situation financière, à respecter la législation en vigueur et à promouvoir la transparence de l'information financière. Ils devront aussi se doter d'un code d'éthique.

Les Etats sont appelés à apporter leur contribution par la mise en place d'un environnement macroéconomique assaini, l'accélération des réformes structurelles destinées à assurer la flexibilité de l'économie et la diversification de ses bases productives, ainsi que le parachèvement du processus d'intégration économique.

L'ensemble de ces actions permettrait à l'UEMOA de disposer d'un système financier solide et d'un dispositif approprié de prévention et de gestion des risques, de nature à faire de la place financière de l'Union un lieu attractif, inspirant confiance aux investisseurs.

Charles Konan BANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. BANNY".

Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
Président du Conseil d'Administration

VUE D'ENSEMBLE

La croissance économique mondiale s'est accélérée en 2004, impulsée par les pays industrialisés et émergents. Dans un contexte d'anticipation d'une forte inflation, ravivée par les turbulences sur le marché du pétrole, plusieurs banques centrales ont resserré leur politique monétaire.

Les pays en développement ont connu, dans ces circonstances, une hausse de leur produit intérieur brut (PIB). Ainsi, l'activité en Amérique latine s'est redressée, confortée par la normalisation et la stabilité de la conjoncture. Le PIB de la région s'est accru de 5,7% contre 2,2% en 2003. En Afrique, la croissance économique s'est établie à 5,1%, après le niveau de 4,6% enregistré un an plus tôt, en liaison avec l'amélioration de la conjoncture dans les pays producteurs de pétrole et l'augmentation de la production des matières premières.

Cependant, les signes d'amélioration de l'activité économique, en particulier aux Etats-Unis, n'ont pas apaisé les inquiétudes des opérateurs du marché des changes au sujet de l'ampleur des déficits du budget et de la balance des paiements courants américains. Les craintes relatives aux difficultés de financement de ces déficits ont continué de peser sur la valeur du dollar des Etats-Unis qui s'est déprécié de 8,9% et de 2,5% respectivement par rapport à l'euro et au yen. Le rôle de valeur refuge de l'or s'est ainsi retrouvé conforté, accentué par la hausse de la demande asiatique d'or, notamment celle en provenance de la Chine qui a doublé. Sur les marchés des matières premières, les cours des principaux produits agricoles d'exportation des Etats membres de l'UMOA se sont effondrés en raison notamment d'une production abondante.

Le produit intérieur brut de l'UMOA a progressé, en termes réels, de 2,8% en 2004 contre 2,9% un an auparavant. La situation économique s'est ressentie de l'invasion américaine, de la réurgence des troubles socio-politiques dans certains Etats et du bas niveau des cours des principales matières premières exportées. Le ralentissement de la croissance économique est également lié à la contraction de certaines activités minières. En moyenne annuelle, l'inflation s'est établie à 0,5% contre 1,3% en 2003, confirmant la tendance à la décélération du niveau général des prix entamée depuis deux ans.

Le déficit global des finances publiques, hors dons, est ressorti à 1.130,5 milliards de francs CFA, en hausse de 178,2 milliards par rapport à 2003. Rapporté au PIB, il s'est fixé à 5,1% contre 4,5% en 2003. L'encours de la dette extérieure s'est élevé à 14.141,9 milliards, en baisse de 6,9% en raison notamment des annulations de dettes dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). A fin 2004, le stock de la dette a représenté l'équivalent de 63,7% du PIB contre 71,5% en 2003. La balance des paiements extérieurs a dégagé un excédent de 264,9 milliards, à la suite notamment de l'évolution favorable du compte de capital et d'opérations financières. Par rapport au PIB, le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est établi à 4,8% contre 5,5% en 2003.

L'orientation prudente imprimée à l'action monétaire au cours des dernières années a été maintenue en 2004, en vue de contribuer à la maîtrise des tensions inflationnistes, à la relance de la croissance, à la consolidation de l'épargne et au renforcement des réserves de change. Ainsi, dans un contexte marqué par des signes de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats membres de l'Union et prenant en considération la maîtrise de l'inflation, la BCEAO a procédé à une réduction de ses taux directeurs de 50 points de base le 22 mars 2004. Le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques est demeuré inchangé dans tous les Etats, sauf au Bénin où il a été porté de 9% à 13,0%, à compter de la période de constitution qui a débuté le 16 mars 2004. Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a organisé aucune adjudication d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2004.

Outre la modération des tensions inflationnistes, l'action monétaire a permis le renforcement de 122,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires qui s'est fixée à 3.183,0 milliards. Les réserves de change se sont élevées à 3.730,3 milliards, induisant un taux de couverture de l'émission monétaire de 117,2% à fin décembre 2004 contre 119,6% en 2003. Le crédit intérieur s'est redressé de 5,9%, soit 234,8 milliards pour se situer à 4.223,0 milliards, en liaison exclusivement avec la hausse des crédits à l'économie. La position nette débitrice des gouvernements s'étant améliorée de 35,9 milliards. Les interventions de la Banque Centrale se sont contractées de 30,0 milliards, pour se situer à 374,9 milliards. Ce mouvement fait suite aux replis respectifs de 24,5 milliards

liards et de 5,5 milliards des créances sur les Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 5,8% pour se chiffrer à 5.978,9 milliards.

Par ailleurs, la Banque Centrale a poursuivi sa participation au renforcement du processus d'intégration en contribuant activement à la mise en œuvre du schéma d'intégration de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Programme Economique Régional (PER), destiné à approfondir le processus d'intégration dans l'UEMOA et à stimuler une croissance forte, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

Les chantiers relatifs à la modernisation des systèmes et moyens de paiement ont été poursuivis. En particulier, la BCEAO a procédé, en Juin 2004, au démarrage effectif du système de règlement brut en temps réel dans les huit Etats membres de l'Union. Par ailleurs, elle a conduit l'opération de démonétisation des billets de la gamme 1992 de manière à rationaliser la circulation fiduciaire par l'entretien d'une seule série de billets modernes, pratiques et sécurisés. Cette opération a été une réussite avec un taux de récupération de 99,5%.

Parallèlement, la Banque Centrale a conduit des actions dans les domaines de la centralisation des bilans des entreprises non financières, de la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de la coopération monétaire régionale.

Au terme de l'année 2004, les comptes de la BCEAO ont été soumis, en application de l'article 64 de ses Statuts, à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Celui-ci a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

La reprise de l'activité économique, amorcée en 2003, s'est affermie en 2004, sous l'impulsion de la vigueur de la demande aux Etats-Unis et dans certaines économies asiatiques, notamment en Chine. En effet, le taux de croissance économique mondial s'est établi à 5,1% contre 4,0% un an plus tôt, soit son niveau le plus élevé depuis trente ans. En outre, malgré la flambée des cours mondiaux du pétrole, les tensions inflationnistes sont restées relativement contenues.

Dans les **pays Industrialisés**, les signes d'amélioration de la situation économique se sont consolidés. Aux Etats-Unis, le produit intérieur brut (PIB) s'est accru de 4,4% en 2004 contre 3,0% en 2003. La croissance y a été tirée par la demande intérieure, soutenue par les allègements fiscaux. En particulier, la consommation des ménages a augmenté de 3,8% et l'investissement des entreprises de 10,3%.

Au Japon, la reprise économique amorcée en 2003 s'est poursuivie. En effet, l'activité a progressé de 2,6% contre 1,4% en 2003, tirée par les investissements et les exportations, soutenus par le regain des échanges commerciaux en Asie. Cette évolution témoigne également de l'amélioration du cadre macroéconomique, consécutive à la restructuration des entreprises et du système bancaire.

L'économie britannique a terminé l'année 2004 sur une note positive. En effet, le taux de croissance du PIB s'est fixé à 3,1% après 2,2% en 2003. Cette orientation favorable de l'économie est due au dynamisme du secteur des services et de l'immobilier.

La zone euro a tiré profit de l'environnement économique international plus porteur. En effet, rompant avec les ralentissements enregistrés les trois dernières années, le taux de progression du PIB de la zone euro est ressorti à 2,0% contre 0,5% en 2003, en liaison avec la hausse de la consommation des ménages en France. Toutefois, la dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport à l'euro, le renchérissement du pétrole et la persistance du déficit des finances publiques, notamment en France et en Allemagne, ont constitué des pesanteurs non négligeables sur les performances économiques de la zone. Le produit intérieur brut s'est situé à 2,3% en France et 1,7% en Allemagne contre respectivement 0,5% et -0,1% en 2003.

L'activité est restée dynamique dans les **pays émergents** en progressant de 7,2% contre 6,4% en 2003. Cette évolution masque cependant des évolutions contrastées d'un groupe de pays à l'autre.

Ainsi, en Amérique latine, la reprise économique s'est poursuivie en relation avec le contexte économique mondial favorable. Le PIB s'y est accru de 5,7% contre 2,2% en 2003, à la suite de politiques budgétaires prudentes et de la bonne tenue des investissements étrangers. Au Brésil, après une baisse de 0,5% en 2003, le produit intérieur brut a augmenté de 5,2%. Cette évolution traduit la hausse de la consommation des ménages, alimentée par l'augmentation des revenus. Au Mexique, la croissance du produit intérieur brut est estimée à 4,4% en 2004 contre 1,6% un an plus tôt, en liaison avec la vigueur des investissements étrangers due aux mouvements de délocalisation et à l'amélioration des recettes pétrolières. L'Argentine a enregistré une croissance économique de 9,0%, après 8,8% en 2003. Cette performance traduit la bonne tenue des productions industrielle et agricole. Elle est également liée aux efforts d'assainissement budgétaire et au rétablissement des relations avec le FMI, qui ont permis un retour des investissements étrangers.

En Asie, les économies en développement ont enregistré une croissance du PIB réel d'environ 8,2%, impulsée par les exportations. En particulier, la Chine a continué d'accroître sa production intérieure brute de l'ordre de 9,5%. Stimulées par l'afflux des investissements directs étrangers liés notamment à la faiblesse du coût des facteurs, les exportations de ce pays ont continué de bénéficier des effets induits de la sous-évaluation du yuan. Pour autant, ce dynamisme a connu un léger ralentissement, dû au renchérissement du pétrole et à la décision du Gouvernement chinois de freiner la croissance afin d'éviter la surchauffe de l'économie. En Corée du Sud, la hausse du produit intérieur brut s'est établie à 4,6% après 3,1% en 2003. La croissance est principalement alimentée par l'embellie des exportations de produits électroniques, dont le secteur a connu un regain d'investissements étrangers. En Malaisie, le taux de croissance du produit intérieur brut s'est fixé à 7,1% contre 5,3% en 2003. Les ventes à l'extérieur de composants électroniques et la demande intérieure portée par les dépenses publiques, ont été les principales sources de cette croissance.

Soutenue par la remontée des cours mondiaux des combustibles et le redressement de la production agricole, le taux de croissance du PIB en Afrique s'est situé à 5,1% après avoir atteint 4,6% en 2003. Le niveau relativement bas des prix des matières premières agricoles, la persistance de troubles socio-politiques dans certains pays et l'invasion acridienne dans les pays sahéliens ont limité les performances économiques de ce continent qui a néanmoins enregistré son taux de croissance du PIB le plus élevé depuis 1996.

L'amélioration de la conjoncture dans les pays industrialisés s'est reflétée au niveau du **marché du travail**. Aux Etats-Unis, le nombre de sans-emploi est ressorti à 5,5% de la population active contre 6,0% en 2003, en relation avec le triplement des investissements des entreprises. Au Japon, il a fléchi à 4,7% contre 5,3% un an plus tôt. Au Royaume-Uni, il a été ramené de 3,1% en 2003 à 2,8%. Par contre, dans la zone euro, le taux du chômage demeure élevé à 8,9%, en relation avec la lenteur des réformes structurelles.

En dépit de l'augmentation des cours mondiaux du pétrole et de la relative amélioration de la situation de l'emploi dans certains pays, les **tensions inflationnistes** mesurées par les variations de l'indice des prix à la consommation, sont restées relativement contenues. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation moyen s'est fixé à 2,7% contre 2,3% en 2003, en liaison avec la hausse des prix à l'importation induite par la dépréciation du dollar et la flambée des cours des produits pétroliers. Au Royaume-Uni, il s'est fixé à 2,8% contre 2,2% un an plus tôt. Dans la zone euro, il s'est stabilisé à 2,1%. Au Japon, les pressions déflationnistes se sont progressivement estompées sous l'effet de la bonne tenue de la demande intérieure. Le niveau général des prix à la consommation s'est stabilisé après un recul de 0,3% en 2003.

Toutefois, les craintes d'une accélération de l'inflation, ravivées par les turbulences sur le marché du pétrole, ont conduit les banques centrales de certains pays industrialisés à resserrer leur politique monétaire. Ainsi, le Comité Fédéral de l'Open Market (FOMC) de la Réserve Fédérale des Etats-Unis a augmenté à cinq reprises, d'un quart de point de pourcentage le taux objectif des fonds fédéraux et le taux d'escompte, pour les porter respectivement à 2,25% et à 3,25%. De même, le Comité de Politique Monétaire de la Banque d'Angleterre a relevé à quatre reprises, par tranche de 25 points de base, son principal taux d'intervention pour le fixer à 4,75%. Au Japon, aucun mouvement sur les taux directeurs n'a été enregistré, le taux d'escompte étant demeuré inchangé à 0,1%.

Cependant, la Banque du Japon a injecté de la liquidité dans l'économie pour maintenir le coût de financement à son niveau le plus bas, afin de relancer les investissements et stimuler la demande interne. Dans la zone euro, le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu ses taux directeurs à leur niveau en vigueur depuis le 5 juin 2003, soit 2,00% pour le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement, 3,00% pour le taux de la facilité de prêt marginal et 1,00% pour celui de la facilité des dépôts.

La prudence observée dans les milieux bancaires n'a pas été partagée par les acteurs du **marché financier** dont les anticipations d'une reprise économique mondiale vigoureuse, fondées sur la publication d'indicateurs encourageants, ont favorisé le redressement des cours des actions et, partant, des indices boursiers aux Etats-Unis, dans la zone euro et au Japon. Ainsi, aux Etats-Unis, le Dow Jones a atteint 10.783,0 points au 31 décembre 2004, en hausse de 3,1% par rapport à son niveau de l'année précédente. Le Nasdaq composite, indice des valeurs de nouvelles technologies, a progressé de 8,5%, pour se situer à 2.175,4 points. Au Royaume-Uni, le Footsie a connu une hausse de 7,5%, pour ressortir à 4.814,3 points à la fin de la période sous revue. Dans la zone euro, le CAC 40 à Paris et le DAX à Francfort ont terminé l'année 2004 respectivement à 3.821,2 et 4.256,0 points, soit des progressions de 7,4% et 7,3%. Au Japon, l'indice NIKKEI s'est accru de 7,6% en se chiffrant à 11.488,8 points.

La recomposition du portefeuille des investisseurs en faveur des actions a entraîné de façon symétrique la hausse des rendements obligataires. Cette évolution, moins marquée dans la zone euro, en raison de la modération de la reprise des activités, a été plus vive aux Etats-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, où le rendement des emprunts publics à 10 ans, s'est hissé respectivement à 4,31%, 1,50% et 4,89% contre 4,04%, 1,00% et 4,52% un an plus tôt.

En dépit des signes d'amélioration de la situation globale des économies avancées, les inquiétudes des opérateurs du marché des changes suscitées par l'ampleur des déficits du budget et de la balance des paiements courants américains ne se sont pas apaisées. Ces appréhensions ont continué de peser sur le dollar des Etats-Unis. Ainsi, la monnaie commune européenne s'est appréciée de 8,9% et 2,5% respectivement par rapport au dollar et au yen. Elle s'est fixée en moyenne annuelle à 1,24 dollar et à 134,44 yens. En revanche, elle s'est établie à 0,68 livre sterling, en recul de 1,9%.

UMOA Variation des taux de change moyens annuels

	2003	2004	Variations (%)
FCFA par unité monétaire			
Droit de tirage spécial (1 DTS)	812,5059	781,8824	-3,7690
Dollar des Etats-Unis (1 USD)	579,9165	528,1778	-8,9217
Franc suisse (1 CHF)	431,4236	424,8655	-1,5201
Livre sterling (1 GBP)	948,1959	966,9948	1,9826
Yen japonais (1 JPY)	5,0053	4,8827	-2,4494

Source : Reuters.

UMOA - Evolution des taux de change moyens trimestriels

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
ANNEE 2003				
FCFA par unité monétaire				
Droit de tirage spécial (1 DTS)	836,5023	807,5127	812,9803	793,0384
Dollar des Etats-Unis (1 USD)	611,2454	577,7501	583,6343	547,0360
Franc suisse (1 CHF)	447,3558	432,2215	424,5493	421,5677
Livre sterling (1 GBP)	979,6571	935,2348	938,5685	939,3233
Yen japonais (1 JPY)	5,1406	4,8731	4,9708	5,0365
ANNEE 2004				
FCFA par unité monétaire				
Droit de tirage spécial (1 DTS)	779,9260	794,8841	787,7420	764,9776
Dollar des Etats-Unis (1 USD)	524,6143	544,7213	536,8448	506,5309
Franc suisse (1 CHF)	418,1589	426,5516	426,9879	427,7636
Livre sterling (1 GBP)	964,7290	983,3722	976,0223	943,8556
Yen japonais (1 JPY)	4,8963	4,9662	4,8820	4,7864

Source : Reuters.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu, par rapport aux principales monnaies, un comportement identique à celui de la monnaie commune européenne.

Au plan sous-régional, les cours des principales monnaies par rapport au franc CFA se sont ressentis de l'évolution des monnaies de rattachement. Le raffermissement du franc CFA vis-à-vis des principales monnaies de la sous-région s'est, de ce fait, poursuivi au cours de l'année 2004. Les taux de dépréciation sont ressortis à 12,7% pour le naira, 12,9% pour le cedi, 17,6% pour le franc guinéen et 18,5% pour le dalasi.

Dans le sillage du repli du dollar des Etats-Unis, le rôle de valeur refuge de l'or s'est conforté. Il a été accentué par la demande asiatique, notamment

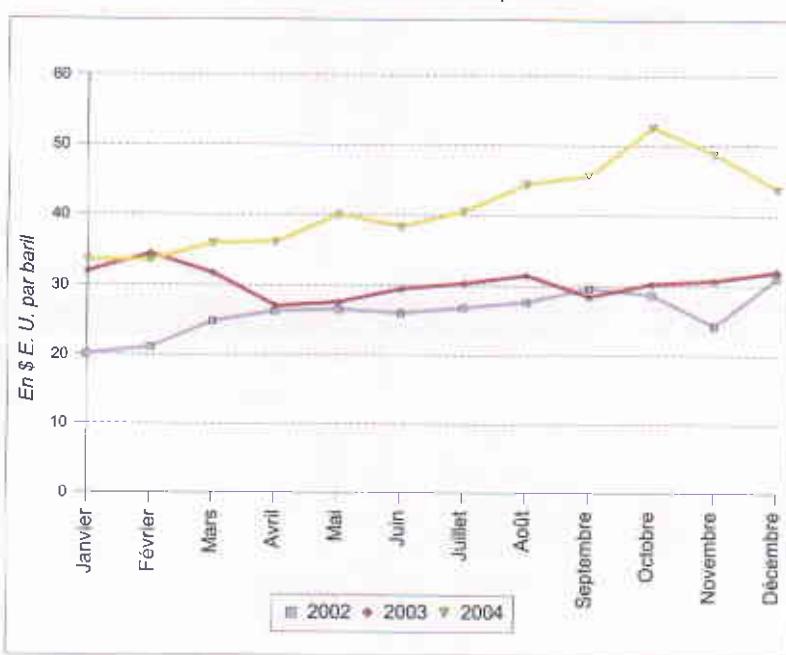
celle de la Chine dont la consommation a doublé. En outre, l'éloignement de la perspective des ventes du stock d'or du FMI initialement envisagées dans le cadre de la réduction de la dette des pays pauvres et la diversification, au détriment du dollar américain, des réserves de certaines banques centrales en faveur de l'or, ont constitué des facteurs de soutien supplémentaires. Le cours moyen annuel de l'once d'or s'est ainsi accru de 12,6%, pour se situer au-dessus de la barre des 400 dollars, à 409,3 dollars l'once en 2004. Les prix de certaines matières premières se sont également redressés, principalement sous l'effet des troubles socio-politiques ou des aléas climatiques qui ont affecté leur offre.

Les cours moyens du baril de pétrole sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX) ont augmenté de

35,0% pour se fixer à 41,1 dollars. Outre la régulation de l'offre mise en œuvre par l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), cette évolution est

liée à l'accentuation des risques de perturbation des approvisionnements du marché, en rapport avec les tensions politico-militaires dans le Golfe.

Evolution des cours du pétrole

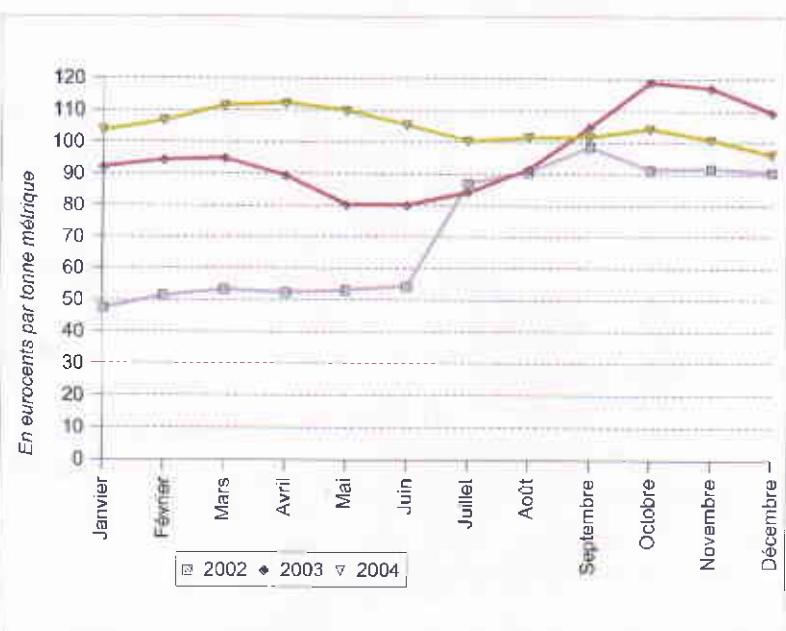


Source : Reuters, *Bulletin de la CNUCED*

Suivant la même tendance, les cours moyens du caoutchouc sont passés de 96,3 à 104,4 eurocents. La Chine et les autres pays asiatiques ont continué d'exercer une influence positive sur le marché du

caoutchouc. En effet, leur demande est demeurée soutenue face à une offre en net repli, du fait des pluies inhabituelles qui ont perturbé la récolte en Thaïlande, premier producteur mondial.

Evolution des cours du caoutchouc



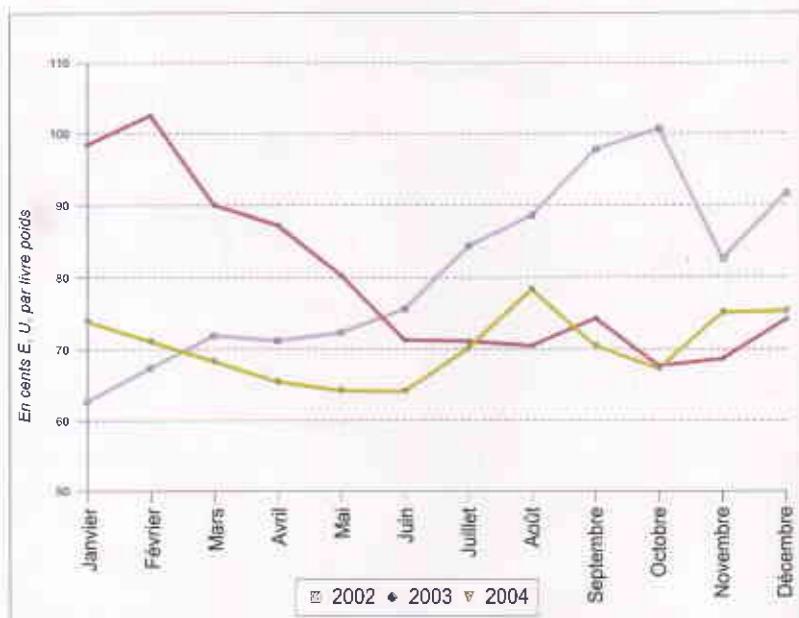
Source : Reuters, *Bulletin de la CNUCED*

En revanche, l'évolution des cours des principaux produits agricoles d'exportation des pays de l'UMOA a été particulièrement défavorable en 2004.

Ainsi, en ressortant en moyenne annuelle à 70,3 cents, le prix de la livre de cacao s'est inscrit en retrait de 11,7% par rapport aux réalisations de l'année 2003. Cette baisse est imputable à l'abondance

de l'offre. En effet, les dernières estimations de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) situent la production mondiale à 3,452 millions de tonnes, en augmentation de 9,8% par rapport à la campagne 2002-2003, pour une consommation évaluée à 3,177 millions de tonnes, en hausse de 4,1%.

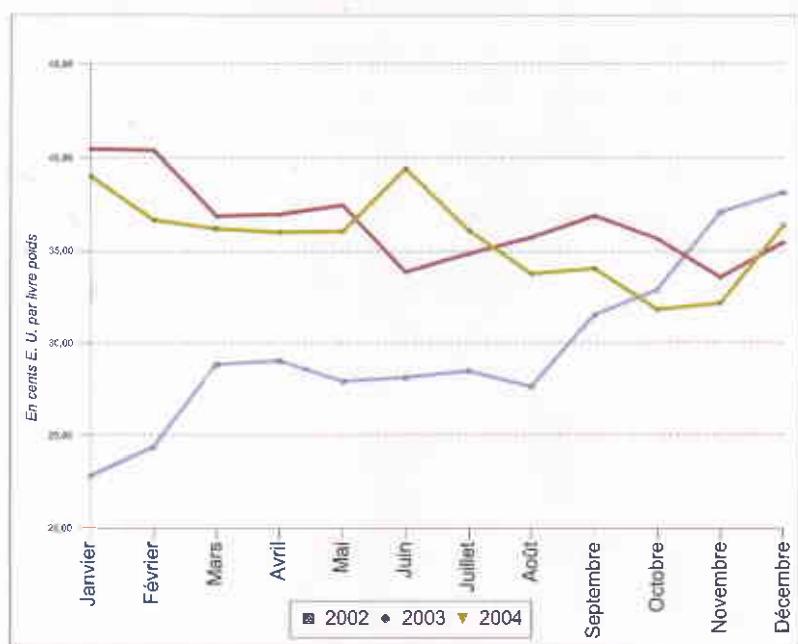
Evolution des cours du cacao



Source : Reuters, *Bulletin de la CNUCED*.

Le marché du café est également demeuré excédentaire. Selon l'Organisation Internationale du Café (OIC), la production mondiale s'est chiffrée à 114,0 millions de sacs de 60 kilogrammes contre 103,4 millions un an plus tôt, en liaison essentiellement avec le redressement de la production vietnam-

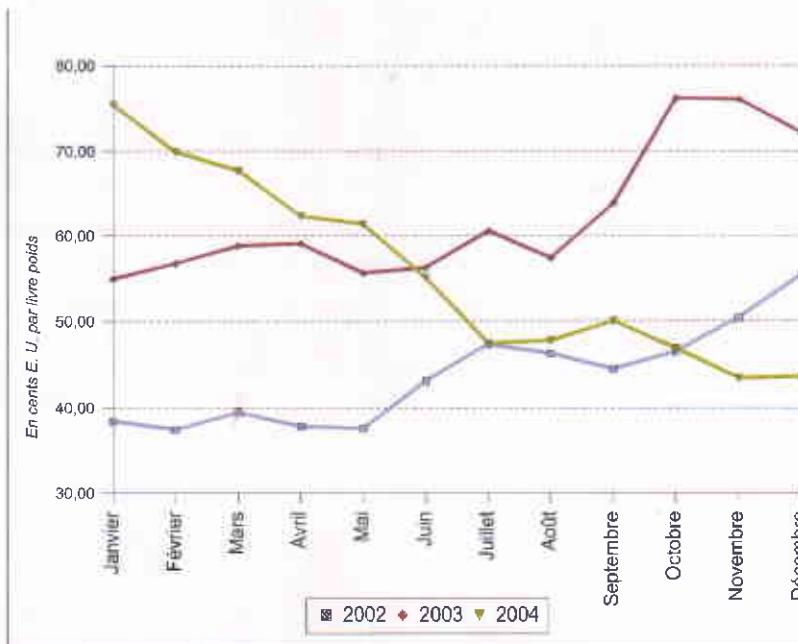
mienne estimée à 15,8 millions de sacs. Face à cette offre croissante, la demande mondiale a été estimée par l'OIC à 113,7 millions de sacs contre 112,8 millions en 2003. En conséquence, les prix se sont repliés de 2,4% pour se situer à 35,6 cents par livre en moyenne sur l'année 2004.

Evolution des cours du café

Source : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Se situant à 55,9 cents la livre contre 62,3 cents en 2003, les cours du coton ont suivi une tendance

baissière, en relation avec les anticipations d'une réduction importante des importations chinoises.

Evolution des cours du coton

Source : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Dans ce contexte, la situation économique des Etats membres de l'UEMOA qui semblait globalement bien orientée durant la première moitié de l'année, comparativement à 2003, s'est en définitive

révélée moins favorable que prévue. Le taux de croissance réel du produit intérieur brut est ressorti en décélération par rapport à 2003.



Pied de caféier.



Pied de cacaoyer.

2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA

La dynamique économique de l'UMOA a été contrariée en 2004 par la résurgence des tensions socio-politiques en Côte d'Ivoire, la baisse des cours mondiaux des productions agricoles exportées, l'invasion acridienne dans les pays sahéliens, le renchérissement du pétrole et l'appréciation de l'euro, monnaie d'ancrage du franc CFA.

2.1 - Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut de l'Union a progressé, en termes réels, de 2,8% en 2004 contre 2,9% un an auparavant. Cette légère décélération de la croissance économique est en partie liée à la contraction de certaines productions agricoles et minières. Le taux d'investissement s'établirait à 16,1% et le taux d'épargne à 12,9% contre respectivement 16,3% et 13,0% en 2003. Le ralentissement du rythme de croissance du PIB a été provoqué par l'arrêt précoce des pluies et les attaques acridiennes dans les pays sahéliens en particulier, les perturbations survenues dans l'organisation de certaines filières agricoles, notamment le coton, la baisse des cours mondiaux des matières premières exportées et les restrictions au commerce transfrontalier entre le Nigeria et le Bénin.

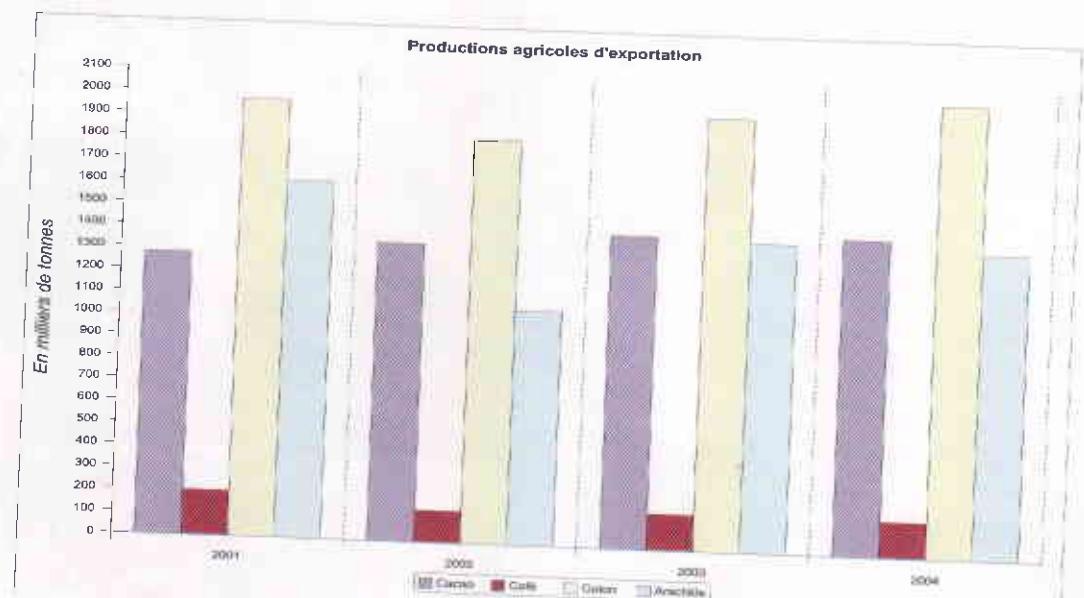
La plupart des Etats membres ont enregistré une décélération de leur taux de croissance réel par

rapport à l'année précédente. Ainsi, au Sénégal, le PIB s'est accru de 6,0% contre 6,5% en 2003. Au Burkina, l'activité a progressé de 4,0% contre 8,0% un an plus tôt. Au Bénin, le taux de croissance du PIB est passé de 3,9% en 2003 à 2,7%. Au Togo, le rythme de progression du PIB s'est établi en termes réels, à 2,9% contre 4,2% un an auparavant. Au Mali la progression du PIB a été limitée à 2,2% après celle de 7,6% relevée en 2003. Au Niger, elle s'est située à 0,9% contre 3,0% en 2003. En Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, le PIB s'est inscrit en hausse respectivement de 2,2% et 1,6%, sous l'effet des bonnes récoltes, notamment de café et de cacao pour la Côte d'Ivoire et de noix de cajou pour la Guinée-Bissau. En 2003, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire ont enregistré des taux de croissance du PIB respectifs de 0,6% et -1,7%.

2.2 - Production agricole

La campagne agricole 2004 a été marquée par une évolution erratique des productions de rente et une baisse des récoltes des produits vivriers.

Les achats de coton graine ont porté sur 2.125.000 tonnes, en hausse de 12,0%. La quantité de café collectée s'est située à 164.800 tonnes, en augmentation de 3,4%. Celle de l'arachide est passée de 1.399.870 tonnes à 1.534.530 tonnes. En revanche, la production de cacao a reculé de 4,5%, en s'établissant à 1.320.400 tonnes.



Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

ENCADRE N°1

La filière coton dans l'UEMOA : diagnostic organisationnel et propositions de pistes d'actions

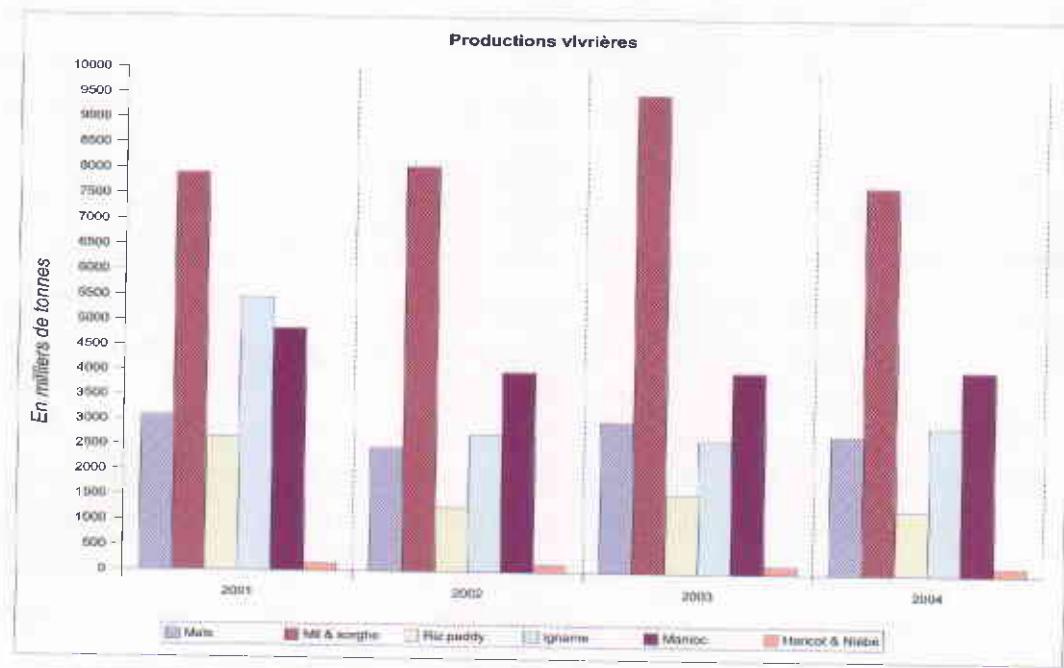
Produit à partir de pratiques culturelles peu coûteuses et moins polluantes que celles des pays développés, le coton occupe une place de choix dans l'économie des principaux pays producteurs de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo) et est très apprécié sur le marché international pour sa qualité. En effet, il a procuré, en 2002, entre 50 et 80% des recettes en devises du Mali, du Burkina et du Bénin. A l'échelle de l'Union, il a représenté 9% des recettes d'exportation en 2003, soit 501,5 milliards de FCFA. La production de coton-fibre de l'Union est ressortie à 890 000 tonnes en 2003, correspondant à environ 5% de la production mondiale. Au cours de la même année, les exportations ont atteint 780 000 tonnes, représentant 12% du volume des exportations mondiales de coton. Cependant, la compétitivité du secteur souffre de certaines contraintes externes, ainsi que de difficultés internes d'organisation, décelées aussi bien au niveau de la production, de la commercialisation primaire que de la transformation. Ces difficultés rejaillissent sur l'efficacité de chaque maillon de la filière et contribuent à limiter ses performances.

Afin de mieux déceler les problèmes organisationnels qui se posent à la filière sur le plan interne, une étude, réalisée à partir d'une méthodologie reposant sur l'approche filière et la technique de diagnostic SWOT (Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats), a permis d'identifier les principaux acteurs de la filière, ainsi que les goulets d'étranglement qui entravent son développement. Ces goulets proviennent essentiellement des subventions massives des Etats-Unis, de la Chine et de l'Union européenne à leurs producteurs, du développement du coton transgénique et de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro. Les difficultés du secteur découlent également de la faible intégration des activités de la filière au niveau régional, des coûts élevés des facteurs de production, des problèmes de financement et de la faible concurrence au niveau des différents acteurs.

Pour aplani ces difficultés, des actions ont été préconisées dont, entre autres, l'accélération du processus de libéralisation de la filière, la mise en place d'un système d'agriculture contractuelle, la création d'institutions financières spécialisées et d'un institut régional de recherche et de formation en agriculture, la promotion de services privés d'encadrement des producteurs. La mise en œuvre de ces actions favorisera une plus grande implication des organisations professionnelles de producteurs dans les activités de la filière, une indexation optimale des prix aux producteurs sur les cours mondiaux du coton, un meilleur accès des producteurs et des industriels du coton au crédit, une modernisation des exploitations agricoles et des appareils de production, une amélioration des capacités internes de transformation du coton-fibre, une réduction des coûts des facteurs de production et un fonctionnement de la filière sur une base véritablement concurrentielle.

La production vivrière est ressortie globalement en repli de 4,4%, en raison des mauvaises performances de la production céréalière dans la plupart des pays sahéliens de l'Union. Elle est évaluée à 2.901.973 tonnes au Burkina, 2.816.310 tonnes au Mali et 2.902.700 tonnes au Niger en retrait respectivement de 20,1%, 16,7% et 18,8%. Cette contre-performance est liée à l'arrêt pré-

coce des pluies et à l'invasion acridienne dans le Sahel. Au Togo, la production a également reculé de 0,6%. Par contre au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Sénégal, la production vivrière a atteint respectivement 8.337.400 tonnes, 9.193.900 tonnes, 225.500 tonnes et 1.741.780 tonnes, en progression de 2,9%, 3,0%, 4,9% et 4,4%.



Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

2.3 - Extraction minière

Dans le domaine minier, les résultats sont différenciés. La production d'uranium a connu une hausse de 4,2% au Niger, en se fixant à 3.282,0 tonnes. Celle du pétrole brut s'est établie à 8.124.700 barils en Côte d'Ivoire, en augmentation de 8,2%.

Par contre, la production de phosphates s'est inscrite en retrait de 0,5% au Sénégal et de 24,2% au Togo, en ressortant respectivement à 1.753.833 tonnes et 1.115.150 tonnes. L'exploitation d'or de l'Union est évaluée à 43.928,1 kilogrammes, en repli de 18,2%, sous l'effet des contractions respectives de 19,4% et 7,2% des productions malienne et ivoirienne, dues à la faible teneur de certains gisements au Mali et à la présence d'une mine dans la zone hors du contrôle gouvernemental en Côte d'Ivoire. Cette évolution a été

atténuée par la relance de la production aurifère du Burkina, estimée à 1.125 kilogrammes, en progression de 44,2% par rapport au niveau atteint en 2003.

2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

L'indice global de la production industrielle à l'échelle de l'Union a enregistré une hausse de 1,7% en 2004, après 0,8% en 2003, imputable au Burkina (14,3%), à la Côte d'Ivoire (1,4%), au Niger (3,8%) et au Sénégal (1,9%). Dans les autres Etats membres de l'Union, l'activité a fléchi de 0,1% au Bénin, 1,2% au Mali et 10,9% au Togo. Ce recul est lié à la baisse de régime dans les industries manufacturières au Bénin et aux difficultés des industries extractives au Mali et au Togo.

Dans l'ensemble, l'activité industrielle a été soutenue par la consommation des ménages, reflétée par la

remontée de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail. En effet, cet indice a augmenté de 2,3% contre 1,5% un an plus tôt. Cette tendance résulte du dynamisme du commerce de produits pétroliers, pharmaceutiques et cosmétiques, de biens d'équipement du logement, de pièces détachées d'automobiles et de motocycles. Les ventes ont été en hausse au Sénégal, au Niger, au Bénin, au Mali, et au Togo. Dans ces pays, le chiffre d'affaires du commerce de détail s'est accru respectivement de 10,2%, 9,2%, 6,5%, 6,3% et 1,5%.

Par contre, au Burkina et en Côte d'Ivoire, l'activité commerciale a fléchi de 13,4% et 0,6%, en liaison avec les effets de la crise socio-politique ivoirienne.

La bonne orientation du chiffre d'affaires du commerce de détail, reflet de la confiance des ménages, a été favorisée par la décélération du taux d'inflation dans l'Union, notamment au cours du premier trimestre.

2.5 - Evolution des prix

L'inflation, mesurée par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), a été globalement maîtrisée. Elle s'est établie en moyenne annuelle à 0,5% contre 1,3% en 2003, confirmant la tendance à la décélération du niveau général des prix amorcée deux ans plus tôt. Cette situation est due au repli des prix des produits alimentaires, en liaison avec l'approvisionnement satisfaisant des marchés. La composante non alimentaire de l'IHPC s'est inscrite par contre en hausse, reflétant la progression des prix du pétrole lampant et des carburants, consécutive à la remontée des cours mon-

diaux du pétrole. Cette évolution est aussi liée au renchérissement des boissons au Bénin, au Burkina et en Côte d'Ivoire, ainsi qu'au relèvement des tarifs des appels téléphoniques locaux en Côte d'Ivoire.

Par fonction, les composantes "hôtels, cafés, restaurants" et "autres biens et services" ont été les principales sources de l'inflation en 2004, avec des contributions respectives de 0,5 point de pourcentage chacune. La fonction "transport", avec une contribution de 0,4 point de pourcentage, constitue la troisième source majeure d'inflation.

Par contre, la composante "alimentation" est ressortie avec une contribution négative de 0,9 point de pourcentage. La baisse des prix des denrées alimentaires a été enregistrée dans tous les pays de l'Union, sauf en Guinée-Bissau et au Sénégal.

L'inflation sous-jacente, qui exprime la tendance de long terme du niveau des prix sur laquelle la politique monétaire peut avoir un impact, s'est fixée en moyenne annuelle à 0,4% contre 1,5% en 2003 et 2,7% en 2002, confirmant l'orientation baissière des prix. Par ailleurs, les taux d'inflation ont été contenus en dessous de l'objectif de 2,0% arrêté dans le cadre du programme monétaire. Par pays, la hausse des prix s'est située en moyenne annuelle à 1,4% en Côte d'Ivoire, 0,9% au Bénin et en Guinée-Bissau contre respectivement 3,3%, 1,5% et -3,5%, en 2003. Au Sénégal, les prix à la consommation se sont accrus de 0,5% après avoir été stables en 2003. Au Togo et au Niger, le taux d'inflation s'est situé à 0,4% et 0,2% contre des reculs respectifs de 0,9% et 1,6%.

UMOA – Variation des prix à la consommation en 2003 et 2004 (en %)

	Glissement annuel à fin décembre		Variation annuelle moyenne	
	2003	2004	2003	2004
Bénin	0,7	2,7	1,5	0,9
Burkina	3,2	0,7	2,0	-0,4
Côte d'Ivoire	-0,1	4,4	3,3	1,4
Guinée-Bissau	0,7	2,9	-3,5	0,9
Mali	-5,0	1,5	-1,3	-3,1
Niger	-1,5	3,6	-1,6	0,2
Sénégal	-1,5	1,7	0,0	0,5
Togo	-1,7	3,9	-0,9	0,4
UMOA*	-0,7	3,1	1,3	0,5

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique (INS).

* Non compris la Guinée-Bissau.

Dans l'ensemble, le différentiel d'inflation entre l'Union et ses principaux partenaires est resté favorable. La hausse des prix dans l'Union est notamment demeurée inférieure aux réalisations de la zone d'ancrage du franc CFA, ressorties à 2,1%, soit un écart d'inflation favorable de 1,6 point. Le différentiel d'inflation est également favorable par rapport aux partenaires environnents, atteignant en particulier 12,2 points et 13,1 points respectivement à l'égard du Ghana et du Nigeria.

Outre l'expansion de l'offre globale, l'appréciation

de l'euro par rapport au dollar, qui a limité l'impact de la flambée des cours mondiaux du pétrole sur les prix à la pompe, et l'orientation prudente de la politique monétaire mise en œuvre par la BCEAO ont contribué à la modération de la hausse des prix et à la préservation de la compétitivité de l'Union.

Cependant, ce résultat favorable n'a pu être suffisamment mis à profit pour soutenir une croissance économique saine, en raison notamment des difficultés éprouvées par les Etats dans le processus d'assainissement des finances publiques.

ENCADRE N°2

Impact de l'offre locale de produits vivriers sur les prix dans l'UEMOA

Dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, apparaît très sensible aux évolutions des prix des produits alimentaires, notamment vivriers. En effet, eu égard à la bonne maîtrise de l'évolution de la liquidité globale dans les pays de l'UEMOA, l'origine monétaire de l'inflation demeure limitée par rapport aux chocs d'offre.

Pour analyser la relation entre l'offre locale de produits vivriers et les prix dans l'UEMOA, une étude a été réalisée, à partir d'un modèle à deux secteurs (traditionnel et moderne), reposant sur des données annuelles. Les résultats obtenus, sur la période 1971 - 2001 pour tous les pays de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, traduisent un impact prononcé de l'évolution de la production vivrière commercialisée sur la formation des prix. Toutefois, des différences de comportement, liées au niveau d'intégration des marchés, sont observées entre les pays sahéliens et les pays du Golfe de Guinée. Ainsi, dans les pays sahéliens, l'intégration des marchés serait relativement plus faible, se traduisant par un écart significatif entre la production et l'offre effective de produits vivriers, tandis que dans les pays du Golfe de Guinée, elle serait plus forte, réduisant la différence entre la production et l'offre de ces produits. Cette situation a pour conséquence une convergence des prix vers leur niveau d'équilibre de long terme plus rapide dans les pays côtiers que dans les pays sahéliens où le secteur vivrier apparaît plus fragile.

L'étude révèle qu'en Côte d'Ivoire, le régime de la productivité du travail dans le secteur vivrier serait proche d'un régime de rendements à l'hectare décroissants, contrairement au Sénégal et au Togo où la productivité du travail apparaît constante. Dans les autres pays, les résultats obtenus ne permettent pas, a priori, de caractériser le régime de la productivité du travail dans le secteur vivrier.

L'intensification de la production vivrière devrait s'accompagner de mesures visant une plus grande intégration des marchés locaux. A cet égard, une meilleure connaissance des circuits de commercialisation des produits céréaliers est nécessaire pour permettre d'identifier les asymétries d'information et les différents types de contrats qui lient les acteurs, dans l'optique d'une meilleure appréhension de l'offre locale de produits vivriers.

2.6 - Finances publiques

Dans la plupart des Etats membres de l'Union (Bénin, Burkina, Mali, Niger et Sénégal), les budgets ont été exécutés en 2004 dans le cadre des programmes conclus avec les Institutions de Bretton Woods et des engagements pris par les Etats dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

Sur cette base, l'exécution des opérations financières des Etats s'est soldée en 2004, à l'échelle de l'Union, par une aggravation de 178,2 milliards du déficit global, hors dons, base engagements, qui s'est fixé à 1.130,5 milliards, soit 5,1% du PIB contre 4,5% en 2003.

Par pays, ce déficit rapporté au PIB est ressorti à 28,4% en Guinée-Bissau, 9,8% au Niger, 8,8% au Burkina, 7,2% au Mali, 5,5% au Bénin, 4,7% au Sénégal, 2,6% en Côte d'Ivoire et 0,9% au Togo.

Ainsi, la situation des finances publiques est demeurée caractérisée par des tensions de trésorerie, se traduisant par des accumulations d'arriérés de paiement intérieurs (58,8 milliards) et extérieurs (512,8 milliards). Les Etats membres de l'Union, dans leur grande majorité, n'ont pas respecté les critères de convergence retenus dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Outre l'émission de bons du Trésor, les déficits enregistrés ont été financés en partie par des tirages sur emprunts de 559,1 milliards, ainsi que par des allègements du service de la dette de 141,8 milliards.

2.7 - Balance des paiements

En 2004, les comptes extérieurs agrégés des Etats membres de l'UEMOA se sont soldés par un excédent global de 264,9 milliards contre 72,3 milliards en 2003. Ce résultat reflète l'accroissement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières et, dans une moindre mesure, la réduction du déficit des transactions courantes.

Le solde déficitaire des transactions courantes est ressorti à 779,6 milliards en 2004, soit 3,5% du PIB, contre 870,6 milliards en 2003 (4,1% du PIB). Hors transferts officiels, le déficit courant s'est situé à 4,8% du PIB, contre 5,5% en 2003. L'évolution favorable du compte courant par rapport à l'année précédente est liée essentiellement au renforcement des entrées nettes au titre des transferts courants et à la réduction des déficits des services et des revenus, l'excédent commercial s'étant contracté de 436,6 milliards en 2003 à 389,7 milliards en 2004, après le niveau record enregistré en 2002 du fait de la bonne tenue des cours du cacao.

Le repli de l'excédent commercial traduit une hausse des importations plus soutenue que celle des exportations. En effet, nonobstant une pluviométrie irrégulière et l'invasion acridienne observées dans certains pays, l'année 2004 a été caractérisée globalement par une progression de la plupart des productions de rente, notamment celle du cacao et du coton dont les tonnages exportés se sont accrus de 5,5% et 21,5% respectivement, impulsant une hausse des exportations globales en volume. L'incidence de la progression des quantités écoulées de produits agricoles a, cependant, été atténuée par la contraction de la commercialisation de l'or, en liaison avec la fermeture de la mine de Morila au Mali, ainsi que par la baisse des cours des principaux produits d'exportation de l'Union, singulièrement ceux du cacao, qui ont accusé un repli de 11,7%. En conséquence, les recettes d'exportation de l'Union n'ont enregistré qu'une hausse de 6,6%.

Pour leur part, les importations ont augmenté de 8,0%, en raison principalement du renchérissement de plus de 35,0% des cours du baril du pétrole, induisant un alourdissement de la facture énergétique de 13,6%. L'accroissement de 18,9% des achats de biens de consommation, en rapport avec la vigueur de la demande intérieure, a également contribué à l'évolution des importations.

Au titre des autres postes du compte des transactions courantes, en particulier les services et les transferts courants, une évolution favorable a été notée par rapport à l'année 2003. Le déficit des services s'est réduit de 39,8 milliards pour s'établir à 1.084,3 milliards, en rapport notamment avec les entrées au titre des postes « voyage » et « autres services ». Le déficit des revenus s'est établi à 602,1 milliards contre 629,7 milliards. Cette amélioration est imputable à la réduction des intérêts payés au titre de la dette extérieure, tandis que l'excédent des transferts courants est passé de 446,6 milliards à 517,1 milliards, sous l'impulsion notamment de l'impôt

tance croissante des dons privés.

Le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières a progressé de 82,7 milliards par rapport à 2003, reflétant l'amélioration des deux principales composantes de ce compte.

En effet, le compte de capital s'est accru de 50,5 milliards, en liaison avec les allègements de dette au titre de l'Initiative PPTE dont ont bénéficié la plupart des Etats membres de l'Union.

L'excédent des opérations financières s'est également inscrit en hausse, passant de 525,9 milliards en 2003 à 558,0 milliards en 2004. Cette évolution résulte de la mobilisation de ressources extérieures, notamment au Sénégal et au Mali, le niveau du financement exceptionnel (arriérés de paiements, rééchelonnements) ayant baissé pour se situer à 561,1 milliards contre 632,8 milliards en 2003.

Par pays, l'analyse de la balance des paiements en 2004 fait ressortir des déficits du compte courant hors transferts officiels au-dessus de la norme communautaire fixée à 5% du PIB dans tous les Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire qui a réalisé un excédent équivalent à 1,8% du PIB. Le déficit s'est cependant atténué dans la quasi-totalité des Etats, notamment au Bénin et au Togo où il est passé respectivement de 9,7% à 6,3% et de 10,0% à 6,1% du PIB entre 2003 et 2004. Il s'est stabilisé au Sénégal à 8,6% du PIB. Les ressources mobilisées au titre du compte de capital et d'opérations financières, en particulier les transferts en capital et les tirages sur emprunts publics, ont permis de couvrir les déficits des transactions courantes et de dégager un solde global excédentaire en 2004 dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Bénin, du Burkina et du Niger où ce solde global est ressorti déficitaire respectivement de 43,2 milliards, 2,4 milliards et 19,6 milliards.

2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure

Les Etats membres de l'Union ont continué de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de redressement économique et financier. Les entrées de ressources, en appui à ces programmes, sont ressorties à 457,1 milliards contre 391,9 milliards en 2003. Le taux de mobilisation s'est établi à 50,7% des prévisions de tirages contre une réalisation de 45,3% l'année précédente. Cette amélioration est essentiellement imputable aux organismes multilatéraux.

Les montants mobilisés auprès des organismes multilatéraux se sont élevés à 395,5 milliards contre 334,4 milliards en 2003. Les financements reçus des Institutions de Bretton Woods se sont établis à 169,4 milliards comparés aux 169,9 milliards décaissés un an plus tôt. Les contributions du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) ont enregistré une hausse en passant de 43,3 milliards en 2003 à 61,7 milliards en 2004. Celles de l'Union Européenne, évaluées à 108,7 milliards, ont connu une amélioration par rapport aux 91,7 milliards relevés l'année précédente. Les apports de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sont passés de 10,3 milliards en 2003 à 15,5 milliards en 2004. Les partenaires bilatéraux ont contribué pour 61,6 milliards contre 57,5 en 2003. Les principaux donateurs ont été les Pays-Bas, la France, la Suède et le Fonds Kowétien.

Par ailleurs, l'évolution des flux nets de remboursements et des annulations de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE a contribué à réduire le stock de la dette extérieure de l'UMOA.

En effet, l'encours de la dette extérieure est passé de 15.191,2 milliards en 2003 à 14.141,9 milliards, soit un repli de 6,9%. Il a représenté 63,7% du PIB de l'Union contre 71,5% en 2003. Cette évolution traduit également l'impact de la dépréciation du dollar des Etats-Unis, monnaie dans laquelle est libellée une partie de la dette des Etats membres. Le service dû s'est établi à 1.017,0 milliards environ, soit 14,4% des exportations de biens et services contre 15,4% un an auparavant. Du fait des allègements de dette obtenus et des accumulations d'arriérés de paiement de 512,8 milliards, le service réglé s'est fixé à 332,4 milliards, représentant l'équivalent de 10,0% des recettes fiscales contre 12,3% en 2003.

Au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPT), le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal ont atteint le point d'achèvement. Les allègements attendus sont évalués à 3.116,7 milliards en valeur nominale, à consentir sur une période allant de 19 à 30 ans selon les pays. L'économie de charges

sur le service annuel de la dette attendue ressortirait à 136,5 milliards. Par rapport à ces prévisions, les Etats susvisés ont effectivement bénéficié d'un allègement de leur dette extérieure pour un montant global de 129,1 milliards dont 15,3 milliards pour le Bénin, 24,7

milliards pour le Burkina, 28,7 milliards pour le Mali, 17,0 milliards pour le Niger et 43,4 milliards pour le Sénégal. La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo n'ont pas encore atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

ENCADRE N°3

Pauvreté et exclusion sociale dans les pays de l'UEMOA : l'Initiative PPTE est-elle une réponse appropriée ?

L'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), initiée en septembre 1996 dans l'optique d'annuler une partie de la dette des pays en développement et d'investir les économies dans les secteurs sociaux, a fait l'objet d'une étude pour appréhender ses retombées éventuelles sur les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'étude s'est fixée le triple objectif de revisiter la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le contexte de l'Union, d'analyser les enjeux et les perspectives ouvertes par l'Initiative PPTE, et de formuler des recommandations. La méthodologie utilisée, qui repose exclusivement sur la collecte et l'analyse de données secondaires, accorde une place importante à «l'opinion publique» en tant que facteur pouvant influencer l'évolution des phénomènes sociaux.

La revue de la littérature relative à la pauvreté et à l'exclusion en tant que «faits sociaux totaux» a permis de mettre en perspective ces phénomènes, ainsi que leurs dimensions et leurs conséquences au sein de l'Union. Les investigations ont également fait ressortir la complexité du problème, son incidence sur la hiérarchie sociale, ainsi que la diversité des visions et des cadres de référence qui sous-tendent l'analyse de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA.

Par ailleurs, l'étude des solutions mises en œuvre par la communauté internationale pour combattre la pauvreté, notamment celles de l'Initiative PPTE, a montré que ce mécanisme constitue une innovation importante dans les modalités de gestion de la dette et de lutte contre la pauvreté. Toutefois, l'analyse critique des données émanant des sources officielles et des opinions suscitées par l'Initiative PPTE prouve que son potentiel de succès semble être hypothéqué par les limites intrinsèques et les occultations qui lui sont congénitales.

En effet, sa logique « contre-productive » met l'accent sur l'insoutenabilité de la dette et pourrait induire un effet pervers notamment en ne permettant pas à des pays, qui avaient fourni des efforts notables pour se désendettier, de bénéficier de l'initiative. En outre, la philosophie qui consiste à demander à des pays «surendettés» de recycler, dans les secteurs sociaux, des ressources dont ils ne disposent justement pas, est pour le moins complexe.

Pour les Etats membres de l'UEMOA, les constats effectués tout au long de l'analyse montrent que, sur le plan économique et financier, l'Initiative PPTE pourrait «être d'un certain secours», mais elle ne saurait constituer une réponse suffisante au problème de la pauvreté et de l'exclusion. Si une mobilisation accrue de ressources internes et externes ne venait pas accompagner les efforts fournis dans le cadre de ce mécanisme, la portée de ses résultats pourrait être limitée.

L'Initiative PPTE n'a, certes, pas la vocation de résoudre tous les problèmes de développement mais sa finalité ne saurait être dissociée des hypothèques qui pèsent sur le contexte global des pays bénéficiaires. Outre le constat que les ressources potentiellement mobilisables dans le cadre de ce mécanisme sont peu significatives, au regard des flux nécessaires à l'instauration d'une croissance durable, c'est toute la culture économique dans les pays bénéficiaires qui mériterait d'être revisitée. La bonne gouvernance politique et économique, l'orientation judicieuse des investissements, la gestion idoine des entreprises publiques sont autant de paramètres qui influencent la pertinence des objectifs sociaux et déterminent la pérennité des résultats obtenus.

En conclusion, l'étude fait ressortir la double nécessité de «réinventer la solidarité» et de «renforcer le dispositif interne de financement du développement» de l'Union. Un système financier approprié étant la garantie la plus sûre pour obtenir des résultats efficents dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il s'avère urgent de consolider les solutions nationales et de travailler à la mobilisation de l'épargne interne. L'essor de structures financières endogènes, capables de soutenir des initiatives appropriées de développement, doit être encouragé.

A cet égard, la décision de la BCEAO de réinscrire la solidarité dans l'axe nodal du système financier de l'Union, à travers la mise en place d'une Banque Régionale de Solidarité (BRS) mérite d'être soulignée. Cet acte majeur est d'autant plus fondé que pour les pays de l'UEMOA, la lutte contre la pauvreté n'est pas seulement un outil de régulation des déséquilibres sociaux et économiques, mais elle doit également être conçue comme une étape nécessaire vers le développement. En réalité, c'est l'instauration d'un développement équitable et durable, qui s'avère être le véritable défi des pays de l'Union et du Continent.

Dans l'ensemble, les difficultés financières éprouvées par certains Etats se sont traduites par l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, amenant le stock d'arriérés de paiement des Etats membres de l'Union à 1.480,6 milliards à fin décembre 2004. Ces arriérés de paiement sont constatés en Côte d'Ivoire pour 1.113,9 milliards, en Guinée-Bissau pour 155,0 milliards et au Togo pour 211,7 milliards.

L'amélioration du profil de la dette globale de l'Union, qui demeure une nécessité, requiert le soutien de la Communauté internationale. Celui-ci doit s'inscrire dans le cadre d'un programme ayant comme référence un cadre d'évaluation prospective des économies de l'Union. A cet effet, la BCEAO, toujours soucieuse de disposer d'outils appropriés d'analyse de la dynamique des économies des Etats membres de l'Union, produira chaque année un rapport sur les perspectives économiques régionales.

II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Les directives de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2004 se sont appuyées essentiellement sur les grandes orientations de politique économique décidées au plan communautaire en juin 2003. Elles ont été approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 11 septembre 2003. Ces directives s'inscrivaient dans la perspective de la poursuite des efforts visant à assurer la stabilité monétaire et financière de l'Union, à contribuer à la croissance économique, ainsi qu'au financement adéquat de la production et des échanges.

En rapport avec ces considérations, l'objectif retenu pour l'action monétaire a été la stabilité des prix, avec un taux d'inflation de 2,0% maximum, pour consolider l'ancrage de la monnaie commune à l'euro.

Les équilibres monétaires projetés faisaient ressortir, pour l'Union prise globalement, les évolutions suivantes en 2004 :

- une augmentation de 287,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires ;
- une hausse de 58,0 milliards (ou 1,5%) du crédit intérieur, sous l'effet d'un accroissement de 128,8 milliards (ou 4,2%) des crédits à l'économie et d'une amélioration de 70,8 milliards (9,3%) de la position nette des gouvernements ;
- une progression de 5,9% de la liquidité globale de l'économie.

Par ailleurs, les interventions de la BCEAO ont été fixées à 460,7 milliards, en recul de 71,6 milliards par rapport aux réalisations de décembre 2003, traduisant notamment la poursuite de l'apurement des avances aux Trésors nationaux au titre de l'article 16 des Statuts de la BCEAO, consolidées en janvier 2003.

2 - ACTION MONETAIRE

L'action de la Banque Centrale en 2004 s'est appuyée principalement sur l'utilisation des instru-

ments indirects de régulation de la liquidité pour conforter la stabilité monétaire et financière et contribuer au financement non inflationniste de la croissance, ainsi qu'au renforcement de la position extérieure de l'Union.

2.1 - Politique des taux d'intérêt

La politique des taux d'intérêt de la Banque Centrale vise à assurer la stabilité des prix par la régulation de la liquidité bancaire, la promotion de l'épargne, le maintien, ainsi que le recyclage optimal des liquidités disponibles dans l'Union. Elle est mise en œuvre à travers le marché monétaire et les interventions sur les guichets permanents (guichets du réescompte et de la pension).

Au regard de la poursuite de la décélération des prix et la consolidation du dynamisme du marché des titres, dans un contexte d'amélioration du climat des affaires, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, entamé depuis le deuxième semestre 2003. Ainsi, elle a réduit ses taux directeurs de 50 points de base, le 22 mars 2004, ramenant le taux d'escompte de 5,00% à 4,50% et celui de la pension de 4,50% à 4,00%.

Les taux réglementés applicables à l'épargne sur livrets sont restés inchangés à 3,50% durant l'exercice 2004.

2.2 - Opérations d'open market

Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a organisé aucune adjudication d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2004, comme l'année précédente.

2.3 - Actions sur les guichets permanents et exceptionnels de refinancement

En raison de l'importance de la trésorerie du système bancaire, la gestion des demandes d'avances aux guichets permanents d'allocation de ressources monétaires est restée guidée par le principe de l'in-

certitude du refinancement. L'objectif visé est d'éviter notamment que les concours consentis n'alimentent des sorties de ressources sur l'extérieur ou ne renforcent la constitution d'avoirs auprès des correspondants. Ce resserrement de l'accès aux guichets permanents vise également un meilleur recyclage des ressources sur le marché interbancaire et le marché financier.

Dans un contexte d'abondance de la liquidité bancaire dans l'Union, les concours de la Banque Centrale aux banques et établissements financiers sont demeurés à des niveaux relativement bas, ressortant à 2,4 milliards à fin décembre 2004 contre 7,9 milliards au 31 décembre 2003.

2.4 - Dispositif des réserves obligatoires

Institué depuis octobre 1993, le système des réserves obligatoires vise à renforcer l'efficacité de la politique des taux d'intérêt en influençant la liquidité des banques et leur capacité à accorder des crédits.

Complément de la politique des taux d'intérêt, le dispositif des réserves obligatoires renforce son efficacité et permet, si nécessaire, de différencier par Etat, les coefficients de réserves obligatoires des banques et établissements financiers, en fonction des évolutions constatées. Prenant en considération la situation spécifique du Bénin, caractérisée par une forte expansion des crédits à l'économie, une trésorerie excédentaire et une aggravation du solde déficitaire des transferts vers l'extérieur, l'Institut d'émission a décidé de relever de 9,0% à 13,0%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de cet Etat, à compter de la période de constitution qui a débuté le 16 mars 2004. Les niveaux des coefficients des réserves obligatoires ont été maintenus à 3,0% au Burkina, en Guinée-Bissau et au Togo, à 5,0% en Côte d'Ivoire et au Niger et à 9,0% au Mali et au Sénégal. Au total, les coefficients des réserves obligatoires des banques ont évolué comme suit :

UMOA - Coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques

	16 oct. 93 au 15 août 98	16 août au 15 nov. 98	16 nov. au 15 déc. 98	16 déc. 98 au 15 avril 00	16 avril au 15 août 00	16 août au 15 sept. 00	16 sept. 00 au 15 avril 02	16 avril 02 au 15 mars 04	Depuis le 16 mars 04
(En pourcentage)									
Bénin	1,5	9,0	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	13,0
Burkina	1,5	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Côte d'Ivoire	1,5	9,0	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0	5,0
Guinée-Bissau	-	5,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mali	1,5	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0	9,0
Niger	1,5	5,0	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Sénégal	1,5	5,0	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Togo	1,5	9,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : BCEAO.

Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux établissements financiers sont demeurés inchangés à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 1^{er} octobre 1993.

3 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

Au regard de l'objectif principal de la politique monétaire, à savoir la stabilité des prix, la situation à fin décembre 2004 laisse apparaître des résultats globalement satisfaisants.

Les tensions inflationnistes ont été atténuées, notam-

ment avec la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente conjuguée à l'approvisionnement suffisant des marchés en produits alimentaires. Le rythme d'augmentation des prix est ressorti à 0,5% en moyenne à fin décembre 2004, pour un objectif d'inflation de 2,0% maximum.

Par ailleurs, la situation monétaire de l'Union a été caractérisée à fin décembre 2004 par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires, ainsi que par une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

UMOA - Situation monétaire intégrée (fin décembre)

	2002	2003	2004	Variation en 2004	
				Absolue	en %
Milliards de FCFA					
Avoirs extérieurs nets	2 850,2	3 061,0	3 183,0	122	4
Banque Centrale	2 594,7	2 894,5	3 027,6	133,1	4,6
Banques	255,5	166,5	155,4	-11,1	-6,7
Crédit intérieur	3 883,9	3 988,2	4 223,0	234,8	5,9
Position nette des Gouvernements	838,9	740,3	704,5	-35,8	-4,8
Crédits à l'Economie	3 045,0	3 247,9	3 518,5	270,6	8,3
ACTIF = PASSIF	6 734,1	7 049,2	7 406,0	366,8	5,1
Masse monétaire	5 494,5	5 652,6	5 978,9	326,3	5,8
Circulation fiduciaire	2 013,6	1 847,9	1 798,8	-49,1	-2,7
Dépôts en banque	3 424,3	3 739,2	4 104,3	365,1	9,8
Dépôts en CNE et CCP	56,6	65,5	75,8	10,3	15,7
Autres éléments nets	1 239,6	1 396,6	1 427,0	30,4	2,2

Source : BCEAO.

3.1 - Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 3.183,0 milliards, en hausse de 122,0 milliards par rapport à fin décembre 2003. Ce renforcement de la position extérieure est essentiellement imputable à la mobilisation de ressources extérieures en appui aux programmes économiques et financiers des Etats. Il s'explique également par les produits financiers perçus sur les avoirs en Compte d'opérations.

La consolidation de la position extérieure est imputable à l'Institut d'émission dont les avoirs extérieurs nets ont atteint 3.027,6 milliards, en hausse de 133,1

milliards. Toutefois, les réserves officielles de change ont baissé de 5,0 milliards pour se situer à 3.730,3 milliards à fin décembre 2004, en raison essentiellement du repli des avoirs en devises. Il en a découlé un taux de couverture de l'émission monétaire de 117,2%. Par contre, les avoirs extérieurs nets des banques ont diminué de 11,1 milliards, en s'établissant à 155,4 milliards, sous l'effet conjugué d'une augmentation de 13,8 milliards des avoirs extérieurs bruts et de 24,9 milliards des engagements extérieurs.

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Bénin, du Burkina et du Niger.

UMOA - Evolution des avoirs extérieurs nets

	2002	2003	2004
Milliards de FCFA			
BENIN			
Avoirs extérieurs nets	416,5	279,8	236,6
Banque Centrale	309,3	211,1	159,6
Banques	107,2	68,7	77,0
BURKINA			
Avoirs extérieurs nets	140,5	166,2	163,8
Banque Centrale	80,9	128,4	121,5
Banques	59,6	37,8	42,3
COTE D'IVOIRE			
Avoirs extérieurs nets	844,6	916,1	999,2
Banque Centrale	778,1	890,1	975,1
Banques	66,5	26,0	24,1

UMOA - Evolution des avoirs extérieurs nets

GUINÉE-BISSAU

Avoirs extérieurs nets	48,2	82,0	107,4
Banque Centrale	51,2	76,0	101,5
Banques	-3,0	6,0	5,9

MALI

Avoirs extérieurs nets	284,9	400,4	458,7
Banque Centrale	239,3	361,9	410,5
Banques	45,6	38,5	48,2

NIGER

Avoirs extérieurs nets	15,4	-14,6	-27,4
Banque Centrale	1,5	-22,3	-46,3
Banques	13,9	7,7	18,9

SENEGAL

Avoirs extérieurs nets	296,8	386,5	489,6
Banque Centrale	137,7	187,3	290,4
Banques	159,1	199,2	199,2

TOGO

Avoirs extérieurs nets	69,3	60,5	128,4
Banque Centrale	50,4	46,6	88,9
Banques	18,9	13,9	39,5

UMOA*

Avoirs extérieurs nets	2 850,2	3 061,0	3 183,0
Banque Centrale	2 594,7	2 894,5	3 027,6
Banques	255,5	166,5	155,4

(*) : y compris avoirs non répartis et ajustements

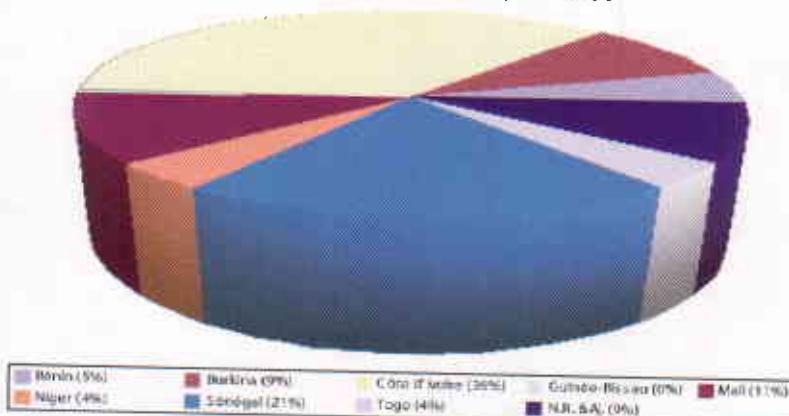
Source : BCEAO.

3.2 - Crédit intérieur

En s'établissant à 4.223,0 milliards à fin décembre 2004, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré, en rythme annuel, une progression de

234,8 milliards. Cette situation résulte exclusivement de la hausse de 270,6 milliards des concours au secteur privé, atténuée par la contraction de 35,8 milliards des crédits nets aux Etats.

Crédit intérieur UMOA = 4 223,0 milliards



Source : BCEAO.

3.2.1 - Position nette des gouvernements

La position nette débitrice des gouvernements s'est établie à 704,5 milliards contre 740,4 milliards en 2003. Cette évolution résulte de la baisse de 72,9 milliards des engagements des Trésors publics vis-à-vis du système bancaire et du recul de 37,0 milliards de leurs créances. La contraction des engagements monétaires des Etats est due notamment à la diminution de 129,9 milliards des concours au titre du FMI et au remboursement de 23,9 milliards des avances monétaires consolidées de la BCEAO. Par contre, les

concours consentis par les banques se sont accrus de 75,5 milliards. La régression des créances des Etats est, quant à elle, liée essentiellement à la baisse de 17,2 milliards de leurs dépôts dans les banques.

Les concours de la Banque Centrale aux Etats sont passés de 397,0 milliards à fin décembre 2003 à 372,5 milliards en décembre 2004, soit une baisse de 6,2%. Ils comprennent essentiellement les consolidations des avances statutaires, dont l'encours s'est établi à 356,0 milliards à fin décembre 2004, en atténuation par rapport aux 379,9 milliards observés en fin 2003.

UMOA - Evolution par pays de la position nette des gouvernements

	2002	2003	2004
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Position nette du gouvernement	-110,4	-96,5	-98,8
Créances et dépôts publics	183,6	169,6	163,1
Dettes de l'Etat	73,2	73,1	64,3
BURKINA			
Position nette du gouvernement	17,7	28,9	3,4
Créances et dépôts publics	154,6	145,5	170,1
Dettes de l'Etat	172,3	174,4	173,5
COTE D'IVOIRE			
Position nette du gouvernement	472,3	408,3	343,7
Créances et dépôts publics	322,8	330,5	299,7
Dettes de l'Etat	795,1	738,8	643,4
GUINEE-BISSAU			
Position nette du gouvernement	18,8	15,1	9,7
Créances et dépôts publics	1,7	3,2	6,4
Dettes de l'Etat	20,5	18,3	16,1
MALI			
Position nette du gouvernement	-27,5	-74,9	-59,7
Créances et dépôts publics	176,3	206,9	174,5
Dettes de l'Etat	148,8	132,0	114,8
NIGER			
Position nette du gouvernement	53,0	63,3	84,0
Créances et dépôts publics	58,8	59,2	37,1
Dettes de l'Etat	111,8	122,5	121,1
SENEGAL			
Position nette du gouvernement	106,5	64,3	24,0
Créances et dépôts publics	251,3	275,4	286,2
Dettes de l'Etat	357,8	339,7	310,2
TOGO			
Position nette du gouvernement	35,8	16,8	7,2
Créances et dépôts publics	26,8	37,1	52,1
Dettes de l'Etat	62,6	53,9	59,3

Source : BCEAO.

3.2.2 - Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est passé de 3.247,9 milliards en décembre 2003 à 3.518,5 milliards en décembre 2004, soit une progression de 8,3%, attribuable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 284,8 milliards, les crédits de campagne s'étant repliés de 14,2 milliards.

Globalement, l'évolution des crédits s'est traduite par l'expansion des crédits à court terme et à moyen et long terme respectivement de 96,6 milliards (4,1%) et 174,0 milliards (19,4%).

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 18,2 milliards (6,2%) pour ressortir à 312,1 milliards. Cette évolution est imputable aux crédits ordinaires qui ont progressé de 32,3 milliards, les crédits de campagne s'étant contractés de 14,1 milliards. La hausse des crédits ordinaires résulte essentiellement de mises en place de ressources en faveur d'entreprises des secteurs pétrolier, de l'énergie et des télécommunications, ainsi qu'aux unités d'égrenage de coton. Les crédits à court terme et à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 9,0 milliards (4,3%) et 9,2 milliards (10,8%).

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont chiffrés à 381,9 milliards, en hausse de 41,0 milliards (12,0%) par rapport à 2003, à la suite d'une progression de 66,0 milliards des concours ordinaires et d'un recul de 25,0 milliards des crédits de campagne. L'accroissement des crédits à l'économie résulte de concours à des groupements de producteurs de coton et à des sociétés cotonnières, aux secteurs de l'énergie et des télécommunications, ainsi que des BTP. L'évolution des crédits à l'économie s'est traduite par le repli de 15,4 milliards (-6,2%) des crédits à court terme et par la hausse de 56,4 milliards (61,0%) de ceux à moyen et long terme.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 1.174,0 milliards à fin décembre 2004 contre 1.093,0 milliards en 2003, ressortant ainsi en hausse de 81,0 milliards (7,4%), sous l'effet d'une augmentation concomitante de 72,6 milliards des

crédits ordinaires et de 8,4 milliards des crédits de campagne. L'augmentation des crédits est essentiellement imputable à des mises en place au profit d'entreprises des secteurs de l'énergie, des télécommunications et de l'agro-industrie. Les crédits à court terme se sont accrus de 71,1 milliards (8,7%) et ceux à moyen et long terme de 9,9 milliards (3,6%).

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 2,3 milliards à fin décembre 2004, soit une baisse de 0,4 milliard (-15,1%). Ce résultat est imputable aussi bien aux concours ordinaires qu'aux crédits de campagne qui ont respectivement diminué de 0,3 milliard et 0,1 milliard. Les crédits à court terme ont reculé de 0,3 milliard (-14,1%). La tendance est la même pour les crédits à moyen et long terme qui se sont contracté de 0,1 milliard, soit -26,6%.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 32,8 milliards (6,8%) pour atteindre 515,6 milliards, à la suite d'un accroissement de 2,6 milliards des crédits de campagne et de 30,2 milliards des crédits ordinaires. La hausse s'explique en partie par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie, ainsi qu'à des entreprises exerçant dans les bâtiments et travaux publics (BTP), mais également par les concours au titre des intrants octroyés à la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT). Par échéance, les crédits à court terme se sont repliés de 13,3 milliards (-3,4%). Ceux à moyen et long terme se sont redressés de 46,1 milliards (47,7%).

Au **Niger**, les crédits à l'économie se sont fixés à 101,5 milliards, en hausse de 18,4 milliards (22,2%), à la suite d'un accroissement de 18,2 milliards des crédits ordinaires et de 0,2 milliard des crédits de campagne. La progression de l'encours des crédits ordinaires est due aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières. Les crédits à court et ceux à moyen et long terme ont progressé respectivement de 7,2 milliards (11,3%) et 11,2 milliards (59,1%).

Au Sénégal, les crédits au secteur privé ont progressé de 72,3 milliards (9,2%) pour s'établir à 856,9 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution est imputable aux concours ordinaires et aux crédits de campagne, qui ont enregistré des hausses respectives de 61,8 milliards et de 10,4 milliards. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite à la mise en place de concours en faveur notamment des industries agro-alimentaires, du secteur pétrolier, des industries chimiques et des services. Il s'est traduit par une augmentation de 35,6 milliards (6,9%) des crédits à court terme et de 36,8 milliards (13,7%) des crédits à moyen et long terme.

Au Togo, l'encours des crédits à l'économie s'est renforcé de 7,4 milliards (4,4%), en ressortant à 174,4 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution résulte d'une expansion de 3,4 milliards des crédits de campagne, les concours ordinaires s'étant accrus de 4,0 milliards. Les crédits à court terme se sont inscrits en hausse de 2,7 milliards (2,6%) et les crédits à moyen et long terme ont progressé de 4,6 milliards (7,3%).

3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours des utilisations de crédits recensées à la Centrale des risques s'est établi à 3.231,9 milliards contre 2.991,5 milliards en 2003, soit une progression de 240,4 milliards.

Cette évolution résulte de la hausse des financements en faveur des entreprises des secteurs du commerce (180,9 milliards), des transports, entrepôts et communications (74,1 milliards), des assurances, affaires immobilières et services aux entreprises (25,8 milliards), de l'énergie (22,8 milliards), des industries extractives (7,4 milliards) et des bâtiments et travaux publics (6,2 milliards). Par contre, les financements accordés aux secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche, des services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels, ainsi qu'à la branche des industries manufacturières, ont connu des reculs respectifs de 35,1 milliards, 23,5 milliards et de 18,2 milliards.

L'accroissement des financements a concerné aussi bien les crédits d'exploitation (213,0 milliards) que les crédits d'investissement (27,4 milliards). La part relative des financements à court terme est ressortie à 78,0% de l'ensemble des risques recensés en 2004, contre 77,6% en 2003, en s'établissant ainsi à 2.520,7 milliards.

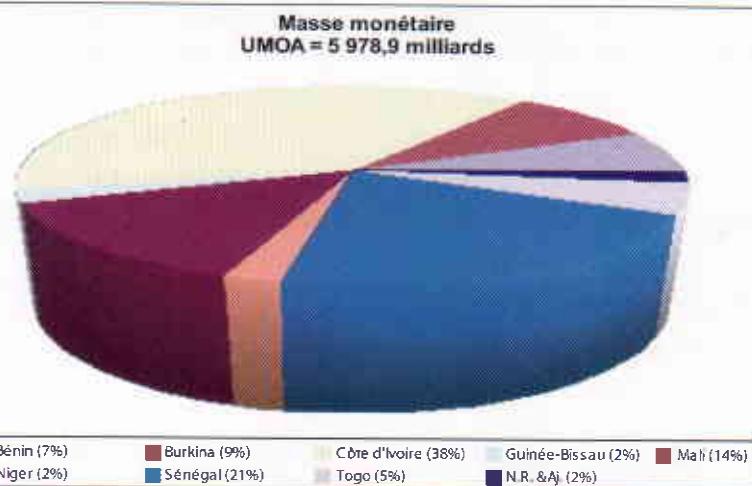
L'année 2004 a été marquée par le développement des crédits intra-communautaires. Ainsi, plusieurs banques de l'Union ont consenti des concours au profit de bénéficiaires installés dans d'autres pays de l'UMOA. De même, il a été observé une concentration significative des crédits bancaires sur certains secteurs économiques (télécommunications, industries, commerce). En outre, certains agents économiques enregistrent des niveaux d'endettement importants auprès de plusieurs établissements de crédit installés dans différents pays de l'UMOA. Ces phénomènes nouveaux requièrent une surveillance particulière, notamment à travers le projet de réforme de la Centrale des risques bancaires de l'UMOA.

La répartition par pays de l'encours global des crédits recensés est ressortie à 9,6% pour le Bénin, 8,4% pour le Burkina, 33,2% pour la Côte d'Ivoire, 0,04% pour la Guinée-Bissau, 10,9% pour le Mali, 3,4% pour le Niger, 29,7% pour le Sénégal et 4,8% pour le Togo.

3.3 - Masse monétaire et base monétaire

La masse monétaire s'est accrue de 326,3 milliards en 2004, pour s'établir à 5.978,9 milliards, soit un accroissement de 5,8%. Ses contreparties ont progressé de 2,2 et 4,1 points respectivement au titre de l'amélioration des avoirs extérieurs nets et des crédits intérieurs et de -0,5 point au titre des autres postes nets. L'augmentation de la masse monétaire a été portée par les dépôts qui se sont consolidés de 375,4 milliards pour atteindre 4.180,1 milliards, la circulation fiduciaire évaluée à 1.798,8 milliards ayant baissé de 49,1 milliards.

La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire s'est établie à 30,1% contre 32,7% l'année précédente.



Source : BCEAO.

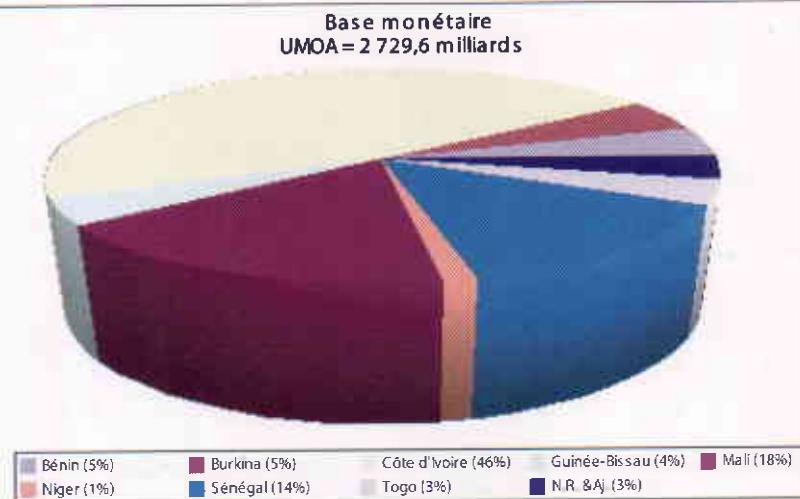
UMOA - Evolution par pays de la masse monétaire

	2002	2003	2004
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Massé monétaire	503,8	444,3	407,8
Circulation fiduciaire	170,9	80,0	35,0
Dépôts en banque, CCP et CNE	339,9	364,3	372,8
BURKINA			
Massé monétaire	436,7	508,5	509,4
Circulation fiduciaire	83,2	91,0	60,2
Dépôts en banque, CCP et CNE	353,5	417,5	449,2
COTE D'IVOIRE			
Massé monétaire	2 409,0	2 249,8	2 288,0
Circulation fiduciaire	1 146,7	1 049,9	1 022,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 262,3	1 199,9	1 265,7
GUINEE-BISSAU			
Massé monétaire	86,4	98,8	117,8
Circulation fiduciaire	70,2	89,6	106,8
Dépôts en banque, CCP et CNE	16,2	9,2	11,0
MALI			
Massé monétaire	626,3	763,4	853,9
Circulation fiduciaire	247,4	318,2	362,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	378,9	445,2	491,8
NIGER			
Massé monétaire	136,4	118,2	140,8
Circulation fiduciaire	39,3	9,1	5,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	97,1	109,1	135,7
SENEGAL			
Massé monétaire	974,1	1 116,3	1 259,2
Circulation fiduciaire	192,6	173,2	157,7
Dépôts en banque, CCP et CNE	781,5	943,1	1 101,5
TOGO			
Massé monétaire	234,0	248,5	289,9
Circulation fiduciaire	63,2	37,0	55,8
Dépôts en banque, CCP et CNE	170,8	211,5	234,1

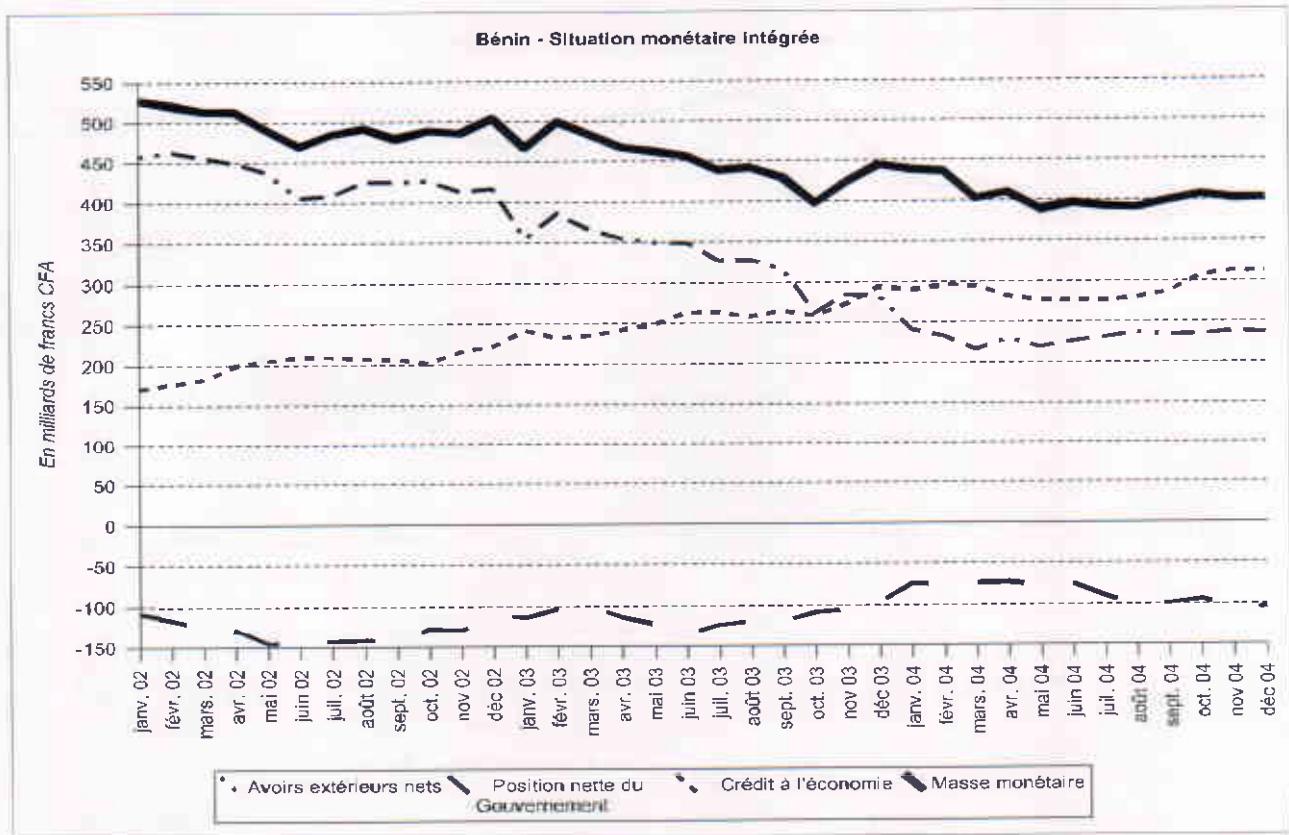
Source : BCEAO.

Pour sa part, la base monétaire s'est située à 2.729,6 milliards, en hausse de 59,9 milliards par rapport à décembre 2003. Cette évolution a résulté de l'amé-

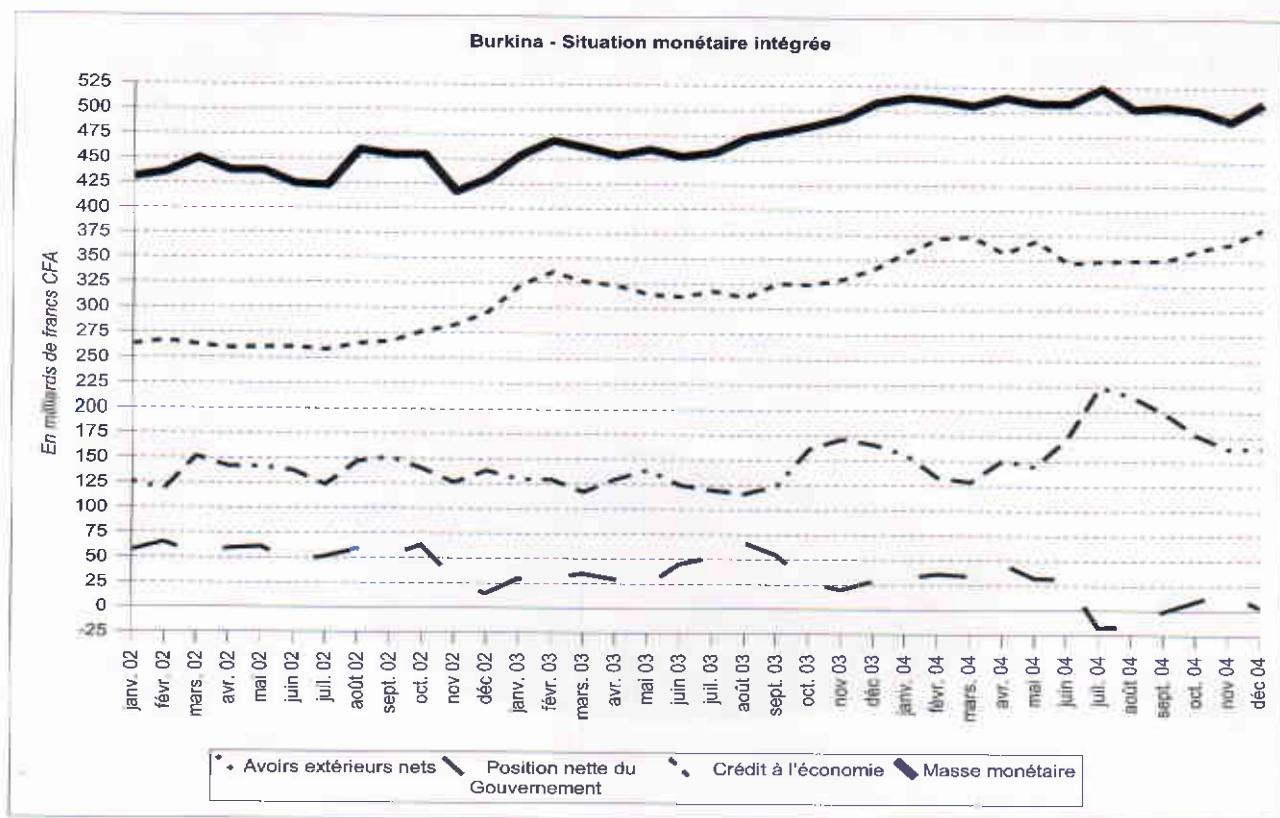
lioration de 111,7 milliards des réserves des banques, atténuée par le repli de 49,1 milliards de la circulation fiduciaire et de 2,7 milliards des autres dépôts.



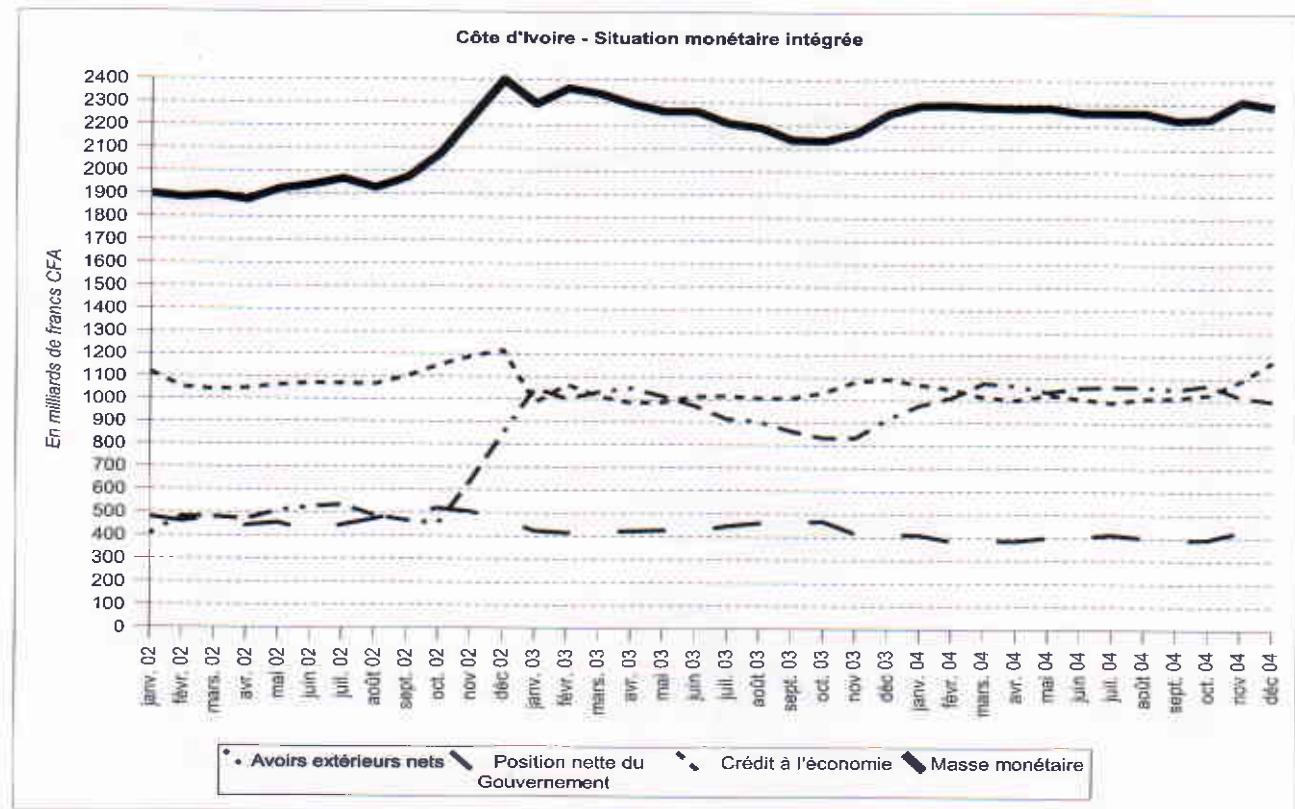
Source : BCEAO



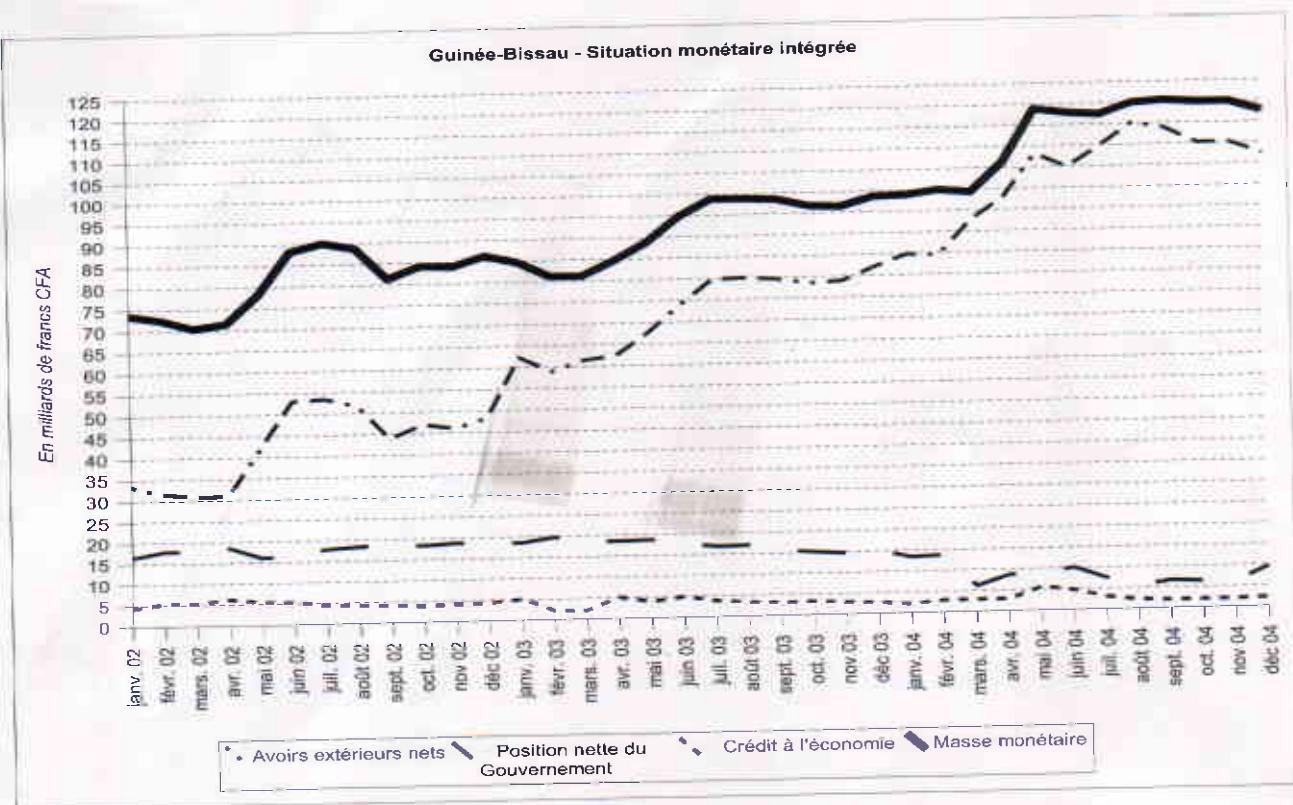
Source : BCEAO



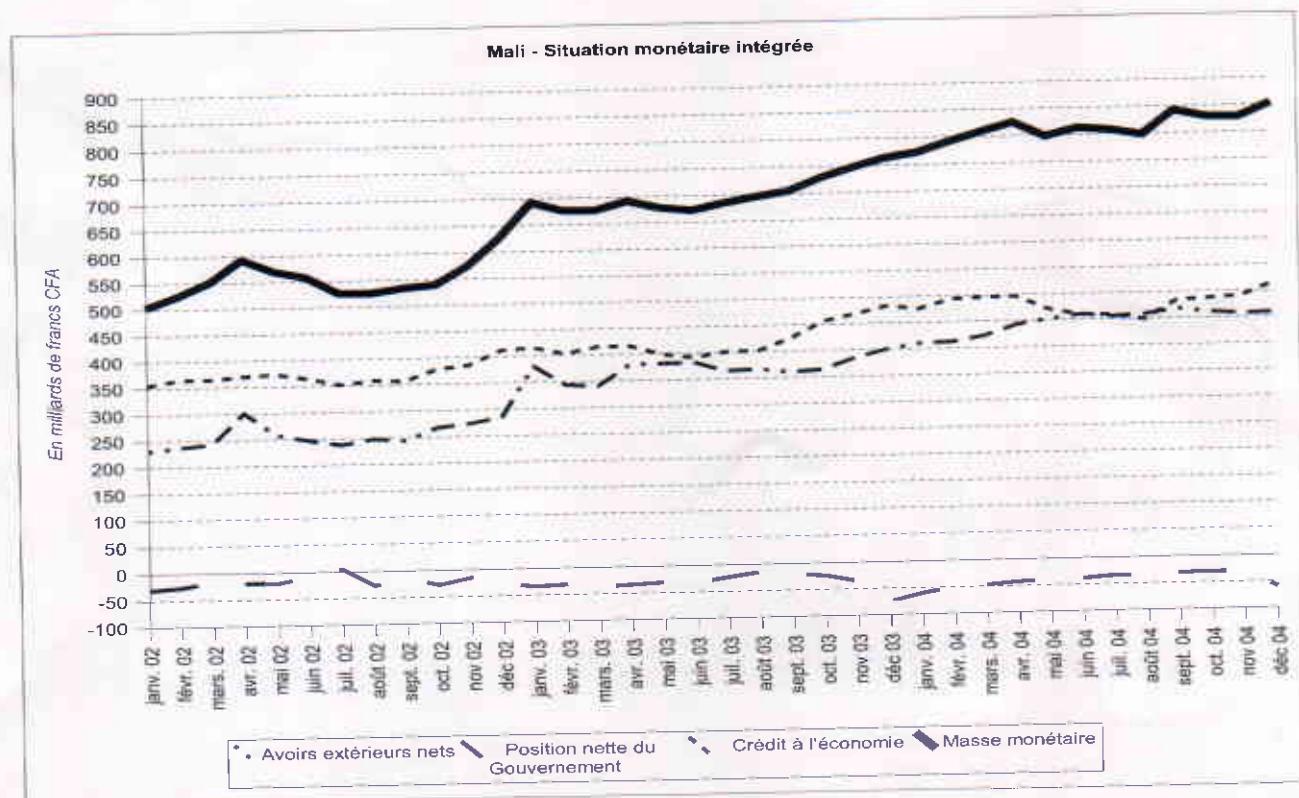
Source : BCEAO.



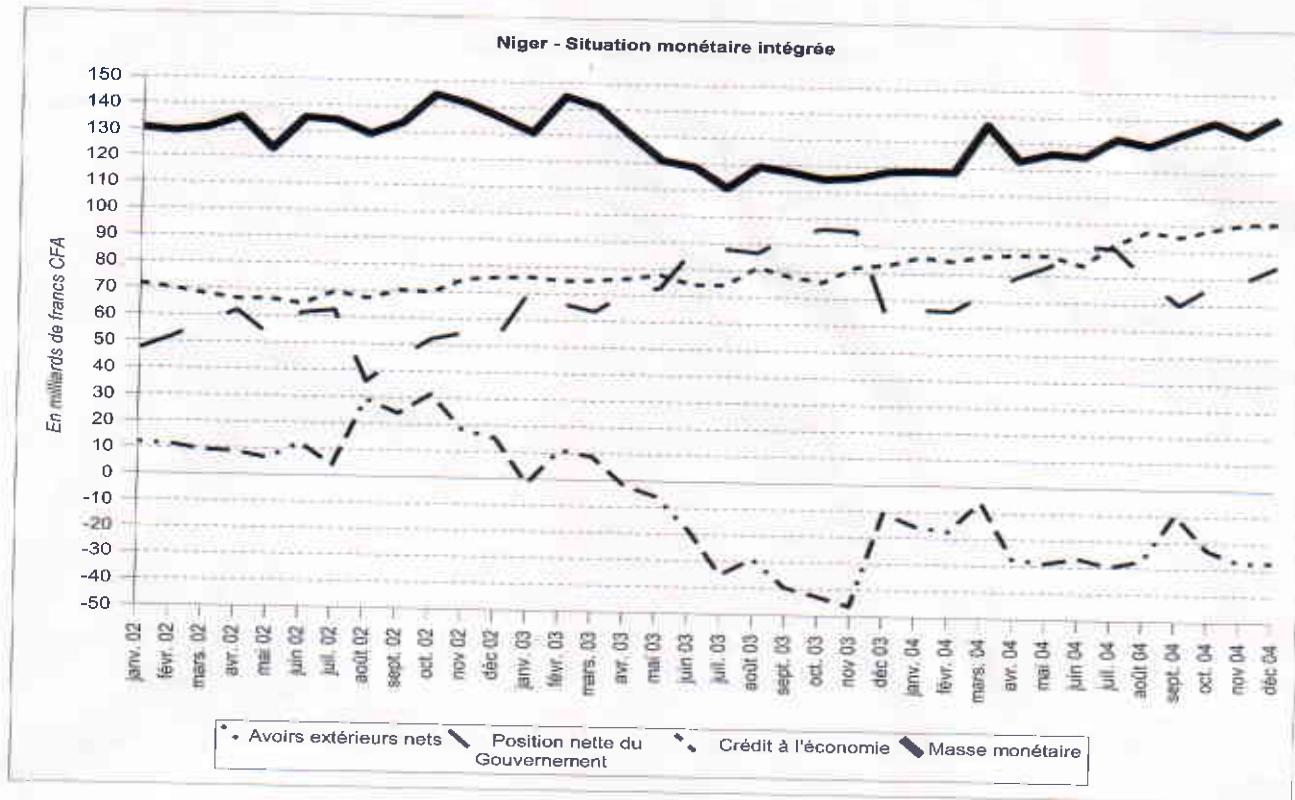
Source : BCEAO.



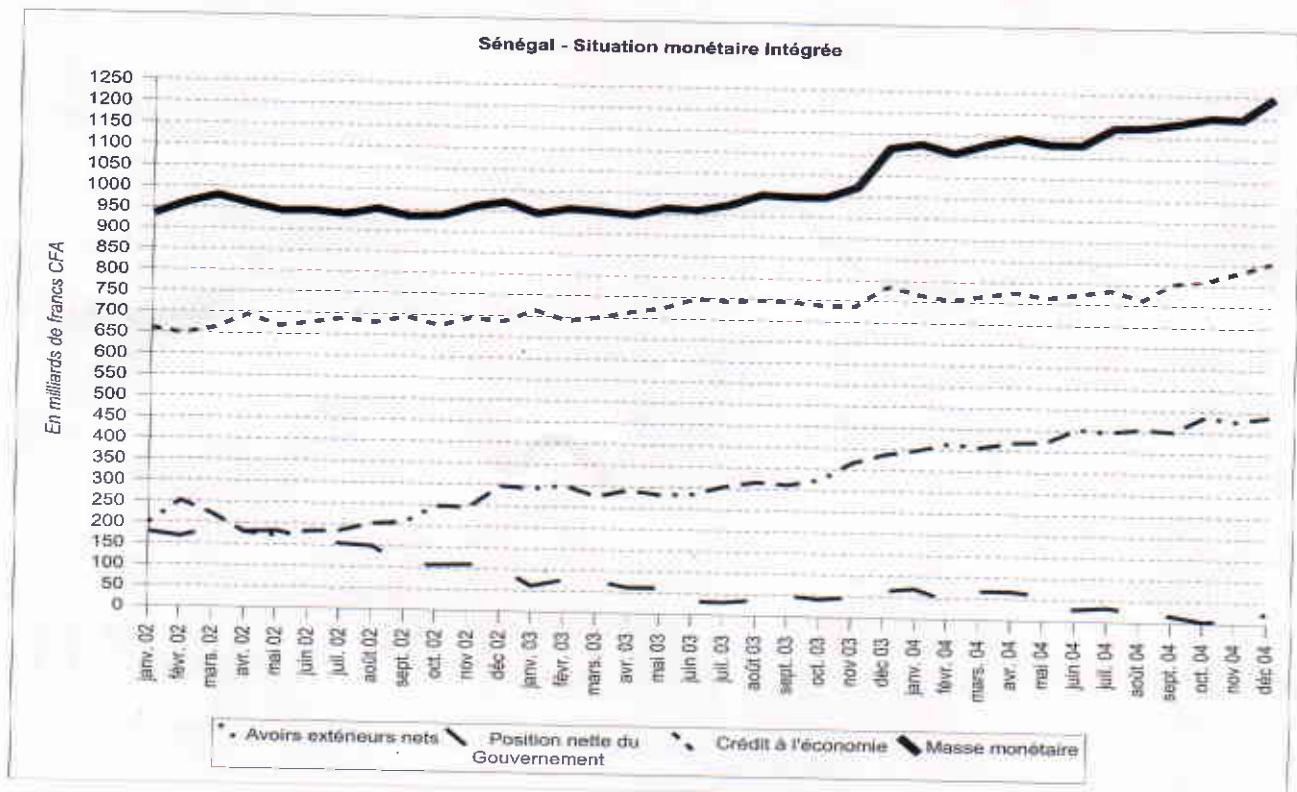
Source : BCEAO.



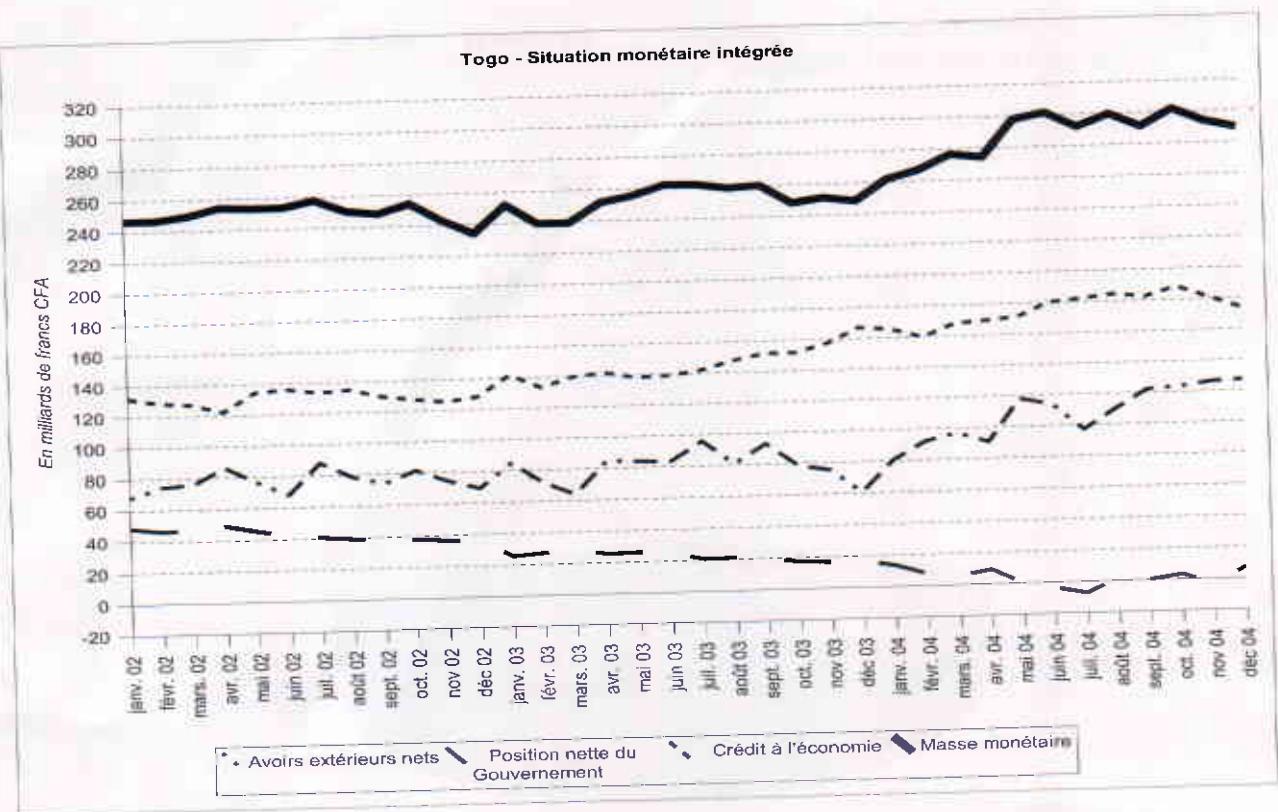
Source : BCEAO.



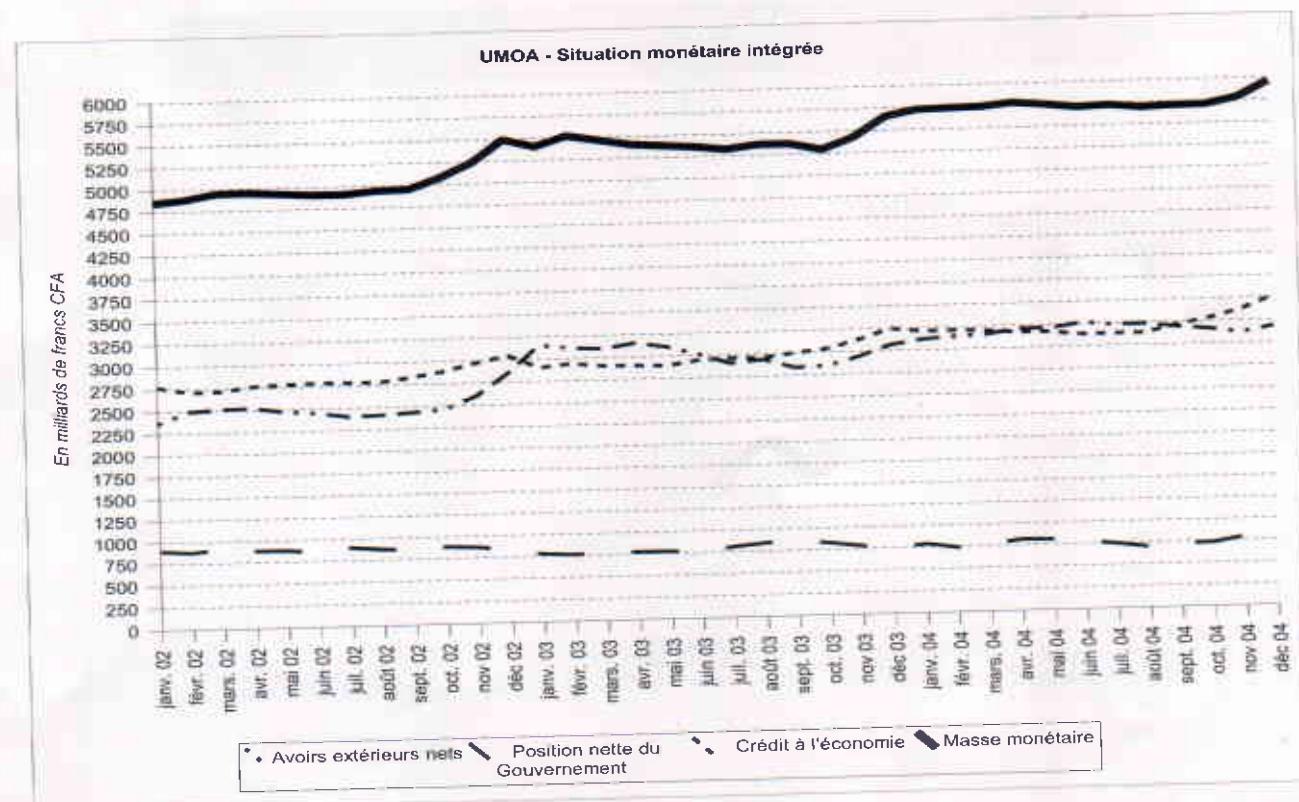
Source : BCEAO.



Source : BCEAO.



Source : BCEAO



Source : BCEAO

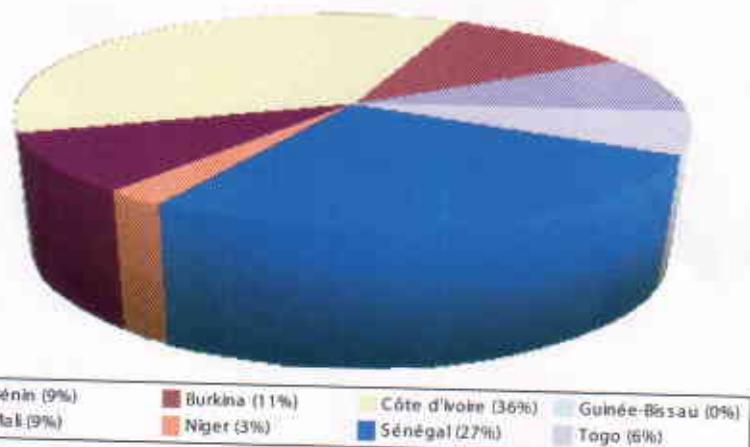
3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des pays de l'UEMOA est évaluée à 1.884,9 au 31 décembre 2004, en hausse de 158,2 milliards ou 8,4% par rapport à son niveau de l'année précédente. Cette évolution est principalement attribuable

aux dépôts à terme et aux comptes à régimes spéciaux qui ont respectivement augmenté de 67,5 milliards et 80,9 milliards.

Le graphique et le tableau ci-après présentent par pays, le ratio de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne rapportée à la masse monétaire.

Epargne intérieure des particuliers et entreprises
UEMOA = 1 884,9 milliards



Source : BCEAO.

UEMOA - Evolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

	2002	2003	2004
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Epargne privée	121,1	140,1	166,2
Epargne privée/Masse monétaire (%)	24,2	31,5	40,8
BURKINA			
Epargne privée	163,9	180,1	200,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	36,7	35,4	39,3
COTE D'IVOIRE			
Epargne privée	689,0	652,7	675,7
Epargne privée/Masse monétaire (%)	27,7	29,0	29,5
GUINEE-BISSAU			
Epargne privée	1,3	1,0	0,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	1,5	1,1	0,5
MALI			
Epargne privée	130,7	159,0	171,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	20,9	20,8	20,4
NIGER			
Epargne privée	39,4	43,2	47,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	28,9	36,6	33,8
SENEGAL			
Epargne privée	409,7	441,6	505,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	42,1	39,6	40,1
TOGO			
Epargne privée	96,1	109,0	117,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	41,0	43,8	40,5
UEMOA			
Epargne privée	1 651,1	1 726,7	1 884,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	29,6	30,5	31,6

Source : BCEAO.

3.5 - Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 374,9 milliards en décembre 2004, en baisse de 30,0 milliards par rapport à leur niveau de décembre 2003. Ce mouvement fait suite aux replis de 24,5 milliards et de 5,5 milliards respectivement des créances sur les Trésors nationaux et des refinanciements

en faveur des banques et établissements financiers. Par rapport au repère de 457,8 milliards, arrêté dans le programme monétaire, les réalisations à fin décembre 2004 font ressortir une marge de 82,9 milliards, imputable aux concours monétaires directs aux Etats (44,2 milliards) et aux refinancement de crédits à l'économie (38,7 milliards).

UMOA – Concours de la Banque Centrale

	Déc. 03	mars 04	juin 04	sept 04	déc 04
en milliards de franc CFA					
Concours aux Trésors nationaux (a)	397,0	390,7	383,2	376,1	372,5
Total concours statutaires art. 16 (y compris consolidation)	374,1	370,5	363,0	359,6	356,0
Concours au titre de l'article 13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Découverts en comptes courants (art. 14)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Découverts statutaires consolidés	374,1	370,5	363,0	359,6	356,0
Escompte d'effets publics (art. 15)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	17,1	14,5	14,5	10,9	10,9
Consolidations	5,8	5,7	5,7	5,6	5,6
Mobilisations d'obligations cautionnées (art. 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours aux banques et établissements financiers (b)	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pension	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
ex-ONCAD et PASFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)	404,9	398,7	392,0	385,2	374,9
<i>Variations trimestrielles (%)</i>	-0,8	-1,5	-1,7	-1,7	-2,7
<i>Variations annuelles (%)</i>	-7,9	-6,8	-5,5	-5,6	-7,3

Source : BCEAO.

Les créances sur les Trésors nationaux se sont chiffrées à 372,5 milliards à fin décembre 2004 contre 397,0 milliards en 2003, soit une baisse de 24,5 milliards, résultant de la réduction de 18,1 milliards des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats, des remboursements de 6,2 milliards sur les titres d'Etat et de l'amortissement à hauteur de 0,2 milliard des créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (ex-BCN) de Guinée-Bissau.

Comparés au plafond statutaire de 493,3 milliards, les concours monétaires directs consolidés de la Banque Centrale aux Trésors nationaux laissent

apparaître au 31 décembre 2004, une marge globale de 137,3 milliards contre 119,2 milliards l'année précédente.

L'encours des titres d'Etat dans le portefeuille de la Banque Centrale est passé de 17,1 milliards en 2003 à 10,9 milliards, à la suite des amortissements semestriels. Les créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (BCN) de Guinée-Bissau, se sont établies à 5,6 milliards contre 5,8 milliards un an auparavant.

Les demandes de refinancements des banques et établissements financiers sont restées limitées, en rai-

son du contexte d'abondance de la trésorerie du système bancaire, estimée à 835,8 milliards au 31 décembre 2004. D'un encours de 7,9 milliards en 2003, les refinancements de crédits à l'économie sont revenus à un plancher historique de 2,4 milliards au 31 décembre 2004, représentant ainsi 0,1% des crédits à l'économie.

Comme en 2003, les concours aux banques et établissements financiers ont été exclusivement

consentis en 2004 sur le guichet de la pension. Par ailleurs, la Banque Centrale n'a organisé aucune adjudication d'injection ou de reprise de liquidités.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2004, les réalisations à fin décembre 2004, au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se présentent comme suit par pays :

UMOA - Interventions de la BCEAO à fin décembre 2004

	Concours à l'économie		Concours à l'Etat			Montant global		
	(refinancement)		(y compris titres d'Etat et consolidations de créances)					
	Repères	Réalisations	Repères*		Réalisations	Repères	Réalisations	
Total								
(dont consolidation)								
Milliards de FCFA								
Bénin	0,0	0,0	7,3	(0,0)	0,3	(0,0)	7,3	0,3
Burkina	1,5	1,2	30,5	(29,1)	29,1	(29,1)	32,0	30,3
Côte d'Ivoire	38,6	0,0	213,2	(182,1)	193,9	(190,6)	251,8	193,9
Guinée-Bissau	0,0	0,0	7,7	(2,1)	7,7	(2,1)	7,7	7,7
Mali	0,0	0,0	23,5	(19,6)	20,2	(19,6)	23,5	20,2
Niger	0,0	1,2	27,6	(23,4)	34,2	(33,1)	27,6	35,4
Sénégal	0,0	0,0	86,1	(62,2)	66,5	(62,2)	86,1	66,5
Togo	1,0	0,0	20,8	(19,3)	20,6	(19,3)	21,8	20,6
UMOA	41,1	2,4	416,7	(337,8)	372,5	(356,0)	457,8	374,9

NB : Les repères pour les concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

(*) : Plafonds du programme monétaire.

Source : BCEAO.

UMOA - Evolution par pays des concours de la Banque Centrale

	2002	2003	2004	Variation	
				Absolue	en %
BENIN	0,7	0,4	0,3	-0,1	-0,3
Trésor public	0,7	0,4	0,3	-0,1	-0,3
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	0,7	0,4	0,3	-0,1	-0,3
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BURKINA	35,5	33,2	30,3	-2,9	-0,1
Trésor public	34,4	32,2	29,1	-3,1	-0,1
- Article 16 (y compris consolidation)	34,4	32,2	29,1	-3,1	-0,1
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques et établissements financiers	1,1	1,0	1,2	0,2	0,2
COTE D'IVOIRE	229,4	205,6	193,9	-11,7	-5,7
Trésor public	206,9	199,9	193,9	-6,0	0,0
- Article 16 (y compris consolidation)	199,8	194,4	190,6	-3,8	0,0
- Avances contre titres d'Etat	7,1	5,5	3,3	-2,2	-0,4
Banques et établissements financiers	22,5	5,7	0,0	-5,7	-100,0
GUINEE-BISSAU	8,9	8,4	7,7	-0,7	-0,1
Trésor public	8,8	8,4	7,7	-0,7	-0,1
- Article 16 (y compris consolidation)	2,8	2,6	2,1	-0,5	-0,2
- Concours consolidés	6,0	5,8	5,6	-0,2	0,0
Banques et établissements financiers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
MALI	25,1	23,1	20,2	-2,9	-0,1
Trésor public	25,1	23,1	20,2	-2,9	-0,1
- Article 16 (y compris consolidation)	23,2	21,7	19,6	-2,1	-0,1
- Avances contre titres d'Etat	1,9	1,4	0,6	-0,8	-0,6
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NIGER	34,7	36,0	35,4	-0,6	0,0
Trésor public	33,5	36,0	34,2	-1,8	0,0
- Article 16 (y compris consolidation)	33,1	33,1	33,1	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	0,4	1,7	1,1	-0,6	-0,4
Banques et établissements financiers	1,2	1,2	0,0	-1,2	-1,0
SENEGAL	80,8	75,3	66,5	-8,8	-0,1
Trésor public	80,8	75,3	66,5	-8,8	-0,1
- Article 16 (y compris consolidation)	73,6	68,8	62,2	-6,6	-0,1
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	7,2	6,5	4,3	-2,2	-0,3
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOGO	24,7	22,9	20,6	-2,3	-0,1
Trésor public	24,4	22,9	20,6	-2,3	-0,1
- Article 16 (y compris consolidation)	22,8	21,3	19,3	-2,0	-0,1
- Avances contre titres d'Etat	1,6	1,6	0,7	-0,9	-0,6
Banques et établissements financiers	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : BCEAO.

UMOA - Crédits à l'économie et refinancements

	déc 03	mars 04	juin 04	sept 04	déc 04
Milliards de FCFA					
Crédits à l'économie	3247,9	3 199,5	3 133,6	3217,7	3518,5
(dont crédits de campagne)	(128,2)	(202,8)	(167,9)	(72,5)	(114,0)
<i>Variations des crédits à l'économie (en %)</i>	<i>7,9</i>	<i>-1,5</i>	<i>-2,1</i>	<i>2,7</i>	<i>8,3</i>
Refinancements des crédits à l'économie	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
. Concours aux banques et établissements financiers	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
. Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Variations des refinancements (en %)</i>	<i>-3,9</i>	<i>8,1</i>	<i>10,0</i>	<i>3,4</i>	<i>-73,6</i>
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (%)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1

Source : BCEAO.

UMOA - Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets

	Décembre 2003		Septembre 2004		Décembre 2004	
	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres guichets ordinaires	7,9	100,0	9,1	100,0	2,4	100,0
Guichet exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Refinancements titres PASFI</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Refinancements titres ex-ONCAD</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
TOTAL	7,9	100,0	9,1	100,0	2,4	100,0

Source : BCEAO.

3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires est ressorti au 31 décembre 2004 à soixante-douze (72) contre soixante-sept (67) unités en 2003, avec l'installation de cinq filiales de la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal, de VERSUS BANK et de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en Côte d'Ivoire. En outre, cinq (5) établissements financiers ont été soumis au système des réserves obligatoires, comme l'année précédente.

Le montant moyen des réserves requises pour les banques a augmenté de 41,8 milliards pour s'établir à 347,6 milliards contre 305,8 milliards l'année précédente. En moyenne, les réserves effectivement constituées se sont également accrues, passant de 676,9 milliards à 777,6 milliards, dont 62,5 milliards de titres d'Etat. Ainsi, d'une année à l'autre, l'excédent global moyen, net des déficits constatés, est ressorti à 430,0 milliards, en progression de 59,1 milliards.

Au titre des établissements financiers, le montant moyen des réserves requises s'est établi à 0,6 milliard, comme l'année précédente, pour des réserves constituées de 0,7 milliard, dégageant ainsi un excédent global moyen net de 0,1 milliard.

UMOA - Evolution des réserves constituées par les banques (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut	Excédent brut	Excédent (+) ou déficit (-) net
					(3) = (2)-(1)
	Total	dont titres			
16-12-2003 au 15-01-2004	311 632	655 449	120 194	-12 371	356 188
16-01-2004 au 15-02-2004	322 739	699 109	120 194	-10 037	386 407
16-02-2004 au 15-03-2004	341 963	759 298	120 194	-7 723	425 059
16-03-2004 au 15-04-2004	357 970	795 303	120 194	-14 611	451 944
16-04-2004 au 15-05-2004	358 360	812 049	120 194	-14 633	468 313
16-05-2004 au 15-06-2004	359 699	848 185	120 194	-11 203	499 689
16-06-2004 au 15-07-2004	358 525	888 069	62 464	-9 584	539 129
16-07-2004 au 15-08-2004	348 219	929 384	62 464	-9 944	591 109
16-08-2004 au 15-09-2004	343 192	911 924	62 464	-8 367	597 099
16-09-2004 au 15-10-2004	342 390	896 963	62 464	-6 652	561 225
16-10-2004 au 15-11-2004	339 183	876 090	62 464	-11 752	548 849
16-11-2004 au 15-12-2004	347 617	777 573	62 464	-13 866	443 822
MOYENNE	344 291	820 783		-10 895	489 069
					478 174

Source : BCEAO.

UMOA - Evolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut	Excédent brut	Excédent (+) ou déficit (-) net
					(3) = (2)-(1)
	Total	dont titres			
01-01-2004 au 31-03-2004	680	524	-287	131	-156
01-04-2004 au 30-06-2004	675	802	-250	377	127
01-07-2004 au 30-09-2004	646	453	-231	38	-193
01-10-2004 au 31-12-2004	623	333	-327	37	-290
MOYENNE	656	528	-274	146	-128

Source : BCEAO.

3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires

En dépit d'un recours illimité des établissements de crédit aux refinancements de la Banque Centrale, le marché interbancaire de l'Union, auquel échoit le rôle primordial de recyclage de la liquidité bancaire, n'a pas connu de regain d'activité au cours de l'année 2004. En effet, le volume moyen hebdomadaire des transactions est ressorti à 13,0 milliards contre 12,4 milliards un an plus tôt. Les opérations interbancaires ont concerné une large gamme d'échéances allant d'un jour à un an. Toutefois, les compartiments à un jour, une semaine et un mois

sont demeurés les plus actifs avec des moyennes respectives de 3,8 milliards, 3,0 milliards et 2,8 milliards. A l'instar de l'année précédente, les transactions à six, neuf et douze mois ont été marginales.

Les places les plus actives de l'Union ont été celles de Dakar et d'Abidjan. Les places de Dakar et de Cotonou sont ressorties les principales pourvoyeuses de ressources de l'Union, les offres excédant les demandes locales pour des montants moyens hebdomadaires respectifs de 3,2 milliards et 1,6 milliard. Les taux interbancaires sont ressortis en moyenne à 4,65% à un jour, 4,50% à une semaine, 4,37% à deux semaines, 4,78% à un mois, 4,48% à trois mois, 5,64% à six mois, 5,25% à neuf

mois et 5,00% à douze mois, marquant d'une année à l'autre, une hausse sur l'ensemble des échéances, à l'exception de celles à trois, six et douze mois sur lesquelles une baisse des taux a été observée.

Les taux d'intérêt minimum et maximum se sont situés

respectivement à 1,50% et 10,00% au cours de l'année 2004 comme un an auparavant.

Les taux de base bancaires se sont situés à l'intérieur d'une fourchette allant de 6,50% à 12,00% après celle de 7,50% à 11,00% relevée l'année précédente.

UMOA - Evolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)

	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
En pourcentage								
Janvier	4,81	4,90	4,47	5,14	4,69			
Février	4,89	5,47	5,27	4,79	5,79			
Mars	4,65	5,25	4,67	4,67	4,96	5,00		
Avril	4,69	4,46	3,89	4,84	5,06	5,00		
Mai	4,96	3,99	4,53	4,67	4,00			
Juin	4,87	3,55	4,26	4,70	4,04	5,05	6,00	5,00
Juillet	4,63	4,06	4,32	4,86	4,40	5,25	5,00	
Août	5,04	5,15	3,90	4,75	3,55	6,15		
Septembre	5,00	4,81	4,50	4,09	5,07	6,25		
Octobre	4,14	4,16		5,15	4,45	5,57	5,00	
Novembre	3,32	4,42	3,00	4,84	4,50	6,00		
Décembre	4,84	3,79	5,29	4,89	3,25			
Moyenne	4,65	4,50	4,37	4,78	4,48	5,64	5,25	5,00

Source : BCEAO.

UMOA - Evolution des prêts interbancaires dans l'UMOA (en millions de FCFA)

	Montants moyens		Encours moyens des prêts	Fourchettes des taux	Durée des prêts (en %)
	Total	dont UMOA			
Janvier	18 830	7 937	81 528	2,77 à 8,25	1 jour à 6 mois
Février	13 737	6 787	71 505	2,58 à 10,00	1 jour à 6 mois
Mars	3 138	1 750	65 802	3,75 à 5,60	1 jour à 6 mois
Avril	5 174	1 746	54 171	2,48 à 6,25	1 jour à 3 mois
Mai	13 445	5 909	56 331	2,25 à 6,25	1 jour à 6 mois
Juin	11 304	5 441	50 369	2,05 à 6,25	1 jour à 6 mois
Juillet	14 864	6 157	51 139	2,00 à 8,50	1 jour à 12 mois
Août	19 743	8 452	63 053	2,01 à 6,50	1 jour à 12 mois
Septembre	17 014	6 564	64 903	1,50 à 6,00	1 jour à 9 mois
Octobre	11 300	4 460	66 841	3,25 à 5,75	1 jour à 9 mois
Novembre	14 538	7 675	79 063	3,30 à 6,00	1 jour à 12 mois
Décembre	12 365	7 550	82 663	2,50 à 5,75	1 jour à 6 mois
Moyenne	12 954	5 869	65 614		

Source : BCEAO.

3.8 - Opérations du marché des titres publics et privés

Les émissions de titres de créances négociables se sont établies globalement à 160,0 milliards, contre 137,4 milliards en 2003. Elles ont concerné des bons du Trésor pour un montant cumulé de 123,5 milliards, des billets de trésorerie pour 15,0 milliards, des bons des institutions financières régionales pour 17,3 milliards et des bons des établissements financiers pour 4,2 milliards.

Cinq émissions de bons du Trésor ont été réalisées par adjudication à taux variables par quatre Etats de l'Union, dont deux par le Burkina et une respectivement par la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Les montants de ces émissions ont été de 16,5 milliards et 25,0 milliards pour le Burkina, 15,7 milliards pour la Côte d'Ivoire, 21,0 milliards pour le Mali et 45,3 milliards pour le Sénégal. Ces émissions, dont les maturités varient entre 3 et 12 mois, ont enregistré des taux moyens se situant dans une fourchette allant de 2,8373% à 3,3519%.

Au titre des billets de trésorerie, une émission d'une valeur de 15,0 milliards et d'une durée de 24 mois a été effectuée par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS).

Quant aux bons des institutions financières régio-

nales, une seule émission d'un montant de 17,3 milliards et d'une durée de 7 ans a été réalisée par la Banque Ouest Africaine de Développement. Le placement des bons a été effectué par adjudication à taux variables et le taux moyen pondéré est ressorti à 5,35%.

Aucune émission n'a été réalisée au titre des **certificats de dépôts**. Une émission de bons des établissements financiers a été réalisée par la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) pour un montant de 4,2 milliards sur 18 mois au taux de 7,5%.

3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés

Dans le cadre de la restructuration du système bancaire intervenue au début des années 90, les Etats de l'Union avaient émis des titres en représentation des concours précédemment consolidés par la Banque centrale. D'une valeur nominale totale à l'émission de 440,2 milliards, l'encours des titres d'Etat est ressorti à 73,3 milliards au 31 décembre 2004, du fait des remboursements semestriels effectués depuis fin décembre 1994 pour un montant cumulé de 366,9 milliards. Les cessions aux investisseurs de l'Union sont revenues de 93,1 milliards à 62,5 milliards à fin décembre 2004, représentant 85,3% de l'encours des titres en vie contre 84,5% un an plus tôt.

UMOA – Situation des titres d'Etat au 31 décembre 2004 (en millions de FCFA)

Pays	Montant des titres émis (1)	Répartition par détenteur des cessions nettes de titres d'Etat émis localement				Répartition par détenteur des titres d'Etat émis par des pays tiers				Répartition par détenteur de l'encours des titres d'Etat au 31 décembre 2004								
		Investisseurs locaux		Investisseurs UMOA		Cessions nettes	Banques		Autres	Cessions nettes	Banques		Autres	Cessions nettes	Titres détenus par la BCEAO	TOTAL		
		Banques	Autres	Banques	Autres		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Bénin	44 329,8	7 056,3	0,0	0,0	0,0	7 056,3	6 200,0	0,0	0,0	6 200,0	0,0	13 256,3	0,0	13 256,3	250,0	13 506,3		
Burkina	9 000,0	1 400,0	0,0	0,0	0,0	1 400,0	13 350,0	300,0	13 650,0	14 750,0	300,0	15 050,0	0,0	15 050,0				
Côte d'Ivoire	186 128,1	2 100,0	0,0	25 400,0	300,0	27 800,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 150,0	7 150,0	0,0	7 150,0	650,0	7 800,0		
Mali	23 900,0	3 000,0	0,0	250,0	0,0	3 250,0	4 150,0	0,0	0,0	950,0	2 200,0	0,0	2 200,0	1 055,8	3 255,8			
Niger	25 877,7	1 250,0	0,0	1 900,0	0,0	3 150,0	950,0	0,0	0,0	5 400,0	21 658,2	400,0	22 058,2	4 300,0	26 358,2			
Sénégal	143 739,1	16 258,2	400,0	2 900,0	0,0	19 558,2	5 400,0	0,0	0,0	5 400,0	21 658,2	400,0	22 058,2	1 260,4	1 910,4			
Togo	7 239,9	150,0	0,0	100,0	0,0	250,0	500,0	0,0	0,0	500,0	650,0	0,0	650,0					
Total	440 214,6	31 214,5	400,0	30 550,0	300,0	62 464,5	30 550,0	300,0	30 850,0	61 764,5	700,0	62 464,5	10 822,1	73 286,6				

Source : BCEAO

Dans l'ensemble, au regard de l'objectif de neutralisation des excédents de liquidités bancaires, le bilan de la titrisation est apparu globalement satisfaisant. Par ailleurs, les titres émis dans ce cadre servent de supports aux opérations du marché interbancaire. Enfin,

cette expérience a suscité des initiatives analogues, dans les Etats. Au total, le montant cumulé à l'émission des titres émis en représentation de la dette publique dans l'Union s'est élevé à 665,6 milliards. A fin décembre 2004, l'encours s'est chiffré à 131,2 milliards.



Vue partielle de l'immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT

1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

La gestion des signes monétaires a été marquée, au cours de l'année 2004, par le lancement de l'opération de démonétisation des billets FCFA de type 1992 et la poursuite du programme de mécanisation des opérations de caisse.

1.1 - Retrait de signes monétaires

La BCEAO a procédé au lancement, le 15 septembre 2004, de l'opération de retrait de circulation des billets de 10.000 FCFA, 5.000 FCFA, 2.500 FCFA, 1.000 FCFA et 500 FCFA, de type 1992, privés de cours légal et de pouvoir libératoire à compter du 1^{er} janvier 2005. Pour assurer le succès de cette opération, un important dispositif a été mis en place aussi bien pour informer le public que pour renforcer la sécurité, la supervision et le suivi de ladite opération.

ENCADRE N°4

Démonétisation des billets FCFA de la gamme 1992

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a décidé au cours de sa session tenue le 22 décembre 2003 à Lomé, en République Togolaise, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 des Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la démonétisation des billets de la gamme 1992, de manière à rationaliser la circulation fiduciaire par l'entretien d'une seule gamme de billets modernes, plus pratiques et plus sécurisés.

A cet effet, il a été donné mandat au Gouverneur de la Banque Centrale pour fixer les modalités pratiques de mise en œuvre de cette opération.

En exécution de ce mandat, la période de retrait de circulation desdits billets a été fixée du 15 septembre au 31 décembre 2004 et un important dispositif d'échange a été mis en place. Ce dispositif a été articulé autour des principaux axes ci-après :

- création, au niveau de chacun des Etats membres de l'Union, par le Ministre chargé des Finances, d'un Comité national de Supervision ;
- mise en place de structures de coordination et de pilotage au Siège et dans les Agences de la BCEAO ;
- large campagne de communication à travers les médias publics et privés ;
- ouverture de centres d'échange opérationnels dans les huit (8) Etats de l'Union et déploiement de plusieurs équipes mobiles sécurisées pour atteindre les populations des zones rurales.

Au terme de la période d'échange, soit le 31 décembre 2004, 304,1 millions de billets d'une valeur de 913,5 milliards de FCFA ont été récupérés. Au cours de l'opération complémentaire allant du 1^{er} janvier au 18 février 2005, 3,3 millions de billets d'une valeur de 4,8 milliards de FCFA ont été repris.

Avant le lancement de l'opération de retrait de circulation des billets de la gamme 1992, 2.733,1 millions de billets d'une valeur de 7.087,2 milliards de FCFA avaient déjà été récupérés à l'occasion des opérations courantes d'entretien de la circulation fiduciaire et de l'opération de dépérissement.

Ainsi, depuis le lancement de la gamme jusqu'au 18 février, sur un total de 3.066,5 millions de billets émis d'une valeur de 8.044,1 milliards de FCFA, 3.040,5 millions de billets d'une valeur 8.005,5 milliards de FCFA ont été retirés de la circulation.

Le total des billets retirés de circulation rapporté aux émissions brutes totales fait ressortir un taux global de récupération de 99,15% en volume et 99,52% en valeur.



Billets FCFA de type 1992 démonétisés.

1.2 - Prélèvements et versements aux guichets

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2004, par un accroissement considérable tant des versements que des prélèvements de signes monétaires, lié à l'opération de retrait de circulation des billets de la gamme 1992.

Les prélèvements et les versements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004, ont porté sur un total de 2.383,5 millions de billets et pièces contre 1.915,6 millions au cours de l'exercice 2003, soit une augmentation de 24,4%.

1.2.1 - Prélèvements

Les prélèvements de billets se sont élevés à 1.071,3 millions de vignettes (5.662,3 milliards), contre 897,6 mil-

lions de vignettes (4.835,8 milliards) en 2003, soit une hausse de 19,4% en volume et de 17,1% en valeur.

En valeur, les sorties de billets les plus importantes ont été enregistrées en Côte d'Ivoire (26,3%), au Bénin (18,1%), au Sénégal (15,3%) et au Burkina (15,0%).

Quant aux pièces de monnaie, les sorties ont augmenté sur la période de 39,8%, passant de 76,1 millions d'unités à 106,4 millions d'unités. En valeur, elles se chiffrent en 2004 à 17,9 milliards contre 3,8 milliards l'année précédente. Cette hausse s'explique essentiellement par la mise en circulation d'importantes quantités de pièces de 500 FCFA et 200 FCFA, en liaison avec le retrait de circulation du billet de 500 FCFA.

Par pays, les prélèvements se répartissent comme suit :

UMOA - Répartition des prélèvements

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Billets									
Valeur *	1 022,2	847,1	1 487,6	90,4	793,8	326,8	866,4	227,9	5 662,3
(en %)	18,1	15,0	26,3	1,6	14,0	5,8	15,3	4,0	100,0
Nombre**	179,7	148,6	272,8	23,0	149,7	74,1	158,2	65,2	1 071,3
Pièces									
Valeur *	1,7	2,5	5,1	0,4	2,9	0,9	2,8	1,6	17,9
(en %)	9,6	13,9	28,3	2,2	16,2	5,0	16,0	8,9	100,0
Nombre**	13,8	14,9	28,7	2,5	14,3	7,8	14,8	9,6	106,4

* Valeur en milliards de FCFA.

** Nombre en millions de vignettes pour les billets et d'unités pour les pièces.

Source : BCEAO.

1.2.2 - Versements

Les versements de billets aux guichets de la Banque Centrale ont porté sur 1.200,1 millions de billets (5.734,2 milliards) contre 929,9 millions de billets (4.993,8 milliards) en 2003, soit une hausse de 29,1% en volume et de 14,8% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées au Bénin (21,6%), en Côte d'Ivoire (18,7%), au Sénégal (17,3%) et au Burkina (15,9%).

Quant aux pièces de monnaie, les entrées aux guichets de la Banque Centrale sont passées de 12,0 millions d'unités en 2003 à 5,6 millions, enregistrant ainsi, sur la période, une baisse de 53,3%. En valeur, elles se chiffrent à 404,7 millions en 2004 contre 867,3 millions l'année précédente.

UMOA - Répartition des versements

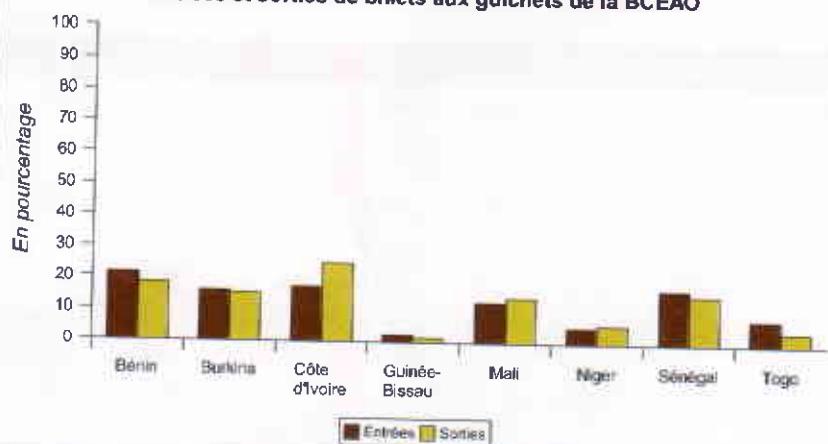
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Billets									
Valeur *	1 237,4	914,2	1 070,3	37,5	735,7	285,2	993,7	460,3	5 734,2
(en %)	21,6	15,9	18,7	0,7	12,8	5,0	17,3	8,0	100,0
Nombre**	218,7	184,0	231,2	14,8	156,1	73,3	199,9	122,2	1 200,1
Pièces									
Valeur *	44,7	49,4	2,8	5,7	11,7	37,5	8,7	244,3	404,7
(en %)	11,0	12,2	0,7	1,4	2,9	9,3	2,1	60,4	100,0
Nombre**	0,6	0,5	0,0	0,0	0,1	0,8	0,1	3,4	5,6

* Valeur en milliards de FCFA.

** Nombre en millions de vignettes pour les billets et d'unités pour les pièces.

Source : BCEAO.

Entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

Entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

1.3 - Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2004, la circulation fiduciaire s'est établie à 1.988,1 milliards contre 2.027,6 milliards un an auparavant, soit une baisse de 1,9%.

Les grosses coupures ont constitué 85,3% de la circulation des billets au 31 décembre 2004 contre 87,2% en 2003. En nombre, elles ont représenté 41,7% des billets en circulation contre 39,6% en 2003.

UMOA - Composition des billets et pièces en circulation

Coupures	31/12/02	31/12/03	31/12/04
Millions de francs CFA			
Billets	2 084 293	1 960 618	1 902 937
10 000	1 017 453	928 586	1 134 786
5 000	836 571	781 224	488 242
2 500	3 408	2 038	1 067
2 000	-	32 598	140 758
1 000	146 805	140 089	121 551
500	78 392	74 419	14 870
Autres	1 665	1 664	1 663
Pièces	64 435	67 003	85 162
500	49	206	11 864
250	6 114	6 057	6 015
200	-	83	4 412
100	31 360	32 458	33 487
50	11 856	12 624	13 338
25	5 937	6 233	6 473
10	5 296	5 451	5 611
5	3 215	3 284	3 353
Autres	607	608	609
Total	2 148 727	2 027 621	1 988 099

Source : BCEAO.

ENCADRE N°5

Réforme et modernisation des services de caisse de la BCEAO

Dans le cadre de la modernisation de ses activités, la BCEAO a mis en place depuis 2001, un programme de mécanisation des opérations de caisse. Cette mécanisation vise à améliorer la productivité générale des Services de caisse, les conditions de travail du personnel et la qualité de la circulation fiduciaire ainsi qu'à maîtriser les charges du matériel d'émission.

A l'expérience, les textes et procédures en vigueur se sont révélés inadaptés au traitement mécanique des billets, de sorte que les résultats escomptés n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Pour pallier ces difficultés, le Gouverneur a mis en place par décision n° 216 du 14 octobre 2003, un Groupe de Projet pour la Réforme et la Modernisation des Caisses. Ce Groupe est chargé de proposer les aménagements à apporter au cadre organisationnel et réglementaire des Services de caisse de la BCEAO, au regard de la mécanisation en cours.

Le Groupe de Projet a formulé à cet effet des propositions sur :

- une nouvelle organisation des Services de caisse ;
- la modernisation des équipements et des méthodes de travail ;
- la sécurité et la traçabilité des opérations ;
- la réforme des procédures et la révision des textes réglementaires.

La réforme des Services de caisse, adoptée par le Comité Exécutif de la Banque le 07 juin 2004, s'inscrit dans la politique de modernisation des métiers de l'Institut d'émission, mise en œuvre depuis les années 90. Cette politique vise à doter la Banque Centrale d'outils de travail modernes, performants et fiables.

Cette réforme porte sur sept principaux axes :

- la modernisation des équipements et des méthodes de travail ;
- l'assainissement de l'environnement physique des équipements ;
- l'amélioration et l'entretien des machines de traitement des signes monétaires ;
- la modernisation des procédures de traitement des opérations ;
- le renforcement de la sécurité et de la traçabilité des opérations ;
- l'adoption d'une nouvelle organisation des Services de caisse ;
- l'adoption d'un nouveau Règlement de caisse.

Un séminaire s'est tenu au Siège de la BCEAO à Dakar, du 19 au 23 juillet 2004, à l'effet de la mise à jour du Règlement de Caisse. A la suite de ce séminaire, le nouveau Règlement de Caisse a été élaboré par le Groupe de Projet, en liaison avec les Directions Nationales et les Directions des Services Centraux concernées. Il a été adopté le 05 novembre 2004 par le Comité Exécutif de la Banque.

Ce Règlement de Caisse prend en compte tous les aménagements apportés à l'ancien Règlement de Caisse ainsi que ceux nécessités par la mise en œuvre des principaux axes de la réforme.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce nouveau Règlement de Caisse, le Groupe de Projet a dispensé une formation spécifique aux agents concernés de l'ensemble des Directions Nationales et des Directions des Services Centraux, du 06 décembre 2004 au 21 février 2005.

2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri se sont chiffrés, au cours de l'exercice 2004, à 430,9 milliards contre 474,4 milliards l'exercice précédent, soit une baisse de 9,2%.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les Agences de Côte d'Ivoire (29,0%), du Mali (23,0%), du Bénin (20,0%) et du Burkina (10,0%).

Les Agences du Togo, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Mali ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes avec des parts respectives de 30,0%, 22,0%, 16,0% et 9,0%.

BCEAO - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO (en milliards de FCFA)

	Exercice 2003 (1)			Exercice 2004 (2)			Variation (3)=(2)-(1)		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Bénin	58,6	41,6	17,0	35,3	86,4	-51,1	-23,4	44,8	-68,1
Burkina	56,6	71,1	-14,4	31,3	45,2	-13,9	-25,3	-25,9	0,6
Côte d'Ivoire	49,3	203,0	-153,7	67,5	126,7	-59,2	18,2	-76,3	94,5
Guinée-Bissau	0,9	19,0	-18,1	2,3	18,9	-16,6	1,4	-0,1	1,5
Mali	71,7	89,8	-18,1	38,6	98,7	-60,1	-33,1	8,9	-42,0
Niger	49,3	13,4	35,9	31,0	22,0	9,0	-18,3	8,6	-26,9
Sénégal	74,5	13,4	61,0	96,4	12,5	83,9	21,9	-0,9	22,9
Togo	113,5	23,1	90,4	128,5	20,5	108,0	15,0	-2,6	17,6
UMOA	474,4	474,4	-	430,9	430,9	-	-43,5	-43,5	-

Source : BCEAO.

2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les flux nets de capitaux entre les Etats de l'Union sont passés de 2.334,0 milliards en 2003 à 2.566,3 milliards, soit une hausse de 232,3 milliards ou 10,0%.

Au Bénin. la tendance à la baisse du solde net des transactions financières, constatée en 2003, s'est confirmée en 2004. En effet, un flux net négatif de 31,4 milliards, en liaison avec l'augmentation de 33,6% des émissions, s'est substitué au flux net positif de 4,2 milliards.

Au Burkina, le solde net des flux de capitaux a connu la même tendance, en passant d'un excédent de 51,0 milliards en 2003 à un déficit de 69,0 milliards en 2004. Cette situation est imputable à la progression des émissions à destination des autres pays de l'Union, sauf le Mali et le Sénégal.

En Côte d'Ivoire, les mouvements nets de capitaux ont enregistré une diminution de 52,1 milliards, en évoluant de 517,1 milliards en 2003 à 465,0 milliards en 2004. Cette évolution est à mettre en relation avec l'importance des émissions, principalement de celles à destination du Sénégal.

En Guinée-Bissau, le solde net des échanges intra-communautaires s'est amélioré de 107,5 milliards en passant d'un déficit de 92,2 milliards en 2003 à un excédent de 15,3 milliards en 2004. Ce retourne-

ment de situation s'explique par une réduction du volume des émissions à destination des autres pays de l'UMOA.

Au Mali, le solde net des transactions financières s'est détérioré en ressortant en déficit de 172,3 milliards en 2004 contre un excédent de 59,7 milliards en 2003. Cette situation est due à l'augmentation des sorties, conjuguée à une baisse des entrées de capitaux en provenance notamment du Niger et du Togo.

Au Niger, le solde déficitaire des flux nets de capitaux s'est amélioré de 4,4 milliards pour s'établir à 7,2 milliards en 2004 contre 11,6 milliards l'année précédente, suite à la diminution du volume des émissions.

Au Sénégal, le solde excédentaire des mouvements de capitaux s'est détérioré de 122,3 milliards en s'établissant à 148,0 milliards en 2004 contre 270,3 milliards un an plus tôt. Cette évolution est due à la hausse du volume des émissions.

Au Togo, le solde net des transactions financières a enregistré un recul de 129,0 milliards, en passant d'un excédent de 59,5 milliards en 2003 à un déficit de 69,5 milliards en 2004, en liaison avec la progression des émissions de fonds à destination des autres pays de l'Union.

BCEAO - Dispositions entre les pays de l'UMOA

	2003			2004			Variations (2)-(1)
	Réceptions		Emissions	Flux nets (1)	Réceptions		Emissions
				En millions de francs CFA			
Bénin	195 789	191 559	4 229	224 445	255 863	-31 418	-35 647
Burkina	265 277	214 319	50 958	258 360	327 361	-69 001	-119 959
Côte d'Ivoire	663 184	146 104	517 081	848 867	383 879	464 988	-52 093
Guinée-Bissau	11 951	104 196	-9 244	24 067	8 743	15 324	107 568
Mali	274 281	214 569	59 712	208 665	381 005	-172 340	-232 052
Niger	117 112	128 686	-11 574	92 697	99 881	-7 184	4 390
Sénégal	470 848	200 562	270 286	532 861	384 881	147 980	-122 306
Togo	322 844	263 321	59 523	343 718	413 280	-69 562	-129 085
Siège	12 769	870 741	-857 971	32 667	311 454	-278 787	579 184
TOTAL	2 334 056	2 334 056		2 566 347	2 566 347		232 291

Source : BCEAO.

3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR

3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger

Au 31 décembre 2004, la contre-valeur de l'encaisse en billets euros s'est élevée à 3,3 milliards de FCFA contre 3,2 milliards l'année précédente. Aucun rapatriement sur la Banque de France n'a été effectué au cours de l'exercice 2004.

3.2 - Transferts scripturaux

Les transferts de fonds, exécutés par le canal de la Banque Centrale, se sont soldés à la fin de l'exercice 2004 par une sortie nette de 23,8 milliards contre 58,9 milliards un an plus tôt.

Les transferts des établissements de crédit vers l'extérieur se sont élevés à 962,9 milliards à fin décembre 2004, en recul de 235,2 milliards. Les fonds reçus par les banques se sont chiffrés à 720,9 milliards, en baisse de 245,4 milliards. Ces évolutions se sont traduites par une sortie nette de ressources de 242,1 milliards contre 232,0 milliards en 2003.

Les Trésors et autres organismes publics ont transféré à l'étranger, principalement au titre du règlement du service de la dette publique et des approvisionnements d'ambassades, 419,7 milliards contre 448,6 milliards en 2003. Les entrées de fonds, représentant essentiellement des concours financiers de la communauté internationale, se sont, pour leur part, chiffrées à 637,8 milliards contre 621,6 milliards une année auparavant.

Au total, les opérations financières des Trésors et autres organismes publics se sont soldées par une entrée nette de capitaux de 218,2 milliards contre 173,0 milliards en 2003.

Les transactions effectuées par l'intermédiaire de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) demeurent toujours à un niveau très faible. Les transferts reçus se sont chiffrés à 0,153 milliard en 2004 contre 0,137 milliard pour l'exercice antérieur, marquant une légère hausse de 0,016 milliard, tandis que les émissions ont reculé de 0,026 milliard en 2003 à 0,001 milliard en 2004.

UEMOA - Flux des transferts - exercice 2004

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
En millions de francs CFA						
Banques	966 225	720 869	1 198 193	962 945	-231 968	-242 076
Trésors et organismes publics	621 577	637 818	448 572	419 665	173 005	218 153
AMAO	137	153	26	1	111	152
TOTAL	1 587 939	1 358 840	1 646 791	1 382 611	-58 852	-23 771

Source : BCEAO.

4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Dans le souci de promouvoir les procédés modernes au niveau des échanges financiers et d'améliorer l'efficience et la sécurité des paiements dans la zone UEMOA, la BCEAO a initié, en 1999, le projet de Réforme des systèmes et moyens de paiement. Ce projet vise à mettre en place, en même temps qu'un cadre juridique approprié et un réseau de télécommunications performant, un système de règlement brut en temps réel (notamment pour les paiements

d'importance systémique), un système de compensation automatisé des paiements de masse et un système de paiement interbancaire par cartes à l'échelle de l'Union.

Les travaux réalisés en 2004 ont porté essentiellement sur la mise en place d'un cadre juridique adéquat, la reprise du dispositif de la Centralisation des Incidents de Paiement (CIP), le renforcement du réseau de télécommunications et l'entrée en production du Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA, dénommé STAR-UEMOA.

4.1 - Textes réglementaires

Les diligences accomplies au titre du cadre légal et réglementaire des systèmes de paiement au cours de l'année 2004 ont porté sur le cadre juridique et institutionnel de la normalisation et de la preuve électronique, notamment l'élaboration :

- d'un projet d'Instruction relative à la preuve électronique, visant à établir les règles de création de la signature électronique, les modalités de certification de conformité, la procédure d'accréditation des organismes, les sanctions à l'encontre des prestataires défaillants et l'architecture institutionnelle de la preuve électronique ;
- de projets de texte pour la mise en place d'un système harmonisé de normalisation bancaire et financière tenant compte des exigences des systèmes nationaux, régionaux et internationaux de normalisation.

Pour assurer la cohérence et l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel de la normalisation et de la preuve électronique dans l'espace UEMOA, la BCEAO a participé à plusieurs réunions organisées par la Commission de l'UEMOA.

Les textes d'application du cadre légal, à savoir les lois de transposition des Directives et les Arrêtés ministériels devant accompagner le Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement des Etats membres de l'UEMOA, sont en cours d'adoption. L'Arrêté ministériel portant fixation du montant de référence des opérations réalisables en monnaie fiduciaire a été signé dans tous les Etats, à l'exception de la Guinée-Bissau. La loi de transposition de la Directive n° 08/2002/CM/UEMOA portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux a été adoptée par les Parlements de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Les dispositions requises pour la protection juridique des noms des nouveaux systèmes de paiement, STAR-UEMOA et SICA-UEMOA, ont été prises auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

4.2 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Les principales actions menées au titre du volet règlement brut en temps réel de la réforme des systèmes et moyens de paiement de l'Union ont porté sur la mise en œuvre des conditions préalables au démarrage du nouveau système. A cet égard, l'accent a été mis sur la finalisation des tests avec l'ensemble des participants (BCEAO, banques et établissements financiers), la poursuite de la formation des utilisateurs et la diffusion auprès des participants des nouvelles procédures indispensables au fonctionnement de STAR-UEMOA.

Des sessions de formation ont été dispensées aux utilisateurs des banques de l'Union, ainsi qu'aux agents de la BCEAO impliqués dans le fonctionnement de STAR-UEMOA. De même, les procédures de certification des clés et de sécurité du système ont été mises en place et les schémas comptables des opérations traitées dans STAR-UEMOA ont été définis. En outre, la convention régissant le système a été diffusée aux participants et fait l'objet de signature par tous les acteurs.

Après 21 semaines de phase pilote, le démarrage opérationnel de STAR-UEMOA est intervenu le 25 juin 2004, avec la participation de toutes les places bancaires de l'Union.

Depuis cette date, le suivi opérationnel de STAR-UEMOA a permis d'améliorer progressivement le fonctionnement du système et la qualité des services offerts aux participants.

Au total, après six mois de fonctionnement opérationnel de STAR-UEMOA, il convient de relever une participation active des banques de l'Union et une augmentation sensible du volume des opérations traitées, ainsi que le confirme les indicateurs suivants :

- la participation totale au système de toutes les banques de l'Union ;
- le nombre moyen de participants aux journées d'échanges est supérieur à 55 ;
- le nombre quotidien d'opérations traitées s'est accru de manière progressive sur la période, en

passant de 172 en juillet 2004 à plus de 1021 en décembre 2004 ;

- le délai moyen de règlement des paiements intra-UEMOA au cours de la période est de 1 minute 18 secondes et plus de 90% des paiements sont réglés en moins de 15 minutes ;
- le taux moyen des rejets pour manque de fonds ressort à 0,3% pour une norme maximale de 1,0% fixée dans l'Accord de crédit avec l'IDA.

L'évolution positive de ces indicateurs témoigne d'une bonne appropriation du système par les utilisateurs.

4.3 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

Au titre du système de compensation automatisé, dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA), les principales activités effectuées ont concerné les travaux d'insertion dudit système au sein de la BCEAO, des banques et établissements financiers, la réglementation des chèques et effets de commerce, ainsi que la normalisation bancaire et financière.

L'insertion du système de compensation au sein de la BCEAO s'est traduite par son déploiement dans l'ensemble des sites de la Banque. Par ailleurs, les actions de formation, la réalisation des tests de recette définitive de SICA-UEMOA, la validation et la diffusion des procédures de gestion interne du système ont été effectuées. En outre, au titre du «participant BCEAO», une première version des procédures internes a été validée à des fins de tests, les formules de chèques de la Banque Centrale ont été normalisées et la recette de la solution de raccordement en cours s'achèvera en 2005.

Outre l'assistance apportée aux banques par la BCEAO, une séance mensuelle de visioconférence, destinée au contrôle de l'état de préparation de chacune des places, a été instituée. Ainsi, au cours de l'année 2004, cinq (5) séances avec les Directions Nationales se sont tenues. Un manuel décrivant la démarche de démarrage et les diligences requises de chaque acteur a été élaboré, expliqué et diffusé à tous les participants.

Les difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux d'insertion de SICA-UEMOA dans les banques et établissements financiers sont inhérentes à la réalisation du projet d'informatisation des traitements de compensation, nécessitant une parfaite intégration entre le système d'information interne des établissements de crédit et le système central interbancaire piloté par la BCEAO.

L'échange des chèques et effets de commerce est une étape majeure de la compensation des paiements de masse. La communauté bancaire de l'UEMOA a opté pour une dématérialisation des chèques et effets de commerce. Ainsi, l'échange de ces supports d'instruments de paiement sera fait par images scannées.

Les travaux entrepris en vue de la définition des règles interbancaires d'échange d'images scannées (EIS) ont démarré le 20 janvier 2004 et se sont achevés le 15 juin 2004, par la validation par la communauté bancaire du cadre conventionnel de la télécompensation et de l'EIS.

Par ailleurs, dans le domaine de la normalisation des moyens de paiement au niveau de l'UEMOA, les formules de chèques de la Banque Centrale ont été normalisées et la définition du cadre institutionnel de la normalisation bancaire et financière a été initiée en parallèle avec le lancement des travaux interbancaires de normalisation du chèque et des autres effets de commerce.

4.4 - Système monétique interbancaire régional

Au titre du système monétique, la BCEAO a participé aux deux réunions semestrielles des instances du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), tenues respectivement du 16 au 18 juin 2004 à Ouagadougou et du 13 au 17 décembre 2004 à Niamey. Ces réunions ont consacré respectivement le choix de la solution monétique du système interbancaire régional et la forme juridique (société anonyme) du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) devant assurer le traitement opérationnel du système interbancaire de paiement par cartes dans l'UEMOA.

Le partenaire technique a été retenu pour fournir et installer la solution monétique du Centre de Traitement Monétique (CTM). L'étude de faisabilité du Centre a été réalisée en 2004, avec la contribution financière et technique de la Banque Centrale. Cette étude a permis de préparer le dossier de financement du CTM en vue des négociations avec les bailleurs de fonds.

Par ailleurs, les discussions avec les émetteurs internationaux de cartes VISA, MASTERCARD et AMERICAN EXPRESS se sont poursuivies et ont permis d'arrêter des principes concernant l'adhésion du GIM-UEMOA, la cohabitation des logos (GIM-VISA, GIM-MASTERCARD) sur les futures cartes interbancaires, le traitement des transactions de façon domestique, etc. Ces principes seront approuvés par les prochains conseils d'administration de ces structures au cours de l'année 2005.

4.5 - Système de télécommunications

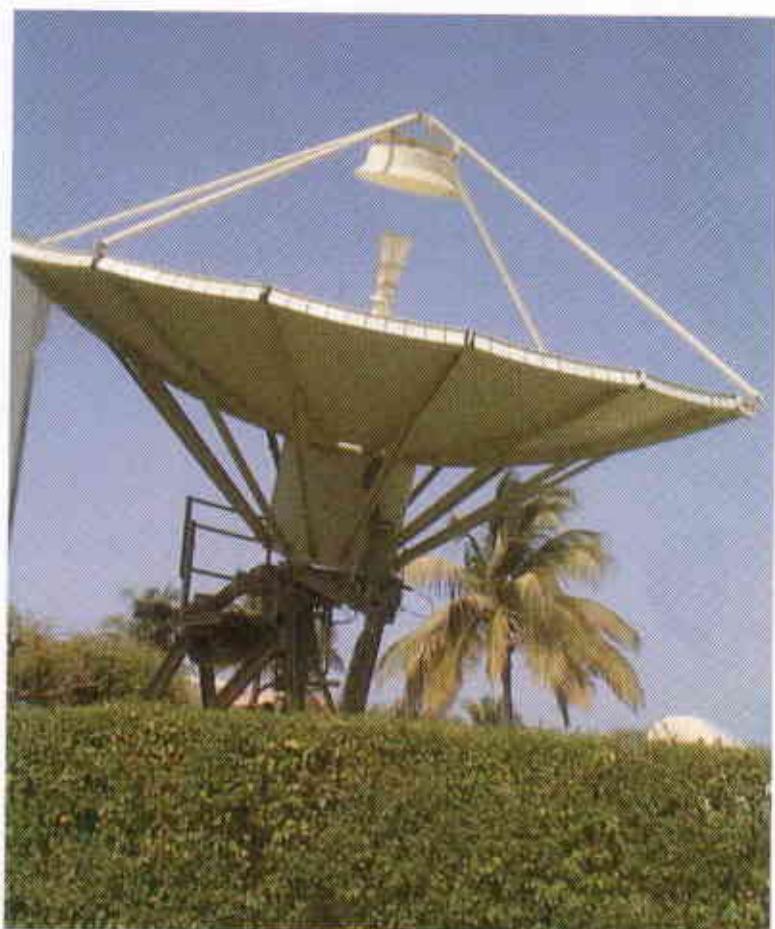
Au titre des télécommunications, les principales réalisations au cours de l'année 2004 ont concerné principalement la préparation du déploiement et du fonctionnement du réseau de télécommunications dans le cadre du démarrage opérationnel des systèmes de paiement. Ainsi, le réseau d'interconnexion des banques a été mis en place et les systèmes STAR-UEMOA et SICA-UEMOA ont fait l'objet de suivi technique.

Par ailleurs, le déploiement du réseau d'interconnexion des banques entre leurs différents sièges et les Agences Principales de la BCEAO a été réalisé au Sénégal, au Mali et au Burkina. Les autres pays ont été programmés pour 2005, du fait essentiellement des retards observés par les participants dans leur préparation et de la non-réalisation de certaines diligences incombant aux opérateurs nationaux de télécommunications (livraison de routeurs et de modems, disponibilité de liaisons spécialisées).

4.6 - Centrale des incidents de paiement

Les activités relatives à la Centrale des incidents de paiement (CIP) ont essentiellement concerné la mise en œuvre de la nouvelle application informatique, notamment l'élaboration des spécifications fonctionnelles détaillées, du cahier de recettes ainsi que l'organisation des premiers tests de recette de cette nouvelle application. Plusieurs séances de travail ont été également organisées avec les établissements teneurs de comptes (ETC).

Par ailleurs, les ETC et les usagers de la CIP ont été formés sur la base du nouveau cadre légal et de la nouvelle application informatique, en vue de rendre effectif le dispositif de centralisation des incidents de paiement.



Antenne du réseau de télécommunication par satellite de la BCEAO.

IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

1.1 - Textes réglementaires

Dans la perspective de favoriser un financement plus soutenu des économies nationales, le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté, en sa session du 5 juillet 2004, une décision portant réaménagement des modalités de mise en œuvre du dispositif de l'Agrément unique, en vue de l'adapter aux exigences nouvelles d'un déploiement plus dynamique des banques et des établissements financiers dans les Etats membres de l'UMOA.

Les mesures adoptées consistent en l'assouplissement des dispositions relatives à la dotation financière exigée pour l'implantation dans l'Union, de nouvelles entités sous forme d'agence ou de succursale. Désormais, l'implantation d'une succursale ou d'une agence par une banque ou un établissement financier de l'UMOA dans un autre Etat membre, dans le cadre de l'Agrément unique, n'est plus subordonnée à la constitution d'une dotation minimale. A cet égard, le niveau de la dotation à allouer à la nouvelle entité est laissé à l'appréciation de la banque ou de l'établissement financier bénéficiant de l'agrément initial, en fonction notamment du volume d'investissements nécessaires à la réalisation des prévisions d'exploitation de la nouvelle structure.

Cependant, les fonds propres réglementaires de la banque ou de l'établissement financier devront par la suite continuer à assurer le respect de l'ensemble des normes prudentielles qui leur sont liées, après la prise en compte des actifs et engagements de la nouvelle entité.

1.2 - Evolution du réseau bancaire

Au 31 décembre 2004, le nombre de banques agréées dans l'UMOA est demeuré stable à 72, le nombre d'agrément délivrés ayant été égal à celui des retraits d'agrément. L'effectif des établissements financiers s'est établi à 21, enregistrant un recul de trois unités, en raison du retrait de l'agrément de deux établissements, à la suite d'opérations de fusion-absorption d'une part et d'autre part de la

radiation d'établissements, pour cause d'inactivité depuis au moins une année.

Le réseau bancaire a été ainsi marqué par les principales opérations suivantes :

- l'agrément de la Banque de l'Habitat du Bénin (BHB) ;
- l'agrément de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en Côte d'Ivoire ;
- l'agrément de la Financial Bank Togo SA ;
- le retrait d'agrément de la Société Nationale d'Investissement et Fonds Annexes (SNI & FA) ;
- la fusion-absorption de AFRIBAIL-CI par la BIAO-CI ;
- la fusion-absorption de la Compagnie Financière de la Côte d'Ivoire (COFINCI) par la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI) ;
- la fusion-absorption de la Société Générale de Finance et de Participations en Côte d'Ivoire (SOGEFINANCE) et de la Société Générale de Financement par le Crédit-Bail (SOGEFIBAIL) par la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI) ;
- le retrait d'agrément du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FG-PME) en Côte d'Ivoire ;

Par ailleurs, la Commission Bancaire a donné, en sa session du 9 décembre 2004, un avis conforme favorable pour l'agrément en qualité de banque d'une unité de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) dans chacun des Etats de l'UEMOA. Toutefois, les arrêtés ministériels subséquents n'avaient pas encore été pris au 31 décembre 2004.

En outre, la demande d'agrément de la Banque Atlantique du Bénin (BAB) a reçu l'avis conforme favorable de la Commission Bancaire, le 14 septembre 2004. L'arrêté ministériel subséquent n'avait pas encore été pris au 31 décembre 2004.

La demande d'agrément de la Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO) en qualité de banque a reçu l'avis conforme favorable de la Commission Bancaire, en sa session du 9 décembre 2004. L'arrêté ministériel subséquent n'avait pas encore été pris au 31 décembre 2004.

Répartition des établissements de crédit par pays*

	31/12/03				31/12/04			
	Banques	Etablissements financiers	Guichets		Banques	Etablissements financiers	Guichets	
			P1	P2			P1	P2
BENIN	8	2	37	0	9	2	42	0
BURKINA	8	5	82	39	8	5	83	39
COTE D'IVOIRE	17	5	156	1	16	2	153	1
GUINEE-BISSAU	2	0	5	0	2	0	5	0
MALI	10	4	65	1	10	4	65	1
NIGER	8	1	22	0	8	1	28	0
SENEGAL	12	3	113	1	12	3	119	1
TOGO	7	4	99	1	7	4	79	2
UMOA	72	24	579	43	72	21	574	44

Source : BCEAO.

N.B. : P1 = guichets permanents ; P2 = guichets périodiques.

* Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.

1.3 - Activité des banques et des établissements financiers

Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, l'activité des banques et des établissements financiers de l'UMOA a globalement été caractérisée par un accroissement des ressources de 4,1% et des emplois de 4,9%.

Les ressources se sont établies à 5.651 milliards au 31 décembre 2004 contre 5.428 milliards à fin décembre 2003, enregistrant ainsi une hausse de 223 milliards. Cette évolution résulte de l'augmentation de 116 milliards des dépôts, de 73 milliards des ressources diverses et 34 milliards des fonds propres nets.

Les emplois se sont accrus de 223 milliards pour ressortir à 4.737 milliards au 31 décembre 2004. Cette évolution s'explique par un accroissement des crédits de 172 milliards et des autres emplois (y compris les titres de placement) de 51 milliards.

En effet, les crédits se sont établis à 3.757 milliards à fin décembre 2004, contre 3.585 milliards un an plus tôt, à la suite principalement d'une contraction de

84 milliards des crédits à moyen terme et de 67 milliards des créances en souffrance.

La qualité du portefeuille des banques et établissements financiers de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est légèrement détériorée sur la période. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à 20,3% en décembre 2004, soit une augmentation de 1,1 point par rapport au niveau de 19,2% observé en décembre 2003. Le taux net de dégradation du portefeuille de crédit a augmenté, passant de 7,3% au 31 décembre 2003 à 8,8% à fin décembre 2004.

L'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers est resté stable à 914 milliards.

L'évolution de l'activité des banques au cours de la période a été marquée par l'augmentation concomitante de 4,2% des ressources et de 5,0% des emplois.

Les ressources des banques sont ressorties à 5.554,9 milliards au 31 décembre 2004 contre 5.331,9 milliards au 31 décembre 2003, en augmentation de 223,0 milliards. La progression des ressources est principalement liée à un accroissement de 117,2 milliards

liards des dépôts et emprunts, passés de 4.483,8 milliards à fin décembre 2003 à 4.601,0 milliards à fin décembre 2004.

Les emplois des banques, pour leur part, se sont établis à 4.656,5 milliards au 31 décembre 2004 contre 4.433,2 milliards un an auparavant, en hausse de 223,3 milliards.

La qualité du portefeuille des banques de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est détériorée pour se fixer à 20,1% à fin décembre 2004 contre 18,8% un an plus tôt. Le taux net de dégradation du portefeuille a connu également une évolution analogue en passant de 7,3% à 8,8%.

La trésorerie des banques s'est située à 898,4 milliards au 31 décembre 2004 contre 898,7 milliards au 31 décembre 2003;

L'évolution des **activités des établissements financiers** au cours de la période est marquée par une légère baisse des ressources de 0,2% et une hausse des emplois de 0,9%.

Les ressources se sont légèrement réduites de 0,2 milliard pour ressortir à 97,0 milliards au 31 décembre 2004. Les emplois se sont élevés, pour leur part, à 81,2 milliards à fin décembre 2004 contre 80,4 milliards un an plus tôt, soit une progression de 0,8 milliard.

Comme pour les banques, la qualité du portefeuille de crédits des établissements financiers de l'Union s'est dégradée en 2004. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille est passé de

21,9% à fin décembre 2003 à 33,5% à fin décembre 2004. Le taux net de dégradation du portefeuille de crédits s'est par contre amélioré en ressortant à 7,8% à fin décembre 2004 contre 12,7% à fin décembre 2003.

La situation de trésorerie des établissements financiers est ressortie positive de 15,8 milliards en décembre 2004 après un excédent de 14,9 milliards en décembre 2003.

1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel

Le ratio moyen de solvabilité des banques et établissements financiers s'est sensiblement contracté pour s'établir à 9,5% au 30 septembre 2004 contre 10,6% à fin décembre 2003. Cette évolution est liée à un recul assez prononcé de la solvabilité moyenne des banques qui est passée de 9,6% à 8,6% au cours des neuf premiers mois de l'année 2004, celle des établissement financiers ayant certes diminué, mais dans une moindre proportion.

Au plan général de la surveillance, 32 établissements de crédit, soit 36,0% de l'effectif global, sont sous surveillance rapprochée de la Commission Bancaire de l'UMOA, dont 5 sous administration provisoire. Il s'agit de 26 banques (dont 2 sous administration provisoire) et de 6 établissements financiers (dont 3 sous administration provisoire).

Evolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA*

UMOA*	En milliards de FCFA			
	2003 (1)	2004 (2)	en valeurs (3)=(2)-(1)	Variations (4)=(3)/(1)
1 CREDITS				
- Crédits à long terme	3 585	3 757	172	4,8
- Crédits à moyen terme	134	148	14	10,4
- Crédits à court terme	774	858	84	10,9
dont crédits de campagne	2 387	2 390	3	0,1
Crédit-bail et assimilés	126	113	-13	-10,3
- Crédits en souffrance (a)	28	32	4	14,3
dont douteux et illigieux	262	329	67	25,6
(a)/crédits (en %)	116	147	31	26,7
7	9			
2 AUTRES EMPLOIS	929	980	51	5,5
Titres de placement	364	400	36	9,9
Immobilisations financières	138	137	-1	-0,7
Autres immobilisations	223	230	7	3,1
Divers emplois	204	213	9	4,4
A. TOTAL EMPLOIS (1+2)	4 514	4 737	223	4,9
1 FONDS PROPRES NETS	588	622	34	5,8
2 DEPOTS ET EMPRUNTS	4 515	4 631	116	2,6
A terme	2 196	2 268	72	3,3
Comptes disponibles	2 319	2 363	44	1,9
3 AUTRES RESSOURCES	325	398	73	22,5
B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)	5 428	5 651	223	4,1
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)	914	915	1	0,1
AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE				
1 DISPONIBILITES	179	181	2	1,1
2 BANQUES ET CORRESPONDANTS	735	733	-2	-0,3
Emplois	1 236	1 277	41	3,3
dont hors UMOA	355	354	-1	-0,3
Ressources	501	544	43	8,6
dont hors UMOA	115	150	35	30,4
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (1+2)	914	914	0	0,0

*: les données à fin décembre 2004 sont provisoires

Source : BCEAO

1.5 - Situation au regard du dispositif des accords de classement

Le dispositif des accords de classement, institué par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1990 et réaménagé en septembre 2002, constitue un instrument de contrôle qualitatif a posteriori de la qualité du portefeuille des banques et des établissements financiers. Le ratio de structure du portefeuille permet d'apprécier le respect de ce dispositif par les établissements de crédit. A ce titre, les établissements de crédit soumis au dispositif doivent à tout moment respecter un rapport égal ou supérieur à 60% entre l'encours des crédits, bénéficiant d'un accord de classement (otation favorable) délivré par la banque Centrale et le total des crédits bruts portés par l'établissement concerné.

La fin de la période probatoire de mise en œuvre du dispositif réaménagé est intervenue le 28 février 2004. Auparavant, la BCEAO avait organisé des séminaires de formation au profit des agents chargés de la gestion de l'application informatique de ce dispositif. Les établissements de crédit et les entreprises ont également été sensibilisés aux enjeux du nouveau dispositif.

Au cours de l'exercice 2004, 377 demandes d'accord de classement ont été instruites par la Banque Centrale, pour un montant global de 662.868,4 millions. A l'issue de l'examen des dossiers, 215 demandes respectant les normes prévues par le dispositif ont reçu une décision favorable pour un encours global de 294.825,1 millions, tandis que 162 demandes, d'un encours global de 363.332,3 millions, n'ont pas reçu

d'accord de classement de la Banque Centrale.

Comme les années précédentes, la plupart des établissements de crédit de l'Union ne sont pas parvenus à respecter le ratio de structure du portefeuille.

2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL

Sur le marché financier de l'UMOA, les activités de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ont été marquées par une hausse de l'ensemble des indicateurs au cours de l'année 2004. Les indices BRVM10 et BRVM composite se sont établis à 102,70 points et à 87,61 points respectivement contre 88,26 points et 76,53 points en décembre 2003.

Le volume annuel des transactions sur l'ensemble des compartiments du marché est, quant à lui, ressorti à 3.011.421 titres d'une valeur de 36,0 milliards en 2004 contre 1.111.637 titres représentant 14,3 milliards en 2003.

Sur le marché des actions, 1.718.984 titres ont été échangés à 23,0 milliards en 2004 contre 946.052 titres échangés représentant 12,6 milliards une année plus tôt. Le volume annuel des transactions sur le marché obligataire s'est établi à 1.292.437 obligations pour une valeur de 13,0 milliards contre 165.585 obligations échangées à 1,7 milliard, l'année précédente.

3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

Le développement du secteur de la microfinance dans les Etats de l'Union s'est poursuivi en 2004, confirmant sa contribution active aux initiatives de

lutte contre l'exclusion financière et la pauvreté. Cette évolution peut s'apprécier à travers les indicateurs de croissance du secteur, la consolidation des appuis aux systèmes financiers décentralisés, la refonte de la réglementation en la matière et la mise en place du dispositif de surveillance.

3.1 - Indicateurs de croissance du secteur

Les données disponibles, à fin décembre 2004, font ressortir une orientation favorable des principaux indicateurs financiers. En effet, en termes d'offre de services financiers, l'épargne mobilisée auprès d'environ cinq millions de bénéficiaires ressort supérieure à 248,0 milliards contre 200,9 milliards à fin décembre 2003 et les financements accordés se sont établis à 295,1 milliards contre 215,4 milliards un an plus tôt.

Le taux de dégradation du portefeuille, demeuré au-dessus du seuil de 5,0% généralement admis dans le secteur, a connu une légère amélioration pour se situer à 5,2% contre 5,8% l'année précédente.

La performance financière des institutions, mesurée par le résultat net d'exploitation, est excédentaire depuis 2001. En 2003, l'excédent d'exploitation est ressorti à 6,6 milliards contre 6,2 milliards en 2002. Enfin, en termes de création d'emplois, les dernières données disponibles évaluent à près de 8.200, le nombre de personnes occupant un emploi rémunéré dans le secteur.

Ainsi, les performances enregistrées en 2004 par la microfinance dans la zone UMOA sont appréciables. Toutefois, ce dynamisme s'est accompagné de dysfonctionnements au niveau de la gouvernance, du système d'information de gestion (SIG) et du contrôle interne des SFD.

Evolution des principaux indicateurs des SFD

	2000	2001	2002	2003	2004*
Nombre de SFD	397	555	579	591	642
Nombre de points de services	2 681	2 626	2 452	2 777	2 998
Nombre de bénéficiaires (<i>non compris les membres des groupements</i>)	2 618 036	2 943 837	3 349 755	3 366 929	3 753 744
Dépôts (<i>millions FCFA</i>)	115 858	136 696	169 379	200 911	248 000
Crédits accordés dans l'année (<i>millions FCFA</i>)	112 702	142 430	167 209	215 379	295 125
Encours des crédits (<i>millions FCFA</i>)	101 983	116 873	141 518	191 760	258 200
Créances en souffrance (<i>millions FCFA</i>)	11 543	7 475	9 625	11 144	12 009
Ratio de qualité du portefeuille (<i>Crédits en souffrance / Encours des crédits</i>)	11,3%	6,4%	6,8%	5,8%	5,2%
Résultat net (<i>millions FCFA</i>)	-182	2 939	6 188	6 572	nd

(*): estimation - (nd): non disponible.

Source : BCEAO.

3.2 - Appuis au secteur de la microfinance

A l'instar des années précédentes, la BCEAO a poursuivi, à travers ses projets d'appui, sa politique de soutien à la microfinance. Dans ce cadre, les financements accordés se sont élevés à 201,5 millions, dont 73,0% provenant de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et 27,0% de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (ASDI).

Les appuis apportés, qui visent à maintenir la cohérence et la complémentarité des actions entreprises en faveur de la finance décentralisée, ont été multiformes. En effet, la contribution financière de la Banque Centrale a servi à la réalisation des activités suivantes :

- l'amélioration de l'environnement juridique des SFD (financement de concertations nationales et régionales sur l'avant-projet d'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives et mutualistes et l'aménagement du cadre juridique spécifique à la microfinance, travaux du consultant commis pour la réalisation du référentiel comptable des SFD) ;
- le renforcement des capacités des acteurs (achats d'équipements divers pour les structures ministérielles de suivi et les Agences Principales, sessions de formation, contribution aux actions de formation des associations professionnelles des SFD) ;
- le suivi du secteur par le financement du programme de surveillance de certains Etats et la participation à des missions conjointes d'inspection avec les agents des Ministères chargés des Finances ;
- la réalisation d'études sur l'impact des services offerts par les SFD au Burkina et au Mali ainsi que d'une étude sur la contribution des SFD au financement de l'artisanat.

Il importe également de mentionner la clôture en juin 2004 du PARMEC/AARCEC et la prolongation jusqu'en juin 2005 de la convention de financement conclue entre la BCEAO et l'ASDI.

3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel

La Banque Centrale a réaménagé les textes juridiques en vigueur afin d'adapter le cadre juridique de la microfinance à l'évolution du secteur. Il s'agit, à travers une démarche consensuelle impliquant tous les acteurs de la microfinance, de tenir compte des opérations et des pratiques existantes. A cet égard, plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- l'élaboration d'un avant-projet d'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, mutualistes et autres formes de SFD. Les concertations sont en cours sur ce texte en vue de sa soumission aux instances de l'OHADA ;
- l'achèvement des travaux d'élaboration du plan comptable des SFD. Le rapport final de ce document a été soumis aux acteurs du secteur afin de recueillir leurs observations et suggestions éventuelles d'amélioration ;
- l'aménagement du cadre juridique régissant les SFD dans l'UMOA, y compris l'élaboration d'indicateurs de suivi tenant compte des différentes catégories d'institutions. A cet effet, des concertations ont été organisées avec les acteurs pour recenser leurs préoccupations et propositions sur le projet. Au terme de ce processus, les normes associées à ces indicateurs ont été adoptées au cours de l'année 2004.



Vendeuse de légumes dans une rue de Dakar (Sénégal).

3.4 - Surveillance du secteur

Au titre de la surveillance du secteur, des agents de la Banque Centrale ont participé à des missions conjointes d'inspection (BCEAO - Ministères chargés des Finances) effectuées auprès de dix (10) SFD, dont l'actif total au 31 décembre 2004 s'élevait à plus de 19,0 milliards. Il ressort de ces contrôles que les principaux défis pour les structures vérifiées se situent au niveau du renforcement de leur système d'information de gestion (SIG) et de leur dispositif de sécurité et de contrôle interne.

Pour consolider les acquis et dynamiser davantage le secteur de la micro-finance, la BCEAO envisage de poursuivre la mise en œuvre des actions contenues dans le Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE). En effet, plusieurs activités ont été déjà initiées (avant-projet d'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives et mutualistes, référentiel comptable des SFD, conception de programmes de formation en microfinance en relation avec le COFEB). Afin de favoriser l'application diligente de ce plan d'actions, des négociations sont en cours avec les partenaires au développement qui ont manifesté un intérêt à contribuer à son financement.

ENCADRÉ N° 6

Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE)

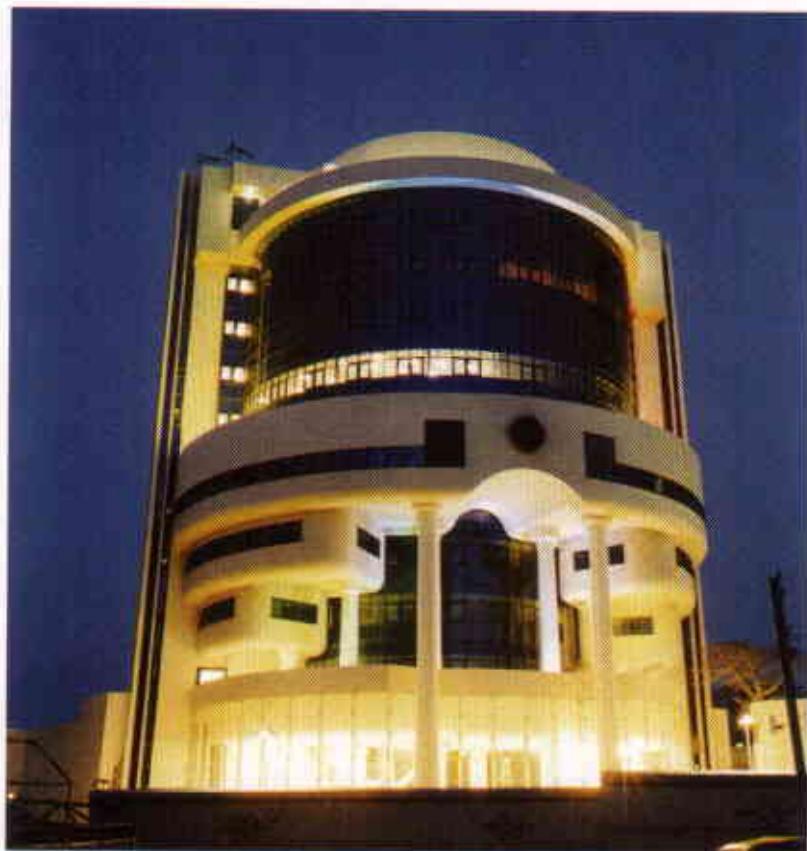
Dans le cadre des initiatives visant à consolider les acquis du secteur de la microfinance et à favoriser l'édification d'un secteur financier intégré dans les Etats membres de l'UMOA, la BCEAO a élaboré, en concertation avec les différents acteurs et intervenants dans le domaine, un Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) pour la période quinquennale 2004-2008.

Ce nouveau dispositif, dont les principales orientations ont été approuvées par le Comité Exécutif en juillet 2003 et par le Conseil d'Administration de la BCEAO en mars 2004, a été soumis pour financement aux partenaires au développement.

L'objectif poursuivi par le PRAFIDE est l'accélération de la modernisation du secteur pour élargir l'accès des populations démunies à des services financiers de qualité et contribuer ainsi à un financement accru des agents économiques, tout en préservant la sécurité des transactions par un renforcement de la surveillance interne et externe. Pour y parvenir, une série d'actions convergentes a été recensée, à savoir le renforcement des capacités, l'aménagement du cadre juridique, le développement des mécanismes internes et externes de surveillance, l'amélioration de l'information financière et l'appui aux principaux acteurs.

La mise en œuvre de cette stratégie d'intervention, qui se propose d'asseoir un système financier décentralisé solide et performant au sein de l'Union et de favoriser une plus grande implication de la BCEAO dans le suivi du secteur, est envisagée en concertation avec les intervenants dans le domaine, en particulier les Etats, les partenaires au développement et les associations professionnelles des SFD. La forte synergie ainsi recherchée devrait contribuer à l'expansion des activités génératrices de revenus au sein des populations les plus défavorisées.

Les principaux axes identifiés pour la mise en œuvre du PRAFIDE font partie des actions préconisées par la communauté internationale afin de promouvoir le développement de la microfinance. En effet, les activités à entreprendre dans le cadre de l'Année Internationale du Microcrédit et celles qui sont recommandées par la dixième Conférence de la Francophonie, tenue à Ouagadougou le 26 et 27 novembre 2004, sont en conformité avec les orientations contenues dans ce programme de soutien régional.



Bâtiment annexe du Siège de la BCEAO.

V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO

1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE

La gestion des réserves de change par la Banque Centrale s'effectue dans le cadre d'un dispositif réglementaire cohérent comprenant la Convention de Compte d'opérations, les Statuts et les règles de gestion de la Banque Centrale.

La Convention de Compte d'opérations, signée le 4 décembre 1973 entre le Ministre de l'Economie et des Finances de la République française et le Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, définit le cadre de gestion des avoirs en devises par les Autorités de la Banque Centrale, notamment le montant maximum des réserves que la Banque Centrale est autorisée à détenir dans des devises autres que l'euro. Elle indique également les supports d'investissement autorisés, la durée maximum des placements, les contreparties autorisées pour les dépôts, les conditions d'acquisitions de titres à revenu fixe ainsi que le taux de référence pour la rémunération des avoirs déposés en Compte d'opérations. Ce faisant, elle restreint le risque de crédit auquel la Banque Centrale est exposée.

Au 31 décembre 2004, la quasi-totalité des avoirs en devises, soit 99,68% de la trésorerie globale, était détenue dans le Compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français, à l'abri de tout risque de change. A cet égard, un mécanisme de compensation des pertes de change en cas de dépréciation de l'euro par rapport au droit de tirage spécial a été institué, afin de garantir le pouvoir d'achat international des avoirs en devises constitués par les Etats membres de l'UMOA en Compte d'opérations.

Les placements de la Banque Centrale en devises autres que l'euro sont effectués, conformément aux dispositions de la Convention de Compte d'opérations, auprès de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et sont constitués essentiellement de dépôts à vue. Le risque souverain associé à la signature de la BRI permet d'assurer une prise en compte satisfaisante des objectifs de liquidité et de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises de l'Institut d'émission.

Conformément à ces dispositions institutionnelles et compte tenu du comportement des marchés, la politique de gestion suivie en 2004 a constamment privilégié les dépôts en Compte d'opérations. Aucune action ni obligation n'a ainsi été détenue au cours de l'exercice, au titre de la gestion des réserves, préservant l'Institut d'émission du risque de taux d'intérêt et du risque de dépréciation des actifs boursiers.

Les éléments figurant au passif du bilan de la Banque Centrale concernent essentiellement les avoirs gérés sous mandat pour le compte d'organismes régionaux, en vertu des conventions dûment signées entre les parties. Ces avoirs sont déposés auprès de la BRI sur des maturités allant d'un jour (compte à vue) à six mois (compte à terme). Conformément aux dispositions conventionnelles, le risque de change sur ces dépôts est à la charge des organismes régionaux.

2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

Durant l'exercice 2004, la Banque Centrale a participé activement à la mise en œuvre du schéma d'intégration de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Dans ce cadre, elle a pris part aux travaux du Secrétariat Conjoint (BCEAO, Commission de l'UEMOA et BOAD) chargé de la surveillance des politiques et performances et politiques macroéconomiques des Etats membres de l'UEMOA et du Comité des Experts statutaire. A cet égard, la Banque a contribué à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence 2004-2006 et à l'élaboration de rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale des politiques et des performances macroéconomiques des Etats membres de l'UEMOA au titre de l'année 2004, notamment sur les volets monétaire et des échanges extérieurs.

A la suite du report du passage à la phase de stabilité du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2006, décidé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA tenue le 29 janvier 2003 à Dakar, la Banque Centrale a poursuivi en 2004 les réflexions sur les difficultés ayant entravé la réalisation de la convergence. A l'analyse, ces difficultés

ont notamment trait à l'insuffisance de l'assainissement macroéconomique des Etats et aux retards enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles.

Les recommandations ont porté sur une plus grande appropriation du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité dans les Etats membres de l'UEMOA, une meilleure implication des Autorités dans l'élaboration et l'exécution des programmes pluriannuels de convergence ainsi qu'une revue crédible des politiques économiques. De même, le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux et des Comités Nationaux de Politique Economique a été identifié comme une exigence pour permettre de préserver la qualité de l'exercice de surveillance multilatérale. Par ailleurs, au cours du second semestre de l'année 2004, la Banque Centrale a entamé des travaux visant à évaluer l'effort financier requis pour permettre aux Etats membres de l'Union d'accéder à la phase de stabilité le 1^{er} janvier 2006.

La BCEAO a réalisé une étude portant sur un indicateur synthétique de mesure de la convergence des

économies de l'Union qui pourrait constituer un apport aux travaux d'analyse sur la surveillance multilatérale des politiques et des performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union.

Les actions de la Banque Centrale en matière d'intégration économique régionale se sont également inscrites dans le cadre des orientations contenues dans la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union intitulée « Impulser une dynamique nouvelle au processus d'intégration pour construire une véritable économie régionale », adoptée lors du Sommet tenu à Niamey le 10 janvier 2004. A ce titre, la BCEAO a participé aux activités visant la mise en œuvre, dès 2005, du Programme Economique Régional (PER), destiné à contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA, susceptible de stimuler une croissance forte en vue de lutter efficacement contre la pauvreté. En particulier, l'Institut d'émission a pris part aux travaux du Comité de pilotage du PER et à une tournée des Chefs d'institution de l'Union initiée dans le cadre de la recherche du financement requis pour la mise en œuvre de ce programme.

ENCADRÉ N° 7

Indicateur synthétique de convergence pour les Etats membres de l'UEMOA

Les Etats membres de l'Union ont adopté en 1999 le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité qui traduit leur engagement d'observer les conditions requises pour parvenir à la convergence des économies de la zone. Dans ce cadre, des critères macroéconomiques relatifs notamment aux finances publiques, aux prix et au secteur extérieur, et des normes ont été définis.

Du fait de la multiplicité des critères retenus et des évolutions souvent contrastées des indicateurs retenus (convergence par rapport à certains critères et divergence par rapport à d'autres), il est souvent difficile d'apprécier globalement le processus de convergence des économies sur une période donnée aussi bien pour chaque pays pris individuellement que pour l'ensemble de l'Union.

L'objet de l'indicateur synthétique est de cerner la dynamique de convergence globale des économies de l'Union (amélioration, stabilité ou détérioration) à partir de l'ensemble des critères de convergence.

La démarche méthodologique adoptée pour la construction de cet indicateur a consisté dans une première étape à définir pour chaque critère du Pacte, un indicateur rendant compte, entre deux dates, de la dynamique de la convergence d'un pays vers la norme retenue. A cet égard, la convergence attendue des économies de l'Union étant le rapprochement progressif vers les normes communautaires dans le sens d'une amélioration des indicateurs liés aux critères, la mesure de la dynamique de convergence est appréhendée par l'écart entre les performances réalisées et les normes établies.

Notons j , $j=1$ à 8 chacun des huit critères du Pacte de convergence, a^j la norme liée au critère j et c_{it}^j la performance réalisée par le pays i par rapport au critère j à la date t . Par exemple, si j

correspond au critère sur l'inflation, alors c_{it}^j désignerait le taux d'inflation réalisé par le pays i à la date t et a^j serait égal à 3%, la norme communautaire en matière de taux d'inflation.

Soit C_{it}^j la fonction mesurant l'écart en terme de divergence entre les performances réalisées par le pays i et la norme relative au critère j à la date t . C_{it}^j se définit comme suit :

$$\begin{cases} C_{it}^j = 0 & \text{si le critère } j \text{ est respecté par le pays } i \text{ à la date } t \\ C_{it}^j = |c_{it}^j - a^j| & \text{sinon} \end{cases}$$

La fonction C_{it}^j mesure pour un pays i donné et pour un critère j donné, la distance qui sépare ce pays du point de convergence au regard de la norme fixée pour ce critère.

$C_{it}^j \rightarrow 0$ (C_{it}^j tend vers 0 dans le temps) traduit une convergence pour le pays i par rapport au critère j . La dynamique de la convergence pour l'ensemble des pays de l'Union par rapport à un critère donné a été appréhendée par le cumul des écarts des pays (C_i^j) par rapport à la norme liée à ce critère.

$C_i^j = \sum_{i=1}^8 C_{it}^j$; $C_i^j \rightarrow 0$ (C_i^j tend vers 0 dans le temps) traduit une convergence pour l'Union par rapport au critère j .

Partant des indicateurs de mesure de la convergence par critère, l'indicateur synthétique de mesure de la convergence par rapport à l'ensemble des critères a été construit suivant deux approches. Dans la première approche, l'indicateur synthétique a été construit comme une combinaison linéaire simple des indicateurs de convergence par critère et dans la deuxième, il a été défini sous une forme quadratique, mesurant la distance qui sépare les pays de l'Union du point de convergence.

L'Indicateur Synthétique Linéaire (ISL) de mesure de la convergence pour un pays donné, par rapport à l'ensemble des critères de convergence, se calcule comme suit : $ISL_{it} = \sum_{j=1}^8 a^j C_{it}^j$; a^j étant la pondération du critère j .

En supposant $a^j = 1 \quad \forall j$, l'indicateur synthétique linéaire devient alors : $ISL_{it} = \sum_{j=1}^8 C_{it}^j$

Pour l'Union, l'indicateur synthétique linéaire par rapport à l'ensemble des critères du Pacte et par type de critère se calcule comme suit :

$$ISL_t = \sum_{i=1}^8 \left[\sum_{j=1}^8 C_{it}^j \right] = \sum_{i=1}^8 ISL_{it}$$

L'indicateur synthétique quadratique de mesure de la dynamique de la convergence est calculé comme la distance séparant chaque pays du sous-espace de convergence (il s'agit du sous espace dans lequel tous les critères de convergence sont respectés).

Pour un pays donné, l'indicateur synthétique quadratique est défini comme suit :

$$ISQ_{it} = \sqrt{\sum_{j=1}^8 (C_{it}^j)^2} ; ISQ_{it} \rightarrow 0 \quad (ISQ_{it} \text{ tend vers 0 dans le temps}) \text{ traduit une convergence de l'Union}$$

vers le point de stabilité par rapport à l'ensemble des critères du Pacte.

Pour l'Union, l'indicateur synthétique quadratique par rapport à l'ensemble des critères du Pacte est défini comme suit :

$$ISQ_t = \sqrt{\sum_{j=1}^8 (C_i^j)^2} = \sqrt{\sum_{j=1}^8 \left[\sum_{i=1}^8 C_{it}^j \right]^2}$$

L'analyse des résultats de l'étude révèle que, par rapport aux normes fixées par le Pacte de convergence, les pays de l'Union ont globalement convergé sur la période 1997-2004, avec toutefois une divergence importante en 1998. Cette tendance est confirmée à la fois par les indicateurs linéaire et quadratique calculés pour l'Union. La convergence globale observée au niveau de l'Union a été imprimée par les performances aussi bien au niveau des critères de premier rang que des critères de second rang.

L'importante divergence intervenue en 1998 est essentiellement imputable à la Guinée-Bissau dont les indicateurs relatifs au solde budgétaire, à l'endettement extérieur, au ratio de la masse salariale sur recettes fiscales et à la pression fiscale se sont fortement dégradés au cours de cette année, du fait de la crise militaro-politique survenue en juin 1998.

L'analyse, sur la base des deux indicateurs synthétiques construits, fait ressortir que les pays se situent à des niveaux différenciés dans le processus de convergence défini par le Pacte. Trois groupes se dégagent par ordre de performance. Le Sénégal, le Bénin et le Mali sont les plus performants, se situant au plus près du point de convergence. Le deuxième groupe, comprenant le Niger, le Burkina et la Côte d'Ivoire présente des performances moyennes. Par contre, le Togo et la Guinée-Bissau composent le groupe le plus distant du point de convergence.

3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI), pour le compte des Etats membres de l'UMOA, se sont soldées, à fin décembre 2004, par des sorties nettes de ressources de 134,2 millions de DTS, soit l'équivalent de 104,7 milliards de FCFA contre des sorties nettes de 100,8 millions de DTS, correspondant à 76,8 milliards, un an plus tôt. Cette évolution a été essentiellement induite par la tendance à la baisse des tirages effectués par les Etats sur les ressources du FMI et l'accroissement du montant des remboursements effectués.

Les tirages au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont élevés à 18,0 millions de DTS représentant 14,2 milliards de FCFA contre 43,5 millions de DTS ou 35,1 milliards en 2003. Ce repli des tirages effectués est principalement imputable à la réduction des montants globaux des derniers accords conclus avec le Fonds et à l'absence de programmes économiques soutenus par les ressources de la FRPC dans certains Etats membres de l'Union (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Togo durant toute l'année, Bénin et Niger respectivement à partir du 31 mars et du 30 juin 2004).

Les rachats de monnaie et remboursements des prêts accordés par le FMI, excluant les réductions de dette au titre de l'Initiative PPTE, évaluées à 39,7 millions de DTS (30,8 milliards), sont ressortis à 146,9 millions de DTS, soit 114,5 milliards de FCFA, contre 138,0 millions de DTS (106,8 milliards) l'année précédente. Ces opérations se sont traduites par des pertes de change de 248,5 millions contre 3,7 milliards en 2003.

Les engagements nets des Etats membres de l'UMOA au titre des prêts de la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) et de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont globalement établis à 653,6 millions de DTS contre 817,6 millions de DTS l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 20,0%.

Les paiements d'intérêts et de commissions se sont élevés à 5,9 millions de DTS pour une contre-valeur de 4,6 milliards contre 6,6 millions de DTS, soit 5,4 milliards, un an plus tôt. Ils ont concerné les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales (2,1 millions de DTS) et le règlement des intérêts au titre de l'utilisation des ressources administrées (3,8 millions de DTS).

Dans le cadre du règlement des charges afférentes aux remboursements des prêts, ainsi qu'aux paiements d'intérêts et de commissions, les Etats membres de l'Union ont acquis 27,1 millions de DTS, équivalant à 21,0 milliards. Les cessions sont resor-

ties à 31,9 millions de DTS représentant 25,6 milliards.

Par ailleurs, le FMI a versé 0,3 million de DTS ou 0,2 milliard de FCFA aux Etats membres de l'UMOA, au titre de la rémunération de leurs positions créditrices, soit le même montant que l'année précédente.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaie des Etats membres, régi par l'article V, section 11 de ses Statuts, le FMI a revu à la baisse, au 30 avril 2004, de 31,9 milliards environ, ses avoirs en francs CFA dans les livres de la Banque Centrale, en relation avec l'appréciation de l'ordre de 2,2% du franc CFA vis-à-vis du DTS, du fait de son ancrage nominal à l'euro.

3.2 - Relations avec les autres institutions

Poursuivant sa contribution à la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC), la Banque Centrale a organisé, le 16 juin 2004 à Dakar, la première réunion semestrielle du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des pays membres de la Communauté. Ces assises ont permis de réaffirmer la nécessité de la réalisation de la convergence macroéconomique, de l'harmonisation des statistiques et de l'application effective du dispositif institutionnel et organisationnel de la convergence, préalablement à l'instauration de la Zone Monétaire Unique de la Communauté. A cette occasion, les Gouverneurs ont souligné que la convergence est une responsabilité partagée entre les Banques Centrales et les Gouvernements des Etats membres et que chaque partie devrait jouer pleinement son rôle dans son domaine de compétence. Ainsi, les Banques Centrales s'attelleraient à accomplir leur mission fondamentale de maîtrise de l'inflation et à renforcer la stabilité financière. Pour leur part, les Gouvernements devront conduire les réformes requises pour conforter et diversifier les bases productives et mettre en œuvre des politiques appropriées visant la préservation d'un cadre macroéconomique stable et sain.

La Banque Centrale a, en outre, pris part en qualité d'observateur, aux réunions des instances de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO),

tenues à Conakry et à Abuja respectivement en septembre et en décembre 2004. Au cours de ces assises, les Autorités de la ZMAO ont relevé le faible niveau de convergence macroéconomique dans la zone et l'état d'avancement insuffisant des différents volets du programme de coopération monétaire de la zone. A cet égard, elles ont convenu de la nécessité d'une convergence soutenue de leurs économies en vue du respect de l'échéance du 1^{er} juillet 2005, fixée pour l'avènement de la monnaie commune. Aussi, ont-elles recommandé la conduite de réflexions sur l'état de préparation des Etats membres à la création de cette zone monétaire.

Au titre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique, la BCEAO a participé aux travaux de la 28^{ème} session ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), tenue le 30 juillet 2004 à Yaoundé, et au symposium sur le thème «les Banques Centrales et leur rôle dans la lutte contre le blanchiment des capitaux : coopération et échanges d'expériences». L'Institut d'Emission s'est également associé aux réflexions sur l'avènement de la monnaie unique africaine et a apporté un appui approprié au Secrétariat Permanent de l'ABCA.

Enfin, la Banque Centrale a participé aux travaux du Comité de Convergence de la Zone franc en y apportant une contribution sur les points relatifs notamment à la convergence dans la Zone, à la situation des arriérés intérieurs des Etats et à l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales.

4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO

4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques

La collecte et la gestion d'informations statistiques relatives notamment aux Etats membres de l'UEMOA répond à la nécessité de disposer, à tout moment, d'informations nécessaires à l'élaboration d'études, à l'exécution de travaux de recherche (économique, sociologique, historique), ainsi qu'à l'édition des publications officielles de la Banque. Une base

de données statistiques a été créée à cet effet.

Mise en place depuis 1998, la base des données statistiques de la BCEAO, dénommée BASTAT, met à la disposition des Services de la Banque, des données historiques et récentes sur la situation économique, monétaire et financière des Etats de l'Union, ainsi que sur l'administration et la gestion de la Banque Centrale.

La base comporte 28.022 séries statistiques, dont 40,0% relèvent du secteur monétaire, 24,0% de l'administration et de la gestion de la BCEAO, 10,0% du secteur extérieur, 13,0% du secteur réel, 7,0% des finances publiques et 3,0% du secteur social. En outre, 2,0% des données sont des indicateurs de performance macroéconomique et 1,0% est relatif à l'environnement.

Les données de la base sont, pour la plupart, disponibles sur la période allant des années 1960 à 2004.

La diffusion de statistiques par l'Institut d'émission est assurée d'une part à travers les différentes publications de la BCEAO, ainsi que par l'alimentation du site web de la Banque.

4.2 - Centrale des bilans

Au cours de l'exercice 2004, la Banque Centrale a achevé la phase de démarrage opérationnel de la Centrale des bilans.

A la suite de l'adoption par le Sénégal du texte instituant l'obligation pour les entreprises de déposer un jeu supplémentaire de leurs liasses d'états financiers destiné à la BCEAO, la Convention entre la Direction Générale des Impôts et Domaines et la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal en vue de la collecte des liasses auprès de l'administration fiscale, a été signée en décembre 2004. L'établissement tardif de cet accord n'a pas permis à la Banque

Centrale de disposer des états financiers des entreprises de cet Etat, au titre de l'exercice 2003.

Les cellules Centrale des bilans dans les autres Etats ont collecté 10.810 liasses d'états financiers de l'exercice 2003 contre 10.696 liasses de l'année 2002, soit une hausse de 1,0% du volume des liasses collectées. Toutefois, la proportion des états financiers directement exploitables a régressé, passant de 57,0% à 44,0% d'une année à l'autre. De même, le pourcentage des liasses incomplètes a chuté de 14,0% à 8,0%.

La construction du système d'information de la Centrale des bilans a enregistré la mise en exploitation du module «Répertoire Unique des Entreprises (RUE)» et des avancées notables dans la mise au point du module «Réalisation des Produits (RP)». La première version du répertoire a été ainsi constituée à partir des liasses d'états financiers collectées.

Les trois principaux produits de la Centrale des bilans ont été édités. Il s'agit des «Centralisations sectorielles», du «Dossier individuel de l'entreprise» et de «l'Annuaire des entreprises». Par ailleurs, la confection du manuel de méthodologie d'analyse financière de la Centrale des bilans a été achevée et des exemplaires ont été mis à la vente.

Les premières réunions des structures communautaires constituant l'environnement institutionnel du SYSCOA se sont tenues à Ouagadougou en octobre 2004, sous la présidence de la Commission de l'UEMOA. Au cours de ces rencontres, les règlements intérieurs de ces structures ont été adoptés et des comités techniques ont été mis en place pour prendre en charge les activités de normalisation comptable et d'organisation de la profession comptable dans l'union. La coordination de celles-ci est désormais assurée par des professionnels de la comptabilité.

VI - CONCERTATIONS SUR LE FINANCEMENT BANCAIRE DE L'ECONOMIE DANS LES ETATS DE L'UMOA

L'accélération de la croissance économique requiert, en complément à la mise en œuvre de réformes et politiques de qualité, un accroissement des investissements productifs. Ce constat largement partagé pose toutefois la question fondamentale de la disponibilité du financement.

Il ressort des expériences en Amérique Latine, en Asie et dans les pays développés que les banques jouent un rôle déterminant dans le financement du secteur privé, moteur de la croissance. Ce rôle déterminant attendu des banques, en particulier, et des marchés financiers en général, souligne l'urgence pour les Etats membres de l'Union de concilier, d'une part le besoin de renforcer la stabilité du secteur bancaire et, d'autre part, la nécessité de veiller à ce que ce secteur contribue davantage à la couverture des besoins de financement des entreprises. A cet égard, la BCEAO a conduit des chantiers visant à créer les conditions favorables à une participation accrue du secteur financier de l'UEMOA au financement des activités économiques des Etats membres.

Faisant suite aux préoccupations relatives au sous-financement des économies de l'Union, exprimées par le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union, au terme de sa tournée dans les Etats de l'Union, le Gouvernement de la Banque Centrale, lors de sa réunion du 30 janvier 2004, a pris la décision d'organiser une journée de concertation sur les conditions de financement bancaire de l'économie dans chaque Etat membre de l'Union. Ainsi, du 4 mars au 29 avril 2004, ces rencontres ont été organisées dans les huit Etats membres de l'UEMOA, afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de partager leurs réflexions sur la question.

Les journées de concertation ont généralement regroupé, outre la BCEAO, le secteur bancaire et financier, l'Administration publique (Ministères de

l'Economie et des Finances, de l'Industrie, du Commerce, des PME/PMI, de la Justice), les Chambres de Commerce et d'Industrie, les principales organisations professionnelles, les associations de consommateurs, les organisations paysannes et d'artisans, le Patronat, le Conseil Economique et Social des Etats, des représentants d'Institutions financières internationales et régionales (Banque Mondiale, BOAD, GARI, etc...) et plusieurs personnes ressources, notamment des universitaires.

1 - OBJECTIFS DES CONCERTATIONS

Les concertations sur les conditions de financement bancaire de l'économie avaient pour principal objectif de fournir un cadre aux différents acteurs intervenant dans le secteur financier, leur permettant de faire l'état des lieux du financement bancaire de l'économie dans les pays de l'UEMOA et de rechercher des solutions appropriées aux difficultés d'accès des agents économiques au crédit bancaire. A cet égard, les réflexions devaient permettre de :

- cerner les causes essentielles de l'insuffisance et du coût jugé élevé du financement bancaire de l'économie dans les Etats membres de l'UEMOA, au regard notamment des conditions d'accès des agents économiques, en particulier des PME/PMI, au crédit bancaire. L'analyse critique de ces causes devait porter, entre autres, sur l'examen de l'environnement socio-économique et judiciaire dans lequel évoluent les banques et établissements financiers de l'Union ainsi que les autres agents économiques ;
- formuler des recommandations précises concernant les actions à envisager à court, moyen et long termes, afin de favoriser un financement bancaire accru des agents économiques de l'Union, compatible avec la solidité du système bancaire.

Ainsi, devaient être abordées les questions relatives à la bonne gouvernance, au fonctionnement de

l'administration judiciaire, aux réformes structurelles ainsi qu'à la modernisation des économies, encore dominées par le secteur informel, et les difficultés de gestion des entreprises, principalement des PME/PMI. Les participants devaient également examiner les pratiques bancaires en vigueur dans l'Union, dont la rigidité, en particulier les critères de sélection des dossiers de financement ou de la clientèle, et le coût relativement élevé des interventions, excluent des services bancaires, une frange importante de la population.

Enfin, les concertations devaient déboucher sur des propositions ou recommandations pertinentes, visant notamment à améliorer l'environnement du système bancaire, en renforçant la confiance entre le système bancaire et les agents économiques, afin de favoriser l'accès de ces derniers aux financements bancaires à des conditions appropriées.

2 - SYNTHESE DES TRAVAUX

Les concertations ont été organisées autour des deux principaux thèmes ci-après :

- les difficultés d'accès au crédit bancaire ;
- les risques liés au financement bancaire.

2.1 - Difficultés d'accès au crédit bancaire

Ce thème a permis aux différents partenaires des banques que sont les entreprises, les chambres de commerce, les organisations de consommateurs, les organisations paysannes et d'artisans, la justice, les Avocats et autres Auxiliaires de justice (Notaires et Huissiers), de faire le diagnostic des relations entre les banques et leurs clients, en vue d'identifier les obstacles qui entravent le développement approprié des financements bancaires. L'analyse effectuée lors des concertations a permis de distinguer les difficultés liées à l'environnement des affaires des autres facteurs limitant le financement bancaire dans les Etats de l'Union.

2.1.1 - Difficultés relatives à l'environnement des affaires

De l'avis des participants aux rencontres, les insuffisances de l'environnement des affaires constituent le facteur majeur limitant le développement des crédits aux opérateurs économiques. Aussi, les chefs

d'entreprises se sont-ils inquiétés du climat d'incertitude économique, voire d'insécurité et d'instabilité socio-politique, dans lequel se déroule l'activité économique dans certains Etats de l'Union. Cette situation, préjudiciable au développement des affaires, limite la capacité de prévision et la conception de plans d'investissement fiables à moyen et long termes, ce qui a une incidence négative notamment sur la demande et la distribution de crédits bancaires.

Les participants ont cependant reconnu le rôle important joué par les Pouvoirs publics en matière de promotion des entreprises, notamment par la création de zones franches, d'institutions d'encadrement et d'appui aux entreprises, et d'organismes de garantie. De même, l'institution de la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) pour les transactions entre Etats membres de l'UEMOA a été soulignée. Toutefois, ils ont relevé le faible niveau d'information disponible sur ces structures et mécanismes, ce qui limite leur portée.

Le poids de la fiscalité, notamment la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), dans certains pays, a été présenté comme un frein au développement du crédit bancaire. Par contre, dans d'autres pays, le coût élevé des formalités d'obtention des titres fonciers et les difficultés liées à l'état du cadastre réduisent le nombre de nationaux détenant des titres de propriété pouvant faire l'objet d'hypothèque, dans le cadre d'un crédit bancaire.

Les difficultés d'ordre juridique et judiciaire, liées à l'inadaptation des dispositions légales et réglementaires au contexte local, et à l'application jugée souvent inéquitable des lois et règlements au détriment des établissements de crédit ont été évoquées. Par ailleurs, les lenteurs dans le fonctionnement de l'administration judiciaire et l'absence de magistrats spécialisés dans le traitement des contentieux bancaires, constituerait également des causes majeures de perturbation et de difficultés dans les relations entre les banques et leurs clients.

L'accumulation d'importants arriérés intérieurs par certains Etats représente aussi, selon le patronat, un facteur limitant les remboursements des concours

bancaires précédemment obtenus et la possibilité de recourir à de nouveaux crédits.

Par ailleurs, les représentants du patronat ont évoqué le niveau relativement élevé des taux d'intérêt pratiqués par les banques comme une des entraves au recours au crédit bancaire. Selon les représentants des entreprises, malgré la tendance à la réduction du loyer de l'argent sur les marchés étrangers et le signal de baisse donné à plusieurs reprises, par la Banque Centrale (7 juillet et 20 octobre 2003, 22 mars 2004), les établissements de crédit continuent d'appliquer à leur clientèle des taux élevés qui rendent difficiles les conditions d'exploitation des entreprises en général et des PME/PMI en particulier.

2.1.2 - Autres difficultés

Outre les difficultés liées à l'environnement des affaires, les participants ont identifié comme causes de l'insuffisance du financement bancaire, la faible couverture du territoire des Etats par les banques et leur préférence pour les crédits à court terme orientés vers le secteur du commerce, au détriment des secteurs primaire et secondaire. Par ailleurs, les participants ont évoqué la prédominance, dans l'UEMOA, d'entreprises créées sous forme d'affaires personnelles, les conditions contraignantes d'accès au crédit en particulier, le niveau élevé de l'apport personnel exigé par les banques, la nature des garanties demandées ainsi que le manque de passerelle entre les banques et les structures de microfinance, etc.

Pour ce qui est de l'orientation des crédits bancaires vers le secteur tertiaire (87% des crédits au 31 décembre 2003 dans un Etat), les participants ont déploré le fait que ce secteur n'étant pas porteur de valeur ajoutée importante, n'avait pas d'effets induits significatifs sur les autres branches de l'économie. Par ailleurs, l'agriculture qui occupe la plus grande partie de la population active est le secteur économique le moins financé par les banques.

Considérant l'importance du secteur informel dans les pays de l'Union, les participants ont estimé que cette situation ne contribuait pas à la modernisation des économies et que le mode de gestion peu

orthodoxe de ces entreprises conduisait à l'exclusion des circuits bancaires classiques.

Quant aux relations entre les systèmes de financement décentralisé (SFD) et les banques, elles sont marquées par une méfiance réciproque, due à des craintes de concurrence qui ne semblent pas justifiées, compte tenu des différences de clientèles ciblées par ces deux types d'institutions.

2.2 - Risques liés au financement bancaire

Les représentants de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) de chacun des Etats ont relevé qu'en plus du risque pays, l'activité bancaire porte en elle-même des risques spécifiques, dont celui de contrepartie. Aussi, importe-t-il que le banquier puisse disposer d'informations générales, économiques et financières fiables sur son client, afin de pouvoir prendre un risque maîtrisé.

A cet égard, la profession bancaire a fait valoir, au titre des raisons qui limitent le développement des crédits bancaires, le mauvais bouclage des schémas de financement des projets, l'insuffisance des apports en fonds propres, la faiblesse ou l'absence de capacité managériale des chefs d'entreprise, l'absence ou le caractère peu fiable des états financiers produits, l'absence de tests de sensibilité dans les projections financières, la complexité du statut des garanties proposées et les difficultés de réalisation des garanties constituées.

Concernant les schémas de financement généralement présentés par les PME/PMI, les dirigeants de banques ont estimé qu'ils devraient être élaborés avec plus de professionnalisme, car recelant souvent beaucoup d'erreurs et d'incohérences. Cette situation rend la décision d'octroi de crédit parfois aléatoire.

Quant à l'insuffisance des apports personnels, les banques ont fait observer que le taux d'autofinancement était souvent trop faible dans les pays de l'UEMOA, ce qui a pour effet de transférer aux institutions de financement, une proportion de risque trop importante par rapport aux règles financières de partage des risques internationalement acceptées en matière de montage financier.

S'agissant de la faiblesse ou de l'absence de capacité managériale des dirigeants de PME/PMI, la profession bancaire a indiqué qu'elle constituait une source de risque qui hypothèque souvent le dénouement des crédits. A cet égard, les structures d'encadrement devraient veiller à la pérennité des entreprises concernées en vue d'obtenir un taux satisfaisant de remboursement des concours bancaires.

Pour ce qui est de la qualité des états financiers présentés aux banques, les représentants des APBEF ont signalé qu'elle se ressent de l'absence ou du manque de fiabilité de la comptabilité de leurs clients. A cet égard, le développement des centres de gestion agréés a été vivement souhaité en vue de permettre la modernisation des systèmes d'information des PME/PMI tout en favorisant la mutualisation des frais de gestion de ces centres.

Concernant les difficultés de réalisation des garanties, il a été mentionné que les meilleures sûretés réelles comme l'hypothèque, sont de réalisation difficile dans les pays de l'Union. Cette situation qui s'expliquerait notamment par les faiblesses de l'administration judiciaire, les lenteurs dans les procédures ainsi que par le manque de magistrats spécialisés dans le domaine du contentieux bancaire, a pour effet d'augmenter les risques encourus par les banques, renforçant leurs réticences à octroyer de nouveaux crédits.

Au terme des réflexions, les participants ont relevé de nombreux dysfonctionnements dans les relations des banques avec les acteurs du monde judiciaire (Huissier, Notaire, Avocat, Magistrat). Ces dysfonctionnements sont aggravés par les insuffisances de gestion interne des banques qui n'observent pas toujours le formalisme juridique nécessaire à la sécurisation de leurs relations avec les opérateurs économiques.

3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'issue des rencontres organisées dans les huit Etats de l'Union sur les conditions de financement bancaire de l'économie, les conclusions et recommandations ci-après ont été retenues.

3.1 - Conclusions

Deux séries de conclusions ont été arrêtées à l'issue des rencontres. Elles concernent notamment les besoins de financement des opérateurs économiques et les offres de services financiers.

Au plan des besoins de financement des opérateurs économiques

Au terme des échanges, il a été noté des divergences de vues entre les banques et les agents économiques qui ont permis de relever une inadaptation entre les besoins de financement et l'offre de services bancaires et financiers.

A cet égard, les opérateurs économiques ont déploré les conditions contraignantes de financement imposées par les banques, tant en matière de taux d'intérêt que de garanties demandées. Cette situation serait principalement la conséquence de la structure oligopolistique du système bancaire au sein duquel la concurrence est quasi absente. Ainsi, il est noté que la moyenne des taux d'intérêt des crédits avoisine actuellement 14% dans certains Etats contre 7% en France.

La faible intervention des établissements de crédit, notamment en faveur des jeunes promoteurs, est due au fait que ces derniers éprouvent des difficultés à satisfaire aux conditions d'apports en fonds propres imposées par le système bancaire.

Il est apparu, à l'issue des concertations que la réglementation bancaire et le dispositif prudentiel, proches certes des exigences internationales en matière de supervision bancaire, ne permettent pas la satisfaction des besoins de financement des entreprises évoluant dans un environnement socio-économique spécifique à l'Union.

Le dispositif des accords de classement, pour sa part, a été jugé trop contraignant par les participants, au regard de la faible capitalisation et de la faible rentabilité des entreprises de l'UEMOA. L'absence d'accord de classement entraîne l'application par les banques de taux d'intérêt élevés ou le refus d'octroyer des financements.

L'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par certains Etats a été identifiée comme ayant un impact négatif sur les capacités de remboursement

des crédits bancaires et les activités des entreprises. Aussi, les Pouvoirs Publics ont-ils été appelés à approfondir l'assainissement des finances publiques en vue d'assurer, à bonne date, le service de la dette intérieure.

Par ailleurs, l'interdiction, dans certains pays, d'exporter des produits vivriers entraîne des difficultés pour les activités des banques et établissements financiers car elle ne permet pas aux exploitants agricoles de disposer de revenus substantiels pour assurer le remboursement de leurs crédits bancaires.

Enfin, les incertitudes socio-politiques et la morosité générale des affaires expliquent, en partie, le fonctionnement peu performant des entreprises et leur faible capacité d'absorption des crédits bancaires.

Au plan des offres de services financiers

Les dossiers de demande de financement déposés auprès des banques et établissements financiers recèlent de nombreuses insuffisances dues à l'analphabétisme ou à la formation insuffisante (au plan technique, financier et de la gestion) de certains dirigeants, en particulier de ceux des PME/PMI.

Le mode de gestion des entreprises est caractérisé par un manque de rigueur. Aussi, les participants ont-ils déploré certaines attitudes socio-culturelles se traduisant par l'utilisation des emprunts à des fins autres que la satisfaction des besoins de la société bénéficiaire.

Le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers, certes proche des normes internationales, ne permet pas une distribution sélective de crédit accordant la préférence à des secteurs ou à des groupes de clients.

Le taux relativement élevé des créances en souffrance du système bancaire dans les pays de l'Union, renforce la réticence des banques à accorder de nouveaux concours.

Par ailleurs, l'orientation des crédits essentiellement vers les secteurs du commerce et des services d'une part et vers le court terme de l'autre, a été déplorée dans tous les pays de l'Union.

L'absence de structure de refinancement des crédits hypothécaires qui oblige les banques à détenir ces actifs dans leur portefeuille sur une longue péri-

ode, limitant ainsi leur marge de crédit, a été également déplorée.

Il en a été de même de l'inexistence d'institutions spécialisées dans le domaine du capital-investissement pouvant compléter le financement à moyen et long termes des banques.

En outre, les relations peu fructueuses entre les banques et les structures de financement décentralisées (SFD) ont été soulignées par les participants qui ont préconisé une collaboration harmonieuse entre elles, en vue d'une meilleure couverture géographique de l'espace UEMOA par les banques qui pourraient utiliser à cet effet le réseau des SFD.

Par ailleurs, l'absence au sein des populations d'une réelle culture financière, en particulier de celle de remboursement des crédits bancaires, constitue un des obstacles au développement des financements bancaires.

En outre, le besoin de promouvoir des fonds de garantie ayant pour objectif le partage du risque lié au financement bancaire a retenu l'attention des participants. La promotion de ces fonds permettrait de pallier la faiblesse des garanties réelles proposées.

L'absence, aussi bien au sein des structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI qu'au sein des banques, de cellules dédiées au conseil des clients en matière de montage financier a été aussi identifiée comme un obstacle au développement de crédits bancaires.

La prise en compte d'autres sources de financement telles que le marché financier qui offre des opportunités additionnelles de placement et de financement devrait créer, selon les participants, une synergie entre les diverses sources de financement des économies des pays de l'Union.

3.2 - Recommandations

Eu égard aux considérations qui précèdent et en vue de redynamiser le financement bancaire dans les pays de l'UEMOA, les participants aux rencontres de concertation sur les conditions de financement bancaire de l'économie ont formulé les recommandations ci-après à l'endroit des Pouvoirs publics, des opérateurs économiques et des établissements de crédit.

Recommandations à l'endroit des Pouvoirs publics

Les Pouvoirs publics ont été invités à prendre les mesures ci-après :

1°/ Effectuer un recensement et une authentification de la dette intérieure en concertation avec les entreprises et élaborer un calendrier de remboursement de cette dette, en vue de leur permettre d'assurer un remboursement satisfaisant de leurs encours de crédit.

2°/ Engager une concertation avec l'ensemble des parties, en vue de renforcer le cadre juridique et judiciaire pour sécuriser les affaires, en tenant compte de la spécificité du droit bancaire. Les mesures devraient porter sur la définition de procédures spécifiques et adaptées au secteur bancaire, notamment en matière de contentieux bancaire.

3°/ Assurer la formation de magistrats spécialisés dans le domaine du droit bancaire pour leur permettre de juger avec objectivité et équité les contentieux entre les banques et leurs clients.

4°/ Concevoir un dispositif prudentiel propre aux institutions de microfinance pour assurer leur solidité financière.

5°/ Réaménager la loi bancaire et le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers, en tenant compte du contexte socio-économique particulier de l'UEMOA et des contraintes extérieures issues de la globalisation financière et exprimées sous forme de recommandations par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire. A cet égard, le cadre réglementaire réaménagé pourrait notamment favoriser la diversification du paysage bancaire en vue d'une bonne articulation entre toutes les sources de financement. En particulier, il doit encourager la promotion de banques spécialisées (banques agricoles, banques de financement des PME/PMI, etc.).

6°/ Réfléchir sur les conditions de libéralisation de la commercialisation de certains produits de l'agriculture afin de permettre à leurs producteurs de tirer avantage des recettes d'exportation et favoriser ainsi le remboursement des crédits bancaires consentis au secteur agricole.

7°/ Mettre en œuvre toutes les mesures susceptibles

de dynamiser les autres branches d'activité des secteurs primaire et secondaire, afin de faciliter le financement de leurs besoins par les banques.

8°/ Institutionnaliser la possibilité d'acquisition de titres fonciers en milieu rural, pour favoriser la modernisation de l'agriculture, afin de mieux maîtriser les aléas inhérents à l'exploitation de ce secteur. Cette mesure pourrait rendre cette branche d'activité moins risquée pour les financements bancaires.

9°/ Créer des fonds de bonification de taux d'intérêt afin d'alléger les coûts des financements destinés au secteur agricole.

10°/ Promouvoir des fonds de garantie ainsi qu'un recours plus fréquent des entreprises aux services de ces institutions au regard du niveau élevé des risques dans les pays de l'Union.

11°/ Libérer la contribution attendue de certains Etats aux fonds de garantie des PME/PMI, afin de rendre opérationnels lesdits fonds et favoriser l'accès des PME/PMI au crédit bancaire.

12°/ Créer et promouvoir un marché hypothécaire régional de l'UEMOA, afin de permettre aux établissements de crédit, au regard de l'importance des crédits immobiliers dans leur portefeuille, de refinancer ces actifs et de disposer de marges supplémentaires de financement.

13°/ Promouvoir la mutation des structures du secteur informel en sociétés ou en coopératives et assouplir les formalités juridiques et administratives de transformation des affaires personnelles en sociétés anonymes dans certains Etats, vu le nombre élevé d'entreprises du secteur informel et de PME/PMI créées sous forme d'affaires personnelles et l'impact négatif de cette situation sur leurs relations avec les banques.

14°/ Sensibiliser les comptables et commissaires aux comptes sur leur responsabilité en matière de certification des situations comptables et sur le nécessaire respect de la déontologie professionnelle.

15°/ Mettre en place des structures de formation et d'encadrement des opérateurs économiques (structures de formation aux techniques de gestion financière, centres de gestion agréés...) dans le cadre des organisations professionnelles (Maison de

l'entreprise) et sous l'égide des Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie, en vue de les sensibiliser sur l'utilité du partenariat avec les banques dans la réalisation de certains investissements importants.

Recommandations à l'endroit des opérateurs économiques

Les actions ci-après ont été préconisées de la part des opérateurs économiques :

1°/ Améliorer la gouvernance d'entreprise (fonctionnement performant des organes statutaires), le système d'information (comptabilité régulière et sincère), ainsi que la capacité managériale et établir des relations de confiance avec le secteur bancaire et financier.

2°/ Explorer toutes les opportunités de financement disponibles (banques et établissements financiers, systèmes financiers décentralisés, marché financier, marché des titres de créances négociables, institutions financières régionales spécialisées, Banque Régionale de Solidarité en création, etc.).

3°/ S'approprier le droit commercial et la réglementation comptable en vigueur, notamment les actes uniformes de l'OHADA et le SYSCOA, pour éviter les nombreuses incompréhensions qui caractérisent les relations avec le système bancaire.

4°/ Mettre en œuvre un système de parrainage des jeunes promoteurs par les chefs d'entreprise ayant acquis une certaine expérience, afin d'améliorer les relations de ces jeunes entrepreneurs avec les banques.

5°/ Créer des sociétés de caution mutuelle au sein de chaque corps de métier pour sécuriser les crédits professionnels.

Recommandations à l'endroit des établissements de crédit

1°/ Rationaliser les frais de gestion et refléter les baisses des taux directeurs de la Banque Centrale dans les taux débiteurs.

2°/ Collaborer à la mise en place de centres incubateurs pour accompagner les PME/PMI au regard des faiblesses relevées au niveau de la capacité de gestion et d'administration des dirigeants d'entreprise ainsi que dans les montages financiers des dossiers.

3°/ Réfléchir aux modalités de promotion au niveau national de banques spécialisées, de sociétés de capital-investissement et de fonds de garantie avec des seuils d'interventions adaptés à la taille des entreprises nationales.

4°/ Promouvoir de nouveaux produits financiers tels que les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), les Fonds communs de placement et les obligations convertibles en actions, afin de disposer de ressources longues, nécessaires au financement des investissements, et utiliser au mieux les possibilités d'émission de titres de créances négociables en vue de disposer de ressources stables.

5°/ Améliorer la bancarisation par un déploiement géographique des agences bancaires sur le territoire de chaque pays afin de rapprocher les banques des agents économiques.

6°/ Améliorer la qualité de l'accueil réservé au public ainsi que celle de l'information fournie à la clientèle.

7°/ Rechercher dans les relations avec les clients, la complémentarité dans les interventions des différentes structures de financement (banques, SFD, marché financier).

8°/ Créer, au sein des établissements de crédit, des divisions consacrées aux études de conjoncture et aux conseils à fournir aux clients pour contribuer à l'amélioration de la rentabilité des entreprises et réduire le niveau du risque de non-remboursement des crédits.

9°/ Définir, au niveau de chaque établissement, un cadre de financement minimal de promoteurs de petits projets. A cet égard, affecter une proportion minimale des ressources au financement de nouvelles initiatives de création d'entreprises à des conditions avantageuses de montant, de taux, de durée et de garanties.

Enfin, les participants aux journées de concertation sur les conditions de financement bancaire de l'économie dans les pays de l'UEMOA ont préconisé la mise en place d'un Comité de suivi, composé de représentants de l'Etat, des Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie, de la Banque Centrale, des établissements de crédit et

des opérateurs économiques. Ce comité sera chargé du suivi de la mise en œuvre effective des recommandations et de l'élaboration, dans chaque pays, d'un rapport annuel d'évaluation des retombées de ces rencontres.

Au total, les journées de concertation sur les conditions de financement bancaire de l'économie, qui se sont déroulées dans les huit Etats de l'Union, ont permis un examen approfondi des obstacles au développement des financements bancaires de l'économie. Les participants ont unanimement apprécié l'initiative de la BCEAO et ont souhaité qu'une telle rencontre puisse être rééditée. Ils ont également insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre effective des recommandations, afin de donner un nouvel élan au financement bancaire des économies de l'Union.

Les réflexions issues de ces concertations ont servi de base au séminaire ministériel sur le financement

des économies de l'Union, tenu le 15 décembre 2004 au Siège de la BCEAO.

Recommandations spécifiques issues du séminaire ministériel

Le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de son séminaire du 15 décembre 2004, a examiné les conditions de financement des économies des Etats membres de l'UEMOA. Il a noté avec satisfaction la richesse et la pertinence des réflexions issues des concertations organisées sur cette question par la BCEAO, du 4 mars au 29 avril 2004, dans les huit Etats de l'Union, et a relevé le rôle important que joue le secteur financier dans le financement des investissements productifs ainsi que son effet multiplicateur sur les revenus et la croissance économique.

A cet égard, le Conseil a approuvé les recommandations à l'endroit des Pouvoirs publics, des opérateurs économiques et des établissements de crédit.

VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO

1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 2004, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et des Statuts de la Banque Centrale qui lui sont annexés.

1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

Une réunion extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union s'est tenue le 11 octobre 2004, au Palais des Congrès, à Niamey, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, son Président en exercice. Les principales décisions prises, concernant la BCEAO, ont été les suivantes :

Au titre de l'Union monétaire, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités des actions mises en œuvre par la Banque Centrale pour préserver la valeur de la monnaie commune, assurer la stabilité des prix et soutenir la reprise de l'activité économique. Ils ont encouragé la BCEAO à poursuivre la conduite d'une politique monétaire prudente, compatible avec la consolidation de la stabilité macroéconomique au sein de l'Union.

Ils ont salué les actions entreprises par la BCEAO pour rationaliser la circulation fiduciaire, notamment les mesures arrêtées dans le cadre de la démonétisation des billets de la gamme 1992.

Par ailleurs, la Conférence a pris connaissance du Rapport du Gouverneur de la BCEAO, relatif aux travaux portant sur la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. La Conférence a, à cet égard, noté que les orientations dégagées sont de nature à garantir la crédibilité de la politique monétaire, la solidité de la monnaie commune et la stabilité du système bancaire et financier. Elle a relevé avec satisfaction que la prise en compte de ces orientations permettrait, d'une part, d'adapter l'architecture organique et institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO aux mutations ayant marqué l'environnement économique et financier interne et externe des Etats membres et, d'autre part, de mettre les textes de base de l'Union et de la Banque Centrale en conformité avec les meilleures pratiques des banques centrales efficaces et performantes. La Conférence a relevé la qualité du travail accompli par le Comité de Réforme Institutionnelle et a demandé que les conclusions définitives des travaux lui soient soumises à sa prochaine session.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont donné des orientations au Conseil des Ministres et au Gouvernement de la BCEAO pour que la politique monétaire de l'Institut d'émission soit encore plus favorable aux financements des investissements productifs dans le cadre de programmes économiques cohérents, afin d'impulser une croissance économique saine, réductrice de la pauvreté.

Par ailleurs, le Gouverneur de la BCEAO a rendu compte aux Chefs d'Etat et de Gouvernement des attaques perpétrées contre des Agences de la Banque Centrale en Côte d'Ivoire et de l'état d'avancement des enquêtes en cours pour ces affaires.



Les Chefs d'Etat avant le démarrage des travaux.

1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin, le Conseil des Ministres de l'UMOA a connu les changements ci-après en 2004 :

- au titre de la Côte d'Ivoire, Monsieur Théodore MEL EG, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intégration Africaine, a été désigné membre du Conseil des Ministres, en remplacement de Monsieur Léon Emmanuel MONNET pour compter du 9 janvier 2004 ;
- au titre de la Guinée-Bissau, Monsieur João Aladje Amadú FADIĀ, Ministre de l'Economie et des Finances, a été nommé membre du Conseil des Ministres, en remplacement de Monsieur Abubacar Demba DAHABA pour compter du 12 mai 2004. Monsieur Carlos Alberto ANDRADE, Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Intégration Régionale, a été désigné membre du Conseil des Ministres, en remplacement de Madame Tomásia Lopes Moreira MANJUBA pour compter du 11 juin 2004 ;
- au titre du Mali, Monsieur Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances, a été nommé membre du Conseil des Ministres en remplacement de Monsieur Bassary TOURE pour compter du 2 mai 2004.

Au cours de l'année 2004, le Conseil des Ministres a tenu trois sessions ordinaires, respectivement le 5 juillet au Siège de la BCEAO à Dakar, le 17 septembre à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé et le 14 décembre à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar. Il s'est également réuni le 10 octobre 2004, à l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey en session extraordinaire, préparatoire à la réunion extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Les principales décisions prises, concernant la BCEAO, ont été les suivantes :

Au cours de sa session ordinaire du 5 Juillet 2004, le Conseil des Ministres a noté avec satisfaction la consolidation de la situation des réserves de change, ainsi que la décélération de l'inflation durant le premier trimestre 2004. Tenant compte de la nécessité d'accélérer la croissance dans l'Union, les Ministres ont recommandé :

- l'intensification des efforts d'assainissement des finances publiques et l'approfondissement des réformes structurelles tant au niveau national que régional ;

- le maintien de relations harmonieuses avec les partenaires au développement, afin de bénéficier des ressources extérieures nécessaires au financement du développement.

Le Conseil des Ministres a approuvé les conclusions de la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit des Etats membres pour l'année 2004. A cet effet, il a décidé de maintenir les objectifs de balance de paiements et d'avoirs extérieurs par Etat et pour l'Union. Le niveau des réserves de change officiel, résultant de la réalisation de ces objectifs, permettrait d'assurer un taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 119,5%.

Pour assurer l'efficacité de l'action monétaire, le Conseil des Ministres a exhorté les Etats à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et à développer les échanges intra-communautaires, en renforçant le processus d'intégration régionale.

Le Conseil des Ministres a encouragé les Etats membres à restaurer un climat socio-politique favorable aux investissements et à améliorer l'environnement des affaires afin de promouvoir une croissance forte. En outre, il a mis l'accent sur la mobilisation, à bonne date, de ressources extérieures en appui aux efforts internes.

Le Conseil a adopté les propositions de réaménagement des modalités de mise en œuvre de l'Accord unique dans les Etats membres de l'Union, dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration financière sous-régionale. Il a noté la nécessité d'adapter ce dispositif aux impératifs d'un déploiement plus dynamique des banques et établissements financiers dans l'ensemble des Etats membres de l'UMOA, afin d'assurer un financement bancaire plus soutenu des économies nationales. A cet égard, une dotation minimale ne sera plus requise, pour l'implantation d'une succursale ou d'une agence par une banque ou un établissement finan-

cier de l'UMOA, dans un autre Etat de l'Union. Le niveau de la dotation à constituer dans ce cadre est ainsi laissé à l'appréciation de la maison mère, qui le déterminera en fonction du volume des investissements nécessaires à la réalisation des prévisions d'exploitation de la nouvelle structure, dans le respect de la réglementation prudentielle.

En application de l'article 40 des Statuts de la Banque Centrale, le Conseil des Ministres a décidé de l'affectation du résultat de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En vue de renforcer l'efficacité de la politique monétaire mise en œuvre par la Banque Centrale, dont l'orientation actuelle vise à soutenir la reprise de la croissance économique amorcée depuis 2003, le Conseil des Ministres a décidé de porter de 2,5% à 3%, le taux de la commission sur les transferts hors de l'UMOA prélevée par les banques au profit des Trésors nationaux.

Conformément aux dispositions de l'article 38 des Statuts de la Banque Centrale, le Conseil des Ministres a approuvé les modalités de règlement du droit d'entrée de la Guinée-Bissau à l'UMOA et des créances dues à la BCEAO par cet Etat au titre des transactions dans le cadre de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO).

Le Conseil a pris connaissance des conclusions des travaux menés par le Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, mis en place par le Gouverneur de la BCEAO, conformément au mandat reçu de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, lors de ses Assises tenues le 29 janvier 2003 à Dakar.

Le Conseil a salué la pertinence de ce projet global et ambitieux de modernisation de l'architecture institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, ainsi que du dispositif de gestion de la monnaie et du crédit, rendue nécessaire par les profondes mutations qui ont marqué l'environnement interne et externe, trois décennies après la réforme institutionnelle de 1973. Les Ministres ont convenu qu'au plan interne, les avancées observées au cours de la dernière décennie en matière d'ouverture démocratique, de libéra-

lisation de l'activité économique et de renforcement de l'intégration régionale, ainsi que les exigences de bonne gouvernance économique, commandent une adaptation du dispositif institutionnel et réglementaire de l'Union et de la Banque Centrale.

Le Conseil s'est félicité du fait que la mise en conformité des textes de base de l'UMOA et de la BCEAO aux normes et standards internationaux préserve les acquis de l'Union, notamment les principes cardinaux d'égalité et de solidarité entre les Etats membres, qui ont contribué au succès de l'intégration monétaire dans la zone, et prenne en compte les spécificités des Etats de l'Union, pays à faible revenu.

Le Conseil a approuvé les grandes orientations et les principes directeurs qui ont guidé les propositions d'aménagement des textes de base de l'Union monétaire et de la Banque Centrale, formulées par le Comité de Réforme Institutionnelle. Ces orientations sont de nature à garantir la crédibilité de la politique monétaire, à contribuer à la solidité de la monnaie commune et à mettre les textes de base de la BCEAO en conformité avec les meilleures pratiques internationales des banques centrales efficaces et performantes.

Compte tenu de l'importance de la réforme envisagée et de son impact prévisible dans la perspective du renforcement de la dimension régionale de la politique monétaire et de la surveillance bancaire, le Conseil a décidé de se réunir, dans un délai rapproché, en un séminaire ministériel pour approfondir les réflexions sur les aménagements proposés.

Le Conseil des Ministres a adressé au Gouverneur de la BCEAO, au Président et aux membres du Comité de Réforme Institutionnelle, ainsi qu'aux institutions qu'ils représentaient, ses vives félicitations pour la qualité du travail accompli.

Le Conseil, après examen de l'état d'exécution des programmes économiques et financiers conclus par les Etats membres de l'Union avec le FMI, au cours de la période allant du 16 février au 15 mai 2004, s'est félicité de la poursuite des efforts accomplis

pour l'amélioration du cadre macroéconomique et la conduite des réformes structurelles et sectorielles nécessaires à l'accélération de la croissance économique.

Toutefois, le Conseil s'est préoccupé de la persistance des difficultés rencontrées par les Etats membres, notamment dans la gestion des finances publiques. A cet égard, il les a exhortés à persévéérer dans la mise en œuvre des réformes requises pour accroître le taux de collecte des recettes budgétaires et assurer un financement approprié des investissements, en particulier dans les secteurs prioritaires. Par ailleurs, les Etats ont été invités à poursuivre et intensifier les efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses.

Le Conseil des Ministres a, en outre, rappelé la nécessité de veiller à la consolidation ou au rétablissement de la stabilité socio-politique et de poursuivre résolument l'exécution des réformes macroéconomiques et structurelles. Il a également souligné l'importance du maintien ou de la restauration de relations harmonieuses avec la communauté internationale en vue d'accroître les perspectives de mobilisation de ressources extérieures, en appui aux efforts internes de financement des activités de production. Il a exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à adopter avant décembre 2004 les textes sur le cadre légal et réglementaire des systèmes de paiement, notamment la loi de transposition de la Directive n° 008/2002/CM/UEMOA portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

Au cours de sa session ordinaire du 17 septembre 2004, le Conseil s'est félicité de l'orientation favorable des agrégats monétaires, notamment des réserves de change qui couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 118,5% à fin juin 2004.

Tenant compte de la nécessité de renforcer les performances des économies de l'Union, les Ministres ont formulé les recommandations ci-après :

- la poursuite de l'assainissement des finances publiques, pour assurer la consolidation de la stabilité macroéconomique ;

- l'approfondissement soutenu des réformes structurelles et sectorielles ;
- et le renforcement du processus d'intégration économique.

Le Conseil des Ministres a approuvé les directives de politique de la monnaie et du crédit à prendre en compte pour l'élaboration des programmes monétaires des Etats membres pour l'année 2005. A cet effet, il a arrêté les projections de soldes de balance des paiements et d'avoirs extérieurs nets par Etat et pour l'Union. Il a recommandé que la politique monétaire continue de viser la stabilité des prix et de reposer sur l'utilisation d'instruments indirects d'ajustement de la liquidité, en vue d'assurer la stabilité monétaire et financière au sein de l'Union.

Le Conseil a invité les Etats membres de l'Union à créer les conditions d'une relance des investissements privés, en vue d'assurer des fondements solides à la croissance. Il a recommandé la poursuite de l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de l'accès au financement, le renforcement des réformes structurelles, notamment la restructuration des filières agricoles, et l'approfondissement du processus d'intégration régionale.

Le Conseil a accordé une délégation à son Président pour prendre, sur proposition du Gouverneur de la Banque Centrale et après consultation du Ministre des Finances de l'Etat concerné, les mesures appropriées qu'imposeraient des chocs imprévus, susceptibles d'entraîner une remise en cause des projections arrêtées.

Le Conseil des Ministres, après examen de l'état d'exécution des programmes économiques et financiers conclus par les Etats membres de l'Union avec le FMI, s'est félicité des efforts accomplis pour la mise en place d'un cadre macroéconomique sain et stable, condition nécessaire à une croissance économique forte et durable, susceptible de soutenir une lutte efficace contre la pauvreté.

Cependant, le Conseil a relevé la persistance des difficultés auxquelles la plupart des Etats sont confrontés dans la gestion des finances publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles. A cet

égard, il a exhorté les Etats membres à accorder une priorité accrue à l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, à la rationalisation des dépenses publiques et à leur orientation vers les secteurs sociaux et à fort potentiel de croissance. Le Conseil des Ministres a, en outre, souligné l'importance que revêt le rétablissement ou le maintien d'une situation socio-politique stable dans les Etats, afin de favoriser le développement du secteur privé, renouer des relations harmonieuses avec les partenaires au développement et mobiliser des ressources extérieures, en appui aux stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté.

Les Ministres, après avoir pris connaissance de l'évaluation des activités des agréés de change manuel dans les Etats membres de l'UMOA au titre de l'année 2003, ont exprimé leur satisfaction sur la forte augmentation du nombre de bureaux agréés et du volume des transactions, attestant l'intérêt pour l'exercice légal de cette activité. Toutefois, ils ont noté la persistance de l'ampleur du secteur informel ainsi que la faiblesse du taux de fonctionnalité des structures agréées.

Afin de consolider le dynamisme et les conditions d'exercice de cette activité, le Conseil des Ministres a exhorté les Etats à prendre les dispositions appropriées en vue de faire respecter l'interdiction de la pratique de change manuel par des opérateurs non agréés. Il a approuvé la recommandation soumise par la BCEAO de fixer le délai de retrait d'agrément au terme d'une (1) année d'inactivité.

Les membres du Conseil ont pris acte du programme monétaire révisé de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire au titre de l'année 2004. En outre, ils ont pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement de l'UEMOA. A ce titre, ils ont salué l'importance des diligences effectuées. Les Etats ont été invités à prendre effectivement en charge leurs prérogatives en matière de formation et de sensibilisation des acteurs concernés.

Enfin, le Conseil a été informé de la mise en œuvre de la décision relative à la démonétisation des billets de la gamme 1992 et du déroulement de

l'opération de retrait de circulation desdits billets. Les Ministres se sont félicités des dispositions prises par la Banque Centrale pour assurer le succès de cette opération qui vise à rationaliser la circulation fiduciaire.

Au cours de sa session ordinaire du 14 décembre 2004, le Conseil des Ministres a noté la bonne orientation du profil des agrégats monétaires. Malgré la hausse des transferts sur l'extérieur, le taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale s'est situé à 117,7% à fin septembre 2004.

Le Conseil des Ministres a examiné l'état d'exécution des programmes économiques et financiers mis en œuvre par les Etats membres de l'Union et appuyés notamment, par les ressources du FMI au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance. A cet égard, il s'est félicité des actions engagées en vue d'améliorer le cadre macroéconomique dans les Etats membres de l'Union.

Le Conseil a toutefois relevé les difficultés rencontrées dans l'assainissement des finances publiques, les retards observés dans la mise en œuvre des réformes structurelles, ainsi que la vulnérabilité des économies de l'Union aux chocs exogènes. A ce titre, il a exhorté les Etats membres à renforcer les actions visant l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et la qualité des dépenses publiques.

Le Conseil a, en outre, invité les Etats membres à maintenir ou rétablir de bonnes relations de coopération avec les partenaires au développement, afin de favoriser la mobilisation de ressources nécessaires au financement des actions de lutte contre la pauvreté.

Le Conseil a pris acte de la note sur l'impact de l'évolution récente des cours du pétrole et des marchés des changes sur les économies des Etats membres de l'UEMOA. Les Ministres ont noté la forte exposition et la sensibilité des Etats de l'Union aux chocs exogènes et invité les pays de l'Union à poursuivre la mise en œuvre des réformes pour l'assainissement et la diversification des bases de leurs économies, en vue d'une plus grande flexibilité.

Le Conseil, après examen de l'évolution récente de la conjoncture économique et financière dans les pays de l'Union, a noté le profil défavorable de certains indicateurs, en particulier une accélération des prix à la consommation depuis juin 2004 et des sorties importantes de ressources. A cet égard, il a recommandé à la Banque Centrale le renforcement du suivi de la conjoncture dans l'Union dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique monétaire visant à préserver la compétitivité des économies de l'Union.

1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2004, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu quatre sessions ordinaires sous la présidence de Monsieur Charles Konan BANNY, son Président statutaire. Ces sessions ont été tenues le 24 mars à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, le 30 juin au Siège de la BCEAO à Dakar, le 16 septembre à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé et le 13 décembre à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- au titre de la Guinée-Bissau, Monsieur Amizade Fara MENDES, Directeur du Trésor, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur João Viriato Barbosa RODRIGUES, pour compter du 11 juin 2004. A compter de la même date, Monsieur Gabriel Lopes SO, Conseiller Technique du Premier Ministre, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Suleimane SEIDI ;

- au titre du Mali, Monsieur Samba DIALLO, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Bangaly N'ko TRAORE pour compter du 19 juillet 2004. Monsieur Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Sambou WAGUE, pour compter du 17 août 2004 ;

- au titre du Niger, Monsieur Abdou SOUMANA,

Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Adamou SALAO, pour compter du 21 avril 2004 ;

- au titre de la France, Madame Bérengère QUINCY, Directrice du Développement et de la Coopération Technique au Ministère des Affaires Etrangères, a été nommée Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Madame Mireille GUIGAZ, pour compter du 7 juin 2004. Monsieur Xavier MUSCA, Directeur du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre JOUYET, pour compter du 26 juillet 2004.

Au cours de la session ordinaire du 24 mars 2004, les membres du Conseil ont relevé le profil satisfaisant des agrégats monétaires, en particulier celui des réserves de change qui se sont consolidées, couvrant ainsi les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 119,9% à fin décembre 2003. Le Conseil s'est félicité de l'orientation de l'action monétaire de la Banque Centrale à la suite de la baisse de 50 points des taux directeurs de l'Institut d'émission décidée pour compter du 22 mars 2004. Cette détente de la politique monétaire, qui intervient après la réduction de 150 points de base survenue en 2003, traduit la confiance de l'Institut d'émission dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique.

Les membres du Conseil ont exhorté les Etats à intensifier les efforts d'assainissement budgétaire et à poursuivre les réformes structurelles et sectorielles, dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration économique. Le Conseil a pris connaissance des conclusions des travaux menés par le Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, mis en place par le Gouverneur de la BCEAO, conformément au mandat reçu de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union, lors de ses Assises tenues le 29 janvier 2003 à Dakar.

Les Administrateurs ont salué les propositions de modernisation de l'architecture institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, ainsi que celles relatives au

dispositif de gestion de la monnaie et du crédit. Cette modernisation est rendue nécessaire par les profondes mutations qui ont marqué l'environnement interne et international, trois décennies après la réforme institutionnelle de 1973. Le Conseil d'Administration s'est félicité du fait que la mise en conformité des textes de base de l'UMOA et de la BCEAO avec les normes et standards internationaux, prenne en compte d'une part les principes cardinaux d'égalité et de solidarité entre les Etats membres de l'Union, qui ont contribué au succès de l'intégration monétaire dans la zone et d'autre part les spécificités des Etats de l'Union, pays à faible revenu.

Le Conseil a approuvé les grandes orientations et les principes directeurs qui ont guidé les propositions d'aménagement des textes de base de l'Union monétaire et de la Banque Centrale, formulées par le Comité de Réforme Institutionnelle. En particulier, le Conseil a noté que l'assignation à la BCEAO d'un objectif explicite de stabilité des prix, l'indépendance de ses organes avec, comme contrepartie, une obligation accrue de transparence, de responsabilité et de compte rendu de l'Institut d'émission, ainsi que le renforcement du gouvernement d'entreprise qui se traduit par la création d'un Comité d'audit, sont de nature à garantir la crédibilité de la politique monétaire, à contribuer à la solidité de la monnaie commune et à mettre les textes de base de l'UMOA en conformité avec les meilleures pratiques internationales des banques centrales efficaces et performantes. Le Conseil a également jugé opportunes les propositions d'adaptation du cadre d'exercice et de supervision des activités bancaires aux normes internationales, en vue d'assurer, outre une meilleure protection des déposants, la consolidation et l'intégrité du système bancaire.

Le Conseil a émis un avis favorable sur les propositions d'aménagement des textes de base de l'UMOA et de la BCEAO, et a décidé de transmettre au Conseil des Ministres de l'UMOA, le Rapport des travaux du Comité de Réforme Institutionnelle et les avant-projets de textes constitués du Traité de l'UMOA, des Statuts de la Banque Centrale, du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la

BCEAO, de la Convention régissant la Commission Bancaire de l'UMOA, de la loi portant réglementation bancaire, du Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats de l'Union, de la loi sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures ainsi que du Dispositif de gestion de la monnaie et du crédit.

Par ailleurs, le Conseil a recommandé que les mesures d'accompagnement de la réforme, identifiées par le Comité, soient mises en œuvre dans les meilleurs délais possibles. En particulier, il a souligné la nécessité de faire aboutir les actions à mener en vue de la reconnaissance, par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), du principe de l'autonomie et de la spécificité du droit bancaire, avant la transmission, aux Parlements nationaux, du projet de loi portant révision de la loi bancaire.

Le Conseil d'Administration a préconisé la conduite d'actions appropriées de sensibilisation et de communication autour du projet, en vue d'assurer l'adhésion des Autorités nationales et des acteurs de la vie économique de l'UMOA à la réforme. Il a souligné l'importance à accorder à la qualité des membres des organes qui seront créés pour la mise en œuvre de ladite réforme.

Les Administrateurs représentant la France ont exprimé l'appui total des plus hautes Autorités de leur Etat aux conclusions des travaux du Comité de Réforme Institutionnelle. Ils ont, en outre, exprimé l'attachement de leurs Autorités à la participation de la France au Conseil d'Administration de la Banque Centrale, dans le cadre, non pas d'une co-gestion, mais d'une coopération renforcée entre les parties.

Le Conseil a adressé au Gouverneur de la BCEAO, au Président et aux membres du Comité de Réforme Institutionnelle, ainsi qu'aux institutions qu'ils représentaient, ses vives félicitations pour la qualité remarquable du travail accompli.

Le Conseil d'Administration a examiné, l'état d'exécution des programmes économiques et financiers conclus par les Etats membres de l'Union avec le FMI, au cours de la période allant du 16 novembre

2003 au 15 février 2004. A cet égard, il s'est félicité de la poursuite des efforts consentis en vue de mettre en place un cadre macroéconomique assaini et d'assurer la conduite des réformes structurelles et sectorielles nécessaires, pour créer les conditions favorables à l'accélération de la croissance économique.

Le Conseil d'Administration a toutefois relevé la persistance des déséquilibres des finances publiques dans les Etats, imputables notamment à la faiblesse du taux de collecte des recettes budgétaires nécessaires pour faire face aux dépenses d'éducation et de santé et pour améliorer les infrastructures socio-économiques de base. A ce titre, il a encouragé les Etats membres à renforcer les actions entreprises en matière d'accroissement des recettes fiscales par l'amélioration du recouvrement et l'élargissement de l'assiette. Les Etats ont été invités à poursuivre les efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses, et à maintenir ou rétablir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement.

Le Conseil a exhorté les Etats membres à accélérer le rythme d'exécution des réformes macroéconomiques et structurelles, singulièrement de celles nécessaires pour améliorer l'environnement fiscal, juridique et judiciaire en vue de favoriser l'essor du secteur privé et consolider les perspectives de croissance de l'Union.

Le Conseil a pris connaissance du bilan des activités des systèmes financiers décentralisés, dix années après la mise en œuvre du cadre juridique spécifique qui leur est applicable. A cet égard, les Administrateurs ont recommandé la réalisation des actions proposées dans le Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE). Ils ont donné mandat à la Banque Centrale pour rechercher les ressources nécessaires à son financement afin de permettre la poursuite d'une expansion saine de l'intermédiation financière de proximité et d'anticiper sur les défis à venir, notamment en matière de surveillance du secteur.

Le Conseil a examiné les dossiers relatifs à la mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement de

l'UMOA et au nouveau système d'information comptable de la BCEAO. Il a accueilli favorablement ces réformes et encouragé la BCEAO à poursuivre leur mise en œuvre.

Au cours de la session ordinaire du 30 juin 2004, les Administrateurs ont relevé le profil satisfaisant des agrégats monétaires, en particulier celui des réserves de change couvrant les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 118,0% à fin mars 2004.

Les membres du Conseil ont invité les Etats à poursuivre l'assainissement des finances publiques et à approfondir les réformes structurelles, notamment dans le cadre du processus d'intégration économique.

Le Conseil s'est préoccupé de l'abondance de la liquidité bancaire en liaison avec la faiblesse du financement des économies de l'Union. Tout en se félicitant des actions de la Banque Centrale en matière de politique monétaire et de développement du marché de titres, les Administrateurs ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations issues des concertations sur le financement bancaire des économies de l'Union.

Après avoir examiné les comptes financiers de la Banque Centrale arrêtés au 31 décembre 2003 et entendu le rapport du Commissaire Contrôleur, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, conformément à l'article 63 des Statuts. Par ailleurs, il a adopté le rapport d'exécution du budget de l'Institut d'émission au titre de l'exercice 2003.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des conclusions de la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour 2004, soumises par la Banque Centrale. Compte tenu de l'orientation favorable de la situation économique, il a recommandé au Conseil des Ministres de l'Union le maintien des objectifs de balance des paiements, initialement arrêtés pour l'ensemble des pays de l'Union.

Le Conseil d'Administration a insisté sur la priorité à accorder au maintien d'un environnement socio-

politique propice aux investissements, à la poursuite de l'assainissement du cadre macroéconomique et aux efforts de mobilisation de ressources extérieures en appui aux programmes économiques. Il a recommandé aux Etats membres de l'Union d'intensifier les efforts pour la mise en œuvre effective des orientations proposées par l'Institut d'émission, en vue de consolider la stabilité macroéconomique et de soutenir la croissance.

Le Conseil d'Administration, à l'issue de l'examen des propositions de réaménagement des modalités de mise en œuvre de l'Arrangement unique dans les Etats de l'Union, formulées par la BCEAO, a noté la nécessité d'adapter ce dispositif aux exigences nouvelles d'un déploiement plus dynamique des banques et établissements financiers dans l'ensemble des Etats membres de l'UMOA, afin d'assurer un financement bancaire plus soutenu des économies nationales.

A cet égard, une dotation minimale ne sera plus requise pour l'implantation d'une succursale ou d'une agence par une banque ou un établissement financier de l'Union, dans un autre Etat de l'Union. Le niveau de la dotation à constituer serait ainsi laissé à l'appréciation de la maison mère, qui déterminera son niveau en fonction du volume des investissements nécessaires à la réalisation des prévisions d'exploitation de la nouvelle structure, dans le respect de la réglementation prudentielle.

En conséquence, le Conseil a émis un avis favorable sur le projet de réaménagement des modalités de mise en œuvre de l'Arrangement unique dans les Etats membres de l'UMOA. Il a recommandé au Conseil des Ministres l'approbation de ce projet, afin de permettre au dispositif réaménagé d'entrer en vigueur dès l'information des banques et établissements financiers de l'Union, par avis de la BCEAO.

En vue de renforcer l'efficacité de la politique monétaire mise en œuvre par la Banque Centrale, dont l'orientation actuelle vise à soutenir la reprise de la croissance économique amorcée depuis 2003, le Conseil d'Administration a émis un avis favorable sur la proposition de porter de 2,5% à 3,0%, le taux de la commission sur les transferts hors de

l'UMOA prélevée par les banques au profit des Trésors nationaux.

Le Conseil d'Administration s'est félicité de la poursuite par les Etats, des efforts visant l'amélioration du cadre macroéconomique et la conduite des réformes structurelles et sectorielles nécessaires à la consolidation de la croissance économique.

Le Conseil a toutefois relevé la persistance des déséquilibres des finances publiques dans les Etats. A ce titre, il a encouragé les Etats membres à renforcer les actions entreprises pour améliorer le recouvrement des recettes budgétaires et rationaliser davantage la gestion des dépenses à orienter prioritairement vers les secteurs sociaux.

Le Conseil a, en outre, exhorté les Etats membres à consolider ou à rétablir la stabilité socio-politique et à accorder une priorité accrue à l'accélération des réformes macroéconomiques et structurelles, en vue de réunir les conditions nécessaires à la mobilisation de ressources extérieures en appui aux efforts internes de financement du développement.

Le Conseil d'Administration a examiné et approuvé le projet de Rapport annuel de la Banque Centrale pour l'exercice 2003. Il a pris connaissance du compte rendu de l'application de la délégation relative à la modification des taux directeurs de la BCEAO, de la mise en œuvre de la décision portant consolidation des concours monétaires directs de la BCEAO aux Etats de l'Union, ainsi que du compte rendu des concertations sur les conditions de financement bancaire de l'économie dans les Etats de l'Union.

Au cours de la session ordinaire du 16 septembre 2004, le Conseil d'Administration de la BCEAO a apprécié la bonne orientation du profil des agrégats monétaires, les réserves de change de l'Union couvrant les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 118,5% à fin juin 2004.

En vue de consolider les performances économiques, les membres du Conseil ont invité les Etats à poursuivre l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de la compétitivité de l'économie, l'approfondissement des réformes structurelles et le

renforcement du processus d'intégration économique, à travers notamment la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER).

Le Conseil a examiné la proposition de programme monétaire révisé, présentée par le Comité National du Crédit de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2004, qui a été élaborée sur la base des directives arrêtées par le Conseil des Ministres lors de sa réunion du 11 septembre 2003, ainsi que de l'évolution récente de la conjoncture économique dans ce pays. Il a retenu pour la Côte d'Ivoire un objectif révisé de crédit intérieur, à fin décembre 2004, de 1.500,3 milliards.

Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen des propositions de directives de politique de la monnaie et du crédit pour 2005. Il a émis un avis favorable sur les orientations préconisées par l'Institut d'émission, à savoir la consolidation de l'efficacité de la politique monétaire, le renforcement de la stabilité macroéconomique et la relance de la croissance économique sur des bases saines et durables.

Le Conseil a examiné l'état d'exécution par les Etats membres de l'Union, des programmes économiques et financiers appuyés par le FMI. A l'issue de ses travaux, le Conseil s'est félicité de la poursuite par les Etats, des efforts visant l'instauration d'un cadre macroéconomique propice à l'accélération de la croissance économique dans l'Union.

Le Conseil a toutefois souligné les difficultés persistantes relevées dans la gestion des finances publiques, ainsi que dans la mise en œuvre des réformes structurelles indispensables au renforcement de la compétitivité des économies de l'Union et à la réduction de leur vulnérabilité aux chocs exogènes. Aussi, a-t-il encouragé les Etats membres à œuvrer davantage en faveur de la viabilité des finances publiques, à travers une amélioration des performances des régies financières, un élargissement de l'assiette fiscale et une rationalisation accrue des dépenses publiques, singulièrement des dépenses courantes.

Le Conseil a exhorté les Etats membres à redynamiser leurs relations avec la communauté internationale, en vue de permettre la mobilisation des res-

sources extérieures nécessaires à la consolidation des perspectives de croissance et à l'intensification de la lutte contre la pauvreté.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction pour l'accroissement sensible du nombre de bureaux de change agréés et du volume des transactions, attestant l'intérêt pour l'exercice légal de change manuel. Le Conseil a, en outre, réaffirmé l'importance que revêt la promotion des agréés de change manuel, qui participe notamment des efforts de libéralisation des opérations de change au sein de l'Union. A cet égard, il a souligné la nécessité de consolider le dynamisme et les conditions d'exercice de cette activité, au bénéfice des opérateurs économiques.

Le Conseil d'Administration a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver les propositions visant à fixer le délai de retrait d'agrément au terme d'une (1) année d'inactivité et invitant les Etats à prendre les dispositions appropriées, en vue de faire respecter l'interdiction de la pratique de change manuel par des opérateurs non agréés. Le Conseil a également recommandé que les Autorités de contrôle de l'Union puissent exercer une surveillance appropriée sur les activités de ces structures.

Au cours de la session ordinaire du 13 décembre 2004, le Conseil a noté un ralentissement de l'activité économique en liaison avec l'impact de la flambée des cours mondiaux du pétrole et de l'invasion acridienne dans certains Etats.

Le Conseil s'est félicité du profil globalement favorable des agrégats monétaires. Il a noté que les réserves de change de l'Union, malgré une légère baisse, couvrent les engagements monétaires à vue de l'Institut d'émission à hauteur de 117,7% à fin septembre 2004.

Les membres du Conseil ont exhorté les Etats à poursuivre l'assainissement des finances publiques ainsi que les réformes structurelles, notamment des filières agricoles, et à approfondir l'intégration économique régionale. Les Administrateurs ont, en outre, recommandé le maintien ou la restauration de bonnes relations de coopération avec les partenaires extérieurs, afin de mobiliser des concours extérieurs en appui au financement des économies.

Le Conseil d'Administration a examiné les propositions de programmes monétaires présentées par les Comités Nationaux du Crédit des Etats de l'UMOA, au titre de l'année 2005, élaborées sur la base des directives arrêtées par le Conseil des Ministres du 17 septembre 2004.

Le Conseil a retenu pour chacun des Etats, les objectifs de crédit intérieur, réparti entre la position nette du Gouvernement et les crédits à l'économie, de même que les maxima de concours susceptibles d'être accordés par la Banque Centrale à l'économie et au Trésor de chaque Etat.

Pour permettre la réalisation des objectifs des programmes monétaires, le Conseil a recommandé la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures d'accompagnement, en particulier :

- l'amélioration de la situation socio-politique dans les Etats de l'Union, en particulier en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo ;
- la poursuite de l'assainissement du cadre macroéconomique et le renforcement de la convergence des performances économiques ainsi que l'accélération des réformes structurelles ;
- le financement approprié des activités productives ;
- l'amélioration significative des finances publiques, par la poursuite de politiques budgétaires axées sur la maîtrise des déficits publics ;
- le renforcement de la compétitivité et l'approfondissement de l'intégration économique régionale.

Le Conseil, après examen de l'état d'exécution des programmes économiques et financiers mis en œuvre par les Etats membres de l'Union, appuyés notamment par les ressources du FMI au titre de la Facilité pour la Réduction de Pauvreté et la Croissance, s'est félicité des actions entreprises par les Etats, en vue de consolider les performances économiques et financières de l'Union. Il a cependant relevé les difficultés rencontrées dans la gestion des finances publiques et dans la mise en œuvre des réformes structurelles dans la plupart des Etats membres. A cet égard, le Conseil a encouragé les Etats concernés à intensifier les efforts déployés pour conforter le processus d'assainissement des finances publiques, notamment grâce au

renforcement du recouvrement des recettes fiscales et à l'amélioration de la qualité des dépenses.

Le Conseil a, en outre, insisté sur la nécessité de diversifier la base productive des économies afin d'atténuer l'impact des chocs exogènes. Il a également invité les Etats membres à créer les conditions favorables au maintien ou au rétablissement de relations de coopération confiantes avec les partenaires au développement, en vue de mobiliser les ressources nécessaires à l'accélération de la croissance et au renforcement de l'efficacité de la lutte contre la pauvreté.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'impact des évolutions des cours du pétrole et du taux de change du dollar sur les économies des Etats membres de l'UEMOA. Il a noté la forte exposition et la sensibilité des Etats de l'Union aux chocs exogènes et formulé des recommandations pour les réduire. A cet effet, les pays de l'Union ont été invités à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles pour assainir et diversifier les bases de leurs économies et les rendre plus flexibles. Un accent particulier devra être mis sur la libéralisation du cadre d'exercice de l'activité économique et l'approfondissement du processus d'intégration économique.

Le Conseil d'Administration, après examen de l'évolution récente de la conjoncture économique et financière dans les pays de l'UEMOA, a noté un profil défavorable de certains indicateurs, en particulier une accélération des prix à la consommation depuis juin 2004 et des sorties importantes de ressources. A cet égard, il a recommandé à la Banque Centrale le renforcement du suivi de la conjoncture dans l'Union dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique monétaire visant à préserver la compétitivité des économies de l'Union.

2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO

2.1 - Gestion des ressources humaines

2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale a subi des modifications dans sa structure au cours de l'exercice 2004, avec la restructuration de certains Services.

Ainsi, il a été créé au sein du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances, une

Direction des Systèmes de Paiement, en lieu et place de la Mission pour la Réforme des Systèmes et Moyens de Paiement. Un Service des Systèmes de Paiement a également été créé au niveau de chaque Agence Principale de la BCEAO.

Sur le plan des mesures individuelles, les décisions ci-après ont été prises :

- Madame Fatimatou Zahra DIOP, précédemment Directeur chargé de la Mission pour la Réforme des Systèmes et Moyens de Paiement, a été nommée Directeur des Systèmes de Paiement ;
- Monsieur Birame SENE, précédemment Adjoint au Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO de Dakar, a été nommé Directeur de ladite Agence ;
- Monsieur Lyassou Idriss DAOUDA, Directeur National de la BCEAO pour le Bénin, a été mis en mission de longue durée au Siège de la Banque Centrale. Il a été chargé de la supervision et de la coordination des actions relatives à la préparation, à l'organisation et au suivi de l'opération de démonétisation des billets FCFA de la gamme 1992 ;
- Monsieur Jérôme BRO GREBE, Directeur, précédemment Représentant Résident du Gouverneur de la BCEAO auprès de la Commission de l'UEMOA, a été mis en position de détachement auprès du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Blova Vilévo DEVO, Directeur, Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economique et de la Monnaie, a été nommé Administrateur du Fonds d'Actions Communautaires de l'UMOA.

Par ailleurs, Madame Ndèye Elisabeth DIAW, Conseiller Juridique du Gouverneur de la BCEAO, chargé des questions de blanchiment de capitaux, Monsieur Henrique Hugo BORGES, Directeur des Services Généraux, Monsieur Souleymane CISSE, Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, Monsieur Sani TANI-MOUNE, Directeur de la Sécurité, Monsieur Vassiriki TOURE, Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

2.1.2 - Effectif

L'effectif du personnel en activité à la Banque Centrale s'est accru de 2,5% pour s'établir à 3.840 agents au 31 décembre 2004. Cette évolution s'explique par des recrutements destinés à compenser partiellement les départs à la retraite (anticipés et normaux) et à répondre à un besoin croissant en personnel dû au développement des activités.

Par corps, l'effectif (non compris le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs) se compose de 3 membres du Gouvernement, 59 Directeurs, 1.316 agents d'encadrement et 2.462 agents non cadres.

L'effectif du personnel d'encadrement a augmenté de 89 agents par rapport à l'exercice écoulé et représente 34,3% du personnel en activité contre 32,8% en 2003. Il se compose de 714 agents d'encadrement supérieur et de 602 agents d'encadrement moyen contre respectivement 645 et 582 agents en 2003.

Le personnel non cadre représente 64,1% de l'effectif contre 65,5% en 2003. L'effectif de ce corps, composé de personnel de bureau (782 agents), de personnel de support technique (44 agents), de personnel de caisse et de tri (658 agents), ainsi que de personnel de service (978 agents), a connu une quasi-stagnation en passant de 2.454 personnes en 2003 à 2.450 en 2004.

Par centre d'activité, l'effectif global du personnel en activité se repartit comme suit :

- Siège : 877 agents
- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 2.847 agents
- Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération : 06 agents
- Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA : 12 agents
- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 98 agents

2.1.3 - Formation

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions de formation en faveur du personnel de la BCEAO, des administrations économiques et financières, ainsi que des établissements de crédit des Etats membres de

l'Union. Il a mené des actions spécifiques relatives à l'intégration des agents recrutés en mai 2004, à la microfinance, à l'auto-apprentissage en langues et à la gestion du projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest.

Au titre de la **formation permanente**, le Centre a organisé 29 cours et séminaires regroupant 1.162 agents, initiés par la Banque Centrale ou par d'autres institutions et répartis comme suit :

- 10 cours et séminaires au Siège : 254 agents ;
- 4 cours décentralisés dans les Directions Nationales de la BCEAO : 205 participants ;
- 4 cours par visioconférence : 594 participants ;
- 11 cours et séminaires organisés par les institutions partenaires : 109 participants.

Les participants aux actions de formation organisées par les Institutions partenaires se répartissent comme ci-après :

- Fonds Monétaire International (FMI) : 09 participants
- Institut Bancaire et Financier International (IBFI) de la Banque de France : 04 participants
- Réserve Fédérale de New York : 04 participants
- Institut Multilatéral d'Afrique (IMA) : 14 participants
- Centre de Formation de la Profession Bancaire : 21 participants
- Institut de Technique Bancaire : 11 participants
- Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) : 45 participants
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar : 01 participant

Dans le cadre des actions de renforcement des capacités des administrations économiques et financières ainsi que des établissements de crédit des Etats membres de l'Union, le COFEB a poursuivi ses activités au titre de la **formation diplômante**. Au cours de l'exercice 2004, deux promotions ont été reçues pour un effectif total de 72 stagiaires, dont 47 au titre de la 26^{ème} promotion et 25 au titre de la 27^{ème} promotion.

L'effectif de la 26^{ème} promotion, qui a terminé son cycle de formation en décembre 2004 avec les soutenances de mémoires, se répartit comme suit :

- Administrations économiques et financières : 42
- Banques et établissements financiers : 02
- Banque Centrale de la République de Guinée : 02
- Autres : 01

Pour ce qui est de la 27^{ème} promotion, dont les enseignements ont débuté le 02 novembre 2004, les stagiaires se répartissent comme suit, selon leur organisme d'origine :

- Administrations économiques et financières : 20
- Banque Nationale du Rwanda : 02
- Banque Centrale de la République de Guinée : 02
- Autres (structures privées) : 01

Par ailleurs, 22 agents bissau-guinéens recrutés pour les besoins de la Banque Centrale ont été intégrés à la 27^{ème} promotion. Au total, le nombre de stagiaires de cette promotion s'établit à 47.

Dans le cadre de la **coopération avec les partenaires extérieurs**, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- au titre du projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest :

■ volet formation en gestion macroéconomique : 6 cours ont regroupé au total 205 participants, dont 19 de la BCEAO. Par ailleurs, une session locale de formation des formateurs sur la relation pédagogique s'est tenue pour 10 formateurs de la BCEAO et de la BEAC, ainsi que 5 sessions extérieures au profit de 10 formateurs. Un agent de chacune des deux banques Centrales a participé à chaque session.

■ volet formation en gestion de la dette : 5 séminaires ont été organisés pour 189 participants, dont 7 de la BCEAO. Par ailleurs, 2 ateliers nationaux au titre de l'assistance aux Etats et 6 missions d'appui ont été réalisés. Ce volet du projet BCEAO/BEAC a également connu une accélération du programme de formation de formateurs à travers l'élaboration de plans de formation individualisés au profit de 18 formateurs sélectionnés en 2003 et la publication d'une brochure présentant le programme de formation, ainsi que les diverses actions mises en œuvre.

- au titre de l'Institut du Fonds Monétaire International

(FMI) : 2 cours ayant regroupé 49 participants (dont 18 de la BCEAO) ont été organisés à Dakar.

Les quatre actions suivantes ont été initiées au titre des **activités spécifiques** :

- une session d'intégration des agents nouvellement recrutés a été organisée du 17 mai au 17 août 2004 par la Banque Centrale. Elle a regroupé 94 participants dont 60 agents d'encadrement supérieur et 34 agents d'encadrement moyen. Ce programme de formation a porté sur des enseignements en tronc commun et des entretiens spécialisés. Ceux-ci ont consisté en une présentation générale de l'organisation et des activités des Directions et en des exposés portant sur des thèmes particuliers afin de mieux préparer l'intégration des agents dans leurs Directions d'affectation. Parallèlement, le suivi des agents nouvellement recrutés a été assuré par des encadreurs désignés parmi les agents de la Banque ;

- la BCEAO a élaboré, en relation avec le CESAG, un programme de formation en microfinance pour l'ensemble des acteurs du secteur, dans un cadre concerté et coordonné. Ce programme de formation dont la mise en œuvre est confiée au COFEB et au CESAG a été adopté par le Gouvernement de la Banque Centrale au cours de sa réunion du 30 novembre 2004. Le volet confié au COFEB concerne les agents relevant des Autorités de contrôle du secteur (Ministères chargés de la Microfinance dans les Etats de l'Union, Commission Bancaire de l'UEMOA, BCEAO) et les agents de fonds nationaux de microcrédit ;

- la salle d'auto-formation en langues a été ouverte au cours de la dernière décennie du mois de décembre 2004 pour permettre aux agents de suivre, selon leur disponibilité, un programme personnalisé de perfectionnement en langues. La salle constitue un complément au dispositif mis en œuvre par la Banque pour favoriser le perfectionnement des agents en langues, notamment en anglais ;

- au titre du volet formation en gestion macroéconomique du projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest, les actions suivantes ont été réalisées : l'audit des

comptes 2003 par le Cabinet Ernst And Young, l'évaluation à mi-parcours du projet, l'installation des antennes nationales et l'installation d'un site web. Le Comité de Gestion et de Pilotage du Projet a sélectionné 14 responsables d'antennes nationales et des équipements ont été acquis pour ces structures qui constituent des relais du projet au niveau des Etats. Ces responsables sont chargés de faciliter la mise en œuvre des activités du projet et de pérenniser les acquis des actions de formation réalisées. En ce qui concerne l'évaluation à mi-parcours du projet, les participants à l'atelier de restitution des conclusions du rapport d'évaluation se sont félicités des réalisations enregistrées et ont réaffirmé la pertinence du projet. L'organisation d'une troisième phase a également été recommandée.



Bâtiment abritant le COFEB au siège de la BCEAO à Dakar.

2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO

Au cours de l'année 2004, la Banque Centrale a initié des études en vue de la construction d'un nouvel immeuble plus opérationnel pour l'Agence Principale de Bissau. L'appel d'offres y afférent a été lancé et les travaux ont démarré le 1^{er} novembre 2004.

Par ailleurs, le programme de réalisation d'infrastructures socio-culturelles pour le personnel s'est poursuivi avec la finalisation des études techniques et le lancement d'appels d'offres. A cet égard, les centres aérés de Ouagadougou et Niamey dont les travaux sont très avancés seront opérationnels à fin avril 2005. S'agissant du centre aéré d'Abidjan, les travaux ont démarré en décembre 2004.

Enfin, un programme de renforcement des dispositifs de sécurité sur l'ensemble des sites de la Banque

Centrale a été mis en chantier. Les travaux y afférents ont démarré le 15 septembre 2004 et s'achèveront en mars 2005.

2.3 - Système d'information et de communication

Les travaux réalisés à ce titre durant l'année 2004 visaient au renforcement de la sécurité du système d'information, la consolidation des infrastructures existantes et la maîtrise des charges. Ainsi, les principales diligences accomplies ont concerné :

- la mise en place d'un réseau d'accès en Agence Principale ;
- la mise en œuvre d'un système d'administration centralisée et de détection d'intrusion ;
- la gestion de la qualité de service sur le réseau Vsat ;
- la poursuite de la migration vers les logiciels libres ;
- le déploiement d'applications de production ;
- la mise à niveau des configurations techniques ;
- la migration vers le réseau SwiftNet pour les transferts.

Dans le cadre du projet de Réforme des Systèmes et Moyens de Paiement, la BCEAO a mis en place, dans ses Agences Principales, des nœuds d'accès à son réseau privé. Ces nœuds permettront notamment aux banques d'accéder aux systèmes de compensation automatisée.

Afin de garantir un haut niveau de disponibilité et de sécurité à son système informatique, la Banque a mis en place un système d'administration centralisée et de détection d'intrusions. Ce système permet aux équipes informatiques de la Banque d'anticiper certaines défaillances ou pannes sur les systèmes et les réseaux, et de résoudre des problèmes techniques avant que les utilisateurs n'en ressentent les effets.

Des équipements de gestion de qualité de service et d'amélioration des performances ont été installés sur le réseau Vsat. Ils permettront d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de la bande passante et de garantir une qualité de service pour les applications critiques.

La Banque a poursuivi sa politique de migration du système informatique vers les logiciels libres. Dans ce cadre, deux projets ont été lancés pour la migration d'applications sur des plate-formes libres : la Centrale des Incidents de Paiements et "Transactions Processing" (TP) Agence. Outre ces applications, des travaux préalables à la migration de l'intranet ont été réalisés. Enfin, le nœud d'accès à Internet a entièrement migré vers des logiciels libres.

Les applications de gestion des systèmes financiers décentralisés et de la Centrale des bilans ont été mises en production au cours de l'année 2004. La première sert à la supervision des activités des établissements de microfinance et la seconde recense, dans un fichier central, l'ensemble des entreprises de l'Union et leurs états financiers, en vue de l'élaboration d'une gamme de produits, notamment les centralisations sectorielles, l'annuaire des entreprises et les dossiers individuels d'entreprises.

Le parc informatique a été renforcé par le remplacement de la moitié des micro-ordinateurs acquis en 1998 et par la dotation de tous les agents de bureau non cadres en poste de travail. Ainsi, le taux d'équipement des agents a atteint 100%.

Pour se conformer à l'évolution du Réseau Swift vers la technologie IP, la BCEAO a fait évoluer ses installations au cours de l'année 2004.

2.4 - Modernisation de la Documentation et des Archives

Le Gouvernement de la Banque Centrale a autorisé en 2000 la mise en œuvre du projet de réorganisation et de modernisation des archives et de la documentation. Ce projet a pour finalité de doter la BCEAO d'un système intégré permettant le partage des ressources archivistiques et documentaires sur l'ensemble de ses sites, à partir d'outils informatiques appropriés. Il prévoit en outre le réaménagement des locaux de stockage des documents pour les rendre plus fonctionnels et conformes aux normes actuelles de conservation et de sécurité.

ENCADRE N°8

Les orientations stratégiques du projet de réorganisation et de modernisation de la documentation et des archives

Les orientations stratégiques du projet de réorganisation et de modernisation de la documentation et des archives s'articulent autour des principaux axes ci-après :

- la révision du cadre réglementaire régissant les archives et la documentation, en vue de l'adapter aux besoins actuels de la Banque Centrale et de le rendre conforme aux normes internationales ;
- l'informatisation des fonctions archives et documentation ;
- la reprise de l'existant, à travers le traitement des stocks d'archives issus des versements des années antérieures, ainsi que le traitement des ouvrages et leur réindexation à l'aide du Macrothesaurus de l'OCDE, choisi comme outil d'indexation uniformisé de la documentation de la Banque ;
- la mise à niveau des moyens dédiés aux archives et à la documentation, à travers l'acquisition du matériel bureautique, le réaménagement des locaux et le renforcement des effectifs des professionnels ;
- la capitalisation de la documentation interne, pour mettre à la disposition de l'ensemble des agents, à travers le réseau intranet, une base de données des notes internes de la Banque Centrale.

La modernisation de la gestion de la documentation de la Banque Centrale vise à uniformiser les procédures de gestion documentaire, à informatiser la chaîne documentaire et à procéder à la création d'une base de données des notes internes (notothèque) de la BCEAO.

L'uniformisation des procédures de gestion documentaire a abouti à l'élaboration d'un Manuel de procédures de gestion de la documentation de la BCEAO, qui définit les nouvelles procédures applicables sur tous les sites de la Banque disposant d'une unité d'information documentaire.

L'informatisation de la gestion de la documentation de la BCEAO a pour but de faciliter le traitement des documents et la recherche par les agents de la Banque Centrale de l'information dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches. Le système intégré de gestion des unités d'information documentaire de la BCEAO (SIGUI-DOC), élaboré à l'aide du logiciel documentaire, a été mis en ligne le 27 avril 2004. Il comprend essentiellement un catalogue collectif de la documentation de la Banque Centrale (qui regroupe, au 31 décembre 2004, 14.000 notices bibliographiques) élaboré à partir des bases de

données locales des agences principales. Il est accessible à travers le réseau intranet de l'Institut d'émission.

La création de la notothèque vise à mettre en ligne des fichiers des notes et documents internes de la BCEAO grâce à la collecte des fichiers électroniques identifiés, à leur traitement (description dans la base de données documentaire et stockage sur le serveur de la documentation) et au paramétrage de leur accès aux agents, en fonction de leurs niveaux de responsabilité et des degrés de confidentialité des documents.

La modernisation de la gestion des archives a pour objet l'uniformisation des procédures de leur gestion, l'élaboration des tableaux de gestion y afférents, l'informatisation du traitement et de la communication des archives, ainsi que le réaménagement des locaux de conservation des documents.

Dans le cadre de l'uniformisation des procédures de gestion des archives, un Manuel de procédures de gestion des archives de la BCEAO, décrivant les nouvelles procédures applicables dans toutes les structures de la Banque, a été élaboré.

Les tableaux de gestion des archives sont destinés à fixer les règles de traitement de toutes les catégories d'archives de la BCEAO. Ils recensent la liste exhaustive des documents de la Banque et indiquent leurs durées légales et administratives de conservation, ainsi que le sort final à leur réserver à la fin des périodes de conservation. Les travaux entrepris dans ce cadre ont permis de recenser et de fixer les règles de traitement et de conservation de toutes les archives de la Banque, portant sur environ 1200 types de documents.

Pour réaliser l'informatisation de la gestion des archives, un logiciel de gestion des archives a été acquis par la BCEAO en 2004. Grâce à cette application informatique, la mise en place d'un système intégré de gestion des archives a démarré par l'installation du produit au Siège et à l'Agence principale de Dakar. Ledit système, dont la mise en production est prévue en 2005, vise à créer un catalogue général des archives, qui comprend les données des archives du Siège et celles des sites distants de la Banque Centrale, consultables par les agents à travers l'intranet de la BCEAO. A partir du système, les agents pourront effectuer des déclarations de versement d'archives, des demandes de consultation des dossiers ainsi que la visualisation des fichiers numérisés de certains documents.

Dans le cadre du réaménagement des locaux de conservation des documents, le magasin central des archives du Siège a été rénové en 2004 pour le rendre conforme aux normes modernes de conservation et de sécurité. Sa capacité de stockage a été portée de 2.700 à 6.200 mètres linéaires.

2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations

La modernisation de la gestion de la Banque, avec notamment l'adoption progressive des normes et pratiques reconnues au plan international et le souci de renforcer l'efficacité des contrôles, a conduit à la mise en place en 2003 d'un nouveau dispositif basé sur une gestion efficace des risques.

Ce dispositif trouve son fondement dans la Décision n° 048-03-03 du 10 mars 2003 du Gouverneur, portant organisation du contrôle des activités et des

opérations de la BCEAO. Il est organisé sur la base d'une architecture pyramidale à trois niveaux comprenant :

- le contrôle des opérations ;
- l'inspection et l'audit interne ;
- les contrôles externes.

Le contrôle des opérations ou contrôle de premier niveau, est constitué de l'ensemble des mesures mises en œuvre sous la responsabilité des structures opérationnelles, pour maîtriser les risques susceptibles de compromettre la bonne exécution des activités et des opérations. Il vise les principaux objectifs ci-après :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques ;
- la mise en place des mesures nécessaires pour maîtriser les risques liés aux activités ;
- la garantie de la bonne exécution des opérations de contrôle permanent sur l'ensemble des activités.

La Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques est chargée de l'appui aux structures opérationnelles pour la mise en œuvre du contrôle des opérations, ainsi que de l'exploitation des résultats des contrôles.

Constituant le deuxième niveau de contrôle, **l'Inspection et l'audit Interne** évaluent la qualité du contrôle des opérations et apprécient l'efficacité des activités menées par les structures opérationnelles. En conformité avec les normes généralement admises, son champ d'investigation s'étend :

- à la fiabilité et à l'exhaustivité des informations ;
- au respect des procédures et règlements ;
- à la protection des biens et des personnes ;
- à l'utilisation économique et efficace des ressources ;
- à la réalisation des objectifs fixés aux activités opérationnelles et aux programmes.

Le contrôle de troisième niveau est exercé par **les cabinets d'audit externes ou autres organismes indépendants** dûment habilités, dans le but notamment d'évaluer le dispositif de contrôle de la Banque Centrale ou d'apporter une assistance aux organes chargés de sa mise en œuvre.

En vertu des Statuts de la BCEAO, le Commissariat aux Comptes de la Banque Centrale est assuré par des Cabinets d'Audit de renommée internationale qui, conformément aux normes généralement admises en la matière, certifient les comptes et émettent une opinion sur le dispositif de contrôle de la BCEAO.

Les activités accomplies dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de contrôle concernent la sensibilisation des structures opérationnelles et la conception des dispositifs de contrôle.

Les actions de sensibilisation consistent à organiser des rencontres et séances de visioconférence avec toutes les Directions de la Banque Centrale. Ces réunions permettent de présenter le dispositif, d'apporter les précisions nécessaires et d'échanger sur les bilans de sa mise en œuvre.

S'agissant de l'élaboration des outils, les travaux effectués ont porté sur l'identification des risques par opération et activité, ainsi que sur leur cotation et classification en treize (13) groupes. Sur la base des tableaux des risques inhérents aux opérations élaborés par chaque structure, des manuels de procédures de contrôle ont été élaborés. Par ailleurs, un cadre rénové de restitution des résultats des contrôles a été conçu. En outre, les textes et procédures réglementaires ont été mis en ligne sur le réseau intranet pour faciliter leur accès à tout le personnel et par conséquent améliorer l'exécution quotidienne des tâches.

Afin de rapprocher les méthodes et outils de travail des normes en vigueur au plan international et de compléter les vérifications de l'inspection par des contrôles d'efficacité, la fonction d'audit interne a été introduite en 2003. Dans ce cadre, des travaux d'adaptation et de modernisation ont été entrepris pour tenir compte de cette nouvelle orientation.

Ainsi, une Charte de l'Inspection et de l'Audit Interne qui définit la position de la fonction dans l'organisation, l'étendue des missions, les prérogatives et la responsabilité de l'Inspection et de l'Audit interne, et un Code de Déontologie qui fixe les obligations et les règles de conduite des inspecteurs et

auditeurs ont été élaborés. En outre, un modèle de programmation pluriannuelle des missions qui a permis de mettre en place un programme triennal de missions d'inspection et d'audit a été conçu.

Par ailleurs, de nouveaux instruments de contrôle ont été introduits dans la conduite des travaux des missions d'inspection et d'audit interne en vue de renforcer le professionnalisme des inspecteurs et de crédibiliser davantage les résultats des contrôles.

Ces instruments concernent la Feuille d'Analyse et de Restitution, le contenu des rapports de mission, les plans d'actions et le manuel interne de procédures de l'Inspection et de l'audit interne.

Dans le cadre de l'évaluation de la qualité du contrôle des opérations et de l'appréciation de l'efficacité des activités menées par les structures opérationnelles, la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne a effectué des missions dans les différentes structures de la Banque.

Enfin, pour permettre une meilleure organisation des contrôles, le Contrôle Général a appuyé les Directions dans la rédaction des modes opératoires.

S'agissant du contrôle externe, les termes de référence pour le contrôle des comptes de la BCEAO ont été actualisés pour tenir compte des nouveaux risques encourus par la Banque, et prescrire l'élaboration d'un rapport spécifique sur son dispositif de contrôle interne. Le dispositif de contrôle de la BCEAO est complété par un système de suivi des performances dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle de gestion.

2.6 - Dispositif du contrôle de gestion

L'avènement à la Banque Centrale du contrôle de gestion, fonction par laquelle les dirigeants d'une entreprise s'assurent que les ressources sont utilisées de manière efficiente pour atteindre les objectifs fixés et que des performances sont réalisées d'un exercice à l'autre, découle des orientations du séminaire de réflexion stratégique tenu les 11 et 12 mai 1998 à Dakar, sur l'avenir de la BCEAO.

La prise en charge de cette nouvelle fonction a consisté en la définition du cadre conceptuel du

contrôle de gestion et son déploiement progressif au sein de l’Institut d’émission.

Le cadre conceptuel du contrôle de gestion à la BCEAO procède d’un modèle basé sur la gestion des activités. Celui-ci présente plusieurs avantages, à savoir la détermination des coûts pertinents, la mise en œuvre d’une analyse transversale, la forte implication des services et du personnel, ainsi que l’assurance d’une cohérence globale du système par l’intégration du budget, de la comptabilité analytique et des indicateurs autour de la notion d’activités.

La notion d’activité joue un rôle central dans le cadre conceptuel choisi, car elle constitue la brique élémentaire pour les prévisions et le suivi budgétaire, le calcul et l’analyse des coûts, la construction des indicateurs et l’alimentation des tableaux de bord.

La détermination des activités a nécessité un recensement exhaustif des opérations effectuées au niveau des Services de la Banque. Ces opérations ont été regroupées en activités, lesquelles ont été rassemblées en métiers. Ainsi, environ 1.800 opérations élémentaires ont été recensées.

Sur la base des opérations élémentaires recensées, 236 activités ont été arrêtées selon une classification en trois catégories (activités principales, activités prestataires et activités de support) afin de déterminer les différents niveaux d’élaboration des coûts prévus pour le contrôle de gestion. Ces activités ont été à leur tour regroupées en 16 métiers.

Le cadre conceptuel choisi a déterminé, dans une large mesure, les diligences mises en œuvre dans le cadre du **déploiement du contrôle de gestion au sein de l’Institution**. A cet effet, les principaux travaux réalisés ont concerné :

- la segmentation des activités par Centre ;
- la production des indicateurs et tableaux de bord de gestion pour le suivi des performances des Centres ;
- la création d’un cadre de restitution des activités du Contrôleur de gestion dans les Directions Nationales ;

- l’institution d’un nouveau cadre d’élaboration des programmes d’activités des Centres ;

- la vulgarisation du contrôle de gestion au sein de l’Institut d’émission par la tenue d’un séminaire sur sa mise en œuvre.

La segmentation des activités doit à tout moment être en adéquation avec l’organigramme de la Banque Centrale. A cet effet, les activités, opérations et indicateurs font l’objet d’une relecture périodique en vue de leur mise à jour.

A la suite de la détermination des activités et opérations autour desquelles le système de contrôle de gestion a été conçu, les indicateurs devant permettre leur suivi ont été identifiés. Il s’agit d’indicateurs financiers classiques, mais aussi d’indicateurs d’activité et de gestion. Ainsi, trois séries d’indicateurs ont été élaborées :

- les indicateurs proposés par les Centres de responsabilité qui ont pour objet d’aider ces derniers à gérer leur activité ;
- les indicateurs à faire remonter à la Direction du Contrôle de Gestion destinés à l’analyse des performances réalisées ;
- les indicateurs sélectionnés pour les tableaux de bord de gestion du Gouverneur et les tableaux de bord de gestion décentralisés. A cet égard, des tableaux de bord mensuels, trimestriels et semestriels sont élaborés pour le Gouverneur. Par ailleurs, des tableaux de bord de gestion décentralisés ont été également conçus et mis en place pour les Directeurs nationaux de la BCEAO à compter de l’exercice 2004.

Les résultats marquants issus de l’analyse des indicateurs et des tableaux de bord de gestion font l’objet d’un examen approfondi en vue de proposer les différentes actions à envisager, soit pour corriger les contre-performances, soit pour améliorer les processus de gestion. A cet égard, la formulation des recommandations ainsi que la mise en œuvre des décisions de gestion découlant de l’analyse des indicateurs, constituent une étape importante du contrôle de gestion.

La création d'un nouveau cadre de restitution des activités du Contrôleur de Gestion dans les Directions Nationales répond de la nécessité, pour les Directeurs Nationaux, de procéder au suivi des réalisations, de les analyser, de mesurer les performances réalisées et de coordonner les éventuelles actions correctives à entreprendre pour atteindre les objectifs visés. Les rapports des Contrôleurs de gestion des Directions Nationales produits depuis juin 2003 fournissent également aux services centraux, des éléments d'explication sur les évolutions de certains indicateurs.

Dans l'objectif d'assurer la cohérence requise du dispositif de programmation des activités avec le système de contrôle de gestion institué, un nouveau cadre de fixation des objectifs généraux aux centres de responsabilité et d'élaboration des programmes d'activités, a été adopté à compter de l'exercice 2003. Ce nouveau cadre présente un double intérêt :

- le programme d'activités est élaboré sur la base des orientations stratégiques fixées par les Autorités de la Banque Centrale ;
- le programme d'activités et le projet de budget font l'objet d'un arbitrage simultané afin de s'assurer de l'allocation cohérente des ressources aux actions à entreprendre. Cette approche s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du budget par

activités qui sera mis en œuvre notamment au terme des travaux de mise en place de la comptabilité analytique.

Au titre de la **vulgarisation du contrôle de gestion**, un séminaire sur la mise en place de ce système à la Banque Centrale, a été organisé par visioconférence en 2004, à l'attention des Contrôleurs de Gestion, des Chefs de Service des Agences principales, des Chefs d'Agences Auxiliaires et des correspondants des autres structures de la Banque. Ce séminaire avait pour objectif d'instaurer entre les acteurs concernés des échanges de vues sur l'organisation du contrôle de gestion et les missions du Contrôleur de Gestion, de mieux comprendre l'approche du contrôle de gestion de la BCEAO et d'en maîtriser les principaux outils. Il visait également à leur permettre de mieux cerner les méthodes d'élaboration des indicateurs et des tableaux de bord de gestion, d'échanger sur les difficultés éventuelles de mise en œuvre et de décliner les perspectives d'évolution du contrôle de gestion.

Au total, sur la base du cadre conceptuel arrêté, l'implémentation du contrôle de gestion s'opère progressivement à la Banque Centrale. La disponibilité prochaine des éléments de la comptabilité analytique devrait permettre une meilleure intégration de l'ensemble des outils dédiés. De même, la pleine informatisation de ces outils permettrait d'envisager une efficience accrue du système.

VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO

Les comptes de la Banque Centrale arrêtés au 31 décembre 2004 sont marqués par la refonte du référentiel comptable de la BCEAO au regard des normes comptables en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, et des meilleures pratiques de banques centrales. En particulier, la mise en œuvre des normes IAS/IFRS a une incidence significative sur la présentation des comptes. A cet égard, les comptes de l'exercice 2003 ont été en tant que de besoin, retraités pour assurer leur comparabilité avec ceux de l'exercice 2004.

1 - ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est ressorti à 5.163,4 milliards de FCFA, en baisse de 51,2 milliards de FCFA par rapport à l'exercice précédent.

A l'actif, cette diminution résulte essentiellement, de la forte baisse des opérations pour le compte des Trésors nationaux ainsi que des créances sur les établissements de crédit et les Trésors nationaux. Au passif, la baisse est imputable aux engagements envers le Fonds Monétaire International et aux billets et monnaies en circulation.

Evolution comparée du bilan (En milliards de FCFA)

	2003	2004	Valeur	Variation
				%
ACTIF				
Avoirs en or	238,1	244,8	6,7	2,8
Fonds Monétaire International	32,8	28,6	-4,2	-12,8
Avoirs en monnaies étrangères	3 467,6	3 513,8	46,2	1,3
Créances sur les Ets de crédit et Trésors Nationaux	506,0	477,7	-28,3	-5,6
Opérations p/c Trésors Nationaux	733,9	599,7	-134,2	-18,3
Immobilisations	188,5	227,4	38,9	20,6
Autres actifs	47,7	71,4	23,7	49,7
TOTAL	5 214,6	5 163,4	-51,2	-1,0
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	2 027,6	1 988,1	-39,5	-1,9
Comptes créditeurs et dépôts	1 138,1	1 226,3	88,2	7,7
Transferts à exécuter	9,3	18,7	9,4	101,1
Engagements en monnaies étrangères	4,4	4,1	-0,3	-6,8
Engagements envers le Fonds Monétaire International	766,7	615,9	-150,8	-19,7
Provisions pour risques	23,5	27,3	3,8	16,2
Autres passifs	165,8	180,1	14,3	8,6
Capital et Réserves	1 070,1	1 083,6	13,5	1,3
Résultat	9,1	19,3	10,2	112,1
TOTAL	5 214,6	5 163,4	-51,2	-1,0

Source : BCEAO.

1.1 - Analyse des postes de l'Actif

La valeur marchande du stock d'or s'est élevée à 244,8 milliards au 31 décembre 2004 contre 238,1 milliards au 31 décembre 2003, soit une progression de 6,7 milliards. Cette augmentation est imputable à l'acquisition de 24,14 kg d'or et à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or qui est passé de 203.104 FCFA au 31 décembre 2003 à 208.701 FCFA au 31 décembre 2004.

Les avoirs sur le Fonds Monétaire International se sont établis à 28,6 milliards contre 32,8 milliards au 31 décembre 2003, soit une baisse de 4,2 milliards.

La position de réserve des Etats de l'Union auprès du FMI a enregistré une légère diminution en passant de 23,8 milliards au 31 décembre 2003 à 23,5 milliards au 31 décembre 2004. Cette diminution est imputable à la dépréciation du Droit de Tirage Spécial (DTS), dont le cours s'est inscrit à 797,137 FCFA au 31 décembre 2004 contre 815,547 FCFA douze mois plus tôt.

Les disponibilités en DTS se sont également repliées de 3,8 milliards pour se fixer à 5,1 milliards à la suite des opérations ci-après :

2004

en milliards de FCFA

Acquisitions	21,6
Cessions	-32,5
Rémunérations perçues	0,3
Commissions payées	-2,6
Bonifications reçues	
Réévaluation	9,4
TOTAL	-3,8

Source : BCEAO.

Les avoirs en monnaies étrangères se sont consolidés de 46,2 milliards, en passant de 3.467,6 milliards en 2003 à 3.513,8 milliards en 2004. Cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement des créances rattachées aux comptes ordinaires qui sont ressorties à 53,6 milliards au 31 décembre 2004. Elles sont constituées principalement par les intérêts du compte d'opérations au titre du quatrième trimestre 2004, non encore encaissés.

	2003	2004	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Compte d'opérations	3 449,2	3 449,4	0,2	0,0
Correspondants dans la Zone Franc	-0,8	-6,8	-6,0	750,0
Correspondants hors Zone Franc	11,0	9,2	-1,8	-16,4
Encaisse billets étrangers	3,4	3,8	0,4	11,8
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	4,8	4,5	-0,3	-6,3
Créances à rattacher	0,0	53,7	53,7	-
TOTAL	3 467,6	3 513,8	46,2	1,3

Source : BCEAO.

Les créances de la BCEAO ont baissé de 28,3 milliards pour s'établir à 477,7 milliards contre 506 milliards au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2004, la décomposition des créances de la Banque Centrale se présente de la manière suivante :

	2003	2004	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Créances / les étab. de crédit	7,9	2,5	-5,4	-68,4
Créances / trésors nationaux	498,1	475,2	-22,9	-4,6
Créances monétaires	403,9	382,4	-21,5	-5,3
Créances financières	94,2	92,8	-1,4	-1,4
TOTAL	506,0	477,7	-28,3	-5,6

Source : BCEAO.

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 599,7 milliards contre 733,9 milliards en 2003, soit une contraction de 134,2 milliards induite par les tirages et les remboursements ci-après :

	FAS	FRPC	RCF	Autres	Total
<i>en milliards de FCFA</i>					
Solde au 31/12/03	1,6	677,4	1,5	53,4	733,9
Tirages	0,0	14,2	0,0	0,0	14,2
Remboursements	-1,1	-141,7	-1,3	0,0	-144,1
Réévaluation			0,0	-4,3	-4,3
Solde au 31/12/04	0,5	549,9	0,2	49,1	599,7
Source : BCEAO.					

Les Immobilisations sont passées de 188,5 milliards en 2003 à 227,4 milliards en 2004, soit une hausse de 38,9 milliards.

1.2 - Analyse des postes du Passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 1.988,1 milliards contre 2.027,6 milliards au 31 décembre 2003.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont passés de 1.138,1 milliards en 2003 à 1.226,3 milliards au 31 décembre 2004, soit une hausse de 88,2 milliards, s'analysant comme suit :

	2003	2004	Variation	
			Valeur	%
<i>en milliards de FCFA</i>				
Banques et Institutions Etrangères	68,6	66,0	-2,6	-3,8
Banques et Institutions Communes de l'Union	89,0	96,3	7,3	8,2
Etablissements de crédits	547,4	651,0	103,6	18,9
Trésors Nationaux et autres organismes publics	416,6	399,6	-17,0	-4,1
Autres comptes de dépôts	16,5	13,4	-3,1	-18,8
TOTAL	1 138,1	1 226,3	88,3	7,8
Source : BCEAO.				

Au titre des opérations avec le Fonds Monétaire International, les engagements se sont repliés de 150,8 milliards en s'établissant à 615,9 milliards contre 766,7 milliards une année plus tôt.

Les provisions pour risques et charges ont progressé de 3,8 milliards en s'inscrivant à 27,3 milliards en 2004 contre 23,5 milliards en 2003. Les autres passifs sont passés, de 165,8 milliards au 31 décembre 2003 à 180,1 milliards au 31 décembre 2004, soit une hausse de 14,3 milliards.

Le poste capital et réserves est ressorti à 1.083,6 milliards, en accroissement de 13,6 milliards, à la suite des variations ci-après :

	2003	2004	Variation	
			Valeur	
<i>en milliards de FCFA</i>				
Capital	134,1	134,1	0,0	
Prime de fusion	43,6	43,6	0,0	
Réserve statutaire	58,5	59,8	1,3	
Réserve générale	42,8	49,4	6,6	
Réserve spéciale de réévaluation 11/01/94	18,9	18,9	0,0	
Réserve spéciale de réévaluation de l'or 11/01/94	77,2	77,2	0,0	
Réserve de réévaluation de l'or	0,0	6,6	6,6	
Réserves pour risques de refinancement	20,7	19,7	-1,0	
Ecart de réévaluation des immeubles	106,6	106,6	0,0	
Report à nouveau	381,2	381,2	0,0	
Fonds de réévaluation des devises	138,5	138,5	0,0	
Fonds pour risque bancaire généraux	48,0	48,0	0,0	
TOTAL	1 070,0	1 083,6	13,6	
Source : BCEAO.				

2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Au terme de douze mois d'activité, la gestion de la Banque fait ressortir en 2004, un résultat bénéficiaire de 19,3 milliards, en hausse de 10,2 milliards par rapport à l'exercice précédent.

D'un exercice à l'autre, les produits sont passés de 149,1 milliards à 193,5 milliards et les charges de 140 milliards à 174,2 milliards. Ils se décomposent comme suit :

	2003	2004	Variation Valeur
	en milliards de FCFA		
PRODUITS			
Produits des opérations de crédit	13,3	12,2	-1,1
Produits sur avoirs extérieurs	113,5	106,6	-6,9
- Compte d'Opérations	112,9	106,2	-6,7
- Intérêts sur avoirs en devises	0,6	0,4	-0,2
Produits sur opération de change	4,2	41,7	37,5
Autres produits	18,1	33	14,9
TOTAL	149,1	193,5	44,4
CHARGES			
Charges d'intérêts	24,1	17,5	-6,6
- Charges sur opérations avec le FMI	6,2	1,7	-4,5
- Charges/les opérations avec les autres corresp.	0	0,1	0,1
- Intérêts versés à la clientèle	17,9	15,7	-2,1
Charges sur opérations de change	4,2	22,0	17,9
Dépenses de fonctionnement	87,8	109,5	21,7
- Entretien de la circulation fiduciaire	22,5	37,6	15,1
- Frais généraux	65,3	71,9	6,6
Dotations	19,2	21,8	2,6
- Dotations aux amortissements	15	16,1	1,1
- Dotations aux provisions	4,2	5,7	1,5
Autres charges	4,7	3,4	-1,3
S/TOTAL	140,0	174,1	34,1
RESULTAT DE L'EXERCICE	9,1	19,4	10,2
TOTAL	149,1	193,5	44,4
<i>Source : BCEAO.</i>			

2.1 - Produits

Les produits sont ressortis à 193,5 milliards en 2004 contre 149,1 milliards en 2003, soit une hausse de 44,4 milliards ou 29,8 % résultant de l'évolution des éléments suivants :

Les produits sur les opérations de crédit se sont repliés de 1,1 milliard en passant de 13,3 milliards au 31 décembre 2003 à 12,2 milliards au 31 décembre 2004. Cette baisse est essentiellement liée aux produits des concours aux trésors.

	2003	2004	Variation Valeur	%
	en milliards de FCFA			
- Refinancement des Etablissements de crédit	0,6	0,8	0,2	33,3
- Concours aux Trésors Nationaux	11,7	10,7	-1,0	-8,5
- Produits sur Titres d'Etat	0,6	0,4	-0,2	-30,6
- Soldes débiteurs et créances consolidées	0,4	0,3	-0,1	-25,0
TOTAL	13,3	12,2	-1,1	-8,1
<i>Source : BCEAO.</i>				

Les produits sur les avoirs extérieurs sont passés de 113,5 milliards à 106,6 milliards, soit une baisse de 6,9 milliards imputable essentiellement à la contraction des intérêts acquis sur le compte d'opérations.

Les autres produits se sont établis à 33,0 milliards contre 18,1 milliards en 2003 soit une hausse de 14,9 milliards. Ils sont constitués principalement par les produits divers pour 26,3 milliards, les reprises sur provisions et amortissements pour 5,2 milliards, les profits sur exercices antérieurs pour 1,1 milliard et les produits exceptionnels pour 0,3 milliard.

2.2 - Charges

Les charges de l'exercice se sont élevées à 174,2 milliards contre 140,0 milliards en 2003, soit une hausse de 34,2 milliards résultant essentiellement de l'évolution des charges sur les opérations de change et des dépenses de fonctionnement qui se sont respectivement établies à 22,0 milliards et à 109,5 milliards en 2004 contre 4,2 milliards et 87,8 milliards en 2003.

La progression de 21,7 milliards des dépenses de fonctionnement résulte de l'effet conjugué de la hausse des dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire et des frais généraux, qui ont augmenté respectivement de 15,2 milliards et de 6,6 milliards.

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont situées à 21,8 milliards contre 19,2 milliards, un an auparavant.

Les autres charges se sont repliées de 1,3 milliard en s'établissant à 3,4 milliards en 2004 contre 4,7 milliards en 2003.

3 - CONTROLE DES COMPTES

La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux désignés par les Ministres chargés des finances, en application de l'article 64 des Statuts, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet BENIN EXPERTISE, représenté par Monsieur Alidou KOUSSE ;
- au Burkina, le cabinet SECCAPI, représenté par Madame Françoise TOE SAWADOGO ;

- en Côte d'Ivoire, le cabinet DELOITTE & TOUCHE, représenté par Monsieur René EDI ;

- en Guinée-Bissau, le cabinet BDO/MBA, représenté par Madame Marie BA ;

- au Mali, le cabinet SARECI, représenté par Monsieur Bourahima SIBY ;

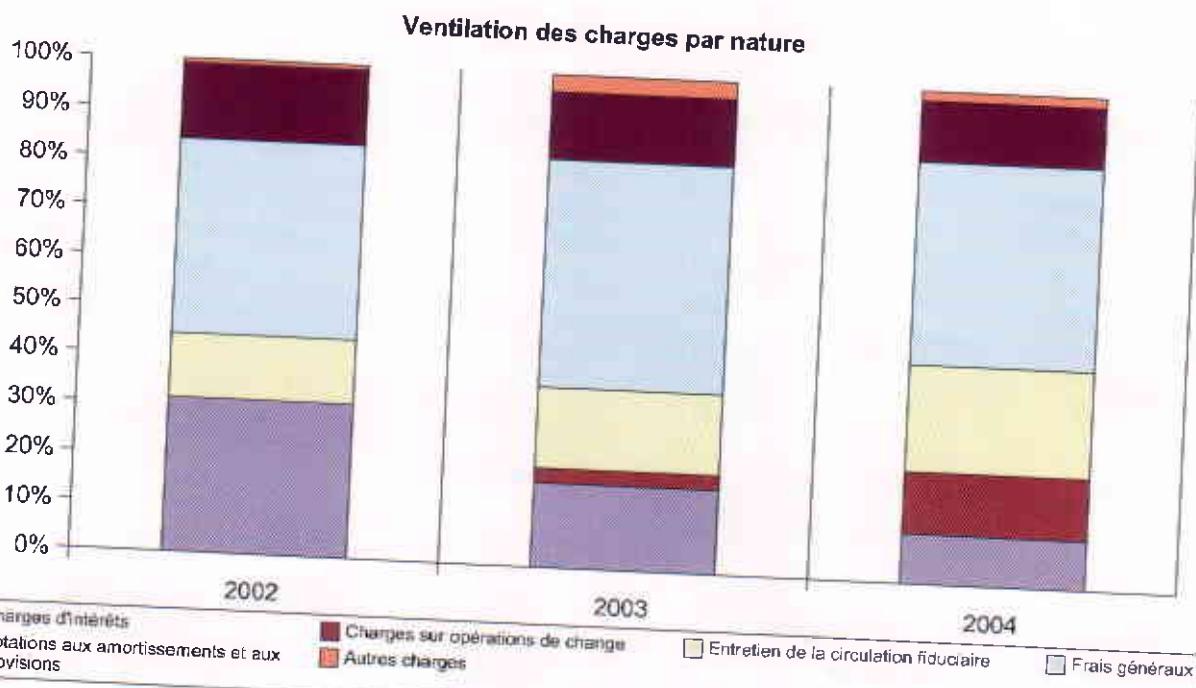
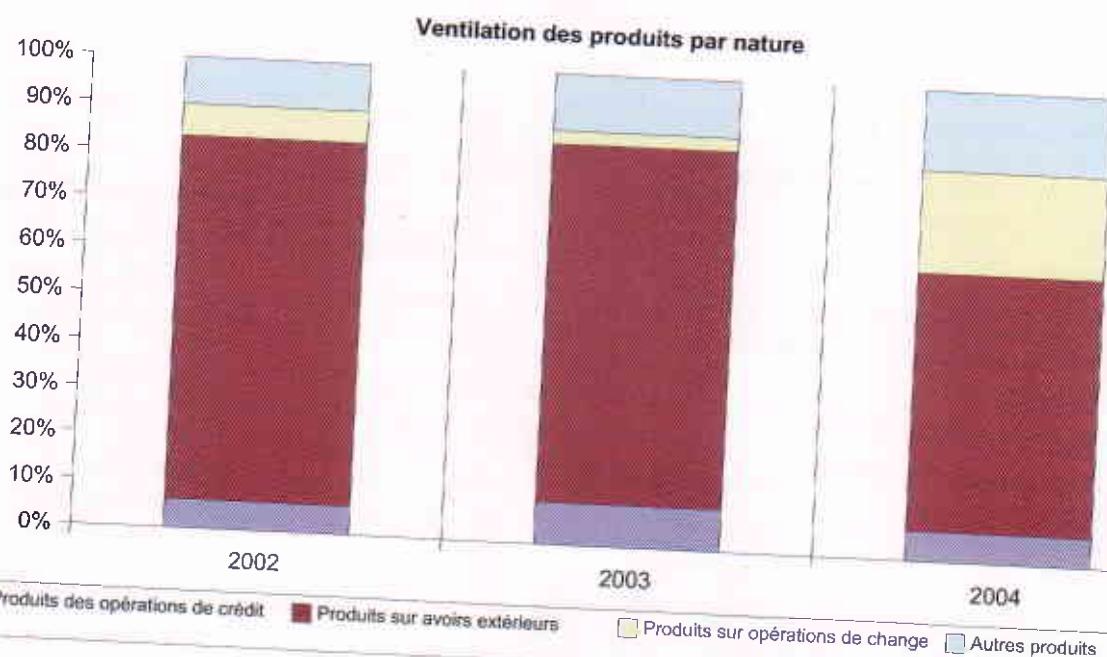
- au Niger, le cabinet MAZARS & GUERARD/KMC, représenté par Monsieur Hassane KENEYE ;

- au Sénégal, le cabinet SYNERGIES AUDIT & CONSEILS, représenté par Monsieur Libasse DIAGNE ;

- au Togo, le cabinet AFRIQUE AUDIT & CONSULTING, représenté par Monsieur Anani CLOMGAH.

Le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet COOPERS & LYBRAND/DIEYE, représenté par Monsieur Aziz DIEYE.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'opérations signée le 4 décembre 1973 entre la France et les Etats de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Michel REVEYRAND et pour l'Union, par le cabinet COOPERS & LYBRAND/DIEYE, Commissaire Contrôleur.



4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'OPINION

Exercice clos le 31 décembre 2004

Coopers & Lybrand/Dièye
 2, Place de l'Indépendance
 Immeuble BIAO - 1er étage
 B.P. 188 - DAKAR
 Tél. : 821.85.88 - 821.86.71
 Télécopie : 821.75.94
Membre de Coopers & Lybrand (International)

Messieurs les Administrateurs de la Banque
 Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest-BCEAO
 Avenue Abdoulaye FADIGA
 DAKAR

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'UMOA en date du 11 septembre 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle du bilan et du compte de résultat de la BCEAO relatifs à l'exercice clos le 31.12.2004, tels qu'ils sont annexés au présent rapport. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des Directions nationales eux-mêmes audités par les Contrôleurs Nationaux des différents pays membres de l'UMOA. La préparation des états financiers est du ressort exclusif du Management de la Banque Centrale, notre rôle étant d'en vérifier la conformité aux normes comptables internationales.

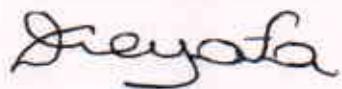
Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les différentes rubriques des états financiers. Un audit consiste également à apprécier que les principes comptables ont fait l'objet d'une application constante et que les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes sont raisonnables. Nous pensons que nos travaux de contrôle peuvent valablement servir de base à l'expression d'une opinion sur les états financiers de la Banque Centrale.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit telles que définies par l'IFAC et a comporté toutes les diligences que nous avons jugées nécessaires, compte tenu de l'utilisation pour ce qui concerne les directions nationales, des travaux réalisés sous leur responsabilité par les contrôleurs nationaux.

Du fait de la crise socio-politique en Côte-d'Ivoire depuis l'exercice 2002, les agences de Bouaké, Korhogo et Man ont dû cesser leurs activités entre Septembre et Octobre 2002. Par ailleurs, ces Agences ont fait l'objet d'attaques dont l'évaluation du préjudice n'a pas été réalisée en raison de l'insécurité prévalant dans la zone. Par conséquent, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas pu auditer les comptes de ces Agences pour nous permettre d'exprimer une opinion sur lesdits comptes.

En conclusion de nos travaux, et compte tenu de ce que dessus, nous sommes d'avis que les comptes de la BCEAO arrêtés au 31 décembre 2004 sont réguliers et sincères et reflètent la situation financière de la Banque ainsi que le résultat de ses opérations closes à la même date.

Fait à Dakar, le 13 Juin 2005



Aziz DIEYE

Associé-Directeur

RAPPORT SUR LE CHANGEMENT DE METHODE

Coopers & Lybrand/Dièye
 2, Place de l'Indépendance
 Immeuble BIAO - 1er étage
 B.P. 188 - DAKAR
 Tél. : 821.85.88 - 821.86.91
 Télécopie : 821.75.94

Membre de Coopers & Lybrand (International)

Messieurs les Administrateurs de la Banque
 Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest-BCEAO
 Avenue Abdoulaye FADIGA
 DAKAR

Messieurs les Administrateurs,

Conformément aux principes comptables internationaux (Norme IASC 1), les états financiers doivent être établis et présentés d'un exercice à l'autre selon les normes, méthodes et formes fixés en vue de permettre leur comparabilité dans l'espace et dans le temps.

La dérogation à ce principe fondamental ne peut se justifier que par la recherche d'une meilleure image fidèle.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé au cours de l'exercice sous revue à un changement de méthode relativement à la comptabilisation des différences de réévaluation sur le DTS et l'UCAO qui conformément à la Norme IAS 21 sont imputées directement au résultat. Conformément à la norme IAS 8, l'effet de ce changement qui intéresse également les exercices antérieurs a été impacté sur les capitaux propres, dans le compte "report à nouveau".

Les normes d'audit internationales requièrent en pareilles circonstances que le Commissaire Contrôleur fasse un rapport sur la base des éléments fournis.

Ce rapport doit déterminer l'incidence du changement de méthode sur les états financiers.

Le Changement intervenu s'est traduit comme suit :

	31/12/2003
	<i>en millions de FCFA</i>
Résultat avant changement de méthode	9 116
Résultat après changement de méthode	20 413
Incidence du Changement de méthode	+ 11 297

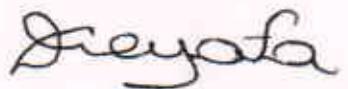
Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de son système d'information, la banque a procédé durant cet exercice, au changement de son système d'information en migrant vers Oracle, ce qui l'a conduit à revisiter son référentiel comptable afin de l'adapter aux normes comptables applicables dans la zone UMOA et au plan international.

Ainsi, ce nouveau plan comptable a introduit des modifications tant dans le traitement de certaines opérations, que dans le format des états financiers ; ces changements se présentent comme suit :

- Les frais d'entretien de la circulation sont traités comme des charges à étaler, amorties sur 4 ans, du fait du caractère exceptionnel de l'importance des commandes liées à la démonétisation ;
- les opérations avec le FMI sont comptabilisées dans les comptes de bilan au niveau des Agences ;
- Les participations non libérées sont suivis en hors bilan ;

- Les comptes " Fonds de réévaluation devises " devenu " Réserve de réévaluation des devises " et Fonds pour risques bancaires généraux sont reclassés au niveau des fonds propres ;
- Les provisions sur comptes d'actifs sont rattachées aux comptes concernés ;
- Les prêts au personnel et les charges à étaler sont reclassés en immobilisations financières ;
- Le fonds de Solidarité Africain a été déclassé des comptes de dépôt pour être traité comme les autres passifs.

Fait à Dakar, le 13 Juin 2005



Aziz DIÉYE

Associé-Directeur

5 - ETATS FINANCIERS

BILAN DE LA BCEAO

Au 31 décembre 2004
(avant affectation de bénéfice)

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2004	31/12/2003 Retraité ⁽¹⁾
Actif			
Avoirs en or	5	244 807	238 083
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	6	28 612	32 803
Avoirs en monnaies étrangères	7	3 513 776	3 467 605
Créances sur les établissements de crédit	8	2 462	7 964
Créances sur les Trésors Nationaux	9	475 262	498 071
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	10	599 717	733 907
Immobilisations	11	227 367	188 499
Autres actifs	12	71 396	47 677
Total de l'actif		5 163 399	5 214 609
Passif			
Billets et Monnaies en circulation	13	1 988 086	2 027 641
Comptes créditeurs et dépôts	14	1 226 294	1 138 079
Transferts à exécuter	15	18 635	9 252
Engagements en monnaies étrangères	16	4 130	4 428
Engagements envers le Fonds Monétaire International	17	615 898	766 666
Provisions pour risques et charges	18	27 287	23 536
Autres passifs	19	180 152	165 804
Capital et Réserves	20	1 083 641	1 070 087
Résultat	21	19 276	9 116
Total du passif		5 163 399	5 214 609

(1) : Les chiffres de l'exercice 2003 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2004.

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers.

COMpte DE PERTES ET PROFITS DE LA BCEAO

Au 31 décembre 2004

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2004	31/12/2003 Retraité ⁽¹⁾
1. Produits d'intérêts		118 846	126 781
2. Charges d'intérêts		17 419	22 389
3. Résultat net d'intérêts (1-2)	22	101 427	104 392
4. Produits sur opérations de change		41 661	4 206
5. Charges sur opérations de change		22 030	4 173
6. Résultat net de change (4-5)	23	19 631	33
7. Produits des commissions		23	30
8. Charges des commissions		80	1 724
9. Résultat net des commissions (7-8)	24	(57)	(1 694)
10. Produit net bancaire (3+6+9)		121 001	102 731
11. Autres produits ordinaires	25	26 421	1 961
12. Autres charges ordinaires		0	0
13. Entretien de la circulation	26	37 668	22 499
14. Frais généraux	27	71 867	65 262
15. Résultat brut d'exploitation (10+11-12-13-14)		37 887	16 931
16. Dotations nettes aux amortissements et provisions	28	16 576	6 253
17. Résultat d'exploitation (15-16)		21 311	10 678
18. Produits hors exploitation	29	1 333	3 236
19. Charges hors exploitation	30	3 368	4 798
20. Résultat hors exploitation (18-19)		(2 035)	(1 562)
21. Résultat net (17+20)		19 276	9 116

(1) : Les chiffres de l'exercice 2003 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2004.

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2004

en millions de FCFA

	Capital	Primes de fusion	Réserves	Report à nouveau	Bénéfices accumulés	Total des capitaux propres
Fonds propres au 1^{er} janvier 2003	134 120	43 587	311 713	369 893	17 519	876 832
Effets de changement de méthode comptable				11 297		11 297
Réévaluation de l'or			1 656			1 656
Prélèvement de réserve sur risques de refinancement			-71			-71
Affectation en réserves			11 382		-11 382	-
Versement de dividendes					-5 200	-5 200
Financement des organes communautaires					-937	-937
Bénéfice de l'exercice					9 116	9 116
Fonds propres au 31 décembre 2003 (avant affectation de bénéfice)	134 120	43 587	324 680	381 190	9 116	892 693
Fonds propres au 1^{er} janvier 2004	134 120	43 587	324 680	381 190	9 116	892 693
Effets des modifications						
Changement de méthode comptable						
Reclassements liés au nouveau plan de comptes			186 511			186 511
Fonds propres modifiés au 1^{er} janvier 2004	134 120	43 587	511 191	381 190	9 116	1 079 204
Réévaluation de l'or			6 555			6 555
Prélèvement de réserve sur risques de financement			-1 055			-1 055
Affectation en réserves			8 053		-8 053	-
Financement des organes communautaires					-1 063	-1 063
Bénéfice de l'exercice					19 276	19 276
Fonds propres au 31 décembre 2004 (avant affectation de bénéfice)	134 120	43 587	524 744	381 190	19 276	1 102 917

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2004

en millions de FCFA

	2004	2003 Retraité (1)
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Intérêts & commissions perçus	193 142	148 775
Intérêts et commissions versés	(42 897)	(33 083)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(109 535)	(87 761)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(21 754)	(19 156)
<i>Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs d'exploitation (a)</i>	18 956	8 775
<i>(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)</i>	138 782	370 766
Créances sur les Etablissements de crédit	5 502	17 338
Créances sur les Trésors nationaux	22 809	27 557
Opérations pour compte des Trésors nationaux	134 190	121 121
Autres créances d'exploitation	(23 719)	204 750
<i>Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)</i>	(84 040)	(318 728)
Billets & monnaies émis	(39 555)	(121 106)
Comptes courants et dépôts	88 215	99 564
Transferts à exécuter	9 383	(347)
Engagements	(151 066)	(212 651)
Autres dettes d'exploitation	14 348	(44 305)
Provisions pour risques et charges	3 751	(22 364)
<i>Retraitemt résultat exercice précédent</i>	(9 116)	(17 519)
<i>Flux net de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)</i>	73 698	60 813
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations financières	(4 364)	(7 900)
Acquisition d'autres immobilisations	(34 504)	7 038
Produits de cession d'éléments d'actifs	26	20
<i>Dividendes reçus</i>	294	322
<i>Flux net de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (2)</i>	(38 548)	(520)
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
Réserve statutaire	1 368	2 628
Réserve générale	6 685	8 754
Réserve de réévaluation Or	6 555	1 656
Réserve sur risques de refinancement	(1 054)	(71)
<i>Report à nouveau</i>		11 297
<i>Flux net de trésorerie provenant de l'activité de financement (3)</i>	13 554	24 264
<i>Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)</i>	48 704	84 557
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)</i>	3 738 491	3 653 934
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)</i>	3 787 195	3 738 491
<i>(Notes 5, 6 et 7)</i>		

(1) : Les chiffres de l'exercice 2003 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2004

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Annexe aux comptes de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2004

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres (le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le traité du 12 mai 1962, amendé le 14 novembre 1973. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire, et d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères.

De même, conformément à ses statuts, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Outre l'émission des signes monétaires et l'exécution des opérations génératrices de l'émission monétaire, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer pour leur compte les transferts qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle du patrimoine de la Banque, de la situation financière et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (article 61 des Statuts),

en conformité avec les principes comptables généralement admis et après prise en compte des particularités d'un Institut d'émission. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 1 euro = 655,957 FCFA.

Les états financiers sont présentés selon les formes généralement reconnues et acceptées par la communauté financière internationale, notamment les normes de l'IASB.

Segmentation

La BCEAO exerce exclusivement une activité de banque centrale. En conséquence, ses comptes annuels ne font pas l'objet de segmentation.

Information financière intermédiaire

La BCEAO n'établit pas des états financiers intermédiaires. Elle publie seulement sa situation active et passive sur une base mensuelle.

Opérations avec les parties liées

Les Etats, qui sont les actionnaires de la BCEAO, ont des droits restreints et ne peuvent influer sur les décisions d'ordre financier et opérationnel de l'institution. Aucune transaction n'est effectuée avec des Membres du Gouvernement de la Banque, des Conseils d'Administration et des Ministres de la BCEAO.

Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- ♦ prudence,
- ♦ indépendance des exercices,
- ♦ continuité de l'exploitation,
- ♦ permanence des méthodes,
- ♦ comparabilité,
- ♦ importance significative,
- ♦ réalité économique,
- ♦ transparence.

Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés par la valeur de marché pour l'or et les éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan.

Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ces transactions et événements se produisent.

Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 62 des Statuts.

Avoirs en or

Les acquisitions sont comptabilisées au cours du jour de la transaction. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. L'écart de réévaluation (plus values et moins values) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve. Aucune distinction n'est établie entre les écarts de réévaluation sur le prix de l'or et ceux sur la devise dans laquelle ce prix est libellé.

Actifs, passifs, produits et charges en monnaies étrangères

Les actifs, passifs, produits et charges en devises étrangères sont initialement comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, la réévaluation des monnaies étrangères est effectuée par devise et porte à la fois sur les éléments du bilan et sur ceux du hors bilan. Les gains ou pertes de change latents et réalisés, sont enregistrés dans le compte de résultat de la période.

Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au résultat.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI, au titre des ressources générales, font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, au cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au résultat.

Placements en devises

Les placements en devises sont constitués essentiellement de dépôts à vue. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont imputés au résultat.

Pensions de titres

Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au résultat.

Créances monétaires sur les Trésors nationaux

Elles sont constituées par les encours sur les titres publics et les concours consolidés sur les découverts statutaires. Les concours sur les titres publics sont les encours de titres d'Etat détenus par la BCEAO. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les concours consolidés sur les découverts statutaires sont des découverts accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres de septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

Gestion des risques

Les principaux facteurs de risque mesurables sont évalués et font l'objet de rapport et de contrôle interne, conformément à la politique de gestion des risques définie par la BCEAO. Globalement, la politique de la Banque Centrale consiste à ne s'engager que dans des marchés qui présentent des risques moindres.

Les principaux risques auxquels la BCEAO est exposée sont le risque de change, le risque de cours sur titres et le risque opérationnel.

- Risques de change

La convention du compte d'opérations, signée le 4 décembre 1973 entre le Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française et le Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, définit le cadre de gestion des avoirs et devises, notamment le montant maximum des réserves à détenir en devises autres que l'euro, les contreparties autorisées pour les dépôts, les conditions d'acquisition de titres à revenu fixe ainsi que le taux de référence pour la rémunération des avoirs déposés en compte d'opérations.

La quasi-totalité des avoirs en devises est détenue en compte d'opérations ouvert en euros dans les livres du Trésor français, à l'abri de tout risque de change. Il a été institué un mécanisme de compensation des pertes de change en cas de dépréciation de l'euro par rapport au droit de tirage spécial (DTS), afin de garantir le pouvoir d'achat international des avoirs en compte d'opérations.

Les placements en devises autres que l'euro sont effectués auprès de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et sont constitués de dépôts à vue. Le risque souverain associé à la signature de la BRI permet d'assurer une prise en compte satisfaisante des objectifs de liquidité et de sécurité.

Les avoirs en devises gérés sous mandat par la Banque Centrale, pour le compte des organismes régionaux en vertu de conventions, sont déposés auprès de la BRI sur des maturités allant d'un jour à 6 mois. Conformément aux dispositions conventionnelles, le risque de change sur ces dépôts est à la charge des organismes régionaux.

Sur le marché des changes, la BCEAO est exposée aux risques de contrepartie et de change. Pour la gestion du risque de change, un modèle de suivi a été développé et mis en œuvre selon la technique de la "Value At Risk (VaR)". Les règles de gestion instituent un maximum d'engagement d'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives). Ces limites font l'objet d'un reporting quotidien. En ce qui concerne le risque de change, la Banque Centrale veille à sélectionner ses correspondants parmi les meilleures signatures sur le marché. L'ouverture de lignes de change avec les correspondants est autorisée par le Gouverneur et les correspondants de change font l'objet d'une notation hebdomadaire sur la base d'une notation interne prenant en compte, notamment le rating de l'Agence Moody's.

- Risques de cours sur titres

La Banque Centrale n'a pas été exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de dépréciation des actifs boursiers, dans la mesure où des investissements en actions et obligations en devises n'ont pas été effectués.

- Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont constitués de tous les risques associés aux activités, notamment ceux associés aux processus de traitement des opérations et à l'informatique. Ces risques sont identifiés et maîtrisés à l'aide d'un contrôle interne adapté aux activités de l'Institut d'émission et conforme aux normes généralement admises dans le secteur financier. Le dispositif de contrôle interne est évalué régulièrement par l'Audit interne et contrôlé par l'Inspection.

Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

Charges immobilisées

Les charges enregistrées au cours d'un exercice peuvent être activées et inscrites en charges immobilisées, lorsqu'elles sont non répétitives et peuvent engendrer soit des économies, soit des gains sur les exercices ultérieurs. Les charges immobilisées comprennent les charges de préparation d'adhésion d'un Etat à l'Union et les charges à répartir sur plusieurs exercices. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. L'étalement des charges immobilisées se réalise à la clôture de l'exercice par des amortissements directs.

Titres de participation

Les titres de participation détenus par la Banque sont évalués à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur inscrite au bilan est inférieure à la quote-part dans la situation nette de la société émettrice, une provision est constituée. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le résultat. Les titres de participation détenus par la BCEAO ne lui permettant pas d'exercer une influence notable, les états financiers ne sont donc pas des états financiers consolidés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les acquisitions inférieures à 100 000 FCFA sont enregistrées aux comptes de charges. Les charges de rénovation et de réparation sont constatées dans le compte de résultat dès leur engagement.

Les réévaluations sont faites sur la base des coûts de remplacement ou à dire d'expert. L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seules les constructions sont réévaluées.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Terrains : Non amortissable

Constructions : 20 ans

Agencements, Aménagements et Installations : 6 ans 8 mois

Matériels et mobiliers : 4 à 5 ans

Matériels de transport : 3 ans

Logiciels : 4 ans

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent.

Lorsque le coût historique d'une immobilisation est supérieur à sa valeur probable de réalisation, elle est dépréciée et alignée sur cette dernière. Les gains et pertes découlant de la cession d'immobilisations sont déterminés par rapport à leur valeur d'acquisition et sont imputés au résultat. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté un emprunt auprès de la Banque Mondiale dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au résultat.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera des charges dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif.

Avantages du Personnel

Les engagements de la Banque Centrale versés au Personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et provisionnés. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

Le Personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques. La contribution de la Banque Centrale est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice auquel elle se rattache.

Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne la constitution, sur une base réglementaire, de réserves de prévoyance des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Réserves de réévaluation des avoirs en devises**

Sous cette rubrique, est repris l'ancien Fonds de Réévaluation des avoirs en devises, créé en 1998 et destiné à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve.

- **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée "Provision sur risques de refinancement", mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée "Réserve sur risques de refinancement" et intégrée aux capitaux propres.

Constatation des produits et charges

La constatation des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les différences de réévaluation sur devises étrangères (gains et pertes de change) sont portées au résultat.

Instruments dérivés

Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change. Pour le moment, la BCEAO n'a effectué que des opérations au comptant et à terme dont les encours sont comptabilisés à leur valeur contractuelle dans des comptes hors bilan. La Banque Centrale n'a effectué ni swaps, ni "futures", ni options.

Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements de financement, les engagements sur titres, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Evènements postérieurs à la date de clôture

Les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers.

La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil d'Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 64 de ses statuts qui stipule que : "le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale".

Le Commissaire Contrôleur est chargé des comptabilités du Siège, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération.

Note 3 - Modifications par rapport à l'exercice précédent

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information, la BCEAO a revisité son référentiel comptable pour l'adapter aux normes comptables dans l'UMOA (Système Comptable Ouest Africain et Plan Comptable Bancaire), aux normes IAS/IFRS et aux meilleures pratiques des banques centrales. Ce nouveau plan, entré en vigueur le premier janvier 2004, a induit des modifications dans l'information financière, notamment le format des états financiers et le traitement de certaines opérations.

Les changements de méthode comptable et de présentation pour l'exercice 2004 ont porté sur les éléments suivants :

Changements de méthode comptable

- Engagements au titre de gratification pour la médaille de travail

La Banque verse, à ses agents en activité, une gratification pour la médaille de travail, calculée en fonction de leur ancienneté. A partir de 2004, il sera constitué sur trois ans, une provision destinée à couvrir les engagements de la Banque en matière de gratification pour médaille de travail. La dotation de 2004 s'élève à 675 millions.

- Gains et pertes de change latents en DTS et en UCAO

En 2003, les gains et pertes de change latents en DTS et en UCAO étaient comptabilisés dans des comptes de bilan. Seules les pertes de change latentes étaient provisionnées. En 2004, les gains et pertes de change latents ont été comptabilisés au résultat, conformément à la norme IAS 21. Si la méthode avait été appliquée en 2003, le résultat de l'exercice 2003 aurait été augmenté de 11 297 millions.

Changements de présentation du bilan et du compte de pertes et profits

L'essentiel des changements porte sur les reclassements de postes au niveau du bilan et du compte de pertes et profits.

Toutes ces modifications sont entrées en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2003. En d'autres termes, les comptes de l'exercice 2003 ont été retraités, lorsqu'il y a lieu, pour les rendre comparables aux comptes de l'exercice 2004.

Le retraitement pro forma de l'exercice 2003

Ainsi, afin d'assurer la comparabilité de l'exercice 2004 avec l'exercice 2003 :

- le bilan au 31 décembre 2003 a été retraité au format de celui du 31 décembre 2004 ;
- le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 a été retraité au format du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004.

BILAN RETRAITE

Au 31 décembre 2003
(avant affectation de bénéfice)

en millions de FCFA

	Notes	31/12/03	Changement de méthode	Reclassement	31/12/03 retraité
ACTIF					
Avoirs en or		238 083			238 083
Avoirs sur le Fonds Monétaire International		32 803			32 803
Avoirs en monnaies étrangères		3 470 354		(2 749)	3 467 605
Engagements BDF	a			(1 520)	
Provisions pour dépréciation des autres avoirs (AMAO)	b			(875)	
Provisions pour dépréciation des chèques de voyage	c			(354)	
Créances sur les établissements de crédit		8 074		(110)	7 964
Prov. / Créances en souffrance des Etats de crédit	d			(110)	
Créances sur les Trésors Nationaux		498 071			498 071
Opérations pour compte des Trésors Nationaux		733 907			733 907
Immobilisations		158 597		29 902	188 499
Prêts au personnel	e			29 810	
Avances & acomptes versés sur immobilisations	f			92	
Autres actifs		250 973	(14 920)	(188 376)	47 677
Ajustement FAS	g		(79)		
Titres de participation non libérés	h			(141 589)	
Prêts au personnel	e			(29 810)	
Provisions pour dépréciation des stocks	i			(342)	
Avances & acomptes versés sur immobilisations	f			(92)	
Différence de réévaluation devises Actif	j		(14 841)		
Provisions sur comptes transitoires & d'attente	k			(16 543)	
Total de l'actif		5 390 862	(14 920)	(161 333)	5 214 609

en millions de FCFA

	Notes	31/12/03	Changement de méthode	Reclassement	31/12/03 retraité
PASSIF					
Billets et Monnaies en circulation		2 027 641			2 027 641
Comptes créditeurs et dépôts		1 145 357		(7 278)	1 138 079
Fonds de Solidarité Africain				(7 278)	
Transferts à exécuter		9 252			9 252
Engagements en monnaies étrangères		5 948		(1 520)	4 428
Engagements BDF	a			(1 520)	
Engagements envers le Fonds Monétaire International		766 666			766 666
Provisions pour risques et charges		57 350	(15 590)	(18 224)	23 536
Provisions pour dépréciation des autres avoirs (AMAO)	b				(875)
Provisions pour dépréciation des chèques de voyage	c				(354)
Provisions / créances en souffrance des Ets de crédit	d				(110)
Provisions / ajustement avoirs FMI	m		(15 590)		
Provisions pour dépréciation des stocks	i				(342)
Provisions sur comptes transitoires & d'attente	k				(16 543)
Autres passifs		497 253	(10 627)	(320 822)	165 804
Ajustement FRPC	p		(10 627)		
Fonds de réévaluation des devises	n				(138 511)
Fonds pour risques bancaires généraux	o				(48 000)
Fonds de Solidarité Africain	i				7 278
Versements restant à effectuer sur titres de participation	h				(141 589)
Capital et Réserves		872 279	11 297	186 511	1 070 087
Réserve de réévaluation des devises	n				138 511
Fonds pour risques bancaires généraux	o				48 000
Report à nouveau					
Ajustement FRPC	p		10 627		
Ajustement FAS	g		(79)		
Provisions / ajustement avoirs FMI	m		15 590		
Différence de réévaluation devises Actif	j		(14 841)		
Résultat		9 116			9 116
Total du passif		5 390 862	(14 920)	(161 333)	5 214 609

(a) Le solde créiteur de la Banque de France, antérieurement classé en engagements en monnaies étrangères, est reclassé dans les correspondants de la zone franc, le compte étant nivelé quotidiennement avec le compte d'opérations.

(b) La provision pour dépréciation des avoirs auprès de l'AMAO a été déclassée des provisions pour risques et charges, pour être rattachée à son compte d'actif.

(c) La provision pour dépréciation de chèques de voyage a été déclassée des provisions pour risques et charges, pour être rattachée à son compte d'actif.

(d) La provision pour créances en souffrance a été déclassée des provisions pour risques et charges, pour être reclassée au niveau de son compte d'actif.

(e) Les prêts au personnel ont été déclassés des autres actifs pour les immobilisations (immobilisations financières).

(f) Les avances et acomptes versés sur immobilisations ont été déclassés des autres actifs pour les immobilisations.

(g) Le changement dans la méthode de comptabilisation des écarts de réévaluation en DTS conduit à une correction négative du report à nouveau (Ajustement FAS).

(h) Les participations non libérées ont été déclassées du bilan (titres de participation non libérés à l'actif et versements restant à effectuer sur titres de participation au passif) pour le hors bilan.

(i) La provision pour dépréciation de stocks, antérieurement intégrée à la provision pour risques et charges, a été rattachée à son compte d'actif.

(j) Le changement dans la méthode de comptabilisation des écarts de réévaluation en DTS (-15 590 millions) et UCAO (749 millions) conduit à une correction négative du report à nouveau (Différences de réévaluation devises Actif).

(k) Les provisions pour dépréciation des comptes transitoires et d'attente ont été déclassées des provisions pour risques et charges, pour être rattachées à leurs comptes d'actif.

(l) Le Fonds de Solidarité Africain a été déclassé des comptes créateurs et de dépôts pour les autres passifs.

(m) Le changement dans la méthode de comptabilisation des écarts de réévaluation en DTS, conduit à une correction positive du report à nouveau (Provision pour ajustement des avoirs du FMI).

(n) Le Fonds de réévaluation des avoirs en devises a été déclassé des autres passifs pour les réserves. Il devient "Réserve de réévaluation des devises".

(o) Le Fonds pour risques bancaires généraux, présenté antérieurement dans les autres passifs, a été reclassé en réserves.

(p) Le changement dans la méthode de comptabilisation des écarts de réévaluation en DTS, conduit à une correction positive du report à nouveau (Ajustement FRPC).

(q) Les adaptations sur le report à nouveau sont les suivantes (en millions de FCFA) :

- Ajustement FAS (note g)	-79
- Différence de réévaluation devises Actif (note j)	-14 841
- Reprise de provision pour ajustement avoirs FMI (note m)	+15 590
- Ajustement FRPC (note p)	+10 627
	+11 297

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers.

COMpte DE PERTES ET PROFITS RETRAITE

Au 31 décembre 2003

en millions de FCFA

	Notes	31/12/03	Changement de méthode	Reclassement	31/12/03 retraité
1 - Produits d'intérêts		126 811		(30)	126 781
Commissions sur opérations de change	r			(30)	
2 - Charges d'intérêts		17 851		4 538	22 389
Intérêts versés au FMI	s			4 538	
3 - Résultat net d'intérêts (1-2)		108 960	0	(4 568)	104 392
4 - Produits sur opérations de change		4 206			4 206
5 - Charges sur opérations de change		8 711		(4 538)	4 173
Intérêts versés au FMI	s			(4 538)	
6 - Résultat net de change (4-5)		(4 505)		4 538	33
7 - Produits des commissions		0		30	30
Commissions sur opérations de change	r			30	
8 - Charges des commissions		1 724			1 724
9 - Résultat net des commissions (7-8)		(1 724)	0	30	(1 694)
10 - Produit net bancaire (3+6+9)		102 731		0	102 731
11 - Autres produits ordinaires		1 961			1 961
12 - Autres charges ordinaires		0			0
13 - Entretien de la circulation		22 499			22 499
14 - Frais généraux		65 262			65 262
15 - Résultat brut d'exploitation (10+11-12-13-14)		16 931		0	16 931
16 - Dotations nettes aux amortissements & provisions		6 253			6 253
17 - Résultat d'exploitation (15-16)		10 678		0	10 678
18 - Produits hors exploitation		3 236			3 236
19 - Charges hors exploitation		4 798			4 798
20 - Résultat hors exploitation (18-19)		(1 562)	0	0	(1 562)
Résultat net (17+20)		9 116		0	9 116

Notes sur le compte de pertes et profits retraité

(r) Les commissions perçues sur les opérations de change ont été déclassées des produits sur opérations de change pour les produits des commissions.

(s) Les intérêts versés au FMI ont été déclassés des charges sur opérations de change pour les charges d'intérêts.

Note 4 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/04 en FCFA	31/12/03 en FCFA	Variations en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	481,580	519,360	-7,27
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	0,00
1 Livre Sterling (GBP)	930,370	930,700	-0,04
1 Franc suisse (CHF)	425,150	421,050	+0,97
1 Yen japonais (JPY)	4,69720	4,85710	-3,29
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	797,136685027	815,547599436	-2,26
1 Dollar canadien (CAD)	399,580	404,060	-1,11
1 Kilogramme d'or	6 709 893	6 529 945	+2,76
1 Once d'or	208 701	203 104	+2,76

Commentaires sur le bilan**Bilan Actif****Note 5 - Avoirs en or**

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et l'or détenu par la Banque de France pour le compte de la BCEAO.

	31/12/04		31/12/03	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA
Or en dépôt au Siège	119 714,82	24 985	119 714,82	24 315
Or détenu à la Banque de France	1 053 286,56	219 822	1 052 509,70	213 768
Total	1 173 001,38	244 807	1 172 224,52	238 083

La variation de l'exercice résulte d'achat d'or (776,86 onces) et de l'appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 203.104 FCFA au 31 décembre 2003 à 208.701 FCFA au 31 décembre 2004.

Note 6 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Cette rubrique comprend la position de réserve et les avoirs en DTS.

	31/12/04		31/12/03	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA
Position de réserve	29 486 324	23 505	29 291 895	23 889
DTS détenus	6 407 060	5 107	10 929 928	8 914
Total	35 893 384	28 612	40 221 823	32 803

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/04	31/12/03	en millions de FCFA
Quotas FMI	682 190	697 946	
FMI, Compte n° 1	-658 826	-675 432	
Tirages ordinaires	141	1 375	
Total	23 505	23 889	

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle sert de dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.

La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :

- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
- les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses des recettes de l'Etat ;
- les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.

La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contre-valeur en Francs CFA, les bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers.

Note 7 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des banques situées dans la zone franc et en dehors de la zone franc.

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Avoirs en monnaies dans la Zone Franc	3 442 658	3 448 429
Correspondants en dehors de la Zone Franc	17 472	19 169
Créances rattachées (intérêts courus)	53 646	7
Total	3 513 776	3 467 605

Avoirs en monnaies étrangères dans la zone franc

Les avoirs en monnaies étrangères dans la zone franc sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (soldes créditeurs) chez les correspondants.

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union, une partie de ses avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la zone franc s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

Avoirs en monnaies étrangères dans la zone franc	31/12/04	31/12/03
Compte d'opérations (Trésor français)	3 449 439	3 449 192
Correspondants dans la zone franc		
• Compte ordinaire à la Banque de France	-8 829	-1 520
• Comptes ordinaires chez autres correspondants	2 048	757
Total	3 442 658	3 448 429

Correspondants en dehors de la zone franc

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Correspondants hors zone franc	5 236	6 990
Placements en devises étrangères	4 000	4 013
Billets étrangers	3 780	3 408
• dont billets euros	3 167	3 156
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	5 676	5 987
	18 692	20 398
Provisions	1 220	1 229
Total	17 472	19 169

Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus au titre de la rémunération du compte d'opérations pour le 4^{ème} trimestre 2004 dont le montant s'élève à 53.646 millions de FCFA.

Note 8 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend les effets pris en pension et les créances en souffrance sur les établissements de crédit de l'Union.

	en millions de FCFA	
	31/12/04	31/12/03
Effets pris en pension	2 459	7 945
Créances en souffrance	140	110
Créances rattachées (intérêts courus)	3	19
	2 602	8 074
Provisions pour créances en souffrance	(140)	(110)
Total	2 462	7 964

La prise en pension concerne essentiellement les avances sur Titres d'Etat détenus par les banques de Côte d'Ivoire (5.706 millions de FCFA). La créance en souffrance représente les intérêts dus par la Banque Internationale de Guinée Bissau au titre de pénalités sur réserves obligatoires. La liquidation de cette banque a été prononcée le 21 avril 2005 et la créance en souffrance a été provisionnée intégralement.

Note 9 - Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

	en millions de FCFA	
	31/12/04	31/12/03
Créances monétaires sur Trésors		
Nationaux	382 447	403 910
Créances financières sur Trésors		
Nationaux	92 815	94 161
Total	475 262	498 071

Concours monétaires sur les Trésors nationaux

Les créances monétaires sont constituées essentiellement par les découverts statutaires consolidés et les créances sur titres d'Etat.

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Comptes Courants Postaux	1	2
Concours sur valeurs publiques	10 822	17 081
Autres concours monétaires		
• Crédances gelées consolidées des établissements de crédit	5 640	5 846
• Découverts statutaires consolidés	356 043	374 054
Crédances rattachées	9 941	6 927
Total	382 447	403 910

Crédances financières sur les Trésors nationaux

Les créances financières concernent les créances sur position extérieure débitrice des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux Fonds propres, les droits d'entrée à l'UMOA dus par la Guinée-Bissau et les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.).

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Crédances sur position extérieure des Etats	19 399	21 323
Autres créances financières	69 702	69 702
Dépenses en attente de couverture	3 714	3 136
Total	92 815	94 161

Note 10 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union.

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Fonds Monétaire International	550 577	680 477
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	49 140	53 430
Total	599 717	733 907

Le poste Fonds Monétaire International s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Tranches de Crédit	155	1 463
Facilité d'Ajustement Structurel (FAS)	486	1 596
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	549 936	677 418
Total	550 577	680 477

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers.

Note 11 - Immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/04	en millions de FCFA	31/12/03
Charges immobilisées	25 061		0
Immobilisations financières	58 871		54 507
Immobilisations incorporelles	1 300		446
Immobilisations corporelles	134 804		133 454
Avances et acomptes versés sur immobilisations	7 331		92
Total	227 367		188 499

Charges immobilisées

Les charges immobilisées sont constituées par l'étalement des charges liées à l'opération exceptionnelle de démonétisation des billets de la gamme 1992, initiée en 2004.

Afin de satisfaire les besoins en signes monétaires des Etats de l'UMOA, la Banque Centrale a engagé des dépenses d'acquisition de signes monétaires dont le coût représente plus de trois fois la consommation annuelle moyenne normale. L'opération de démonétisation améliore la qualité de la circulation fiduciaire et réduit les besoins en signes monétaires neufs pour les années à venir. Ces dépenses engendrant des économies sur plusieurs périodes, ont été exceptionnellement immobilisées en charges à étaler sur trois ans à compter de 2005.

Les charges immobilisées s'analysent comme suit :

	31/12/04	en millions de FCFA	31/12/03
Charges immobilisées d'acquisition de signes monétaires	25 061		0
Total	25 061		0

Immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/04	en millions de FCFA	31/12/03
Titres de participation	32 995		31 316
Prêts au Personnel	32 493		29 810
Dépôts et cautionnements	88		86
Provisions	65 576		61 212
Total	(6 705)		(6 705)
	58 871		54 507

L'état des participations se présente comme suit :

N.B. : L'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004 fait partie intégrante des états financiers

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2004 (en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT			PROVISIONS			NET
		31/12/03	Entrées	Sorties	31/12/03	+	-	
BURKINA	BACB (Ex cnca) Mine de Guiro	400 400			400 400			400 0
CÔTE D'IVOIRE	BIDI CCI BNDA Caisse de Stabilisation	261 1 600 508 N/S		261 1 600 508 N/S	261 1 600 508 N/S			261 0 0 N/S
MALI	BNDA BDM SA	300 600			300 600			300 600
NIGER	BDRN Crédit du Niger SONIBANK	1 033 157 200		1 033 157 200	1 033 157			1 033 0 200
SENEGAL	CNCA BHS BNDS SOFISEDIT SONAGA SONEPI SICAP SOSEPRA	345 100 150 210 15 10 N/S 5		345 100 150 210 15 10 N/S 5	345 100 150 210 15 10 N/S 5			345 100 150 210 15 10 N/S 5
TOGO	BTD BOAD C2I AFREXIMBANK CIRP SWIFT	613 21 359 2 356 687 N/S 7		613 1 679 2 356 687 N/S 7	613 1 679 2 356 687 N/S 7			613 23 038 2 356 687 N/S 7
TITRES DE PARTICIPATION LIBERES		31 316	1 679		32 995	6 705		6 705
								26 290

N/S : Montant non significatif, inférieur au million de FCFA.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels.

	en millions de FCFA
	Logiciels
Au 31 décembre 2003	
Valeur brute	3 231
Amortissements cumulés	2 785
Valeur nette comptable	446
Exercice 2004	
Valeur nette comptable	446
Entrées	912
Sorties	0
Reclassements	0
Amortissements de l'exercice	-58
Valeur nette de clôture	1 300
Au 31 décembre 2004	
Valeur brute	4 143
Amortissements cumulés	-2 843
Valeur nette comptable	1 300

Immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

	Valeur nette comptable au 31/12/04	Valeur nette comptable au 31/12/03
Agencements, Aménagements et Installations	9 421	8 142
Matériel et Mobilier	91 113	98 168
Matériel de transport	14 787	11 500
Patrimoine artistique	11 942	12 289
	427	536
	90	76
	7 024	2 743

Les mouvements détaillés des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations corporelles

en millions de FCFA

	Terrains	Immeubles	Agencements, Aménagement et Installations	Matériel et mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Immeubles en cours	Total
Au 31 décembre 2003								
Valeur brute	8 142	196 333	22 581	36 029	3 330	76	2 743	269 234
Amortissements cumulés	0	-98 165	-11 081	-23 740	-2 794	0	0	-135 780
Valeur nette comptable	8 142	98 168	11 500	12 289	536	76	2 743	133 454
Exercice 2004								
Valeur nette comptable	8 142	98 168	11 500	12 289	536	76	2 743	133 454
Entrées	175	761	6 564	3 700	273	14	5 874	17 361
Sorties	0	0	0	-579	-104	0	0	-683
Reclassés	1 104	489	0	0	0	0	-1 593	0
Amortissements de l'exercice	0	-8 305	-3 277	-3 468	-278	0	0	-15 328
Valeur nette de clôture	9 421	91 113	14 787	11 942	427	90	7 024	134 804
Au 31 décembre 2004								
Valeur brute	9 421	91 113	14 787	11 942	427	90	7 024	134 804
Amortissements cumulés	0	-106 470	-29 145	39 150	3 499	90	7 024	285 912
Valeur nette comptable	9 421	91 113	14 787	11 942	427	90	7 024	134 804

Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	30	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	7 301	92
Total	7 331	92

Note 12 - Autres actifs

	31/12/04	en millions de FCFA
	31/12/04	31/12/03
Produits divers à encasser	449	418
Stock de matériel d'émission	25 179	17 393
Valeurs à l'encasement	14 764	18 571
Avances au personnel	416	363
Opérations à régulariser	7 696	1 345
Autres comptes d'ordre	37 551	26 472
Provisions	86 055	64 562
Total	(14 659)	(16 885)
	71 396	47 677

Les produits divers à encaisser correspondent principalement aux produits d'assurance en attente d'encaissement.

Le stock de matériel d'émission est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit :

	31/12/04	en millions de FCFA
	31/12/04	31/12/03
Stock d'ouvrages	1 235	1 266
Autres stocks	328	-
C21 Pana Loans	11 504	11 504
Avance solidarité UEMOA	4 000	-
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	633	1 970
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM, etc.)	1 447	1 104
Comptes de passage	17 776	-
Charges payées d'avance	325	450
Dépenses d'immobilisations à transférer	0	6 743
Dépenses d'immobilisations à classer	0	1 474
Dépenses de fonctionnement transférées	0	1 210
Divers	303	751
Total	37 551	26 472

Bilan Passif**Note 13 - Billets et monnaies en circulation**

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Billets en circulation	1 902 925	1 960 638
Monnaies en circulation	85 161	67 003
Total	1 988 086	2 027 64

Note 14 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union, des Trésors nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires.

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Banques et Institutions étrangères	66 004	68 620
Banques et Institutions communes à l'Union	96 267	89 014
Banques inscrites dans les Etats	649 339	545 898
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1 613	1 464
Trésors Nationaux et autres comptables publics	399 630	416 608
Autres comptes de dépôts	13 441	16 475
Total	1 226 294	1 138 079

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Comptes courants ordinaires	14 330	63 870
FMI Compte n° 2	11	42
Dépôts à échéance	51 354	4 707
Dettes rattachées (intérêts courus)	309	1
Total	66 004	68 620

b) Banques et institutions communes à l'Union

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Comptes courants ordinaires	6 267	13 245
BOAD, divers comptes de dépôts	54 781	60 256
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	16 883	10 772
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO	3 992	3 881
Divers	14 209	618
Dettes rattachées (intérêts courus)	135	242
Total	96 267	89 014

c) Banques, Etablissements Financiers et Trésors Nationaux et autres comptables publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Banques inscrites dans les Etats	649 339	545 898
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1 613	1 464
Trésors Nationaux et autres comptables publics	399 630	416 608
Total	1 050 582	963 970

d) Autres comptes de dépôts

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Dépôts du Personnel	4 232	5 199
Dépôts divers (organismes publics)	8 360	11 152
Autres	815	43
Dettes rattachées	34	81
Total	13 441	16 475

Note 15 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter. Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Transferts UMOA Extérieur émis	17 996	5 532
Transferts Extérieur UMOA reçus	-376	862
Dispositions intra UMOA	91	1 733
Dispositions internes	924	1 125
Total	18 635	9 252

Note 16 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Correspondants hors Zone Franc	1	0
Emprunt - IDA	4 129	4 428
Total	4 130	4 428

Le montant de l'emprunt IDA correspond aux sommes décaissées par la Banque Mondiale dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 17 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
FMI Tirages ordinaires	141	1 375
DTS alloués	94 554	96 737
Facilité d'Ajustement Structurel (FAS)	504	1 675
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	520 699	666 879
Total	615 898	766 666

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 5.

Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	Dotation	Reprise	31/12/03
Provisions pour engagements de retraite	26 742	3 206	-	23 536
Provisions pour gratification pour médaille du travail	545	545	-	-
Total	27 287	3 751		23 536

Les provisions pour engagements de retraite sont constituées au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel. La provision pour gratification pour médaille de travail a été dotée pour la première fois en 2004.

Note 19 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Valeurs à l'encaissement non disponibles	16 334	21 507
Fonds d'Actions Communautaires	37 375	32 059
Fonds d'actions spécifiques	10 948	10 948
Créditeurs Divers Etats	18 844	20 004
Opérations à régulariser Passif	242	187
Créditeurs divers / BRS-SA	24 000	24 000
Autres comptes d'ordre	72 409	57 099
Total	180 152	165 804

Le Fonds d'Actions Communautaires UMOA a été créé en avril 2000 pour soutenir les actions d'intégration économique des pays membres de l'UMOA, que les Autorités de la BCEAO pourraient décider de mettre en œuvre.

Le Fonds d'Actions Spécifiques a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Les Fonds créés sont alimentés par dotation en compte de résultat et non par affectation du résultat de l'exercice, comme recommandé par les normes IAS. Toutefois, les dotations effectuées aux Fonds sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le compte Créditeurs Divers / BRS-SA a enregistré le capital du Holding BRS-SA en attente de la levée du séquestre.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Personnel créateurs	553	3
Fonds d'aide à la première construction	878	868
Impôts et taxes recouvrables	322	375
Créditeurs divers	20 381	39 447
Centre médical BCEAO-CRRAE	692	2 686
Charges à payer	1 760	3 125
Charges de congés à payer	2 841	2 610
Fournisseurs, dettes en compte	33 875	-
Retenue de garantie	653	641
Fonds de solidarité africain	7 278	7 278
Comptes de passage (CDP inter applications)	2 240	-
Comptes de régularisations passif / Caisse	128	-
Divers	808	66
Total	72 409	57 099

Note 20 - Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Capital social	134 120	134 120
Prime de fusion	43 587	43 587
Réserve statutaire	59 850	58 482
Réserve Générale	49 424	42 739
Réserve spéciale Réévaluation 11/01/94	18 900	18 900
Réserve spéciale Réévaluation Or 11/01/94	77 234	77 234
Ecart spécial réévaluation or	6 556	0
Ecart de réévaluation Immeubles	106 584	106 584
Réserve sur Risques de refinancement	19 685	20 740
Réserve de réévaluation des devises	138 511	138 511
Fonds pour risques bancaires généraux	48 000	48 000
Report à nouveau	381 190	381 190
Total	1 083 641	1 070 087

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

La réserve sur risques de refinancement, le Fonds pour risques bancaires généraux et la Réserve de réévaluation des devises ont été reclassés dans les réserves.

Note 21 - Résultat

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Résultat en attente d'affectation	19 276	9 116

Commentaires sur le compte de pertes et profits

Les produits et les charges sont classés en trois catégories :

- les produits et charges d'exploitation monétaires et bancaires liés aux fonctions de gestion des réserves de change, de banque des Etats et de banque des banques ;
- les dépenses d'entretien de la circulation, les frais généraux, les dotations aux amortissements et provisions ;
- les produits et charges exceptionnels, les recettes et dépenses sur exercices antérieurs.

Les éléments du compte de résultat sont classés de façon à faire ressortir sept niveaux de soldes de gestion significatifs et le résultat net de l'exercice.

Note 22 - Résultat net d'intérêts

Les produits d'intérêts sont essentiellement constitués :

- de la rémunération des avoirs extérieurs en dépôt dans le compte d'opérations, tenu en euro, et ouvert dans les livres du Trésor français, en vertu de la Convention de Compte d'Opérations ;
- du placement de la trésorerie de la Banque Centrale, principalement auprès de la BRI ;

- des produits sur les opérations de crédit ;
- des intérêts acquis sur les DTS détenus.

Les charges d'intérêts incluent :

- les intérêts servis aux dépôts ;
- les intérêts et agios versés au FMI ;
- les intérêts liés aux opérations de crédit ;
- les charges financières payées aux correspondants étrangers.

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
1 - Produits d'intérêts	118 846	126 781
▪ Produits sur les avoirs extérieurs	106 647	113 484
- Compte d'opérations	106 221	112 926
- Intérêts sur avoirs en devises	426	558
* Produits reçus du FMI.	240	259
* Produits en autres devises	186	299
▪ Produits sur opérations de crédit	12 199	13 297
- Refinancement	324	542
- Titrisation	8	12
- Consolidation Concours Statutaires	10 704	11 743
- Intérêts solde déb. Créances gelées & conso.	286	148
- Produits sur avances Titres d'Etat	394	567
- Pénalités sur Réserves obligatoires	483	285
2 - Charges d'intérêts	17 419	22 389
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	11 899	13 704
- Intérêts versés aux autres Organismes	2 376	2 077
- Intérêts sur Titres d'Etat	1 434	2 070
- Intérêts versés au FMI	1 683	4 538
- Intérêts versés aux autres correspondants	27	0
3 - Résultat net d'intérêts (1 - 2)	101 427	104 392

Note 23 - Résultat net de change

Le résultat net de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
4 - Produits sur opérations de change	41 661	4 206
5 - Charges sur opérations de change	22 030	4 173
6 - Résultat net de change (4 - 5)	19 631	33

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Dollar canadien (CAD)	66	43
Franc suisse (CHF)	554	-
Droit de Tirage Spécial (DTS)	37 913	908
Livre sterling (GBP)	370	74
Yen japonais (JPY)	310	2 627
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	454	-
Dollar américain (USD)	1 994	554
Total	41 661	4 206

La ventilation par devises des charges sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Dollar canadien (CAD)	23	-
Franc suisse (CHF)	480	46
Droit de Tirage Spécial (DTS)	17 745	-
Livre sterling (GBP)	1 136	614
Yen japonais (JPY)	457	523
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	672	-
Dollar américain (USD)	1 517	2 990
Total	22 030	4 173

Note 24 - Résultat net des commissions

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
7 - Commissions perçues	23	30
8 - Commissions versées	80	1 724
9 - Résultat net des commissions (7 - 8)	(57)	(1 694)

Note 25 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Produits divers	26 255	1 656
Recettes en atténuation de dépenses	166	305
Total	26 421	1 961

Au 31 décembre 2004, les produits divers comprennent principalement le transfert de charges de 25.061 millions correspondant à l'activation des dépenses d'acquisition de signes monétaires nouveaux en remplacement des billets démonétisés de la gamme 1992.

Note 26 - Entretien de la circulation

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Achat de signes monétaires	38 975	19 721
Variation de stocks de signes monétaires	-8 121	-2 665
Assurances de signes monétaires	1 202	585
Transports de signes monétaires	5 612	4 858
Total	37 668	22 499

La variation importante de dépenses d'entretien de la circulation est liée à la mise en place de signes monétaires nouveaux, consécutive à l'opération de démonétisation des billets de la gamme 1992, entreprise dans le cadre de la modernisation et de la sécurisation accrue de signes monétaires.

Note 27 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Dépenses des organes de l'UMOA	688	621
Dépenses de Personnel	54 240	47 325
Impôts et taxes non recouvrables	47	46
Travaux et services extérieurs	11 830	10 881
Transports et déplacements	2 011	2 769
Frais divers de gestion	2 869	3 274
Frais de représentation	182	346
Total	71 867	65 262

Les dépenses de Personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Au 31 décembre 2004, les effectifs du personnel étaient répartis comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Personnel d'encadrement	1 428	1 343
Personnel non cadre	2 462	2 454
Total	3 890	3 797

Note 28 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Dotations aux amortissements	16 084	14 952
Dotations aux provisions	5 670	4 203
Reprises de provisions	(5 178)	(12 902)
Total	16 576	6 253

Note 29 - Produits hors exploitation

Les produits hors exploitation comprennent :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Profits sur exercices antérieurs	1 055	3 154
Profits exceptionnels	278	82
Total	1 333	3 236

Note 30 - Charges hors exploitation

Les charges hors exploitation se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Dépenses sur exercices antérieurs	2 571	4 543
Charges exceptionnelles	797	255
Total	3 368	4 798

Note 31 - Engagements hors bilan

en millions de FCFA

	31/12/04	31/12/03
Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés	55 408	82 512
Autres engagements donnés	-	1 441
Opérations de change au comptant en devises	159	-
Autres engagements reçus	61 396	66 098
Accords de consolidation	137 540	137 540
Valeurs sous dossier	27 552	26 817
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors nationaux	187 442	186 533
Valeurs publiques nanties	400	-
Participations à libérer	291 346	141 493

Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés

Il s'agit des engagements de garantie de remboursements donnés aux détenteurs de concours consolidés titrisés en cas de défaillance des Etats émetteurs.

Opérations de change au comptant en devises

A la clôture de l'exercice 2004, la Banque détient deux contrats : une position à l'achat de 330 000 USD contre FCFA, couverte par une position à la vente 330 000 de USD contre EUR. Ces contrats, conclus le 30 décembre 2004, arrivent à échéance le 4 janvier 2005. Ils ont été réévalués aux mêmes cours que ceux utilisés pour les avoirs en monnaies étrangères.

Contrats de change au comptant (en dollars)	Montant du contrat (contre-valeur en millions de FCFA)
Achat	159
Vente	159

Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achat ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/04	31/12/03 en millions de FCFA
Valeurs reçues en garantie d'avance	57 356	64 583
Cautions reçues en garantie	4 040	1 515
Total	61 396	66 098

Accords de consolidation

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque.

Valeurs sous dossier

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque) et de leur gestion.

Valeurs publiques nanties

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque par les établissements de crédit.

Participations à libérer

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (290.479 millions de FCFA en 2004 contre 140.559 millions de FCFA en 2003 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (867 millions de FCFA en 2004 contre 935 millions de FCFA en 2003 pour des actions libellées en USD).

En 2004, le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement a été augmenté de 336.800 millions de FCFA dont 151.600 millions de FCFA à libérer par la BCEAO.

Note 32 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2004, il y avait certaines actions en justice contre la BCEAO dont le risque financier n'est pas significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Par ailleurs, dans le cadre des agressions armées perpétrées contre certaines Agences Auxiliaires de Côte d'Ivoire, la BCEAO a entrepris des actions judiciaires, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres Etats de l'Union et en France. Par sa constitution de partie civile, la BCEAO entend obtenir réparation des préjudices subis dans la mesure où ces attaques armées mettent en jeu la responsabilité directe de l'autorité publique. Ces attaques ne devraient avoir, par conséquent, aucun impact sur la situation financière et l'exploitation de la Banque Centrale.

Note 33 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2004, et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.

Note 34 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaies

En 2004, la ventilation par monnaies se présente comme suit :

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	en millions de FCFA
Avoirs en or		244 807				244 807
Avoirs sur le Fonds Mon. International			28 612			28 612
Avoirs en monnaies étrangères	3 499 468	7 921		6 387		3 513 776
Créances sur les établissements de crédit					468	468
Créances sur les établissements financiers					1 994	1 994
Créances sur les Trésors Nationaux					475 262	475 262
Opérations p/c Trésors Nationaux					599 717	599 717
Immobilisations		687			226 680	227 367
Autres Actifs	48	348		5	70 995	71 396
TOTAL (1)	3 499 516	253 763	28 612	6 392	1 375 116	5 163 399
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
Billets et monnaies en circulation					1 988 086	1 988 086
Comptes créditeurs et dépôts	20 596	2 212		49 140	1 154 346	1 226 294
Transfert à exécuter					18 635	18 635
Engagements en monnaies étrangères		1	4 129			4 130
Engagements envers le FMI			615 898			615 898
Autres Passifs					1 310 356	1 310 356
TOTAL (2)	20 596	2 213	620 027	49 140	4 471 423	5 163 399
ECART (1-2)	3 478 920	251 550	(591 415)	(42 748)	(3 096 307)	0

Note 35 - Ventilation de l'actif et du passif par zones géographiques

En 2004, la ventilation des actifs et passifs par zones géographiques se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
Avoirs en or	219 822			24 985	244 807
Avoirs sur le Fonds Mon. International		28 612			28 612
Avoirs en monnaies étrangères	3 500 657	8 089	574	4 456	3 513 776
Créances sur les établissements de crédit				468	468
Créances sur les établissements financiers				1 994	1 994
Créances sur les Trésors Nationaux				475 262	475 262
Opérations p/c Trésors Nationaux				599 717	599 717
Immobilisations	3 632			223 735	227 367
Autres Actifs				71 396	71 396
TOTAL (1)	3 724 111	36 701	574	1 402 013	5 163 399
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
Billets et monnaies en circulation				1 988 086	1 988 086
Comptes créditeurs et dépôts	20 596	2 212		1 203 486	1 226 294
Transferts à exécuter				18 635	18 635
Engagements en monnaies étrangères	0	4 130			4 130
Engagements envers le FMI		615 898			615 898
Autres Passifs				1 310 356	1 310 356
TOTAL (2)	20 596	622 240	0	4 520 563	5 163 399
ECART (1-2)	3 703 515	(585 539)	574	(3 118 550)	0

Note 36 - Ventilation de l'actif et du passif par échéances

En 2004, la ventilation par échéances se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	TOTAL
Avoirs en or	244 807				244 807
Avoirs sur le Fonds Mon. International	28 612				28 612
Avoirs en monnaies étrangères	3 511 760	2 016			3 513 776
Créances sur les établissements de crédit	468				468
Créances sur les établissements financiers	1 994				1 994
Créances sur les Trésors Nationaux	36 590	20 907	18 809	398 956	475 262
Opérations p/c Trésors Nationaux	10 198	51 995	52 583	484 941	599 717
Immobilisations		7 331		220 036	227 367
Autres Actifs	32 540	1 049	37 807		71 396
TOTAL (1)	3 834 429	114 789	72 441	1 141 740	5 163 399
PASSIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	TOTAL
Billets et monnaies en circulation	1 988 086				1 988 086
Comptes créditeurs et dépôts	1 161 115			65 179	1 226 294
Transferts à exécuter	18 635				18 635
Engagements en monnaies étrangères	1			4 129	4 130
Engagements envers le FMI	13 502	40 319	54 126	507 951	615 898
Autres Passifs	45 790	93 966	3 088	1 167 512	1 310 356
TOTAL (2)	3 227 129	134 285	57 214	1 744 771	5 163 399
ECART (1-2)	607 300	(19 496)	15 227	(603 031)	0

ANNEXES

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	A2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire International	A3 à A5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB)	A6 à A10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	A11
Production des principales cultures vivrières	A12
Elevage et pêche	A13
Mines et pétrole	A14
Prix à la production des cultures d'exportation	A15
Indice harmonisé des prix à la consommation	A16
Tableaux des Opérations Financières des Etats	A17 à A21
Balance des paiements	A22 à A26
Situation des Institutions monétaires	A27 à A31
Situation de la Banque Centrale	A32 à A36
Situation des banques	A37 à A41
Position nette des Gouvernements	A42 à A46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées	A47 à A49
Evolution de la base monétaire	A50 à A54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques	A55 à A63
Mouvements de billets entre Agences	A64
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la BCEAO	A65
Chronologie des mesures de politique monétaire	A66
Documents publiés par la BCEAO	A67

UMOA - COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	2002	2003	2004	2003				2004												
	1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim. 1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim.																			
	Prix moyens de la période en francs CFA / kg																			
CACAO																				
Prix indicatif O.I.C.C.	1227	1026	817	1307	1019	926	852	822	775	863	808									
CAFE																				
Prix indicatif robusta O.I.C.	452	469	415	528	461	461	424	431	446	410	373									
COTON																				
Indice A Liverpool	664	796	652	765	727	780	910	821	715	573	498									
HUILE D'ARACHIDE BRUTE																				
Toutes origines Rotterdam	479	714	610	586	758	854	658	629	645	596	569									
HUILE DE PALME																				
Sumatra C.I.F. N.W. Europe	269	258	250	272	242	241	276	276	272	236	218									

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA

	2002	2003	2004	2003				2004												
	1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim. 1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim.																			
	Indices moyens - Base 100 année 1980																			
INDICE GENERAL	157,7	162,5	147,1	170,0	161,6	160,4	158,2	148,9	147,7	147,6	144,4									
dont produits végétaux	169,9	177,5	159,2	186,4	176,4	174,8	172,5	161,4	159,7	159,6	156,1									
- CACAO	111,5	93,3	74,3	118,8	92,6	84,2	77,5	74,7	70,5	78,5	73,5									
- CAFE	33,0	34,2	30,3	38,6	33,6	33,6	30,9	31,4	32,5	29,9	27,2									
- Oléagineux	95,6	114,0	109,6	105,3	114,5	123,0	113,1	112,8	117,6	106,8	101,3									
- Bois	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4									
- Coton	76,4	91,5	75,0	87,9	83,6	89,7	104,7	94,4	82,2	65,9	57,3									

Sources : BCEAO.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

31 décembre

		2002	2003	2004
UMOA - Position globale				
Département des D.T.S	- Allocations	118,6	118,6	118,6
	- Disponibilités	9,0	10,9	6,3
Département général	- Quote-part	855,8	855,8	855,8
	- Positions de réserve	28,9	29,4	29,4
	- Encours des tirages	0,0	0,0	0,0
	dont : Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
	Accès élargi	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	935,3	817,6	653,3
Facilité d'Ajust. Structurel	- Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Bénin				
Département des D.T.S	- Allocations	9,4	9,4	9,4
	- Disponibilités	0,1	0,1	0,01
Département général	- Quote-part	61,9	61,9	61,9
	- Positions de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	52,8	49,2	42,0
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	1,1	0,0	0,0
Burkina				
Département des D.T.S	- Allocations	9,4	9,4	9,4
	- Disponibilités	0,3	0,2	0,1
Département général	- Quote-part	60,2	60,2	60,2
	- Positions de réserve	7,2	7,3	7,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	88,3	81,8	73,3
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	4,7	2,1	0,3

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

31 décembre

2002 2003 2004

Côte d'Ivoire

Département des D.T.S	- Allocations	37,8	37,8	37,8
	- Disponibilités	0,9	0,2	0,1
Département général	- Quote-part	325,2	325,2	325,2
	- Positions de réserve	0,4	0,6	0,6
	- Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	.Accès élargi	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	361,1	286,0	200,5

Guinée-Bissau

Département des D.T.S	- Allocations	1,2	1,2	1,2
	- Disponibilités	0,3	0,8	0,4
Département général	- Quote-part	14,2	14,2	14,2
	- Positions de réserve	-	-	-
	- Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	Dont : .Tranches de crédits	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	9,8	9,1	8,2
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	-	-	-

Mali

Département des D.T.S	- Allocations	15,9	15,9	15,9
	- Disponibilités	0	0,6	0,4
Département général	- Quote-part	93,3	93,3	93,3
	- Positions de réserve	8,8	8,9	8,9
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	121,2	113,6	93,2
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	0,5	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

31 décembre

		2002	2003	2004
Niger				
Département des D.T.S	- Allocations	9,4	9,4	9,4
	- Disponibilités	0,5	1,8	0,6
Département général	- Quote-part	65,8	65,8	65,8
	- Positions de réserve	8,6	8,6	8,6
	- Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	0,0
	dont : Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	78,3	88,4	87,2
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Sénégal				
Département des D.T.S	- Allocations	24,5	24,5	24,5
	- Disponibilités	6,7	7,1	4,7
Département général	- Quote-part	161,8	161,8	161,8
	- Position de réserve	1,4	1,5	1,5
	- Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	0,0
	dont : Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	185,8	161,3	131,5
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Togo				
Département des D.T.S	- Allocations	11,0	11,0	11,0
	- Disponibilités	0,2	0,1	0,01
Département général	- Quote-part	73,4	73,4	73,4
	- Positions de réserve	0,3	0,3	0,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	- Encours des prêts	38,0	28,2	17,4
Facilité d'Ajust. Struct.	- Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	20 511,3	21 233,6	22 184,1
PIB marchand	18 045,7	18 640,1	19 456,5
Secteur primaire	5 641,7	5 868,0	5 715,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	5 641,7	5 868,0	5 715,0
Secteur secondaire	4 128,7	4 120,0	4 508,5
Industries extractives	394,2	390,1	401,1
Industries manufacturières	2 603,6	2 548,5	2 748,4
Électricité, Gaz, Eau	405,0	437,0	529,6
Bâtiment, Travaux publics	725,9	744,4	829,3
Secteur tertiaire	8 275,2	8 652,1	9 233,1
Commerce de gros et de détail	2 962,1	2 974,4	3 261,9
Transports, Entrepôts et Communications	1 034,0	1 122,1	1 213,8
Autres services marchands	2 533,6	2 734,4	2 793,6
Droits et taxes sur importations	1 745,5	1 821,2	1 964,0
Services non marchands	2 465,7	2 593,4	2 727,6
Importations de biens et services	7 032,2	7 480,5	8 104,0
Ressources = emplois	27 543,5	28 714,0	30 288,1
Consommation finale publique	3 188,0	3 186,1	3 397,9
Consommation finale privée	14 474,5	15 204,9	16 133,0
Formation brute de capital fixe	3 223,1	3 318,4	3 543,3
Variation de stocks	-340,3	211,6	95,5
Exportations de biens et services	6 998,2	6 793,1	7 118,4
Déflateur du PIB	102,4	100,6	101,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	3,9%	3,5%	4,5%
Taux de croissance réel (%)	1,5%	2,9%	2,8%
Population (millions)	76,4	78,6	80,8
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	268,5	270,1	274,5

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	1 957,0	2 067,5	2 131,5
PIB marchand	1 758,2	1 855,4	1 910,6
Secteur primaire	660,6	663,5	679,3
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	660,6	663,5	679,3
Secteur secondaire	265,3	283,6	287,1
Industries extractives	4,3	4,7	5,0
Industries manufacturières	166,1	171,2	172,8
Électricité, Gaz, Eau	20,6	25,5	25,8
Bâtiment, Travaux Publics	74,3	82,2	83,5
Secteur tertiaire	832,3	908,3	944,2
Commerce de gros et de détail	324,5	350,1	362,8
Transports, Entreports et Communications	137,5	161,0	167,7
Autres services marchands	180,5	195,3	203,4
Droits et taxes à l'importation	189,8	201,9	210,3
Services non marchands	198,6	212,1	220,9
Importations de biens et services	618,6	623,4	571,6
Ressources = emplois	2 575,6	2 690,9	2 703,1
Consommation finale publique	241,1	261,0	272,8
Consommation finale privée	1 555,2	1 595,6	1 628,3
Formation brute de capital fixe	370,2	404,1	384,8
Variation de stocks	-9,2	15,7	30,8
Exportations de biens et services	418,2	414,5	386,4
Déflateur du PIB	102,3	101,7	100,4
Taux de croissance du PIB nominal (%)	6,8%	5,6%	3,1%
Taux de croissance réel (%)	4,4%	3,9%	2,7%
Population (millions)	6,9	7,1	7,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	285,1	291,0	289,8

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	2 279,9	2 478,4	2 627,1
PIB marchand	1 891,7	2 080,0	2 201,1
Secteur primaire	747,8	774,2	725,1
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	747,8	774,2	725,1
Secteur secondaire	595,0	768,3	727,7
Industries extractives	1,4	1,5	1,6
Industries manufacturières	252,2	337,1	307,3
Électricité, Gaz, Eau	252,2	337,1	307,3
Bâtiment, Travaux publics	89,2	92,5	111,5
Secteur tertiaire	761,2	828,3	944,1
Commerce de gros et de détail	292,5	309,8	364,8
Transports, Entreports Communications	78,6	89,9	98,6
Autres services marchands	228,4	260,0	285,4
Droits et Taxes à l'importation	161,7	168,6	195,3
Services non marchands	388,2	398,4	426,0
Importations de biens et services	481,5	533,8	593,0
Ressources = emplois	2 973,8	3 303,0	3 415,9
Consommation finale publique	501,2	512,2	559,3
Consommation finale privée	1 639,7	1 808,4	1 825,8
Formation brute de capital fixe	449,9	450,2	575,0
Variation de stocks	-27,5	28,5	-2,1
Exportations de biens et services	198,1	212,9	262,1
Déflateur du PIB	104,3	100,7	101,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	9,1%	8,7%	6,0%
Taux de croissance réel (%)	4,8%	8,0%	4,0%
Population (millions)	12,7	13,0	13,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	179,4	190,4	197,1

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	8 011,1	7 984,3	8 178,5
PIB marchand	6 949,7	6 837,3	6 972,8
Secteur primaire	2 058,9	2 039,9	1 895,9
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	2 058,9	2 039,9	1 895,9
Secteur secondaire	1 835,2	1 728,9	1 887,0
Industries extractives	49,8	89,4	116,4
Industries manufacturières	1 378,3	1 246,0	1 331,3
Électricité, Gaz, Eau	182,5	179,5	190,4
Bâtiment, Travaux publics	224,6	214,0	248,9
Secteur tertiaire	3 055,6	3 068,5	3 189,9
Commerce de gros et de détail	1 091,4	1 054,0	1 141,1
Transports, Entrepôts, Communications	337,1	356,4	381,2
Autres services marchands	1 058,5	1 079,7	1 065,7
Droits et taxes à l'importation	568,6	578,4	601,9
Services non marchands	1 061,4	1 147,0	1 205,7
Importations de biens et services	2 788,3	2 912,4	3 414,5
Ressources = emplois	10 799,4	10 896,7	11 593,0
Consommation finale publique	1 290,8	1 093,5	1 184,0
Consommation finale privée	4 779,5	5 241,8	5 611,8
Formation brute de capital fixe	807,6	779,8	797,5
Variation de stocks	-79,2	32,0	78,2
Exportations de biens et services	4 000,7	3 749,6	3 921,5
Déflateur du PIB	103,5	101,4	100,8
Taux de croissance du PIB nominal (%)	1,8%	-0,3%	2,4%
Taux de croissance réel (%)	-1,6%	-1,7%	1,6%
Population (millions)	18,3	19,0	19,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	437,7	421,1	416,3

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique.

GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	141,9	138,7	145,0
PIB marchand	130,3	127,7	132,8
Secteur primaire	80,0	78,8	81,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	80,0	78,8	81,0
Secteur secondaire	18,4	17,4	17,8
Industries extractives			
Industries manufacturières	14,8	14,0	14,2
Électricité, Gaz, Eau			
Bâtiment, Travaux publics	3,5	3,4	3,6
Secteur tertiaire	32,0	31,5	34,0
Commerce de gros et de détail	23,6	22,8	24,8
Transports, Entrepôts et Communications	5,7	5,7	6,1
Autres services marchands	0,5	0,5	0,6
Droits et taxes à l'importation	2,2	2,4	2,5
Services non marchands	11,5	10,9	12,2
Importations de biens et services	59,9	58,9	65,8
Ressources = emplois	201,8	197,6	210,8
Consommation finale publique	19,4	22,5	24,8
Consommation finale privée	120,5	109,9	112,6
Formation brute de capital fixe	18,5	23,9	22,8
Variation de stocks			
Exportations de biens et services	43,4	41,3	50,6
Déflateur du PIB	104,8	97,1	102,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	-2,7%	-2,3%	4,6%
Taux de croissance réel (%)	-7,2%	0,6%	2,2%
Population (millions)	1,2	1,2	1,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	117,8	113,0	115,9

Source : Direction de la statistique.

MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	2 222,6	2 453,6	2 551,1
PIB marchand	1 973,6	2 178,3	2 261,9
Secteur primaire	665,6	865,0	819,7
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	665,6	865,0	819,7
	564,8	494,3	569,4
Secteur secondaire	238,7	182,1	162,3
Industries extractives	171,0	154,5	247,7
Industries manufacturières	36,6	40,1	42,8
Électricité, Gaz, Eau	118,5	117,6	116,6
Bâtiment, Travaux publics	743,2	819,0	872,8
Secteur tertiaire	273,6	315,4	323,5
Commerce de gros et de détail	96,6	105,2	115,5
Transports, Entrepôts et Communications	161,8	167,5	173,5
Autres services marchands	211,2	230,9	260,3
Droits et taxes à l'importation	249,0	275,3	289,2
Services non marchands	766,2	854,7	817,1
Importations de biens et services	2 988,8	3 308,3	3 388,2
Ressources = emplois	368,2	445,3	472,6
Consommation finale publique	1 543,2	1 554,3	1 719,1
Consommation finale privée	439,5	442,5	446,6
Formation brute de capital fixe	-82,8	196,6	50,2
Variation de stocks	720,7	669,6	679,7
Exportations de biens et services	96,3	102,6	101,7
Déflateur du PIB	0,5%	10,4%	4,0%
Taux de croissance du PIB nominal (%)	4,3%	7,6%	2,2%
Taux de croissance réel (%)	10,5	10,7	10,9
Population (millions)	211,7	229,3	234,0
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)			

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique

NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	1 405,4	1 383,7	1 443,3
PIB marchand	1 248,7	1 236,4	1 293,8
Secteur primaire	564,0	531,8	521,7
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	564,0	531,8	521,7
	162,1	169,1	185,2
Secteur secondaire	29,2	30,0	35,5
Industries extractives	82,9	86,7	92,8
Industries manufacturières	16,0	16,1	16,6
Électricité, Gaz, Eau	34,0	36,3	40,3
Bâtiment, Travaux publics	522,6	535,5	586,9
Secteur tertiaire	192,3	200,4	190,9
Commerce de gros et de détail	81,5	85,2	89,9
Transports, Entrepôts et Communications	145,9	152,2	185,6
Autres services marchands	102,9	97,7	120,5
Droits et taxes sur importations	156,7	147,3	149,5
Services non marchands	364,8	395,8	406,4
Importations de biens et services	1 770,2	1 779,5	1 849,7
Ressources = emplois	254,2	239,7	242,5
Consommation finale publique	1 095,3	1 072,1	1 143,7
Consommation finale privée	170,5	167,3	172,1
Formation brute de capital fixe	33,3	59,1	44,8
Variation de stocks	216,9	241,3	246,6
Exportations de biens et services	103,4	95,6	103,4
Déflateur du PIB	9,3%	-1,5%	4,3%
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,8%	3,0%	0,9%
Taux de croissance réel (%)	11,6	12,0	12,4
Population (millions)	121,0	115,3	116,5
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)			

Source : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	3 467,1	3 725,5	4 023,7
PIB marchand	3 170,7	3 426,7	3 702,4
Secteur primaire	472,3	568,2	588,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	472,3	568,2	588,0
Secteur secondaire	712,7	749,7	819,3
Industries extractives	38,4	46,0	44,8
Industries manufacturières	444,9	446,3	485,8
Électricité, Gaz, Eau	70,6	84,5	90,9
Bâtiment, Travaux publics	158,8	172,9	197,8
Secteur tertiaire	1 985,7	2 108,8	2 295,1
Commerce de gros et de détail	643,5	599,9	730,9
Transports, Entrepôts, Communications	245,6	265,9	300,0
Autres services marchands	659,7	782,2	775,5
Droits et taxes sur importations	436,9	460,8	488,7
Services non marchands	296,5	298,7	321,3
Importations de biens et services	1 448,5	1 544,3	1 670,3
Ressources = emplois	4 915,6	5 269,7	5 694,0
Consommation finale publique	390,4	484,9	507,0
Consommation finale privée	2 846,8	2 996,3	3 256,5
Formation brute de capital fixe	798,8	851,9	925,0
Variation de stocks	-181,7	-124,7	-119,5
Exportations de biens et services	1 061,3	1 061,4	1 125,0
Déflateur du PIB	102,5	100,9	101,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	3,7%	7,5%	8,0%
Taux de croissance réel (%)	1,2%	6,5%	6,0%
Population (millions)	10,4	10,6	10,9
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	334,9	350,4	370,5

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique.

TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
PIB au prix du marché	1 026,2	1 002,0	1 083,9
PIB marchand	922,7	898,2	981,1
Secteur primaire	392,4	346,6	404,3
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	392,4	346,6	404,3
Secteur secondaire	187,6	199,5	210,8
Industries extractives	32,4	36,5	35,5
Industries manufacturières	93,4	92,6	96,5
Électricité, Gaz, Eau	38,9	45,0	51,6
Bâtiment, Travaux publics	22,9	25,4	27,1
Secteur tertiaire	342,6	352,2	366,1
Commerce de gros et de détail	120,7	122,0	123,1
Transports, Entrepôts et Communications	51,4	52,8	54,6
Autres services marchands	98,3	96,9	103,9
Droits et taxes sur importations	72,2	80,5	84,5
Services non marchands	103,6	103,7	102,8
Importations de biens et services	504,4	557,2	565,3
Ressources = emplois	1 530,7	1 559,1	1 649,2
Consommation finale publique	122,6	127,0	134,9
Consommation finale privée	894,3	826,5	835,2
Formation brute de capital fixe	168,1	198,7	219,5
Variation de stocks	6,8	4,4	13,1
Exportations de biens et services	338,9	402,5	446,5
Déflateur du PIB	103,2	93,7	105,1
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,4%	-2,4%	8,2%
Taux de croissance réel (%)	4,1%	4,2%	2,9%
Population (millions)	4,9	5,0	5,1
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	211,4	201,6	213,0

Source : Direction de la Statistique.

UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2002	2003	2004
	Tonnes		
BENIN			
Arachides	146 214	164 683	169 228
Coton graine	337 312	330 000	400 000
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Burkina			
Arachides	323 642	368 900	379 900
Coton graine	409 052	483 400	600 000
Karité	-	-	-
Sésame	14 706	-	-
COTE D'IVOIRE			
Café	139 700	154 082	160 000
Cacao	1 246 500	1 377 700	1 315 000
Coton graine	367 500	241 500	300 000
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Caoutchouc	146 100	-	-
Canne à sucre	77 199	-	-
Tabac	244 800	-	-
Bananes(2)	255 700	-	-
Ananas(2)	-	-	-
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
GUINÉE-BISSAU			
Arachides	5 421	-	-
Noix de cajou	84 800	97 900	-
Palmistes	263	263	-
Coton	2 643	-	-
MALI			
Arachides	185 200	192 478	202 102
Coton graine	439 751	608 700	590 000
Karité	-	-	-
Tabac	-	-	-
NIGER			
Arachides	153 700	196 900	144 200
Coton graine	8 300	8 436	10 000
Haricot et niébé	508	-	-
SENEGAL			
Arachides	265 358	440 709	602 600
Coton graine	40 092	54 964	50 005
Tomate industrielle	55 620	-	-
TOGO			
Café	3 800	5 300	4 800
Cacao	7 515	4 900	5 400
Coton graine	164 100	170 000	175 000
Arachides	38 200	36 200	36 500
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	25 641	-	-
U.M.O.A.			
Cacao	1 254 015	1 382 600	1 320 400
Café	143 500	159 382	164 800
Coton graine	1 768 750	1 897 000	2 125 005
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	25 904	-	-
Karité	14 706	-	-
Sésame	1 117 733	1 399 870	1 534 530
Arachides	146 100	-	-
Caoutchouc	-	-	-
Tabac	244 800	-	-
Bananes(2)	255 700	-	-
Ananas(2)	-	-	-
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
Canne à sucre	77 199	-	-
Tomate industrielle	55 620	-	-
Noix de cajou	84 800	97 900	-
Haricot et niébé	508	-	-

(1) : milliers de m³.

(2) : exportations.

Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

	2002	2003	2004
Milliers de tonnes			
BENIN			
Mais	797,5	788,3	842,6
Mil et sorgho	223,4	198,7	200,6
Riz paddy	63,2	54,2	64,7
Igname	2 151,4	2 011,0	2 257,3
Manioc	3 154,9	3 054,8	2 955,0
Haricot et niébé	95,3	81,8	93,8
BURKINA			
Mais	653,1	733,5	481,5
Mil et sorgho	2 368,0	2 794,6	2 336,9
Riz paddy	89,1	95,5	74,5
COTE D'IVOIRE			
Mais	642,2	571,8	-
Riz paddy	937,2	963,0	-
Mil et sorgho	76,7	77,0	-
Igname	3 718,2	4 142,4	-
Manioc	4 078,8	5 409,7	-
Banane plantain	1 726,8	1 734,7	-
GUINEE-BISSAU			
Riz paddy	87,9	66,4	97,0
Mais	22,1	20,6	12,5
Mil et sorgho	38,9	32,7	19,8
MALI			
Mais	363,6	509,3	459,5
Mil et sorgho	1 436,8	1 886,6	1 638,8
Riz paddy	710,4	967,2	718,1
NIGER			
Mil et sorgho	3 236,9	3 562,1	2 799,6
Riz paddy	79,9	67,8	15,2
SENEGAL			
Mais	80,4	400,9	421,4
Mil et sorgho	531,7	818,2	517,5
Riz paddy	172,4	231,8	206,2
Manioc	107,0	181,7	401,4
Haricot et niébé	12,8	34,7	26,1
Pastèques	220,9	398,5	275,8
TOGO			
Mais	510,1	538,0	527,3
Mil et sorgho	220,7	210,4	202,6
Riz paddy	69,2	62,0	81,6
Igname	574,9	615,0	659,3
Manioc	727,7	778,9	718,4
Haricot et niébé	44,7	43,6	45,1
U.M.O.A			
Mais	2 426,8	2 990,6	2 744,8
Mil et sorgho	8 056,4	9 503,4	7 715,7
Riz paddy	1 272,1	1 544,9	1 257,3
Igname	2 726,3	2 626,0	2 916,6
Manioc	3 989,6	4 015,4	4 074,8
Banane plantain	1 726,8	1 734,7	-
Haricot et niébé	152,8	160,1	165,0
Pastèques	220,9	398,5	275,8

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

UMOA - ELEVAGE ET PECHE

Pays/Produits	2002	2003	2004
Milliers de têtes			
ELEVAGE			
BENIN			
Bovins	1 568	1 676	1 741
Ovins et caprins	1 900	1 996	2 037
Porcins	250	279	287
Volailles	10 955	12 800	13 217
BURKINA			
Bovins	4 992	5 092	-
Ovins et caprins	16 370	16 862	-
Porcins	-	-	-
Volailles	23 786	24 498	-
Asins	-	-	-
Equins	-	-	-
Camelins	-	-	-
COTE d'IVOIRE(1)			
Bovins	29 998	-	-
Ovins et caprins	8 610	-	-
Porcins	7 810	-	-
Volailles	22 165	-	-
GUINEE-BISSAU			
Bovins	538	551	565
Ovins et caprins	644	663	683
Volailles	454	806	862
MALI			
Asins	-	-	-
Bovins	8 522	9 229	7 758
Ovins et caprins	26 685	30 302	21 423
Porcins	-	-	-
Equins	-	-	-
Volailles	-	-	-
Camelins	-	-	-
NIGER			
Bovins	3 543	6 314	3 686
Ovins et caprins	16 021	16 457	16 904
SENEGAL			
Bovins	2 997	3 016	3 078
Ovins et caprins	8 440	8 582	8 891
Porcins	291	303	316
Equins	896	900	905
Volailles	25 381	26 075	29 197
TOGO			
Bovins	279	285	287
Ovins et caprins	2 499	2 326	2 350
Porcins	406	270	275
Volailles	9 963	8 100	8 150
UMOA			
Asins	-	-	-
Camelins	-	-	-
Bovins	22 439	26 163	13 429
Ovins et caprins	72 559	77 188	35 384
Porcins	8 757	852	878
Equins	896	900	905
Volailles	70 539	72 279	51 426
Tonnes			
PECHE			
BENIN	40 436	41 618	43 324
BURKINA	4 581	ND	-
COTE D'IVOIRE	35 301	37 121	38 226
GUINEE-BISSAU			
MALI	23 560	25 000	-
NIGER	341 433	441 687	421 500
SENEGAL	15 845	19 000	18 500
TOGO	461 155	564 426	521 550

(1) : en tonnes.

Sources : Ministères des ressources animales des Etats.

UMOA - MINES ET PETROLE

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire		Mali	Niger	Sénégal			Togo
	Pétrole	Or	Pétrole	Or	Or	Uranium	Phosphates de calcium	Phosphates d'alumine	Sel marin	Phosphates de calcium
PRODUCTION	<i>barils</i>	<i>kg</i>	<i>Milliers de barils</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>tonnes</i>	<i>tonnes</i>			<i>tonnes</i>
1990	1 415 800	3 572	69 108	288	-	2 831	2 147 000	-	100 000	2 438 674
1991	1 352 700	2 926	73 050	1 245	4 597	2 777	1 740 500	-	100 000	2 964 702
1992	933 300	2 404	69 371	1 776	5 467	2 966	2 283 501	-	95 000	2 030 702
1993	1 061 900	1 857	63 035	1 907	5 939	2 851	1 667 000	-	85 000	1 800 000
1994	884 577	1 275	-	1 872	4 599	2 956	1 587 350	-	87 600	2 121 489
1995	653 615	1 336	2 294	2 008	6 291	2 974	1 483 700	-	110 000	2 591 213
1996	552 144	897	5 815	2 054	6 584	3 322	1 376 807	-	100 000	2 730 869
1997	456 127	1 047	5 266	2 485	18 521	3 499	1 584 405	-	110 000	2 631 353
1998	355 900	1 060	3 806	1 995	21 156	3 516	1 514 897	-	137 197	2 253 411
1999	-	996	3 547	2 967	25 265	2 948	1 797 150	-	145 000	1 714 530
2000	-	624	5 459	3 444	28 278	2 896	1 846 306	-	124 000	1 370 136
2001	-	228	2 099	3 672	53 658	2 917	1 708 000	-	141 000	1 066 581
2002	-	209	5 457	3 570	66 068	3 024	1 547 000	-	183 000	1 270 609
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	3 149	1 761 924	-	159 223	1 471 328
2004	-	1 125	8 125	1 219	41 585	3 282	1 753 833	-	-	1 115 150
VENTES										
1990	1 265 300	3 471	69 108	288	-	3 030	1 367 493	-	78 241	2 309 313
1991	1 366 600	835	73 050	1 245	-	2 945	1 304 030	-	71 373	3 046 599
1992	979 700	-	69 371	1 776	-	2 841	1 185 553	-	67 688	2 081 436
1993	1 085 100	723	63 035	1 907	-	3 746	959 354	-	68 535	1 567 391
1994	971 115	533	-	1 872	-	2 787	603 136	-	105 425	2 181 489
1995	664 419	1 487	2 294	2 008	6 291	3 116	857 884	-	88 713	2 906 900
1996	569 235	878	5 815	2 054	6 584	2 970	836 410	-	81 481	2 633 725
1997	408 527	1 022	5 266	2 485	16 323	3 921	615 063	-	131 495	2 686 640
1998	419 900	1 051	3 806	2 009	20 589	3 627	373 463	-	126 024	2 242 641
1999	-	6 585	3 547	2 967	25 265	2 960	657 325	-	107 508	1 616 751
2000	-	1 000	2 578	3 444	28 278	3 040	366 899	-	119 914	1 219 859
2001	-	1 158	2 099	3 672	53 658	2 960	510 409	-	146 287	1 066 581
2002	-	209	4 993	3 570	66 068	2 960	319 524	-	157 263	1 327 710
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	2 830	32 615	-	151 655	1 363 486
2004	-	1 125	8 125	1 219	41 585	3 312	-	-	-	1 239 750

Source : Sociétés minières nationales

UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Francs cfa le kilogramme			
BENIN			
Arachide en coque	-	-	-
Café	-	-	205
Coton graine	220	200	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
BURKINA			
Arachide décortiquée (a)	libre	libre	libre
Coton graine	200	175	-
COTE D'IVOIRE			
Cacao	libre	-	-
Café	libre	-	-
Coton graine	190	180	-
Régimes de palme	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	174	250	250
Palmistes	-	-	-
Coton	-	-	-
MALI			
Arachide en coque	libre	-	-
Coton graine	200	180	-
NIGER			
Arachide en coque	libre	-	-
Coton graine	175	175	175
SENEGAL			
Arachide en coque	120	120	-
Coton graine	185	185	185
TOGO			
Arachide décortiquée	-	-	-
Cacao	815	852	-
Café	297	311	-
Coton graine	175	175	175
Palmistes	-	-	-

(a) : décortiquée et triée à partir de 1994-1995.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau

	2002	2003	2004
COTONOU			
1er trimestre	120,0	123,8	124,1
2e trimestre	122,6	124,6	124,8
3e trimestre	123,3	123,3	124,8
4e trimestre	122,7	124,3	126,4
Année	122,1	124,0	125,1
OUAGADOUGOU			
1er trimestre	111,6	114,5	113,5
2e trimestre	115,0	117,7	115,8
3e trimestre	116,2	117,0	116,5
4e trimestre	114,3	117,2	118,9
Année	114,3	116,6	116,1
ABIDJAN			
1er trimestre	120,0	124,5	124,5
2e trimestre	121,0	126,6	127,6
3e trimestre	120,5	125,3	127,1
4e trimestre	122,3	123,4	127,9
Année	121,0	125,0	126,8
GUINEE BISSAU (*)			
1er trimestre	19 203,5	96,0	96,5
2e trimestre	20 057,7	96,6	98,0
3e trimestre	19 940,9	98,8	99,1
4e trimestre	19 770,1	98,3	99,6
Année	19 743,1	97,4	98,3
BAMAKO			
1er trimestre	108,7	111,0	104,8
2e trimestre	111,3	110,4	105,9
3e trimestre	114,0	111,5	108,0
4e trimestre	113,8	109,1	109,6
Année	112,0	110,5	107,1
NIAMEY			
1er trimestre	113,8	114,0	111,0
2e trimestre	117,3	114,9	113,2
3e trimestre	117,8	114,7	116,1
4e trimestre	115,7	113,5	117,9
Année	116,1	114,3	114,5
DAKAR			
1er trimestre	109,2	110,1	109,8
2e trimestre	109,2	108,5	109,1
3e trimestre	110,7	110,6	111,4
4e trimestre	110,8	110,5	111,6
Année	110,0	109,9	110,5
LOME			
1er trimestre	115,2	114,9	113,8
2e trimestre	118,9	117,5	115,7
3e trimestre	115,2	114,4	115,4
4e trimestre	114,5	112,7	116,2
Année	115,9	114,9	115,3
UEMOA (**)			
1er trimestre	115,2	117,9	117,0
2e trimestre	116,7	118,8	118,6
3e trimestre	117,1	118,5	119,3
4e trimestre	117,4	117,4	120,3
Année	116,8	118,2	118,8

(*) : indice des produits alimentaires (base 100 = février 1986) avant 2003, indice général (base 100 = juin 2001-juillet 2002) à partir de 2003.

(**) : non compris la Guinée-Bissau.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	UMOA		
	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA			
RECETTES ET DONS	3 763,3	3 999,4	4 275,4
RECETTES TOTALES	3 348,9	3 494,3	3 712,5
Recettes courantes	3 302,7	3 453,5	3 666,0
Recettes fiscales	2 989,9	3 120,2	3 323,8
Directes			
Indirectes			
Sur biens et services			
Taxes sur les transactions internationales			
Taxes sur les importations			
Autres	312,8	333,3	342,2
Recettes non fiscales			
Excédents de stabilisation			
Cotisations de sécurité sociale			
Autres	46,2	40,8	46,5
Autres recettes non classées	414,5	505,1	562,9
DONS	4 183,6	4 446,6	4 843,0
DEPENSES ET PRÊTS NETS	4 199,2	4 437,4	4 856,6
DEPENSES TOTALES	2 869,0	3 024,2	3 181,8
Dépenses courantes	1 126,9	1 182,4	1 257,6
Salaires et traitements	1 337,7	1 481,8	1 593,8
Autres dépenses de fonctionnement	395,3	351,4	315,6
Intérêts sur la dette publique	39,0	46,1	49,1
Intérieure	357,3	298,9	261,6
Extérieure	1 230,4	1 249,4	1 523,1
Dépenses en capital	528,5	567,4	673,7
Sur financement interne	701,9	680,7	846,9
Sur financement externe	7,2	3,7	6,1
Autres dépenses en capital	41,8	46,0	57,4
Dépenses des fonds spéciaux	-15,5	9,0	-13,6
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	347,6	252,8	170,1
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-834,8	-952,3	-1 130,5
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-420,3	-447,2	-567,6
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	8,7	28,1	0,3
AJUSTEMENT BASE CAISSE	-6,8	19,4	-0,8
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	-24,0	4,1	-18,3
Sur dette intérieure	-37,4	4,3	-29,3
Intérêts	13,4	-0,2	11,0
Dépenses engagées non payées	17,2	15,3	17,5
Sur dette extérieure	15,5	8,7	1,1
Paiement période complémentaire	-411,6	-419,1	-567,3
SOLDE GLOBAL (base caisse)	422,5	425,7	542,0
FINANCEMENT	-56,3	-74,8	-69,2
INTERIEUR NET	-98,5	-169,0	-83,2
Bancaire	41,3	93,2	6,6
Non bancaire	25,3	139,5	77,1
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	3,5	5,6	20,8
Recettes de privatisation	13,9	-44,7	-84,2
Autres	478,8	500,5	611,2
EXTERIEUR	715,8	436,2	559,1
Tirages sur emprunts	-771,7	-627,9	-610,2
Amortissements dus	860,5	178,7	141,8
Allégements obtenus	-360,6	495,5	495,3
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	34,7	84,3	25,3
Autres	-10,9	-6,6	25,4
ERREURS ET OMISSIONS	0,0	0,0	0,0
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)			

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	BENIN			BURKINA		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
	Milliards de francs CFA					
RECETTES ET DONS						
RECETTES TOTALES	338,3	383,4	420,2	378,0	434,2	462,1
Recettes courantes	318,2	342,9	351,4	259,4	300,9	344,8
Recettes fiscales	318,2	342,9	351,4	255,4	300,9	344,8
Directes	282,5	307,2	311,4	240,9	270,1	318,6
Indirectes	136,6	148,0	155,5	61,7	67,2	72,8
Sur biens et services				179,2	202,9	
Taxes sur les transactions internationales	145,9	159,2	155,9	138,4	153,0	
Taxes sur les importations				42,4	43,8	51,4
Autres						
Recettes non fiscales	35,7	35,7	40,0	18,5	36,6	26,2
Excédents de stabilisation						
Collations de sécurité sociale						
Autres						
Recettes en capital						
DONS				0,0	0,0	0,0
DEPENSES ET PRÉTS NETS						
DEPENSES TOTALES	383,2	436,4	468,1	485,1	507,0	577,0
Dépenses courantes	380,0	438,4	467,4	487,8	483,5	562,4
Salaires et traitements	259,3	293,6	304,4	257,5	259,6	293,4
Autres dépenses de fonctionnement	90,1	103,0	118,3	103,0	112,5	123,5
Intérêts sur la dette publique	153,7	178,3	171,3	137,7	130,3	150,8
Intérieure	15,6	12,3	14,8	16,8	16,8	19,1
Extérieure	1,2	1,0	1,2	3,9	5,2	6,4
Dépenses en capital	14,3	11,3	13,6	12,9	11,6	12,7
Sur financement interne	120,7	144,8	163,0	230,3	223,9	289,0
Sur financement externe	54,5	71,4	67,0	86,7	88,2	133,5
Autres dépenses en capital	66,2	73,4	96,0	143,8	134,4	153,0
PRÉTS MOINS RECOUVREMENTS				0,0	1,3	2,5
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	3,2	-2,0	0,7	-2,7	23,5	-5,4
SOLDE GLOBAL (hors dons)	19,9	-9,8	-5,2	-68,0	-31,4	-65,5
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	-65,0	-83,5	-116,7	-225,7	-206,1	-232,2
AJUSTEMENT BASE CAISSE						
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	-20,5	13,3	-16,6	39,7	-16,1	5,4
Sur dette intérieure	-6,7	-5,6	-8,2	9,1	4,9	8,8
Intérêts	-6,7	-5,6	-8,2	9,1	4,9	8,8
Dépenses engagées non payées	-6,7	-5,6	-8,2	-3,3	4,0	1,4
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	12,4	0,9	7,4
Paiement période complémentaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-85,4	-39,7	-64,5	-67,4	-88,9	-109,5
FINANCEMENT						
INTERIEUR NET	65,4	39,8	64,5	69,7	85,8	109,6
Bancaire	11,4	-3,4	3,1	-22,9	5,7	-6,9
Non bancaire	13,7	-1,4	9,6	-43,8	8,0	-17,1
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	-2,3	-2,0	-6,5	20,0	-3,3	2,8
Recettes de privatisation	-0,6	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	3,8	1,6	0,8	1,0	7,3
EXTERIEUR	-1,7	-3,4	-5,3	0,0	0,0	0,0
Tirages sur emprunts	54,0	43,2	61,4	92,6	83,1	116,5
Amortissements dus	55,0	44,1	61,5	99,5	84,7	120,4
Allégements obtenus	-18,8	-17,9	-21,8	-27,7	-26,3	-26,2
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	17,8	17,0	21,7	0,0	24,7	24,7
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ERREURS ET OMISSIONS	0,0	0,0	0,0	20,8	0,0	-2,3
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,1	-0,1	0,0	-2,3	0,1	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GUINEE-BISSAU		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA						
RECETTES ET DONS	1 469,5	1 401,2	1 493,8	30,4	32,9	42,7
RECETTES TOTALES	1 428,4	1 351,8	1 433,7	21,7	22,3	23,6
Recettes courantes	1 428,4	1 351,8	1 433,7	21,7	22,3	23,6
Recettes fiscales	1 259,3	1 189,9	1 240,4	11,9	13,4	12,0
Directes	333,1	287,7	288,6			
Indirectes	926,2	902,2	951,8			
Sur biens et services	269,6	258,1	258,0			
Taxes sur les transactions internationales	632,3	629,4	677,5			
Taxes sur les importations	375,9	284,9	361,5			
Autres	24,3	14,7	16,3			
Recettes non fiscales	169,1	161,9	193,3	9,8	8,9	11,8
Excédents de stabilisation	0,0	0,0	0,0			
Cotisations de sécurité sociale	113,1	109,1	111,9			
Autres	56,0	52,8	81,4			
Autres recettes		0,0	0,0			
DONS	41,1	49,4	60,1	8,7	10,6	18,9
DEPENSES ET PRÊTS NETS	1 591,6	1 611,0	1 650,1	40,5	55,7	65,0
DEPENSES TOTALES	1 578,7	1 601,9	1 638,2	40,5	55,7	65,0
Dépenses courantes	1 256,9	1 288,8	1 326,2	26,8	37,7	46,5
Salaires et traitements	523,5	539,3	545,8	10,5	15,0	18,6
Autres dépenses de fonctionnement	467,8	532,1	594,4	16,3	16,3	23,0
Intérêts sur la dette publique	265,6	217,4	186,2	0,0	6,4	4,9
Intérieure	23,2	26,1	29,5	0,0		
Extérieure	242,4	191,3	156,7	0,0	6,4	4,9
Dépenses en capital	257,1	213,7	214,0	12,4	18,0	18,5
Sur financement interne	145,9	124,6	123,3	0,7	0,5	2,4
Sur financement externe	111,2	89,1	90,7	11,7	17,5	16,1
Autres dépenses en capital	7,2	2,4	3,6			
Autres dépenses liées à la crise	57,5	97,0	94,2	1,3	0,0	0,0
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	12,9	9,1	11,9	0,0	0,0	0,0
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	291,2	155,8	170,2	-5,8	-9,5	-20,2
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-163,2	-259,2	-216,4	-18,8	-33,4	-41,2
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	-122,1	-209,8	-156,3	-10,1	-22,8	-22,3
AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	8,1	17,5	4,3
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	8,1	17,5	4,3
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	5,3	14,2	0,0
Intérêts				5,3	15,8	0,0
Dépenses engagées non payées				0,0	-1,6	0,0
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	2,8	3,3	4,3
Paiement période complémentaire						
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-122,1	-209,8	-156,3	-2,0	-5,3	-18,0
FINANCEMENT	130,5	220,3	144,6	7,2	1,7	4,3
INTERIEUR NET	33,7	74,4	1,5	-0,3	-8,6	-5,2
Bancaire	23,7	-64,6	-85,7	3,2	-4,7	-0,5
Non bancaire	10,0	139,0	67,2	-3,5	-3,9	-4,7
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	25,9	141,9	77,1	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	4,5	1,2	9,4	0,0	0,0	0,0
Autres	5,5	-4,1	-19,2	0,0	0,0	0,0
EXTERIEUR	96,8	145,9	143,1	7,5	10,3	10,5
Tirages sur emprunts	255,8	39,3	41,1	4,4	8,0	10,5
Amortissements dus	-501,4	-381,3	-335,4	-20,1	-16,5	-15,8
Allégements obtenus	755,4	90,8	0,0	16,0	5,2	1,9
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	-400,6	382,3	448,6	7,2	13,6	12,9
Autres	-12,4	14,8	-11,2	0,0	0,0	0,0
ERREURS ET OMISSIONS	-8,4	-19,5	11,7	-5,2	3,6	13,7
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
	Milliards de francs CFA					
RECETTES ET DONS	456,7	546,7	559,0	235,5	232,7	262,1
RECETTES TOTALES	370,9	434,4	451,4	160,9	156,7	172,9
Recettes courantes	370,9	434,4	451,4	160,9	156,7	172,9
Recettes fiscales	306,0	361,8	390,0	144,6	152,1	167,6
Directes						
Indirectes						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales						
Taxes sur les importations						
Autres						
Recettes non fiscales	31,2	35,2	18,8	3,8	1,2	1,4
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
Autres recettes non classées	33,7	37,4	42,6	12,5	3,4	3,9
DONS	85,8	112,3	107,6	74,6	76,0	89,2
DEPENSES ET PRÊTS NETS	540,6	564,0	635,2	278,0	276,0	315,0
DEPENSES TOTALES	545,5	567,7	644,2	278,2	276,0	314,2
Dépenses courantes	308,7	318,5	343,6	161,7	160,5	170,2
Salaires et traitements	93,5	100,1	121,6	55,3	57,1	59,0
Autres dépenses de fonctionnement	196,8	199,7	204,8	75,6	77,4	88,3
Intérêts sur la dette publique	18,4	18,7	17,2	22,7	17,4	8,1
Intérieure	2,1	3,3	1,5	1,5	1,3	0,1
Extérieure	16,3	15,4	15,7	21,2	16,1	8,0
Dépenses en capital	203,1	211,8	258,0	116,5	115,5	144,0
Sur financement interne	62,7	88,5	88,9	27,1	28,5	34,0
Sur financement externe	140,4	123,3	169,1	89,4	87,0	110,0
Autres dépenses en capital						
Dépenses des fonds spéciaux	33,7	37,4	42,6	8,1	8,6	14,8
PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	-4,9	-3,9	-9,0	-0,2	0,0	0,8
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	17,9	46,1	36,1	-5,2	-14,9	-23,2
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-169,7	-129,6	-183,8	-117,1	-119,3	-142,1
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	-83,9	-17,3	-76,2	-42,5	-43,3	-52,9
AJUSTEMENT BASE CAISSE	-1,3	10,8	12,9	-33,4	-12,2	-19,3
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc = -)	0,0	0,0	0,0	-33,4	-12,2	-19,3
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-33,4	-12,2	-19,3
Intérêts	0,0	0,0	0,0	-33,4	-12,2	-19,3
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	-1,3	10,8	12,9			
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-85,2	-6,5	-63,3	-75,9	-55,5	-72,2
FINANCEMENT	85,1	6,4	63,3	75,9	55,5	72,2
INTERIEUR NET	-3,4	-84,4	-23,2	12,2	0,3	22,9
Bancaire	-9,9	-49,6	29,4	5,1	4,2	27,1
Non bancaire	6,5	-34,8	-52,6	7,1	-3,9	-4,2
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,0	1,0	1,4	-3,0	-2,5	0,0
Autres	0,0	35,8	-54,0	10,1	-1,4	-5,7
EXTERIEUR	88,5	90,8	86,5	63,7	55,2	49,4
Tirages sur emprunts	102,6	97,5	94,8	78,0	68,4	64,1
Amortissements dus	-41,6	-36,8	-37,0	-47,8	-41,6	-22,4
Allégements obtenus	27,5	0,0	0,0	18,8	20,3	1,0
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	30,1	28,7	14,7	8,1	6,7
ERREURS ET OMISSIONS	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL			TOGO		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Milliards de francs CFA						
RECETTES ET DONS	726,7	797,5	864,8	128,3	170,6	170,7
RECETTES TOTALES	664,6	720,0	776,8	124,8	165,3	157,7
Recettes courantes	664,6	720,0	776,8	124,8	165,3	157,7
Recettes fiscales	629,2	676,9	738,5	115,5	148,8	145,3
Directes				29,2	46,9	41,2
indirectes				86,3	99,3	99,3
Sur biens et services				27,1	36,0	36,0
Taxes sur les transactions internationales				59,2	63,3	63,3
Taxes sur les importations						
Autres	35,4	43,1	38,3	9,3	16,5	12,4
Recettes non fiscales						
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
Recettes en capital						
DONS	62,1	77,5	88,0	3,5	5,5	13,0
DEPENSES ET PRÉTS NETS	730,3	850,2	965,6	134,3	146,3	167,0
DEPENSES TOTALES	754,1	867,9	978,4	134,3	146,3	166,8
Dépenses courantes	478,2	529,5	553,9	119,9	136,0	143,4
Salaires et traitements	199,4	203,7	217,6	51,6	51,7	53,2
Autres dépenses de fonctionnement	239,0	281,2	289,6	50,8	66,5	71,6
Intérêts sur la dette publique	39,8	44,6	48,7	17,5	17,8	18,6
Intérieure	4,4	4,6	5,6	2,7	4,6	4,8
Extérieure	35,4	40,0	41,1	14,8	13,2	13,8
Dépenses en capital	275,9	311,4	413,2	14,4	10,3	23,4
Sur financement interne	147,9	163,2	221,2	3,0	2,5	3,4
Sur financement externe	128,0	148,2	192,0	11,4	7,8	20,0
Autres dépenses en capital						
Dépenses non classées		27,0	11,3			
PRÉTS MOINS RECOUVREMENTS	-23,8	-17,7	-12,8	0,0	0,0	0,2
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	78,3	71,9	48,4	19,4	44,6	29,5
SOLDE GLOBAL (hors dons)	-65,7	-130,2	-188,6	-9,5	19,0	-9,3
SOLDE GLOBAL (y compris dons)	3,6	-52,7	-100,8	-6,0	24,5	3,7
AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	16,1	14,8	13,6
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	16,1	14,8	13,6
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	1,7	2,8	0,4
Intérêts				0,7	2,3	-3,2
Dépenses engagées non payées				1,0	0,5	3,6
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	14,4	12,0	13,2
Paiement période complémentaire						
SOLDE GLOBAL (base caisse)	-3,6	-52,7	-100,8	10,1	39,3	17,3
FINANCEMENT	-2,1	52,4	100,7	-9,2	-39,2	-17,3
INTERIEUR NET	-70,5	-16,6	-37,1	-16,5	-42,2	-24,3
Bancaire	-75,3	-42,4	-40,2	-15,2	-18,5	-25,8
Non bancaire	4,8	25,8	3,1	-1,3	-23,7	1,5
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)				0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0
Autres	68,4	69,0	137,8	7,3	3,0	7,0
EXTERIEUR						
Tirages sur emprunts	112,7	90,9	159,6	7,9	3,3	7,1
Amortissements dus	-81,0	-73,9	-117,7	-33,3	-33,6	-33,9
Allégements obtenus	25,0	20,7	92,5	0,0	0,0	0,0
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	32,8	33,3	33,8
Autres	11,7	31,3	3,4	-0,1	0,0	0,0
ERREURS ET OMISSIONS	5,7	0,3	0,1	-0,9	-0,1	0,0
DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

UMOA¹ - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	6 041,0	5 723,9	6 101,6
d ^{ont}			
coton	464,2	515,8	611,3
cacao	1 199,9	1 016,6	851,9
Or ²	406,5	321,1	277,9
Importations FOB	-4 881,4	-5 287,3	-5 711,9
d ^{ont} Pétrole	-948,4	-1 028,5	-1 177,5
Balance commerciale	1 159,6	436,6	389,7
Balance des services	-1 071,0	-1 124,1	-1 084,3
d ^{ont} fr ^t et assurances	-807,4	-907,1	-933,5
Revenus nets	-767,7	-629,7	-602,1
d ^{ont} int ^r êts de la dette	-373,7	-311,1	-263,8
Balance des transferts courants	359,6	446,6	517,1
- priv ^{és}	87,7	140,1	235,5
- publics	271,9	306,5	281,6
Balance des transactions courantes	-319,5	-870,6	-779,6
Compte de capital et d'op^{ér}ations financi^{ères}	1 053,6	961,7	1 044,5
Compte de capital	452,0	435,8	486,3
Op ^{ér} ations financi ^{ères}	601,6	525,9	558,2
Investissements directs	405,7	274,5	239,3
Investissements de portefeuille	65,3	46,4	7,7
Autres investissements	130,6	205,0	311,2
Pour m ^é moire : fin an ^c ement exceptionnel	613,0	735,1	698,0
Erreurs et omissions nettes	-6,5	-18,8	0,0
SOLDE GLOBAL	727,6	72,3	264,9

* : estimations.

Source : BCEAO.

1 : agr^égation des balances des paiements nationaux.

2 : n'inclut pas les exportations de la Côte d'Ivoire.

BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	312,1	314,3	292,4
dont Coton	93,4	110,9	110,9
Importations FOB	-473,1	-475,9	-424,0
dont Pétrole	-63,3	-75,1	-83,3
Balance commerciale	-161,0	-161,5	-131,6
Balance des services	-39,4	-47,4	-23,5
dont frêt et assurances	-85,6	-87,9	-60,3
Revenus nets	-18,0	-22,1	-11,3
dont intérêts de la dette	-12,6	-11,3	-13,6
Balance des transferts courants	109,6	38,6	52,0
- privés	55,3	29,8	32,7
- publics	54,3	8,8	19,3
Balance des transactions courantes	-108,8	-192,5	-114,4
Compte de capital et d'opérations financières	53,1	62,4	71,2
Compte de capital	44,0	37,0	79,7
Opérations financières	9,1	25,4	-8,5
Investissements directs	8,5	25,8	8,5
Investissements de portefeuille	0,4	-1,0	-2,0
Autres investissements	0,2	0,6	-15,0
Pour mémoire : financement exceptionnel	18,3	17,0	21,7
Erreurs et omissions nettes	1,8	-5,0	0,0
SOLDE GLOBAL	-53,9	-135,1	-43,2

BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	170,8	186,3	234,1
dont Coton	97,4	119,9	163,2
Importations FOB	-381,7	-398,3	-448,8
dont Pétrole	-71,0	-78,0	-99,0
Balance commerciale	-72,5	-108,9	-112,0
Balance des services	-68,0	-83,6	-87,7
dont frêt et assurances	-14,7	-14,9	-16,1
Revenus nets	-12,8	-11,7	-12,8
dont intérêts de la dette	90,0	122,4	104,3
Balance des transferts courants	29,7	18,1	26,0
- privés	60,3	104,3	78,3
- publics	-208,1	-213,4	-238,5
Balance des transactions courantes	222,0	236,4	236,1
Compte de capital et d'opérations financières	112,6	119,5	99,5
Compte de capital	109,4	116,9	136,6
Opérations financières	9,3	15,8	10,0
Investissements directs	0,9	0,8	2,0
Investissements de portefeuille	99,2	100,3	124,6
Autres investissements	20,8	24,7	24,7
Pour mémoire : financement exceptionnel	-3,1	-2,7	0,0
Erreurs et omissions nettes	10,8	20,3	-2,4
SOLDE GLOBAL			

* : estimations.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	3 676,5	3 363,7	3 646,3
dont Cacao en fève	1 196,2	1 007,6	839,0
Importations FOB	-1 711,6	-1 877,9	-2 201,7
dont Pétrole	-370,9	-350,5	-466,3
Balance commerciale	1 964,9	1 485,8	1 444,6
Balance des services	-668,8	-648,6	-668,1
dont frêt et assurances	-250,7	-277,9	-322,9
Revenus nets	-439,0	-383,3	-372,6
dont intérêts de la dette	-242,4	-191,3	-156,7
Balance des transferts courants	-322,0	-282,8	-244,0
- privés	-335,0	-290,9	-255,4
- publics	13,0	8,1	11,4
Balance des transactions courantes	535,1	171,1	159,9
Compte de capital et d'opérations financières	47,1	-112,3	-76,9
Compte de capital	5,8	4,5	4,7
Opérations financières	41,3	-116,8	-81,6
Investissements directs	148,2	96,1	92,2
Investissements de portefeuille	15,9	14,6	-22,7
Autres investissements	-122,8	-227,5	-151,1
Pour mémoire : financement exceptionnel	354,8	473,1	448,6
Erreurs et omissions nettes	-21,8	-18,0	0,0
SOLDE GLOBAL	560,4	40,8	83,0

GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	37,9	37,8	41,1
dont noix de cajou	33,7	29,9	39,1
Importations FOB	-40,7	-37,9	-42,3
dont Pétrole	-4,1	-5,1	-6,6
Balance commerciale	-2,8	-0,1	-1,2
Balance des services	-14,6	-17,6	-14,1
dont frêt et assurances	-7,2	-7,7	-6,9
Revenus nets	-6,1	-5,1	-6,9
dont intérêts de la dette	-6,3	-5,8	-4,5
Balance des transferts courants	22,8	22,7	35,5
- privés	9,2	10,9	12,5
- publics	13,6	11,8	23,0
- privés	-0,7	-0,1	13,3
Balance des transactions courantes	13,2	30,9	12,2
Compte de capital et d'opérations financières	27,1	24,9	9,0
Compte de capital	-13,9	6,0	3,2
Opérations financières	1,8	2,0	2,2
Investissements directs	0,0	0,3	0,8
Investissements de portefeuille	-15,7	3,7	0,2
Autres investissements	26,0	21,5	17,3
Pour mémoire : financement exceptionnel	2,7	3,0	0,0
Erreurs et omissions nettes	15,2	33,8	25,5
SOLDE GLOBAL	15,2	33,8	25,5

* : estimations.

Source : BCEAO.

MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	609,9	539,3	542,3
dont Coton	138,2	143,4	196,0
Importations FOB	-496,5	-574,4	-558,3
dont Pétrole	-86,9	-130,2	-117,2
Balance commerciale	113,4	-35,1	-16,0
Balance des services	-151,7	-149,9	-121,4
dont frêt et assurances	-127,6	-141,6	-138,9
Revenus nets	-167,4	-96,4	-88,7
dont intérêts de la dette	-16,8	-15,9	-16,1
Balance des transferts courants	101,9	120,6	94,3
- privés	71,1	53,2	47,8
- publics	30,8	67,4	46,5
Balance des transactions courantes	-103,8	-160,8	-131,8
Compte de capital et d'opérations financières	189,8	255,6	190,1
Compte de capital	100,2	96,2	103,7
Opérations financières	89,6	159,4	86,4
Investissements directs	168,8	76,0	30,9
Investissements de portefeuille	36,6	7,7	7,6
Autres investissements	-115,8	75,7	47,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	27,5	30,1	28,7
Erreurs et omissions nettes	-3,7	6,9	0,0
SOLDE GLOBAL	82,3	101,7	58,3

NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	194,8	204,5	201,2
dont Uranium	62,5	65,5	64,3
Importations FOB	-258,7	-283,9	-287,4
dont Pétrole	-22,0	-24,3	-29,4
Balance commerciale	-63,9	-79,4	-86,2
Balance des services	-70,9	-75,1	-81,0
dont frêt et assurances	-63,5	-75,3	-74,2
Revenus nets	-16,9	-15,2	-6,5
dont intérêts de la dette	-21,2	-16,1	-8,0
Balance des transferts courants	36,8	42,6	44,8
- privés	8,6	9,7	14,8
- publics	28,2	32,9	30,0
Balance des transactions courantes	-114,9	-127,1	-128,9
Compte de capital et d'opérations financières	108,9	100,4	109,3
Compte de capital	64,4	54,1	58,1
Opérations financières	44,5	46,3	51,8
Investissements directs	2,9	6,7	8,7
Investissements de portefeuille	0,3	1,5	1,0
Autres investissements	41,3	38,1	41,5
Pour mémoire : financement exceptionnel	43,8	39,9	16,6
Erreurs et omissions nettes	-7,4	-6,7	0,0
SOLDE GLOBAL	-13,4	-33,4	-19,6

* : estimations.

Source : BCEAO.

SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	743,4	730,6	774,8
dont produits halieutiques	173,9	164,1	153,8
Importations FOB	-1 117,9	-1 200,5	-1 308,1
dont Pétrole	-217,0	-230,7	-255,6
Balance commerciale	-374,5	-469,9	-533,3
Balance des services	-12,7	-13,0	-15,2
dont frêt et assurances	-146,9	-158,4	-177,2
Revenus nets	-90,6	-79,1	-85,3
dont intérêts de la dette	-47,5	-45,7	-44,0
Balance des transferts courants	257,0	308,3	353,9
- privés	192,2	241,0	287,1
- publics	64,8	67,3	66,8
Balance des transactions courantes	-220,8	-253,7	-279,9
Compte de capital et d'opérations financières	311,2	301,0	375,3
Compte de capital	88,4	87,6	120,4
Opérations financières	222,8	213,4	254,9
Investissements directs	30,7	28,8	81,6
Investissements de portefeuille	2,1	12,8	10,5
Autres investissements	190,0	171,8	182,8
Pour mémoire : financement exceptionnel	76,9	82,7	75,0
Erreurs et omissions nettes	21,3	8,6	0,0
SOLDE GLOBAL	111,7	55,9	95,4

TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2002	2003	2004*
Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	295,6	347,4	369,4
dont Coton	40,7	47,8	41,9
Importations FOB	-401,2	-438,5	-441,3
dont Pétrole	-113,2	-134,6	-119,9
Balance commerciale	-105,6	-91,1	-71,9
Balance des services	-40,4	-63,6	-49,0
dont frêt et assurances	-57,9	-74,7	-65,4
Revenus nets	-15,0	-13,6	-14,7
dont intérêts de la dette	-14,1	-13,3	-13,8
Balance des transferts courants	63,5	74,2	76,3
- privés	56,6	68,3	70,0
- publics	6,9	5,9	6,3
Balance des transactions courantes	-97,5	-94,1	-59,3
Compte de capital et d'opérations financières	108,3	87,3	127,2
Compte de capital	9,5	12,0	11,2
Opérations financières	98,8	75,3	116,0
Investissements directs	35,5	23,3	25,2
Investissements de portefeuille	9,1	9,7	10,5
Autres investissements	54,2	42,3	80,3
Pour mémoire : financement exceptionnel	44,9	46,1	47,0
Erreurs et omissions nettes	3,7	-4,9	0,0
SOLDE GLOBAL	14,5	-11,8	67,9

* : estimations.

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	2 850 270,2	3 061 005,9	3 182 973,1
Banque Centrale	2 594 723,7	2 894 467,9	3 027 557,1
Banques	255 546,5	166 538,0	155 416,0
Crédit intérieur	3 883 818,5	3 988 227,8	4 223 004,0
Position nette des Gouvernements	838 837,9	740 384,6	704 504,4
Crédits à l'économie	3 044 980,6	3 247 843,2	3 518 499,6
Crédits de campagne	181 610,2	128 164,0	114 012,0
Crédits ordinaires	2 863 370,4	3 119 679,2	3 404 487,6
dont : douteux et litigieux	129 554,9	112 036,0	143 737,0
TOTAL ACTIF	6 734 088,7	7 049 233,7	7 405 977,1
Masse monétaire	5 494 508,2	5 652 587,9	5 978 945,9
Circulation fiduciaire	2 013 588,9	1 847 875,8	1 798 828,1
Dépôts en CCP	22 461,2	28 838,0	35 318,9
Dépôts en CNE	34 115,7	36 700,2	40 538,6
Dépôts en banque	3 424 342,4	3 739 173,9	4 104 260,3
Sociétés d'Etat et EPIC	292 424,6	374 272,3	434 290,5
- à vue	202 181,6	256 802,3	265 121,5
- à terme	90 243,0	117 470,0	169 169,0
Particuliers et entreprises privées	3 131 917,8	3 364 901,6	3 669 969,8
- à vue	1 602 271,4	1 761 961,6	1 930 457,8
- à terme	1 529 646,4	1 602 940,0	1 739 512,0
Autres Postes Nets	1 239 580,5	1 396 645,8	1 427 031,2
TOTAL PASSIF	6 734 088,7	7 049 233,7	7 405 977,1
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	2 145 618,4	2 349 657,2	2 446 310,6
- Crédit à moyen et long terme	899 362,2	898 186,0	1 072 189,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	109,5	110,3	109,3

Source : BCEAO

BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	416 541,0	279 801,6	236 557,4
Banque Centrale	309 299,0	211 080,6	159 564,4
Banques	107 242,0	68 721,0	76 993,0
Crédit intérieur	111 852,0	197 362,9	213 224,7
Position nette du Gouvernement	-110 376,0	-96 486,1	-98 827,3
Crédits à l'économie	222 228,0	293 849,0	312 052,0
Crédits de campagne	19 790,0	20 378,0	6 282,0
Crédits ordinaires	202 438,0	273 471,0	305 770,0
dont : douteux et litigieux	7 785,0	8 115,0	13 937,0
TOTAL ACTIF	528 393,0	477 164,5	449 782,1
Masse monétaire	503 782,7	444 362,6	407 817,7
Circulation fiduciaire	170 899,4	80 030,4	34 978,5
Dépôts en CCP	6 988,1	7 397,0	8 085,9
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	325 895,2	356 935,2	364 753,3
Sociétés d'Etat et EPIC	58 813,0	54 893,3	48 862,5
- à vue	22 061,0	20 650,3	21 105,5
- à terme	38 752,0	34 243,0	27 757,0
Particuliers et entreprises privées	267 082,2	302 041,9	315 890,8
- à vue	170 564,2	189 360,9	178 233,8
- à terme	96 518,0	112 681,0	137 657,0
Autres Postes Nets	24 610,3	32 801,9	41 964,4
TOTAL PASSIF	528 393,0	477 164,5	449 782,1
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	157 671,0	208 959,0	217 971,0
- Crédit à moyen et long terme	64 557,0	84 890,0	94 081,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	172,9	137,8	138,9

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	140 531,7	166 208,5	163 779,4
Banque Centrale	80 918,7	128 413,5	121 522,4
Banques	59 613,0	37 795,0	42 257,0
Crédit intérieur	317 663,1	369 830,4	385 327,6
Position nette du Gouvernement	17 863,4	28 880,6	3 383,1
Crédits à l'économie	299 999,7	340 949,8	381 944,5
Crédits de campagne	47 591,2	40 000,0	15 000,0
Crédits ordinaires	252 408,5	300 949,8	366 944,5
dont : douteux et litigieux	4 167,0	6 371,0	14 944,0
TOTAL ACTIF	458 194,8	536 038,9	549 107,0
Masse monétaire	436 755,5	508 518,4	509 427,7
Circulation fiduciaire	83 207,6	91 008,4	60 198,8
Dépôts en CCP	2 549,9	3 139,5	4 545,1
Dépôts en CNE	34 115,7	36 700,2	40 538,6
Dépôts en banque	316 882,3	377 570,3	404 145,2
Sociétés d'Etat et EPIC	54 276,2	79 625,7	73 873,2
- à vue	29 907,2	38 457,7	28 190,2
- à terme	24 369,0	41 168,0	45 683,0
Particuliers et entreprises privées	262 606,1	298 044,6	330 272,0
- à vue	132 830,1	154 648,6	170 426,0
- à terme	129 776,0	143 396,0	159 846,0
Autres Postes Nets	21 439,3	27 520,5	39 679,3
TOTAL PASSIF	458 194,8	536 038,9	549 107,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	226 317,7	248 478,8	233 069,5
- Crédit à moyen et long terme	73 682,0	92 471,0	148 875,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	120,1	120,8	116,7

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs net:	844 618,1	916 089,6	999 223,7
Banque Centrale	778 108,1	890 066,6	975 128,7
Banques	66 510,0	26 023,0	24 095,0
Crédit intérieur	1 688 813,4	1 501 318,9	1 517 698,0
Position nette du Gouvernement	472 319,3	408 282,2	343 714,9
Crédits à l'économie	1 216 494,1	1 093 036,7	1 173 983,1
Crédits de campagne	112 891,0	62 336,0	70 726,0
Crédits ordinaires	1 103 603,1	1 030 700,7	1 103 257,1
dont : douteux et litigieux	44 402,0	30 289,0	37 311,0
TOTAL ACTIF	2 533 431,5	2 417 408,5	2 516 921,7
Masse monétaire	2 408 984,8	2 249 764,3	2 288 042,9
Circulation fiduciaire	1 146 743,6	1 049 855,0	1 022 330,0
Dépôts en CCP	4 672,3	6 071,9	5 565,2
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 257 568,9	1 193 837,4	1 260 147,7
Sociétés d'Etat et EPIC	47 411,4	36 910,4	29 149,1
- à vue	38 453,4	19 377,4	15 840,1
- à terme	8 958,0	17 533,0	13 309,0
Particuliers et entreprises privées	1 210 157,5	1 156 927,0	1 230 998,6
- à vue	560 862,5	548 694,0	607 427,6
- à terme	649 295,0	608 233,0	623 571,0
Autres Postes Nets	124 446,7	167 644,2	228 878,8
TOTAL PASSIF	2 533 431,5	2 417 408,5	2 516 921,7
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	911 994,1	819 788,7	890 863,1
- Crédit à moyen et long terme	304 500,0	273 248,0	283 120,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	100,5	102,3	102,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs net:	48 255,0	82 016,0	107 488,9
Banque Centrale	51 225,1	75 986,0	101 545,9
Banques	-2 970,1	6 030,0	5 943,0
Crédit intérieur	23 026,9	17 777,4	11 976,7
Position nette du Gouvernement	18 816,2	15 126,4	9 725,7
Crédits à l'économie	4 210,7	2 651,0	2 251,0
Crédits de campagne		159,0	53,0
Crédits ordinaires	4 210,7	2 492,0	2 198,0
dont : douteux et litigieux	783,9	143,0	20,0
TOTAL ACTIF	71 281,9	99 793,4	119 465,6
Masse monétaire	86 356,3	98 772,7	117 772,6
Circulation fiduciaire	70 223,2	89 568,6	106 802,0
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	16 133,1	9 204,1	10 970,6
Sociétés d'Etat et EPIC	55,4	79,3	64,2
- à vue	55,4	79,3	64,2
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	16 077,7	9 124,8	10 906,4
- à vue	14 795,3	8 560,8	10 329,4
- à terme	1 282,4	564,0	577,0
Autres Postes Nets	-15 074,4	1 020,7	1 693,0
TOTAL PASSIF	71 281,9	99 793,4	119 465,6
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	3 028,5	2 444,0	2 099,0
- Crédit à moyen et long terme	1 182,2	207,0	152,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	405,2	327,3	386,5

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	284 859,9	400 432,4	458 723,0
Banque Centrale	239 288,9	361 931,4	410 487,0
Banques	45 571,0	38 501,0	48 236,0
Crédit intérieur	384 031,3	407 827,1	455 844,9
Position nette du Gouvernement	-27 493,2	-74 928,8	-59 704,7
Crédits à l'économie	411 524,5	482 755,9	515 549,6
Crédits de campagne	151,0	1 247,0	3 823,0
Crédits ordinaires	411 373,5	481 508,9	511 726,6
dont : douteux et litigieux	25 847,0	28 023,0	35 048,0
TOTAL ACTIF	668 891,2	808 259,5	914 567,9
Masse monétaire	626 254,2	763 404,6	853 896,9
Circulation fiduciaire	247 394,1	318 158,8	362 058,1
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	378 860,1	445 245,8	491 838,8
Sociétés d'Etat et EPIC	26 892,0	51 668,0	69 669,0
- à vue	20 199,0	47 082,0	44 145,0
- à terme	6 693,0	4 586,0	25 524,0
Particuliers et entreprises privées	351 968,1	393 577,8	422 169,8
- à vue	221 283,1	232 941,8	250 190,8
- à terme	130 685,0	160 636,0	171 979,0
Autres Postes Nets	42 637,0	44 854,9	60 671,0
TOTAL PASSIF	668 891,2	808 259,5	914 567,9
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	308 593,5	386 149,9	372 875,6
- Crédit à moyen et long terme	102 931,0	96 606,0	142 674,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	123,4	125,9	122,4

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	15 427,4	-14 583,2	-27 316,4
Banque Centrale	1 548,4	-22 322,2	-46 258,4
Banques	13 879,0	7 739,0	18 942,0
Crédit intérieur	128 866,4	146 320,0	185 455,6
Position nette du Gouvernement	53 063,4	63 294,0	84 010,1
Crédits à l'économie	75 803,0	83 026,0	101 445,5
Crédits de campagne	16,0	442,0	667,0
Crédits ordinaires	75 787,0	82 584,0	100 778,5
dont : douteux et litigieux	811,0	4 427,0	1 469,0
TOTAL ACTIF	144 293,8	131 736,8	158 139,2
Masse monétaire	136 407,0	118 214,4	140 755,6
Circulation fiduciaire	39 256,9	9 082,8	5 099,6
Dépôts en CCP	1 732,0	2 443,9	3 188,1
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	95 418,1	106 687,7	132 467,9
Sociétés d'Etat et EPIC	3 144,0	2 609,0	5 297,4
- à vue	2 051,0	1 387,0	2 564,4
- à terme	1 093,0	1 222,0	2 733,0
Particuliers et entreprises privées	92 274,1	104 078,7	127 170,5
- à vue	52 835,1	60 870,7	79 575,5
- à terme	39 439,0	43 208,0	47 595,0
Autres Postes Nets	7 886,8	13 522,4	17 383,6
TOTAL PASSIF	144 293,8	131 736,8	158 139,2
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	62 706,0	64 131,0	71 379,5
- Crédit à moyen et long terme	13 097,0	18 895,0	30 066,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	125,9	126,8	131,3

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	296 804,0	386 530,8	489 601,5
Banque Centrale	137 677,0	187 284,8	290 445,5
Banques	159 127,0	199 246,0	199 158,0
Crédit intérieur	792 948,3	848 794,7	880 912,5
Position nette du Gouvernement	106 509,4	64 238,7	24 024,6
Crédits à l'économie	686 438,9	784 556,0	856 887,9
Crédits de campagne	879,0	3 600,0	14 040,0
Crédits ordinaires	685 559,9	780 956,0	842 847,9
Crédits ordinaires	32 976,0	14 904,0	14 643,0
doutous et litigieux			
TOTAL ACTIF	1 089 752,3	1 235 325,5	1 370 514,0
Masse monétaire	974 128,7	1 116 296,9	1 259 181,3
Circulation fiduciaire	192 641,3	173 201,1	157 702,3
Dépôts en CCP	5 259,8	8 452,1	12 834,4
Dépôts en CNE	776 227,6	934 643,7	1 088 644,6
Dépôts en banque	25 378,1	51 122,6	91 819,0
Sociétés d'Etat et EPIC	17 105,1	37 040,6	42 798,0
- à vue	8 273,0	14 082,0	49 021,0
- à terme	750 849,5	883 521,1	996 825,6
Particuliers et entreprises privées	350 239,5	449 922,1	507 530,6
- à vue	400 610,0	433 599,0	489 295,0
- à terme	115 623,6	119 028,6	111 332,7
Autres Postes Nets			
TOTAL PASSIF	1 089 752,3	1 235 325,5	1 370 514,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	406 068,9	515 653,0	551 224,9
- Crédit à moyen et long terme	278 370,0	268 903,0	305 663,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	123,8	131,5	135,5

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	69 304,8	60 499,4	128 377,7
Banque Centrale	50 358,8	46 614,4	88 926,7
Banques	18 946,0	13 885,0	39 451,0
Crédit intérieur	164 077,1	183 858,4	181 568,0
Position nette du Gouvernement	35 795,4	16 839,6	7 182,0
Crédits à l'économie	128 281,7	167 018,8	174 386,0
Crédits de campagne	292,0	2,0	3 421,0
Crédits ordinaires	127 989,7	167 016,8	170 965,0
doutous et litigieux	12 783,0	19 764,0	26 365,0
TOTAL ACTIF	233 381,9	244 357,8	309 945,7
Masse monétaire	233 993,7	248 548,7	289 916,6
Circulation fiduciaire	63 202,7	36 950,6	55 819,0
Dépôts en CCP	1 259,1	1 333,6	1 100,2
Dépôts en CNE	169 531,9	210 264,5	232 997,4
Dépôts en banque	15 457,5	16 542,5	17 983,1
Sociétés d'Etat et EPIC	11 352,5	11 906,5	12 841,1
- à vue	4 105,0	4 636,0	5 142,0
- à terme	154 074,4	193 722,0	215 014,3
Particuliers et entreprises privées	72 033,4	93 099,0	106 022,3
- à vue	82 041,0	100 623,0	108 992,0
- à terme	-611,8	-4 190,9	20 029,1
Autres Postes Nets			
TOTAL PASSIF	233 381,9	244 357,8	309 945,7
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	67 238,7	104 052,8	106 828,0
- Crédit à moyen et long terme	61 043,0	62 966,0	67 558,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	139,0	131,4	129,4

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	2 594 723,7	2 894 467,9	3 027 557,1
Avoirs extérieurs bruts	3 655 424,8	3 735 285,9	3 730 266,1
Engagements extérieurs	1 060 701,1	840 818,0	702 709,0
Créances sur l'Etat	1 247 598,9	1 130 890,8	972 162,8
Créances sur les banques	15 906,6	1 686,9	1 212,0
Créances sur les établissements financiers	9 262,7	6 257,8	1 247,0
TOTAL ACTIF	3 867 491,9	4 033 303,4	4 002 178,9
Circulation fiduciaire	2 013 588,9	1 847 875,8	1 798 828,1
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	387 997,2	429 717,0	414 671,3
Dépôts des banques (y compris encaisses)	580 566,6	707 942,4	819 608,3
Autres dépôts	110 093,4	113 903,9	111 164,3
Autres postes nets	775 245,8	933 864,3	857 906,9
TOTAL PASSIF	3 867 491,9	4 033 303,4	4 002 178,9

Source : BCEAO

BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	309 299,0	211 080,6	159 564,4
Avairs extérieurs bruts	369 571,7	262 680,4	213 405,2
Engagements extérieurs	60 272,7	51 599,8	53 840,8
Créances sur l' Etat	45 546,4	41 888,4	36 199,1
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	354 845,4	252 969,0	195 763,5
Circulation fiduciaire	170 899,4	80 030,4	34 978,5
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	88 540,5	87 705,5	66 110,3
Dépôts des banques (y compris encaisses)	97 946,9	81 682,3	90 998,8
Autres dépôts	940,2	1 069,2	627,3
Autres postes nets	-3 481,6	2 481,6	3 048,6
TOTAL PASSIF	354 845,4	252 969,0	195 763,5

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	80 918,7	128 413,5	121 522,4
Avoirs extérieurs bruts	190 147,9	226 239,8	207 755,9
Engagements extérieurs	109 229,2	97 826,3	86 233,5
Créances sur l' Etat	112 508,4	103 282,8	92 483,0
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	194 539,1	232 723,3	215 252,4
Circulation fiduciaire	83 207,6	91 008,4	60 198,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	79 933,9	65 343,1	83 311,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	33 377,9	63 031,1	62 068,3
Autres dépôts	5 097,3	9 728,3	4 722,2
Autres postes nets	-7 077,6	3 612,4	4 952,0
TOTAL PASSIF	194 539,1	232 723,3	215 252,4

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	778 108,1	890 066,6	975 128,7
Avoirs extérieurs bruts	1 148 571,9	1 158 458,0	1 166 442,4
Engagements extérieurs	370 463,8	268 391,4	191 313,7
Créances sur l' Etat	497 610,2	432 621,2	360 250,8
Créances sur les banques	14 694,6	474,9	
Créances sur les établissements financiers	7 850,7	5 230,8	
TOTAL ACTIF	1 298 263,6	1 328 393,5	1 335 379,5
Circulation fiduciaire	1 146 743,6	1 049 855,0	1 022 330,0
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	44 176,8	97 840,0	75 547,0
Dépôts des banques (y compris encaisses)	123 239,4	176 774,6	231 967,6
Autres dépôts	27 498,9	7 123,4	4 285,7
Autres postes nets	-43 395,1	-3 199,5	1 249,2
TOTAL PASSIF	1 298 263,6	1 328 393,5	1 335 379,5

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	51 225,1	75 986,0	101 545,9
Avoirs extérieurs bruts	64 451,8	85 408,9	109 450,7
Engagements extérieurs	13 226,7	9 422,9	7 904,8
Créances sur l' Etat	20 213,7	17 884,8	15 098,1
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	71 438,8	93 870,8	116 644,0
Circulation fiduciaire	70 223,2	89 568,6	106 802,0
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	492,0	1 928,4	4 638,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	2 076,7	1 732,8	4 331,6
Autres dépôts	228,1	321,1	116,6
Autres postes nets	-1 581,2	319,9	755,4
TOTAL PASSIF	71 438,8	93 870,8	116 644,0

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	239 288,9	361 931,4	410 487,0
Avoirs extérieurs bruts	370 190,1	472 341,7	501 653,3
Engagements extérieurs	130 901,2	110 410,3	91 166,3
Créances sur l'Etat	125 270,4	117 603,7	99 107,4
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	364 559,3	479 535,1	509 594,4
Circulation fiduciaire	247 394,1	318 158,8	362 058,1
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	17 835,1	25 763,6	15 749,5
Dépôts des banques (y compris encaisses)	111 568,2	132 893,3	127 047,7
Autres dépôts	359,1	428,8	239,8
Autres postes nets	-12 597,2	2 290,6	4 499,3
TOTAL PASSIF	364 559,3	479 535,1	509 594,4

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	1 548,4	-22 322,2	-46 258,4
Avoirs extérieurs bruts	84 510,3	59 691,6	33 014,0
Engagements extérieurs	82 961,9	82 013,8	79 272,4
Créances sur l'Etat	99 684,8	109 213,1	107 629,7
Créances sur les banques	1 212,0	1 212,0	1 212,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	102 445,2	88 102,9	62 583,3
Circulation fiduciaire	39 256,9	9 082,8	5 099,6
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	45 219,4	46 373,0	22 918,2
Dépôts des banques (y compris encaisses)	23 517,4	30 711,2	32 048,6
Autres dépôts	391,1	498,7	111,9
Autres postes nets	-5 939,6	1 437,2	2 405,0
TOTAL PASSIF	102 445,2	88 102,9	62 583,3

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	137 677,0	187 284,8	290 445,5
Avoirs extérieurs bruts	403 645,1	413 051,1	481 315,6
Engagements extérieurs	265 968,1	225 766,3	190 870,1
Créances sur l'Etat	292 030,9	262 156,8	226 035,5
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	429 707,9	449 441,6	516 481,0
Circulation fiduciaire	192 641,3	173 201,1	157 702,3
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	103 391,4	86 638,2	118 060,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	151 277,2	185 509,7	233 842,6
Autres dépôts	685,6	1 474,7	302,6
Autres postes nets	-18 287,6	2 617,9	6 573,1
TOTAL PASSIF	429 707,9	449 441,6	516 481,0

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	50 358,8	46 614,4	88 926,7
Avoirs extérieurs bruts	107 891,3	94 799,9	155 694,5
Engagements extérieurs	57 532,5	48 185,5	66 767,6
Créances sur l'Etat	54 734,1	46 240,0	35 359,2
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers	300,0		
TOTAL ACTIF	105 392,9	92 854,4	124 285,9
Circulation fiduciaire	63 202,7	36 950,6	55 819,0
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	8 408,1	18 125,2	28 336,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	37 562,9	35 607,4	37 303,1
Autres dépôts	1 026,9	1 489,5	1 678,4
Autres postes nets	-4 807,7	681,7	1 149,0
TOTAL PASSIF	105 392,9	92 854,4	124 285,9

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	255 546,5	166 538,0	155 416,0
Avoirs extérieurs bruts	508 233,1	430 639,0	444 448,0
Engagements extérieurs	252 686,6	264 101,0	289 032,0
Réserves	539 288,0	700 219,7	827 658,7
Créances sur les Etats	722 037,0	775 925,0	851 419,0
Créances sur l'économie	3 013 764,7	3 222 702,0	3 503 191,0
Crédits à court terme	2 114 402,5	2 324 516,0	2 431 002,0
Crédits de campagne	181 610,2	128 164,0	114 012,0
Crédits ordinaires	1 932 792,3	2 196 352,0	2 316 990,0
Crédit à moyen terme	779 332,8	781 068,0	936 882,0
Crédits à long terme	120 029,4	117 118,0	135 307,0
TOTAL ACTIF	4 530 636,2	4 865 384,7	5 337 684,7
Dépôts des particuliers et des entreprises	3 314 249,0	3 625 270,0	3 993 096,0
Sociétés d'Etat et EPIC	202 078,0	282 299,0	328 971,0
- à vue	111 835,0	164 829,0	159 802,0
- à terme	90 243,0	117 470,0	169 169,0
Particuliers et entreprises privées	3 112 171,0	3 342 971,0	3 664 125,0
- à vue	1 582 524,6	1 740 031,0	1 924 613,0
- à terme	1 529 646,4	1 602 940,0	1 739 512,0
Dépôts des Etats	777 424,5	783 369,0	766 202,0
Crédits de la Banque Centrale	15 934,0	1 713,9	3 500,0
Autres postes nets	423 028,7	455 031,8	574 886,7
Fonds propres	553 800,1	576 515,0	641 455,0
Pertes	26 233,5	8 151,0	5 999,0
TOTAL PASSIF	4 530 636,2	4 865 384,7	5 337 684,7

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	107 242,0	68 721,0	76 993,0
Avoirs extérieurs bruts	170 004,0	147 420,0	160 182,0
Engagements extérieurs	62 762,0	78 699,0	83 189,0
Réserves	86 329,0	78 014,0	112 331,0
Créances sur les Etats	20 626,0	23 810,0	20 019,0
Créances sur l'économie	222 228,0	293 849,0	312 052,0
Crédits à court terme	157 671,0	208 959,0	217 971,0
Crédits de campagne	19 790,0	20 378,0	6 282,0
Crédits ordinaires	137 881,0	188 581,0	211 689,0
Crédit à moyen terme	62 271,0	82 411,0	91 403,0
Crédits à long terme	2 286,0	2 479,0	2 678,0
TOTAL ACTIF	436 425,0	464 394,0	521 395,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	324 955,0	355 866,0	364 126,0
Sociétés d'Etat et EPIC	58 165,0	54 071,0	48 392,0
- à vue	21 413,0	19 828,0	20 635,0
- à terme	36 752,0	34 243,0	27 757,0
Particuliers et entreprises privées	266 790,0	301 795,0	315 734,0
- à vue	170 272,0	189 114,0	178 077,0
- à terme	96 518,0	112 681,0	137 657,0
Dépôts des Etats	94 996,0	81 876,0	97 021,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	16 474,0	26 652,0	60 248,0
Fonds propres	47 879,0	57 818,0	67 731,0
Pertes	1 169,0	1 033,0	1 226,0
TOTAL PASSIF	436 425,0	464 394,0	521 395,0

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	59 613,0	37 795,0	42 257,0
Avoirs extérieurs bruts	127 395,0	129 391,0	131 932,0
Engagements extérieurs	67 782,0	91 596,0	89 675,0
Réserves	33 359,0	61 842,0	65 807,0
Créances sur les Etats	23 102,0	31 291,0	35 964,0
Créances sur l'économie	298 033,0	338 627,0	380 307,0
Crédits à court terme	224 351,0	246 156,0	231 432,0
Crédits de campagne	47 591,2	40 000,0	15 000,0
Crédits ordinaires	176 759,8	206 156,0	216 432,0
Crédit à moyen terme	70 575,0	87 811,0	138 742,0
Crédits à long terme	3 107,0	4 660,0	10 133,0
TOTAL ACTIF	414 107,0	469 555,0	524 335,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	311 785,0	367 942,0	399 423,0
Sociétés d'Etat et EPIC	50 646,0	73 127,0	69 441,0
- à vue	26 277,0	31 959,0	23 758,0
- à terme	24 369,0	41 168,0	45 683,0
Particuliers et entreprises privées	261 139,0	294 815,0	329 982,0
- à vue	131 363,0	151 419,0	170 136,0
- à terme	129 776,0	143 396,0	159 846,0
Dépôts des Etats	73 824,0	78 894,0	86 446,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	28 498,0	22 719,0	38 466,0
Fonds propres	46 654,0	51 193,0	59 729,0
Pertes			550,0
TOTAL PASSIF	414 107,0	469 555,0	524 335,0

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	66 510,0	26 023,0	24 095,0
Avoirs extérieurs bruts	228 066,0	150 684,0	169 137,0
Engagements extérieurs	161 556,0	124 661,0	145 042,0
Réserves	106 408,0	172 437,0	221 052,0
Créances sur les Etats	292 845,0	300 113,0	277 558,0
Créances sur l'économie	1 192 336,0	1 073 654,0	1 164 135,0
Crédits à court terme	887 836,0	800 406,0	881 015,0
Crédits de campagne	112 891,0	62 336,0	70 726,0
Crédits ordinaires	774 945,0	738 070,0	810 289,0
Crédit à moyen terme	253 568,0	221 945,0	234 338,0
Crédits à long terme	50 932,0	51 303,0	48 782,0
TOTAL ACTIF	1 658 099,0	1 572 227,0	1 686 840,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 230 070,0	1 186 714,0	1 255 862,0
Sociétés d'Etat et EPIC	22 491,0	33 585,0	26 589,0
- à vue	13 533,0	16 052,0	13 280,0
- à terme	8 958,0	17 533,0	13 309,0
Particuliers et entreprises privées	1 207 579,0	1 153 129,0	1 229 273,0
- à vue	558 284,0	544 896,0	605 702,0
- à terme	649 295,0	608 233,0	623 571,0
Dépôts des Etats	262 324,0	218 532,0	214 284,0
Crédits de la Banque Centrale	14 695,0	474,9	
Autres postes nets	151 010,0	166 506,1	216 714,0
Fonds propres	190 977,0	205 361,0	220 119,0
Pertes		4 880,0	1 946,0
TOTAL PASSIF	1 658 099,0	1 572 227,0	1 686 840,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	-2 970,1	6 030,0	5 943,0
Avoirs extérieurs bruts	5 469,5	6 032,0	6 464,0
Engagements extérieurs	8 439,6	2,0	521,0
Réserves	1 667,2	2 027,0	4 467,0
Créances sur les Etats	250,0	456,0	1 008,0
Créances sur l'économie	4 210,7	2 651,0	2 251,0
Crédits à court terme	3 028,5	2 444,0	2 099,0
Crédits de campagne		159,0	53,0
Crédits ordinaires	3 028,5	2 285,0	2 046,0
Crédit à moyen terme	1 024,8	207,0	149,0
Crédits à long terme	157,4		3,0
TOTAL ACTIF	3 157,8	11 164,0	13 669,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	15 905,0	8 883,0	10 854,0
Sociétés d'Etat et EPIC		62,0	44,0
- à vue		62,0	44,0
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	15 905,0	8 821,0	10 810,0
- à vue	14 622,6	8 257,0	10 233,0
- à terme	1 282,4	564,0	577,0
Dépôts des Etats	1 155,5	1 286,0	1 742,0
Crédits de la Banque Centrale	-13 902,7	995,0	1 073,0
Autres postes nets	13 386,1	1 534,0	1 788,0
Fonds propres	22 276,5		
Pertes		3 157,8	11 164,0
TOTAL PASSIF			13 669,0

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	45 571,0	38 501,0	48 236,0
Avoirs extérieurs bruts	117 598,0	115 528,0	134 319,0
Engagements extérieurs	72 027,0	77 027,0	86 083,0
Réserves	101 948,0	132 275,0	125 037,0
Créances sur les Etats	23 564,0	14 414,0	15 680,0
Créances sur l'économie	411 493,0	482 127,0	515 416,0
Crédits à court terme	308 562,0	385 521,0	372 742,0
Crédits de campagne	151,0	1 247,0	3 823,0
Crédits ordinaires	308 411,0	384 274,0	368 919,0
Crédit à moyen terme	77 041,0	76 854,0	111 015,0
Crédits à long terme	25 890,0	19 752,0	31 659,0
TOTAL ACTIF	582 576,0	667 317,0	704 369,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	378 501,0	444 817,0	491 599,0
Sociétés d'Etat et EPIC	26 892,0	51 668,0	69 669,0
- à vue	20 199,0	47 082,0	44 145,0
- à terme	6 693,0	4 586,0	25 524,0
Particuliers et entreprises privées	351 609,0	393 149,0	421 930,0
- à vue	220 924,0	232 513,0	249 951,0
- à terme	130 685,0	160 636,0	171 979,0
Dépôts des Etats	158 461,0	180 554,0	158 609,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	45 614,0	41 946,0	54 161,0
Fonds propres	68 898,0	71 622,0	84 786,0
Pertes			
TOTAL PASSIF	582 576,0	667 317,0	704 369,0

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
Millions de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	13 879,0	7 739,0	18 942,0
Avoirs extérieurs bruts	30 253,0	33 967,0	38 972,0
Engagements extérieurs	16 374,0	26 228,0	20 030,0
Réserves	22 072,0	30 102,0	31 048,0
Créances sur les Etats	10 408,0	10 856,0	10 293,0
Créances sur l'économie	75 803,0	83 026,0	101 055,0
Crédits à court terme	62 706,0	64 131,0	70 989,0
Crédits de campagne	16,0	442,0	667,0
Crédits ordinaires	62 690,0	63 689,0	70 322,0
Crédit à moyen terme	10 880,0	17 345,0	28 225,0
Crédits à long terme	2 217,0	1 550,0	1 841,0
TOTAL ACTIF	122 162,0	131 723,0	161 338,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	95 027,0	106 189,0	132 356,0
Sociétés d'Etat et EPIC	3 144,0	2 609,0	5 290,0
- à vue	2 051,0	1 387,0	2 557,0
- à terme	1 093,0	1 222,0	2 733,0
Particuliers et entreprises privées	91 883,0	103 580,0	127 066,0
- à vue	52 444,0	60 372,0	79 471,0
- à terme	39 439,0	43 208,0	47 595,0
Dépôts des Etats	13 542,0	12 846,0	13 792,0
Crédits de la Banque Centrale	1 239,0	1 239,0	1 212,0
Autres postes nets	12 354,0	11 449,0	13 978,0
Fonds propres	26 617,0	23 740,0	26 003,0
Pertes	146,0	50,0	972,0
TOTAL PASSIF	122 162,0	131 723,0	161 338,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	159 127,0	199 246,0	199 156,0
Avoirs extérieurs bruts	226 182,0	254 805,0	296 956,0
Engagements extérieurs	67 055,0	55 559,0	97 800,0
Réserves	153 791,8	185 509,7	233 842,7
Créances sur les Etats	682 004,0	782 062,0	853 889,0
Créances sur l'économie	403 634,0	513 159,0	548 226,0
Crédits à court terme	879,0	3 600,0	14 040,0
Crédits de campagne	402 755,0	509 559,0	534 186,0
Crédits ordinaires	246 201,0	235 267,0	268 820,0
Crédit à moyen terme	32 169,0	33 636,0	36 843,0
Crédits à long terme			
TOTAL ACTIF	1 055 478,8	1 235 892,7	1 358 221,7
Dépôts des particuliers et des entreprises	775 542,0	933 189,0	1 088 342,0
Sociétés d'Etat et EPIC	25 289,0	50 635,0	91 621,0
- à vue	17 016,0	36 553,0	42 600,0
- à terme	8 273,0	14 082,0	49 021,0
Particuliers et entreprises privées	750 253,0	882 534,0	996 721,0
- à vue	349 643,0	448 935,0	507 426,0
- à terme	400 610,0	433 599,0	489 295,0
Dépôts des Etats	143 511,0	186 313,0	165 120,0
Crédits de la Banque Centrale	136 425,8	116 410,7	104 759,7
Autres postes nets	124 305,0	125 266,0	139 527,0
Fonds propres	226,0		
Perdes			
TOTAL PASSIF	1 055 478,8	1 235 892,7	1 358 221,7

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	18 946,0	13 885,0	39 451,0
Avoirs extérieurs bruts	64 816,0	61 638,0	84 005,0
Engagements extérieurs	45 870,0	47 753,0	44 554,0
Réserves	33 713,0	38 013,0	34 074,0
Créances sur les Etats	6 640,0	6 402,0	22 864,0
Créances sur l'économie	127 657,0	166 706,0	174 086,0
Crédits à court terme	66 614,0	103 740,0	106 528,0
Crédits de campagne	292,0	2,0	3 421,0
Crédits ordinaires	66 322,0	103 738,0	103 107,0
Crédit à moyen terme	57 772,0	59 228,0	64 190,0
Crédits à long terme	3 271,0	3 738,0	3 368,0
TOTAL ACTIF	186 956,0	225 006,0	270 475,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	168 505,0	208 775,0	231 319,0
Sociétés d'Etat et EPIC	15 451,0	16 542,0	17 925,0
- à vue	11 346,0	11 906,0	12 783,0
- à terme	4 105,0	4 636,0	5 142,0
Particuliers et entreprises privées	153 054,0	192 233,0	213 394,0
- à vue	71 013,0	91 610,0	104 402,0
- à terme	82 041,0	100 623,0	108 992,0
Dépôts des Etats	18 105,0	18 698,0	23 505,0
Crédits de la Banque Centrale	346,0	-2 467,0	13 363,0
Autres postes nets	35 084,0	39 981,0	41 722,0
Fonds propres	2 416,0	2 188,0	1 305,0
Perdes			
TOTAL PASSIF	186 956,0	225 006,0	270 475,0

Source : BCEAO.

UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	387 997,2	429 717,0	414 671,3
Billets et monnaies	11 093,6	16 794,2	18 549,2
Dépôts à la Banque Centrale	376 903,6	412 922,8	396 122,1
Dépôts dans les banques	777 424,5	783 369,0	766 202,0
Dépôts	777 424,5	779 475,0	766 202,0
Autres			
Obligations cautionnées	21 953,2	18 883,4	14 061,6
TOTAL DES CREANCES	1 187 374,9	1 231 969,4	1 194 934,9
Concours de la Banque Centrale	1 188 534,3	1 077 460,8	923 082,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	389 751,8	379 900,2	356 043,0
Compte courant postal	2,3	1,9	1,1
Titres d'Etat	24 889,6	17 081,4	16 462,1
Concours du FMI	773 890,6	680 477,3	550 576,6
Concours des banques	722 037,0	775 925,0	851 419,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	22 461,2	28 838,0	35 318,9
Dépôts en CNE	34 115,7	36 700,2	40 538,6
Autres Concours	59 064,6	53 430,0	49 080,0
TOTAL DES DETTES	2 026 212,8	1 972 354,0	1 899 439,3
POSITION NETTE	838 837,9	740 384,6	704 504,4

Source : BCEAO.

BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	88 540,5	87 705,5	66 110,3
Billets et monnaies	1 723,4	2 163,8	2 854,8
Dépôts à la Banque Centrale	86 817,1	85 541,7	63 255,5
Dépôts dans les banques	94 996,0	81 876,0	97 021,0
Dépôts	94 996,0	81 876,0	97 021,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	183 536,5	169 581,5	163 131,3
Concours de la Banque Centrale	45 546,4	41 888,4	36 199,1
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16			
Compte courant postal			
Titres d'Etat	650,0	400,0	250,0
Concours du FMI	44 896,4	41 488,4	35 949,1
Concours des banques	20 626,0	23 810,0	20 019,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	6 988,1	7 397,0	8 085,9
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	73 160,5	73 095,4	64 304,0
POSITION NETTE	-110 376,0	-96 486,1	-98 827,3

Source : BCEAO.

BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	79 933,9	65 343,1	83 311,1
Billets et monnaies	1 579,6	2 329,9	1 609,2
Dépôts à la Banque Centrale	78 354,3	63 013,2	81 701,9
Dépôts dans les banques	73 824,0	78 894,0	86 446,0
Dépôts	73 824,0	78 894,0	86 446,0
Autres			
Obligations cautionnées	854,7	1 295,8	390,5
TOTAL DES CREANCES	154 612,6	145 532,9	170 147,6
Concours de la Banque Centrale	112 508,4	103 282,8	92 483,0
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	34 438,0	32 196,9	29 129,6
Compte courant postal	0,9	0,8	0,6
Titres d'Etat			
Concours du FMI	78 069,5	71 085,1	63 352,8
Concours des banques	23 102,0	31 291,0	35 964,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	2 549,9	3 139,5	4 545,1
Dépôts en CNE	34 115,7	36 700,2	40 538,6
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	172 276,0	174 413,5	173 530,7
POSITION NETTE	17 663,4	28 880,6	3 383,1

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	44 176,8	97 840,0	75 547,0
Billets et monnaies	2 453,8	4 368,0	3 779,2
Dépôts à la Banque Centrale	41 723,0	93 472,0	71 767,8
Dépôts dans les banques	262 324,0	218 532,0	214 264,0
Dépôts	262 324,0	218 532,0	214 264,0
Autres			
Obligations cautionnées	16 307,4	14 151,9	9 848,1
TOTAL DES CREANCES	322 808,2	330 523,9	299 659,1
Concours de la Banque Centrale	497 610,2	432 621,2	360 250,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	199 814,0	194 392,1	190 586,4
Compte courant postal	0,7	0,8	0,2
Titres d'Etat	7 161,3	5 508,7	3 305,9
Concours du FMI	290 634,2	232 719,6	166 358,3
Concours des banques	292 845,0	300 113,0	277 558,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	4 672,3	6 071,9	5 565,2
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	795 127,5	738 806,1	643 374,0
POSITION NETTE	472 319,3	408 282,2	343 714,9

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	492,0	1 928,4	4 638,4
Billets et monnaies			
Dépôts à la Banque Centrale	492,0	1 928,4	4 638,4
Dépôts dans les banques	1 155,5	1 286,0	1 742,0
Dépôts	1 155,5	1 286,0	1 742,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	1 647,5	3 214,4	6 380,4
Concours de la Banque Centrale	20 213,7	17 884,8	15 098,1
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	2 826,0	8 419,2	2 085,9
Compte courant postal			
Titres d'Etat	5 949,4		5 640,0
Concours du FMI	11 438,3	9 465,6	7 372,2
Concours des banques		456,0	1 008,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	250,0		
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	20 463,7	18 340,8	16 106,1
POSITION NETTE	18 816,2	15 126,4	9 725,7

Source : BCEAO.

MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	17 835,1	25 763,6	15 749,5
Billets et monnaies	2 913,0	4 938,1	6 714,1
Dépôts à la Banque Centrale	14 922,1	20 825,5	9 035,4
Dépôts dans les banques	158 461,0	180 554,0	158 609,0
Dépôts	158 461,0	180 554,0	158 609,0
Autres			
Obligations cautionnées	31,5	628,9	133,6
TOTAL DES CREANCES	176 327,6	206 946,5	174 492,1
Concours de la Banque Centrale	125 270,4	117 603,7	99 107,4
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	23 234,8	21 722,8	19 653,3
Compte courant postal			
Titres d'Etat	1 900,0	1 400,0	650,0
Concours du FMI	100 135,6	94 480,9	78 804,1
Concours des banques	23 564,0	14 414,0	15 680,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	148 834,4	132 017,7	114 787,4
POSITION NETTE	-27 493,2	-74 928,8	-59 704,7

Source : BCEAO.

NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	45 219,4	46 373,0	22 918,2
Billets et monnaies	398,9	1 139,7	1 609,2
Dépôts à la Banque Centrale	44 820,5	45 233,3	21 309,0
Dépôts dans les banques	13 542,0	12 846,0	13 792,0
Dépôts	13 542,0	12 846,0	13 792,0
Autres			390,5
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	58 761,4	59 219,0	37 100,7
Concours de la Banque Centrale	99 684,8	109 213,1	107 629,7
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	33 093,0	33 093,0	33 093,0
Compte courant postal			
Titres d'Etat	361,1	1 708,5	1 055,8
Concours du FMI	66 230,7	74 411,6	73 480,9
Concours des banques	10 408,0	10 856,0	10 293,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 732,0	2 443,9	3 188,1
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	111 824,8	122 513,0	121 110,8
POSITION NETTE	53 063,4	63 294,0	84 010,1

Source : BCEAO.

SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	103 391,4	86 638,2	118 060,4
Billets et monnaies	1 878,2	1 434,9	1 762,7
Dépôts à la Banque Centrale	101 513,2	85 203,3	116 297,7
Dépôts dans les banques	143 511,0	186 313,0	165 120,0
Dépôts	143 511,0	186 313,0	165 120,0
Autres			
Obligations cautionnées	4 434,9	2 494,0	2 998,9
TOTAL DES CREANCES	251 337,3	275 445,2	286 179,3
Concours de la Banque Centrale	232 966,3	208 726,8	176 955,5
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	73 546,0	68 759,9	62 209,3
Compte courant postal	0,4		
Titres d'Etat	7 250,0	6 500,0	4 300,0
Concours du FMI	152 169,9	133 466,9	110 446,2
Concours des banques	60 556,0	69 075,0	71 334,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	5 259,8	8 452,1	12 834,4
Dépôts en CNE			
Autres Concours	59 064,6	53 430,0	49 080,0
TOTAL DES DETTES	357 846,7	339 683,9	310 203,9
POSITION NETTE	106 509,4	64 238,7	24 024,6

Source : BCEAO.

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Créances sur la Banque Centrale	8 408,1	18 125,2	28 336,4
Billets et monnaies	146,7	419,8	220,0
Dépôts à la Banque Centrale	8 261,4	17 705,4	28 116,4
Dépôts dans les banques	18 105,0	18 698,0	23 505,0
Dépôts	18 105,0	18 698,0	23 505,0
Autres			
Obligations cautionnées	324,7	312,8	300,0
TOTAL DES CREANCES	26 837,8	37 136,0	52 141,4
Concours de la Banque Centrale	54 734,1	46 240,0	35 359,2
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	22 800,0	21 316,3	19 285,5
Compte courant postal	0,3	0,3	0,3
Titres d'Etat	1 617,8	1 564,2	1 260,4
Concours du FMI	30 316,0	23 359,2	14 813,0
Concours des banques	6 640,0	6 402,0	22 864,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 259,1	1 333,6	1 100,2
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	62 633,2	53 975,6	59 323,4
POSITION NETTE	35 795,4	16 839,6	7 182,0

Source : BCEAO.

UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	1 520 349,4	1 590 567,0	1 738 991,0
Dépôts à terme	744 429,2	738 438,0	805 918,0
Comptes à régime spécial	775 920,2	852 129,0	933 073,0
Comptes sur livret	686 172,2	748 188,3	819 259,0
Comptes d'épargne logement	58 958,5	67 305,9	73 699,3
Autres comptes d'épargne	30 789,4	36 634,8	40 114,7
Dépôts en caisse d'épargne	130 763,0	136 108,3	145 899,3
TOTAL	1 651 112,4	1 726 675,3	1 884 890,3
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	29,6	30,5	31,5

Source : BCEAO.

BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	96 518,0	112 681,0	137 657,0
Dépôts à terme	52 917,0	66 402,0	86 897,0
Comptes à régime spécial	43 601,0	46 279,0	50 760,0
Comptes sur livret	38 281,7	40 633,0	44 567,3
Comptes d'épargne logement	3 444,5	3 656,0	4 010,0
Autres comptes d'épargne	1 874,8	1 990,0	2 182,7
Dépôts en caisse d'épargne	24 560,9	27 397,3	28 583,0
TOTAL	121 078,9	140 078,3	166 240,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	24,2	31,5	40,8

Source : BCEAO.

BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	129 776,0	143 396,0	159 846,0
Dépôts à terme	72 973,0	76 378,0	84 111,0
Comptes à régime spécial	56 803,0	67 018,0	75 735,0
Comptes sur livret	49 889,2	58 860,9	66 516,9
Comptes d'épargne logement	4 477,0	5 282,1	5 969,1
Autres comptes d'épargne	2 436,8	2 875,0	3 249,0
Dépôts en caisse d'épargne	34 115,7	36 700,2	40 538,6
TOTAL	163 891,7	180 096,2	200 384,6
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	36,7	35,4	39,4

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	642 498,0	600 631,0	618 908,0
Dépôts à terme	363 696,0	308 141,0	306 334,0
Comptes à régime spécial	278 802,0	292 490,0	312 574,0
Comptes sur livret	244 788,2	256 806,2	274 440,0
Comptes d'épargne logement	22 025,4	23 106,7	24 693,3
Autres comptes d'épargne	11 988,5	12 577,1	13 440,7
Dépôts en caisse d'épargne	46 466,3	52 080,3	56 831,8
TOTAL	688 964,3	652 711,3	675 739,8
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	27,7	29,0	29,5

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 282,4	1 043,0	577,0
Dépôts à terme	1 089,2	564,0	577,0
Comptes à régime spécial	193,2	479,0	
Comptes sur livret	118,0	420,6	
Comptes d'épargne logement	63,5	37,8	
Autres comptes d'épargne	11,7	20,6	
Dépôts en caisse d'épargne			
TOTAL	1 282,4	1 043,0	577,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	1,5	1,1	0,5

Source : BCEAO.

MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	130 685,0	158 986,0	171 579,0
Dépôts à terme	33 119,0	47 225,0	51 943,0
Comptes à régime spécial	97 566,0	111 761,0	119 636,0
Comptes sur livret	92 126,0	98 126,2	105 040,4
Comptes d'épargne logement	4 367,0	8 829,1	9 451,2
Autres comptes d'épargne	1 073,0	4 805,7	5 144,3
Dépôts en caisse d'épargne			
TOTAL	130 685,0	158 986,0	171 579,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	20,9	20,8	20,4

Source : BCEAO.

NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	39 439,0	43 208,0	47 595,0
Dépôts à terme	22 875,0	24 912,0	25 657,0
Comptes à régime spécial	16 564,0	18 296,0	21 938,0
Comptes sur livret	13 029,9	16 063,9	19 261,6
Comptes d'épargne logement	2 272,3	1 445,4	1 733,1
Autres comptes d'épargne	1 261,8	786,7	943,3
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
TOTAL	39 439,0	43 208,0	47 595,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	28,9	36,6	33,8

Source : BCEAO.

SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	398 110,0	429 999,0	493 841,0
Dépôts à terme	161 534,0	165 155,0	197 530,0
Comptes à régime spécial	236 576,0	264 844,0	296 311,0
Comptes sur livret	207 713,7	232 533,0	260 161,1
Comptes d'épargne logement	18 689,5	20 922,7	23 408,6
Autres comptes d'épargne	10 172,8	11 388,3	12 741,4
Dépôts en caisse d'épargne	11 581,1	11 581,1	11 581,1
TOTAL	409 691,1	441 580,1	505 422,1
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	42,1	39,6	40,1

Source : BCEAO.

TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Dépôts dans les banques	82 041,0	100 623,0	108 988,0
Dépôts à terme	36 226,0	49 661,0	52 869,0
Comptes à régime spécial	45 815,0	50 962,0	56 119,0
Comptes sur livret	40 225,6	44 744,6	49 272,5
Comptes d'épargne logement	3 619,4	4 026,0	4 433,4
Autres comptes d'épargne	1 970,0	2 191,4	2 413,1
Dépôts en caisse d'épargne	14 039,0	8 349,4	8 364,8
TOTAL	96 080,0	108 972,4	117 352,8
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	41,0	43,8	40,5

Source : BCEAO.

UMOA - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	2 704 248,9	2 669 722,1	2 729 600,7
Circulation fiduciaire	2 013 588,9	1 847 875,8	1 798 828,1
Réserves des banques	580 566,6	707 942,4	819 608,3
Autres dépôts	110 093,4	113 903,9	111 164,3
Contrepartie de la base monétaire	2 704 248,9	2 669 722,1	2 729 600,7
Avoirs extérieurs nets	2 594 723,7	2 894 467,9	3 027 557,1
Position nette du gouvernement	859 601,7	701 173,8	557 491,5
Concours aux banques et établ. financiers	25 169,3	7 944,7	2 459,0
Autres postes nets	-775 245,8	-933 864,3	-857 906,9
Masse monétaire	5 494 508,2	5 652 587,9	5 978 945,9
Multiplicateur	2,0	2,1	2,2
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	37,0	32,7	30,1
Dépôts en banque	61,9	66,1	68,7
Dépôts en CCP	0,4	0,5	0,6
Dépôts en CNE	0,6	0,6	0,7
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BENIN - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	269 786,5	162 781,9	126 604,6
Circulation fiduciaire	170 899,4	80 030,4	34 978,5
Réserves des banques	97 946,9	81 682,3	90 998,8
Autres dépôts	940,2	1 069,2	627,3
Contrepartie de la base monétaire	269 786,5	162 781,9	126 604,6
Avoirs extérieurs nets	309 299,0	211 080,6	159 564,4
Position nette du gouvernement	-42 994,1	-45 817,1	-29 911,2
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	3 481,6	-2 481,6	-3 048,6
Masse monétaire	503 782,7	444 362,6	407 817,7
Multiplicateur	1,9	2,7	3,2
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	34,4	18,0	8,8
Dépôts en banque	64,1	80,3	89,4
Dépôts en CCP	1,4	1,7	2,0
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BURKINA - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	121 682,8	163 767,8	126 989,3
Circulation fiduciaire	83 207,6	91 008,4	60 198,8
Réserves des banques	33 377,9	63 031,1	62 068,3
Autres dépôts	5 097,3	9 728,3	4 722,2
Contrepartie de la base monétaire	121 682,8	163 767,8	126 989,3
Avoirs extérieurs nets	80 918,7	128 413,5	121 522,4
Position nette du gouvernement	32 574,5	37 939,7	9 171,9
Concours aux banques et établi. financiers	1 112,0	1 027,0	1 247,0
Autres postes nets	7 077,6	-3 612,4	-4 952,0
Masse monétaire	436 755,5	508 518,4	509 427,7
Multiplicateur	3,6	3,1	4,0
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	16,3	17,9	11,8
Dépôts en banque	74,9	74,3	79,4
Dépôts en CCP	0,6	0,6	0,9
Dépôts en CNE	8,2	7,2	7,9
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	1 297 481,9	1 233 753,0	1 258 583,3
Circulation fiduciaire	1 146 743,6	1 049 855,0	1 022 330,0
Réserves des banques	123 239,4	176 774,6	231 987,6
Autres dépôts	27 498,9	7 123,4	4 285,7
Contrepartie de la base monétaire	1 297 481,9	1 233 753,0	1 258 583,3
Avoirs extérieurs nets	778 108,1	890 066,6	975 128,7
Position nette du gouvernement	453 433,4	334 781,2	284 703,8
Concours aux banques et établi. financiers	22 545,3	5 705,7	
Autres postes nets	43 395,1	3 199,5	-1 249,2
Masse monétaire	2 408 984,8	2 249 764,3	2 288 042,9
Multiplicateur	1,9	1,8	1,8
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	41,8	46,7	44,7
Dépôts en banque	58,0	53,1	55,1
Dépôts en CCP	0,2	0,3	0,2
Dépôts en CNE	0,1	0,1	0,2
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	72 528,0	91 622,5	111 250,2
Circulation fiduciaire	70 223,2	89 568,6	106 802,0
Réserves des banques	2 076,7	1 732,8	4 331,6
Autres dépôts	228,1	321,1	116,6
Contrepartie de la base monétaire	72 528,0	91 622,5	111 250,2
Avoirs extérieurs nets	51 225,1	75 986,0	101 545,9
Position nette du gouvernement	19 721,7	15 956,4	10 459,7
Concours aux banques et établi. financiers	1 581,2	-319,9	-755,4
Autres postes nets	86 356,3	98 772,7	117 772,6
Masse monétaire	1,2	1,1	1,1
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	81,3	90,7	90,7
Dépôts en banque	18,7	9,3	9,3
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,4

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

MALI - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	359 321,4	451 480,9	489 345,6
Circulation fiduciaire	247 394,1	318 158,8	362 058,1
Réserves des banques	111 568,2	132 893,3	127 047,7
Autres dépôts	359,1	428,8	239,8
Contrepartie de la base monétaire	359 321,4	451 480,9	489 345,6
Avoirs extérieurs nets	239 288,9	361 931,4	410 487,0
Position nette du gouvernement	107 435,3	91 840,1	83 357,9
Concours aux banques et établ. financiers			
Autres postes nets	12 597,2	-2 290,6	-4 499,3
Masse monétaire	626 254,2	763 404,6	853 896,9
Multiplicateur	1,7	1,7	1,7
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	38,4	41,7	42,4
Dépôts en banque	61,6	58,3	57,6
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,3	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

NIGER - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	63 165,4	40 292,7	37 260,1
Circulation fiduciaire	39 256,9	9 082,8	5 099,6
Réserves des banques	23 517,4	30 711,2	32 048,6
Autres dépôts	391,1	498,7	111,9
Contrepartie de la base monétaire	63 165,4	40 292,7	37 260,1
Avoirs extérieurs nets	1 548,4	-22 322,2	-46 258,4
Position nette du gouvernement	54 465,4	62 840,1	84 711,5
Concours aux banques et établ. financiers	1 212,0	1 212,0	1 212,0
Autres postes nets	5 939,6	-1 437,2	-2 405,0
Masse monétaire	136 407,0	118 214,4	140 755,6
Multiplicateur	2,2	2,9	3,8
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	36,0	7,7	3,6
Dépôts en banque	62,9	90,2	94,1
Dépôts en CCP	1,1	2,1	2,3
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,3	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

SENEGAL - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA.			
Base monétaire	344 604,1	360 185,5	391 847,5
Circulation fiduciaire	192 641,3	173 201,1	157 702,3
Réserves des banques	151 277,2	185 509,7	233 842,6
Autres dépôts	685,6	1 474,7	302,6
Contrepartie de la base monétaire	344 604,1	360 185,5	391 847,5
Avoirs extérieurs nets	137 677,0	187 284,8	290 445,5
Position nette du gouvernement	188 639,5	175 518,6	107 975,1
Concours aux banques et établi. financiers	18 287,6	-2 617,9	-6 573,1
Autres postes nets	974 128,7	1 116 296,9	1 259 181,3
Masse monétaire	2,8	3,1	3,2
Multiplicateur	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	19,8	15,5	12,5
Dépôts en banque	79,6	83,7	86,5
Dépôts en CCP	0,5	0,8	1,0
Dépôts en CNE	0,2	0,2	0,2
Coefficient de réserves (a)			

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

TOGO - BASE MONETAIRE

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	101 792,5	74 047,5	94 800,5
Circulation fiduciaire	63 202,7	36 950,6	55 819,0
Réserves des banques	37 562,9	35 607,4	37 303,1
Autres dépôts	1 026,9	1 489,5	1 678,4
Contrepartie de la base monétaire	101 792,5	74 047,5	94 800,5
Avoirs extérieurs nets	50 358,8	46 614,4	88 926,7
Position nette du gouvernement	46 326,0	28 114,8	7 022,8
Concours aux banques et établi. financiers	300,0		
Autres postes nets	4 807,7	-681,7	-1 149,0
Masse monétaire	233 993,7	248 548,7	289 916,6
Multiplicateur	2,3	3,4	3,1
Coefficient de réserves (a)	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	29,8	14,9	19,3
Dépôts en banque	69,6	84,6	80,4
Dépôts en CCP	0,6	0,5	0,4
Dépôts en CNE	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

UMOA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Agriculture, sylviculture et pêche	118 263	125 406	94 620
- Agriculture, chasse	99 696	107 824	77 580
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	18567	17582	17 040
Industries extractives	12974	14209	27 707
- Pétrole brut et gaz naturel	751	-	929
- Autres	12223	14209	26 778
Industries manufacturières	489 557	597 933	586 316
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	153 494	208 479	220 916
- Textiles, habillement, cuir	34 007	49 422	39 753
- Industries chimiques	175161	192 950	186 846
- Autres	126 895	147 082	138 801
Électricité, gaz, eau	51106	59 515	64 726
Bâtiment, travaux publics	94 619	104 482	108 405
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	912 935	883 057	1 035 636
- Commerce de gros	732 971	679 698	810 596
- Commerce de détail	171 032	194 750	215 759
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	8932	8609	9 281
Transports, entrepôts et communications	117 872	149 158	218 205
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	84 374	101 206	121 816
- Etablissements financiers, assurances	32565	27 747	40 973
- Affaires immobilières, services aux entreprises	51 809	73 459	80 843
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	180 620	272 802	263 297
- Services divers fournis à la collectivité	22 723	100 714	13 252
- Prêts aux particuliers	42 512	40 839	48 792
- Autres	115 385	131 249	201 253
TOTAL	2 062 320	2 307 768	2 520 728

Source : BCEAO.

UMOA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Agriculture, sylviculture et pêche	71 891	38 123	33 750
- Agriculture, chasse	63 877	30 433	25 675
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	8014	7690	8 075
Industries extractives	25946	22151	16 087
- Pétrole brut et gaz naturel	3351	2252	4 377
- Autres	22595	19899	11 710
Industries manufacturières	157 094	130 553	124 017
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	60 798	52 887	38 299
- Textiles, habillement, cuir	10 948	9 067	11 086
- Industries chimiques	48603	40 734	39 507
- Autres	36 745	27 865	35 125
Électricité, gaz, eau	33153	34 674	52 254
Bâtiment, travaux publics	15 977	15 446	17 731
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	131 479	129 599	157 963
- Commerce de gros	81 739	78 708	105 351
- Commerce de détail	34 142	34 683	34 872
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	15598	16208	17 740
Transports, entrepôts et communications	88 604	78 955	84 042
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	56 869	46 280	51 444
- Etablissements financiers, assurances	4090	2 432	1 986
- Affaires immobilières, services aux entreprises	52 779	43 848	49 458
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	201 627	187 971	173 934
- Services divers fournis à la collectivité	46 597	77561	15 819
- Prêts aux particuliers	58 410	66 416	80 997
- Autres	96 618	43 994	77 118
TOTAL	782 640	683 752	711 222

Source : BCEAO.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Secteurs d'activités			
Agriculture, sylviculture et pêche	6 182	7 613	7 937
- Agriculture, chasse	6 015	7 460	7 711
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	167	153	226
Industries extractives	1	1	30
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	1	1	30
Industries manufacturières	13 904	23 867	23 961
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 559	9 278	13 347
- Textiles, habillement, cuir	5 556	9 954	5 043
- Industries chimiques	839	1 003	1 320
- Autres	3 950	3 634	4 251
Électricité, gaz, eau	427	5 763	4 246
Bâtiment, travaux publics	5 151	4 207	7 822
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	73 669	76 404	98 685
- Commerce de gros	58 645	57 481	74 098
- Commerce de détail	14 881	18 393	23 785
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	143	530	802
Transports, entrepôts et communications	7 697	15 785	15 866
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	1 750	5 903	8 591
- Etablissements financiers, assurances	645	3 507	6 071
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 105	2 396	2 520
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	33 657	39 712	91 290
- Services divers fournis à la collectivité	1 355	431	590
- Prêts aux particuliers	2 245	2 919	3 382
- Autres	30 057	36 362	87 318
TOTAL	142 438	179 235	258 428

Source : BCEAO

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2002	2003	2004
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Secteurs d'activités			
Agriculture, sylviculture et pêche	1 927	1 282	52
- Agriculture, chasse	1 927	1 282	-
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	52
Industries extractives	602	137	111
- Pétrole brut et gaz naturel	602	137	111
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	6 709	6 315	7 759
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 139	3 045	2 466
- Textiles, habillement, cuir	1 374	1 071	2 242
- Industries chimiques	-	-	183
- Autres	3 196	2 199	2 888
Électricité, gaz, eau	-	1 125	3 138
Bâtiment, travaux publics	27	26	418
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	4 214	3 426	6 052
- Commerce de gros	1 781	1 600	3 259
- Commerce de détail	1 677	1 489	2 581
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	756	337	212
Transports, entrepôts et communications	2 774	2 718	5 696
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	15 496	10 872	8 392
- Etablissements financiers, assurances	127	105	55
- Affaires immobilières, services aux entreprises	15 369	10 767	8 337
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	6 430	17 316	38 612
- Services divers fournis à la collectivité	861	3075	8 835
- Prêts aux particuliers	1 439	1 121	1 759
- Autres	4 130	13 120	27 921
TOTAL	38 179	43 217	70 230

Source : BCEAO

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	9 342	5 100	11 156
- Agriculture, chasse	9 342	5 100	11 156
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	239	44	53
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	239	44	53
Industries manufacturières	24 298	33 520	29 254
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	11 473	16 777	11 758
- Textiles, habillement, cuir	2 697	1 747	2 649
- Industries chimiques	2 729	2 574	1 745
- Autres	7 399	12 422	13 102
Électricité, gaz, eau	4 391	4 542	2 293
Bâtiment, travaux publics	18 592	16 381	19 125
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	115 842	112 559	82 961
- Commerce de gros	89 987	82 024	47 811
- Commerce de détail	25 184	29 641	34 472
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	671	894	678
Transports, entrepôts et communications	9 915	9 200	20 854
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 912	1 316	3 088
- Etablissements financiers, assurances	91	0	1 201
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 821	1 316	1 887
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	16 119	18 983	31 713
- Services divers fournis à la collectivité	1 707	1 189	3 630
- Prêts aux particuliers	6 943	5 318	7 826
- Autres	7 469	12 476	20 257
TOTAL	200 650	201 645	200 497

Source : BCEAO.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	775	84	520
- Agriculture, chasse	775	84	520
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	9 283	9 047	11 749
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 446	6 716	7 680
- Textiles, habillement, cuir	1 252	1 087	699
- Industries chimiques	527	392	580
- Autres	1 058	852	2 790
Électricité, gaz, eau	938	1 488	649
Bâtiment, travaux publics	3 461	3 086	2 238
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	14 140	19 872	46 723
- Commerce de gros	9 834	13 838	40 040
- Commerce de détail	4 081	4 898	5 657
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	225	1 136	1 026
Transports, entrepôts et communications	9 760	5 958	10 197
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	3 092	2 638	2 105
- Etablissements financiers, assurances	-	-	-
- Affaires immobilières, services aux entreprises	3 092	2 638	2 105
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	7 259	10 277	13 982
- Services divers fournis à la collectivité	729	1 832	1 837
- Prêts aux particuliers	4 744	5 013	6 335
- Autres	1 786	3 432	5 810
TOTAL	48 708	52 450	88 163

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2002	2003	2004
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	28 205	25 763	24 085
- Agriculture, chasse	22 437	20 129	20 666
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	5768	5634	3 419
Industries extractives	148	2170	2 107
- Pétrole brut et gaz naturel	39	-	-
- Autres	109	2170	2 107
Industries manufacturières	254 380	260 249	262 261
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	109 258	130 697	144 065
- Textiles, habillement, cuir	8 665	10 322	7 533
- Industries chimiques	87 184	68 440	62 334
- Autres	49 273	50 790	48 329
Electricité, gaz, eau	10979	8 976	9 031
Bâtiment, travaux publics	13 238	22 187	24 715
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	378 588	303 093	414 734
- Commerce de gros	351 451	276 642	387 429
- Commerce de détail	25 831	25 182	25 762
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1306	1269	1 543
Transports, entrepôts et communications	51 428	66 938	85 864
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	31 949	28 290	44 616
- Etablissements financiers, assurances	13330	10 516	17 933
- Affaires immobilières, services aux entreprises	18 619	17 774	26 683
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	37 596	109 906	18 829
- Services divers fournis à la collectivité	11 665	92022	1 293
- Prêts aux particuliers	10 540	9 455	9 667
- Autres	15 391	8 429	7 869
TOTAL	806 511	827 572	886 242

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2002	2003	2004
Secteurs d'activités	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	7 332	23 024	22 526
- Agriculture, chasse	6 886	21 979	20 164
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	446	1045	2 362
Industries extractives	3450	2252	4 204
- Pétrole brut et gaz naturel	3351	2252	4 195
- Autres	99	-	9
Industries manufacturières	59 429	44 572	43 860
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	35 514	28 689	18 183
- Textiles, habillement, cuir	2 389	1 553	2 729
- Industries chimiques	9138	6 414	10 884
- Autres	12 388	7 916	12 064
Electricité, gaz, eau	13622	22 986	29 048
Bâtiment, travaux publics	1 386	1 246	1 062
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	28 227	29 121	18 496
- Commerce de gros	25 762	26 082	16 250
- Commerce de détail	1 646	2 188	1 496
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	819	851	750
Transports, entrepôts et communications	40 349	46 625	31 574
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	11 440	9 967	3 188
- Etablissements financiers, assurances	2705	1 139	31
- Affaires immobilières, services aux entreprises	8 735	8 828	3 157
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	120 005	88 776	18 131
- Services divers fournis à la collectivité	41 160	68588	104
- Prêts aux particuliers	8 011	11 207	6 555
- Autres	70 834	8 981	11 472
TOTAL	285 240	268 569	172 089

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	-	12	-
- Agriculture, chasse	-	12	-
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	1 003	127	127
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	968	107	107
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	35	20	20
Electricité, gaz, eau	18	20	20
Bâtiment, travaux publics	146	29	20
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	6 149	982	763
- Commerce de gros	5 847	711	546
- Commerce de détail	289	258	204
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	13	13	13
Transports, entrepôts et communications	-	-	5
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	-	4	3
- Etablissements financiers, assurances	-	-	-
- Affaires immobilières, service aux entreprises	-	4	3
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	402	155	100
- Services divers fournis à la collectivité	4	-	-
- Prêts aux particuliers	387	11	11
- Autres	11	144	89
TOTAL	7 718	1 329	1038

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	21	17	17
- Agriculture, chasse	21	17	17
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	-	-	-
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	-	-	-
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	-	-	-
Electricité, gaz, eau	-	-	-
Bâtiment, travaux publics	-	-	3
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	98	56	137
- Commerce de gros	43	-	137
- Commerce de détail	55	56	-
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	-	-	-
Transports, entrepôts et communications	-	-	-
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	-	-	2
- Etablissements financiers, assurances	-	-	2
- Affaires immobilières, service aux entreprises	-	-	-
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	115	141	194
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	-
- Prêts aux particuliers	115	141	194
- Autres	-	-	-
TOTAL	234	214	353

Source : BCEAO.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	56 419	69 563	25 810
- Agriculture, chasse	56 419	69 563	25 810
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	1038	1463	8 706
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	1038	1463	8 706
Industries manufacturières	15 646	21 072	15 962
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 066	6 552	4 889
- Textiles, habillement, cuir	545	2 465	576
- Industries chimiques	3478	4 087	4 530
- Autres	5 557	7 968	5 967
Electricité, gaz, eau	15 128	14 796	14 650
Bâtiment, travaux publics	7 103	8 179	8 616
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	83 178	117 237	123 731
- Commerce de gros	57 461	78 692	79 922
- Commerce de détail	24 950	37 361	42 376
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	767	1 184	1 433
Transports, entrepôts et communications	15 641	13 217	34 854
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	12 013	22 315	22 049
- Etablissements financiers, assurances	7403	5 953	5 376
- Affaires immobilières, services aux entreprises	4 610	16 362	16 673
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	12 439	14 107	17 417
- Services divers fournis à la collectivité	2 769	468	305
- Prêts aux particuliers	2 005	3 065	3 575
- Autres	7 665	10 574	13 537
TOTAL	218 605	281 949	271 795

Source : BCEAO.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	5 733	4 804	2 794
- Agriculture, chasse	5 711	4 782	2 772
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	22	22	22
Industries extractives	155	151	151
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	155	151	151
Industries manufacturières	9 870	8 745	7 734
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 011	3 962	3 394
- Textiles, habillement, cuir	2 143	2 148	2 392
- Industries chimiques	608	1 219	717
- Autres	2 108	1 416	1 231
Electricité, gaz, eau	593	1 652	12 541
Bâtiment, travaux publics	1 099	1 318	1 153
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	19 110	15 036	23 567
- Commerce de gros	14 332	9 030	17 158
- Commerce de détail	2 459	3 224	3 924
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2319	2782	2 485
Transports, entrepôts et communications	2 022	2 533	9 069
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	4 146	1 825	9 154
- Etablissements financiers, assurances	961	1 054	1 077
- Affaires immobilières, services aux entreprises	3 185	771	8 077
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	8 076	8 634	10 254
- Services divers fournis à la collectivité	365	793	704
- Prêts aux particuliers	5 554	5 528	7 800
- Autres	2 157	2 313	1 750
TOTAL	50 804	44 698	76 417

Source : BCEAO.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2002	2003	2004
Secteurs d'activités		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	410	516	632
- Agriculture, chasse	410	516	632
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	1178	1212	2 833
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	1178	1212	2 833
Industries manufacturières	2 500	2 020	3 560
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 303	740	2 057
- Textiles, habillement, cuir	39	52	47
- Industries chimiques	356	448	671
- Autres	802	780	785
Électricité, gaz, eau	6968	2 683	4 252
Bâtiment, travaux publics	5 963	6 838	8 018
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	34 136	40 743	46 235
- Commerce de gros	27 210	31 947	35 783
- Commerce de détail	6 708	8 558	10 064
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	218	238	388
Transports, entrepôts et communications	2 456	3 845	5 080
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	2 455	1 766	1 273
- Etablissements financiers, assurances	1 054	1 197	169
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 401	569	1 104
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	14 915	17 947	10 727
- Services divers fournis à la collectivité	184	518	296
- Prêts aux particuliers	2 295	2 858	2 632
- Autres	12 436	14 571	7 799
TOTAL	70 981	77 570	82 610

Source : BCEAO.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

	2002	2003	2004
Secteurs d'activités		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	35	47	29
- Agriculture, chasse	35	47	29
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	182
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	182
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	413	493	1 762
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	30	71	778
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	47	213	-
- Autres	336	209	984
Électricité, gaz, eau	18	-	511
Bâtiment, travaux publics	574	410	670
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	1 822	2 155	6 288
- Commerce de gros	820	1 372	4 397
- Commerce de détail	690	538	1 155
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	312	245	736
Transports, entrepôts et communications	1 015	1 012	6 614
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	309	194	283
- Etablissements financiers, assurances	129	65	10
- Affaires immobilières, services aux entreprises	180	129	273
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	8 019	6 279	8 612
- Services divers fournis à la collectivité	312	464	700
- Prêts aux particuliers	2 477	2 272	4 279
- Autres	5 230	3 543	3 633
TOTAL	12 205	10 590	24 951

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	17 298	16 481	22 512
- Agriculture, chasse	4 691	4 711	9 137
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	12607	11770	13 375
Industries extractives	3362	2039	2 465
- Pétrole brut et gaz naturel	712	-	929
- Autres	2650	2039	1 536
Industries manufacturières	167 360	234 542	226 389
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	18 543	40 065	35 917
- Textiles, habillement, cuir	13 887	14 350	13 875
- Industries chimiques	79635	112 696	113 577
- Autres	55 295	67 431	63 020
Électricité, gaz, eau	11087	21 222	28 737
Bâtiment, travaux publics	40 180	41 595	36 550
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	178 683	177 165	202 446
- Commerce de gros	124 124	124 614	143 037
- Commerce de détail	48 817	48 010	55 093
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	5742	4541	4 316
Transports, entrepôts et communications	27 408	33 149	49 021
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	33 784	40 769	41 384
- Etablissements financiers, assurances	9972	10 041	10 142
- Affaires immobilières, services aux entreprises	23 812	30 728	31 242
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	62 361	68 716	91 263
- Services divers fournis à la collectivité	4 198	5435	6 892
- Prêts aux particuliers	16 717	15 570	20 318
- Autres	41 446	47 711	64 053
TOTAL	541 523	635 678	700 767

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	9 190	8 797	7 808
- Agriculture, chasse	1 656	2 182	2 173
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	7534	6615	5 635
Industries extractives	3878	2615	1 367
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	3878	2615	1 367
Industries manufacturières	61 386	55 893	46 451
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	8 992	9 492	4 822
- Textiles, habillement, cuir	2 540	1 620	2 727
- Industries chimiques	34588	31 382	25 935
- Autres	15 266	13 399	12 967
Électricité, gaz, eau	17696	6 867	6 017
Bâtiment, travaux publics	8 761	8 903	10 730
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	46 884	44 175	51 602
- Commerce de gros	22 675	21 283	23 064
- Commerce de détail	13 614	12 644	16 838
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	10595	10248	11 700
Transports, entrepôts et communications	26 645	17 222	17 062
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	21 882	20 303	27 844
- Etablissements financiers, assurances	95	76	603
- Affaires immobilières, services aux entreprises	21 787	20 227	27 241
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	44 951	49 434	77 837
- Services divers fournis à la collectivité	2 017	2184	2 627
- Prêts aux particuliers	30 060	35 013	43 637
- Autres	12 874	12 237	31 573
TOTAL	241 273	214 209	246 718

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	407	358	2 488
- Agriculture, chasse	382	333	2 468
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	25	25	20
Industries extractives	7008	7280	11 513
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	7008	7280	11 513
Industries manufacturières	10 466	22 535	24 802
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 324	4 264	8 776
- Textiles, habillement, cuir	2 618	10 532	10 030
- Industries chimiques	940	3 702	2 669
- Autres	4 584	4 037	3 327
Électricité, gaz, eau	2108	1 513	1 497
Bâtiment, travaux publics	4 246	5 066	3 539
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	42 690	54 874	66 081
- Commerce de gros	18 246	27 382	41 970
- Commerce de détail	24 372	27 347	24 003
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	72	145	108
Transports, entrepôts et communications	3 327	7 044	6 661
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	511	844	812
- Etablissements financiers, assurances	70	264	81
- Affaires immobilières, services aux entreprises	441	580	731
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	3 131	3 276	1 958
- Services divers fournis à la collectivité	841	651	246
- Prêts aux particuliers	1 380	1 510	1 381
- Autres	910	1 115	331
TOTAL	73 894	102 790	119 351

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2002	2003	2004
A fin décembre			
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	72	68	4
- Agriculture, chasse	60	60	-
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	12	8	4
Industries extractives	17861	16996	10 072
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	17861	16996	10 072
Industries manufacturières	10 004	5 488	4 702
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 666	912	976
- Textiles, habillement, cuir	1 250	1 588	297
- Industries chimiques	3695	1 114	1 208
- Autres	2 393	1 874	2 221
Électricité, gaz, eau	286	556	350
Bâtiment, travaux publics	669	457	1 457
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	16 984	15 758	5 098
- Commerce de gros	6 492	5 503	1 102
- Commerce de détail	9 920	9 646	3 165
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	572	609	831
Transports, entrepôts et communications	6 039	2 887	3 830
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	504	481	476
- Etablissements financiers, assurances	73	104	210
- Affaires immobilières, services aux entreprises	431	377	266
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	6 772	7 114	6 312
- Services divers fournis à la collectivité	511	625	465
- Prêts aux particuliers	6 010	6 121	5 521
- Autres	251	368	326
TOTAL	59 191	49 805	32 301

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 2002									
Agences de retrait	Agences d'émission								
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Guinée-Bissau	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	13 789	65 502	7 155	29 847	807	23 572	1 847	142 518
Burkina	2 384	-	22 374	6 753	4 332	1 154	1 495	421	38 913
Côte d'Ivoire	1 100	12 761	-	23 700	568	6 015	920	197	45 262
Mali	1 952	16 262	58 384	-	7 566	6 268	2 207	1 154	93 792
Niger	18 503	4 819	22 653	2 311	-	2 112	526	754	51 678
Sénégal	4 010	3 784	17 906	28 286	1 658	-	832	16 103	72 580
Togo	1 594	12 438	47 660	-	6 432	2 526	-	5	70 654
Guinée-Bissau	136	121	531	571	70	2 504	-	-	3 933
Total des sorties	29 679	63 975	235 011	68 776	50 472	21 385	29 551	20 481	519 329

Source : BCEAO.

Exercice 2003									
Agences de retrait	Agences d'émission								
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Guinée-Bissau	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	15 979	14 534	9 372	4 025	685	13 509	539	58 643
Burkina	4 480	-	37 983	12 015	1 060	185	723	190	56 636
Côte d'Ivoire	3 958	10 588	-	23 300	2 894	3 057	4 378	1 139	49 314
Mali	1 070	11 329	46 090	-	3 273	7 228	1 423	1 247	71 660
Niger	6 039	8 886	25 836	6 814	-	14	1 669	-	49 257
Sénégal	2 959	4 631	24 171	23 367	2 112	-	1 376	15 887	74 503
Togo	23 089	19 673	53 794	14 591	-	2 307	-	-	113 454
Guinée-Bissau	-	-	590	325	-	-	-	-	915
Total des sorties	41 595	71 086	202 998	89 784	13 364	13 476	23 078	19 002	474 382

Source : BCEAO.

Exercice 2004									
Agences de retrait	Agences d'émission								
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Guinée-Bissau	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	5 780	18 975	5 045	181	-	5 180	115	35 276
Burkina	-	-	13 255	14 428	2 032	605	729	265	31 314
Côte d'Ivoire	28 535	10 568	-	16 487	1 482	3 195	5 698	1 520	67 485
Mali	1 293	7 862	18 819	-	1 935	6 991	1 139	580	38 619
Niger	3 092	2 534	11 830	7 383	-	57	6 102	29	31 026
Sénégal	3 235	4 690	24 143	44 110	2 169	-	1 634	16 389	96 370
Togo	50 071	13 691	39 436	11 012	14 247	-	-	11	128 468
Guinée-Bissau	155	110	265	205	-	1 617	-	-	2 352
Total des sorties	86 382	45 234	126 723	98 670	22 016	12 465	20 482	18 909	430 910

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements		Versements	
	31/12/03	31/12/04	31/12/03	31/12/04
Milliers de signes monétaires				
Billets	897 606	1 071 262	929 846	1 200 145
10 000	278 510	326 981	293 450	305 945
5 000	369 296	389 825	372 393	450 797
2 500	11	1	555	412
2 000	16 312	123 206	1 385	71 118
1 000	109 697	162 691	124 226	183 024
500	123 781	68 558	137 838	188 848
Pièces	78 236	106 437	12 003	5 612
500	1 557	22 731	-	64
250	318	329	1 352	424
200	332	20 405	1	50
100	14 704	11 272	2 937	1 308
50	18 859	15 361	3 283	1 881
25	12 616	9 551	1 901	896
10	15 714	14 574	1 554	887
5	12 788	11 137	925	59
1	1 346	1 077	50	45
Total	975 842	1 177 699	941 849	1 205 757
Millions de francs CFA				
Billets	4 835 817	5 662 321	4 993 766	5 734 154
10 000	2 785 099	3 269 811	2 934 499	3 059 454
5 000	1 846 481	1 949 124	1 861 966	2 253 986
2 500	26	4	1 387	1 029
2 000	32 624	246 412	2 770	142 236
1 000	109 697	162 691	124 226	183 024
500	61 891	34 279	68 919	94 424
Pièces	3 877	17 865	866	405
5 000	1	0	2	1
500	779	11 366	-	32
250	80	82	337	106
200	66	4 081	-	10
100	1 470	1 127	294	131
50	943	768	164	94
25	315	239	48	22
10	157	146	16	9
5	64	56	5	0
1	1	1	-	0
Total	4 839 694	5 680 185	4 994 631	5 734 559

Source : BCEAO.

Chronologie des principales mesures de politique monétaire adoptées par la BCEAO entre 2002 et 2004¹

7 janvier 2002

Dans le cadre de la régulation de la liquidité bancaire dans l'Union, la Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication. L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a décidé de relever de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin :	9,00%
- Burkina :	3,00%
- Côte d'Ivoire :	5,00%
- Guinée Bissau :	3,00%
- Mali :	9,00%
- Niger :	5,00%
- Sénégal :	9,00%
- Togo :	3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, soit un point de pourcentage, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%. Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin :	13,00%
- Burkina :	3,00%
- Côte d'Ivoire :	5,00%
- Guinée Bissau :	3,00%
- Mali :	9,00%
- Niger :	5,00%
- Sénégal :	9,00%
- Togo :	3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, a traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

1 - Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification des instruments de politique monétaire.

Principaux documents publiés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO - de 1956 à 2004 - (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques - de 1956 à 2004 -
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Annuaire des Banques et Etablissements Financiers - de 1967 à 2003 - (annuel)
- 4 - Bilans des Banques et Etablissements Financiers - de 1967 à 2003 - (annuel)
- 5 - Recueil des textes légaux et réglementaires 2003
- 6 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés - de 1993 à 2002 (annuel)

Ouvrages

- 7 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) - Dakar : édition BCEAO, août 1994 -
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 8 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) - Paris : édition Georges Israël, janvier 2000 -
- 9 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises - Paris : édition Foucher, décembre 1996 -
 - Guide d'application - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
 - Système minimal de trésorerie - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
 - Tableaux de passage - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
- 10 - Méthodologie d'Analyse Financière - Dakar : édition BCEAO, 2004 -

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
Août 2005

